



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025

Ce document inclut le rapport financier annuel,
le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
ainsi que l'état de durabilité de North Atlantic Energies.



SOMMAIRE

01. RAPPORT DE GESTION	3
1.1 Informations générales (au 31 décembre)	4
1.2 Activités du groupe et modèle d'affaires	5
1.3 Conjoncture	8
1.4 Activités de l'exercice et faits marquants	11
1.5 Priorités stratégiques et perspectives	15
1.6 Autres informations	19
02. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	23
2.1 Organes d'administration et de direction	24
2.2 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	28
2.3 Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux	31
2.4 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	35
2.5 Modalités de participation à l'assemblée générale des actionnaires	36
2.6 Nomination et renouvellement de mandats d'administrateurs proposés à l'assemblée générale	37
2.7 Organisation et fonctionnement du système de contrôle du groupe North Atlantic Energies	39
2.8 Politique d'assurance	42
03. ÉTAT DE DURABILITÉ	45
3.1 Informations générales	47
3.2 Environnement	80
3.3 Social	112
04. RÉSULTATS FINANCIERS	131
4.1 Résultats et données financières du groupe North Atlantic Energies	132
4.2 Chiffres clés	135
4.3 Résultats et données financières de la société North Atlantic Energies	136
05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES	141
5.1 Compte de résultat consolidé	142
5.2 Bilan consolidé	143
5.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés	144
5.4 Tableau des flux de trésorerie	145
5.5 Notes annexes aux comptes consolidés	146
06. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ	185
6.1 Bilan au 31 décembre 2025	186
6.2 Compte de résultat de l'exercice 2025	188
6.3 Tableau de financement de l'exercice 2025	189
6.4 Annexe au bilan et au compte de résultat	190
07. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	207
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	208
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	212
Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852	216

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent rapport financier annuel est une reproduction de la version officielle du rapport financier annuel du groupe North Atlantic établie au format ESEF disponible sur le site internet de la société.



RAPPORT DE GESTION

1.1 Informations générales (au 31 décembre)	4	1.5 Priorités stratégiques et perspectives	15
1.2 Activités du groupe et modèle d'affaires	5	1.5.1 Transition énergétique et secteur pétrolier aval	15
1.3 Conjoncture	8	1.5.2 Priorités stratégiques et perspectives	17
1.3.1 Marché pétrolier international	8	1.6 Autres informations	19
1.3.2 Marché pétrolier français	9	1.6.1 Transactions avec les parties liées	19
1.3.3 Marges de raffinage industrie	10	1.6.2 Situation financière	19
1.4 Activités de l'exercice et faits marquants	11	1.6.3 Procédures et litiges en cours	19
1.4.1 Volumes vendus et chiffre d'affaires	11	1.6.4 Informations sur les délais de paiement	20
1.4.2 Quantité de pétrole brut traitée en raffinerie	12	1.6.5 Montant global des charges non fiscalement déductibles	21
1.4.3 Investissements	12	1.6.6 Autres informations	21
1.4.4 Événements significatifs de l'année écoulée	13		
1.4.5 Événements postérieurs à la clôture	14		

1.1 Informations générales (au 31 décembre)



Nom du groupe	North Atlantic Energies
Nom de la société mère du groupe	North Atlantic Energies
Forme juridique	Société Anonyme
Capital	98 337 521,70 €
Nombre d'actions émises	12 854 578
Nom de l'actionnaire principal ultime	North Atlantic Luxembourg
% de détention de la société mère	82,89 %
Flottant	17,11 %
Cotée à la Bourse de Paris	Euronext, compartiment B
Référence cotation	NAE-FR0000120669
Siège social	Immeuble Spring 20 rue Paul Hérault 92000 Nanterre
Pays d'incorporation	France
RCS Nanterre	542 010 053
SIREN	542 010 053
SIRET	542 010 053 12623
LEI	969500NI2T909ECQH32
Activité du groupe	Raffinage-Distribution de l'industrie pétrolière
Principal établissement	Raffinerie North Atlantic 76330 Port-Jérôme-sur-Seine
Changement intervenu sur la forme ou le nom du groupe	oui
Effectif moyen	1 187
Capacité de raffinage	12 Mt

1.2 Activités du groupe et modèle d'affaires

Présent en France depuis 1902, le groupe Esso S.A.F. est devenu North Atlantic Energies en 2025.

Le groupe North Atlantic Energies contribue à la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la France en mettant sur le marché les produits nécessaires au bon fonctionnement de notre société moderne. Le groupe place la satisfaction de ses clients au cœur de ses priorités. Acteur clé du secteur énergétique français, avec plus de 20 % de la capacité nationale de raffinage, North Atlantic Energies joue un rôle essentiel pour l'économie et les territoires.

L'activité du groupe North Atlantic Energies consiste principalement à fournir à ses clients les solutions dont ils ont besoin dans le domaine des :

- « Produits énergétiques » d'une part, qui comprend la production et la distribution de gaz, essences, kérosène, gazole, fioul lourd. En 2025, le groupe a vendu 14,9 millions de mètres cubes pour le marché français et pour l'export ;
- « Produits de spécialités » d'autre part, qui comprend la fabrication et la vente d'huiles de base, de lubrifiants finis, d'huiles blanches et de paraffines et bitumes. Le groupe a vendu, en 2025, 1,2 million de mètres cubes d'huiles de

base, d'huiles blanches, de paraffines et lubrifiants finis pour le marché français et pour l'export.

Pour acheter, produire et commercialiser ces solutions, le groupe s'appuie sur des actifs industriels et une logistique commerciale de premier plan :

- la raffinerie de Gravenchon, en Normandie, d'une capacité de traitement de pétrole brut de 12 millions de tonnes ;
- une logistique détenue en propre ou par l'intermédiaire de participations dans des sociétés de pipeline et de stockage qui complète l'outil de production et assure la mise à disposition des solutions ;
- des équipes de ventes qui traitent directement avec des clients grands comptes industriels et distribution.

À travers ses chaînes de valeur, North Atlantic Energies a fait transformer en 2025, dans la raffinerie de sa filiale North Atlantic Raffinage, 9,2 millions de tonnes de pétrole brut acheté sur le marché international, et a vendu sur le marché français 12,1 millions de mètres cubes de produits pétroliers et de spécialités.



01. RAPPORT DE GESTION

Activités du groupe et modèle d'affaires

Contribuer à la sécurité énergétique de la France

TENDANCES SECTORIELLES :

MARCHÉ VOLATIL

CONCURRENCE INTERNATIONALE

RESSOURCES



HUMAINES

- 1 112 salariés (au 31/12/2025)
- Sites industriels : 905
- Siège, fonctions support et autres : 207
- Savoir-faire et expertise reconnus



FINANCIÈRES

- 746 M€ Capitaux propres
- 132 M€ Investissements
- Portage des inventaires par un établissement bancaire



INDUSTRIELLES/COMMERCIALES

- Une plateforme industrielle de premier plan en Normandie
 - Une raffinerie
 - Une usine de mélange de lubrifiants finis
- Un réseau de revendeurs carburants à la marque Esso



MATIÈRES PREMIÈRES ET RESSOURCES NATURELLES

- 9,2 Mt de pétrole brut importé
- 3,1 Mm³ d'eau consommée
- 7,7 TWh d'énergie consommée

STRATÉGIE

NOUS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

RENFORCER
L'EXCELLENCE
OPÉRATIONNELLE

ACCROÎTRE
DURABLEMENT
SA COMPÉTITIVITÉ

CRÉER DE
LA VALEUR
EN PLAÇANT LE CLIENT
AU CENTRE DE SES
ACTIONS

SE POSITIONNER
POUR UN AVENIR
BAS CARBONE

NOTRE CHAÎNE



ACHETER ▶



DISTRIBUER



NOTRE SOCLE

SÉCURITÉ  INTÉGRITÉ

North Atlantic Energies est un acteur clé du paysage énergétique français, contribuant à la sécurité d'approvisionnement du pays tout en accompagnant la transformation du secteur.

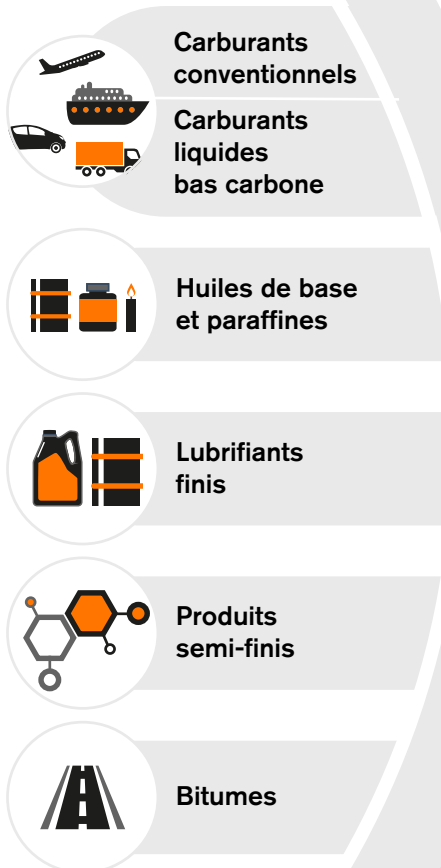
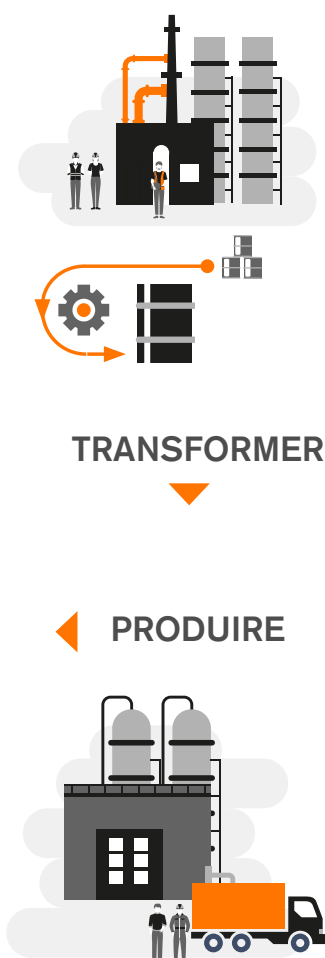
et répondre aux besoins de nos clients

TRANSFORMATION DU SECTEUR

MOBILITÉ BAS CARBONE

ÉVOLUTION DE LA DEMANDE

DE VALEURS



NOS PRODUITS

IMPACT



SALARIÉS

- Sécurité : **1 accident** avec arrêt
- Recrutement : **92 %** de taux de rétention
- Dialogue social : **100 % d'accords collectifs** signés



ACTIONNAIRES

- Performance
- Résilience
- Dividende



CLIENTS

- Proximité & compréhension des besoins
- Agilité décisionnelle
- Produits moins carbonés



COMMUNAUTÉS ET TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR

- Contribution sur le territoire
- Impôts & taxes
- Achats & investissements
- Emplois indirects



ENVIRONNEMENT

- Émissions GES : **1,7 Mt** (scope 1)
- Émissions SO_x : **3,4 Kt** et NO_x : **1,7 Kt**
- Efficacité énergétique
- Carburants liquides bas carbone

DE VALEURS

ENGAGEMENT

Avec plus de 20 % de la capacité nationale de raffinage, l'entreprise joue un rôle essentiel pour l'économie et les territoires.

North Atlantic Energies met sur le marché les produits indispensables au fonctionnement de la vie moderne et place ses clients au cœur de ses priorités.

1.3 Conjoncture

1.3.1 Marché pétrolier international

L'année 2025 est marquée par un marché pétrolier mondial particulièrement instable, pris en étau entre une croissance économique fragile, des tensions commerciales persistantes et une géopolitique de plus en plus imprévisible. Les politiques commerciales agressives entre grandes puissances, notamment les droits de douanes imposés par les autorités américaines, assombrissent les perspectives macroéconomiques et freinent la demande dans plusieurs régions clés. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), cette détérioration de l'environnement économique a pesé sur les anticipations de demande dès la fin de 2024, entraînant des révisions baissières pour le début 2025.

En parallèle, l'OPEP+ accélère l'allègement de ses coupes de production, ce qui contribue à un regain rapide de l'offre mondiale. Cette hausse intervient au moment même où la demande progresse plus lentement que prévu, entraînant une pression notable sur les cours du pétrole brut, qui atteignent au printemps 2025 leurs plus bas niveaux depuis quatre ans. Les flux commerciaux sont également perturbés par les sanctions visant la Russie et l'Iran : bien que leur impact immédiat sur les volumes exportés reste limité, elles alimentent la volatilité du marché et renforcent l'incertitude entourant les chaînes d'approvisionnement.

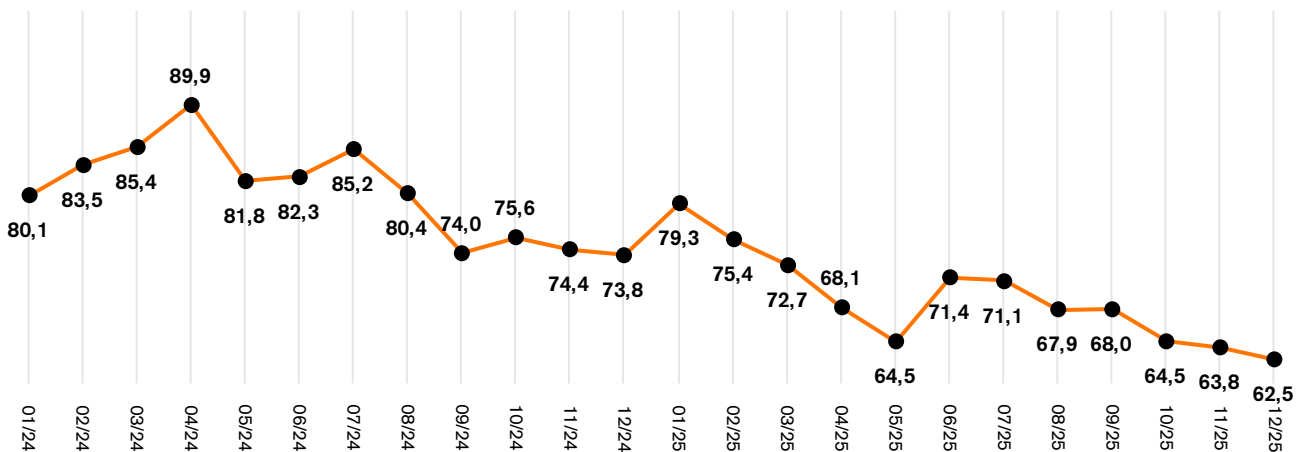
La demande mondiale devrait atteindre 103,9 millions de barils par jour en 2025, selon plusieurs rapports mensuels de l'AIE, soit une croissance comprise entre 0,74 et 1,1 million de barils par jour selon les révisions successives. La croissance est tirée majoritairement par l'Asie, qui représente jusqu'à 60 % de l'augmentation, portée par la pétrochimie en Chine et par l'expansion industrielle en Inde.

L'OCDE contribue modestement, avec une hausse de 80 000 barils par jour en début d'année avant une baisse attendue en fin d'année due au retour de conditions hivernales normales.

La production mondiale continue de progresser, atteignant un record d'environ 106,9 millions de barils par jour à l'été 2025, en hausse de près de 3 millions de barils par jour sur un an.

L'AIE estime la production totale de 2025 entre 105,8 et 106,2 millions de barils par jour. La croissance provient principalement du non-OPEP+, mené par les États-Unis, le Canada, le Brésil et le Guyana, tandis que l'OPEP+ augmente sa production dans le cadre du démantèlement progressif des réductions volontaires.

Cours du baril de Brent (source Reuters/DGEC)
moyenne mensuelle



1.3.2 Marché pétrolier français

Selon les estimations publiées par le Comité professionnel du pétrole (CPDP), la consommation française de produits pétroliers énergétiques enregistre en 2025 un léger repli de 0,3 % par rapport à l'année 2024.

Derrière cette quasi-stabilité se dessinent toutefois des évolutions contrastées selon les familles de produits. Les carburants routiers poursuivent leur érosion, avec un recul global de 0,6 % en 2025, soit une diminution cumulée de 5,1 % depuis 2019. Cette décroissance reste néanmoins modérée, inférieure à 1 % par an en moyenne.

Dans le détail, le marché révèle des dynamiques diverses offrant également des poches de croissance :

- les supercarburants sans plomb enregistrent une nette progression de 5,7 %, pour atteindre 15,6 millions de mètres cubes, portés notamment par l'évolution du parc automobile vers des motorisations hybrides non rechargeables ;
- le gazole poursuit sa baisse, en recul de 3,4 %, à 32,0 millions de mètres cubes, tout en conservant une place significative des volumes avec un important parc automobile et poids lourd ;
- le fioul domestique continue son déclin structurel avec une diminution de 3,2 %, s'établissant à 3,1 millions de mètres cubes ;
- le carburéacteur (jet/kérosène) confirme la reprise durable du trafic aérien avec une croissance marquée de 7,8 %, pour atteindre 8,9 millions de mètres cubes.

Ces évolutions témoignent d'un marché en transition où, tandis que certains produits, principalement le gazole et le fioul domestique s'inscrivent dans une trajectoire de baisse progressive, d'autres filières, comme le carburant aviation ou les supercarburants sans plomb offrent des perspectives de développement significatives. Le secteur pétrolier reste ainsi marqué par une recomposition profonde de la demande, influencée par l'évolution des mobilités, les mutations technologiques et les politiques énergétiques.

Au-delà des évolutions conjoncturelles du marché, la structure de l'approvisionnement français en produits pétroliers met en évidence une dépendance durable aux importations. Cette configuration constitue un élément majeur du paysage énergétique national et souligne l'importance d'acteurs capables de sécuriser une production compétitive sur le territoire.

La balance commerciale reste en effet significativement déficitaire pour plusieurs produits clés, en particulier le gazole et le fioul domestique. En 2024, 17,9 millions de tonnes de ces produits ont été importées, représentant 57 % des 31,5 millions de tonnes consommées au total.

Cette situation traduit un besoin structurel d'approvisionnement externe, lié à l'évolution du parc automobile, aux capacités industrielles nationales et à la transformation continue des usages. Elle met également en lumière l'intérêt stratégique d'une production locale robuste pour contribuer à la sécurité énergétique du pays et renforcer la résilience de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

1.3.3 Marges de raffinage industrie

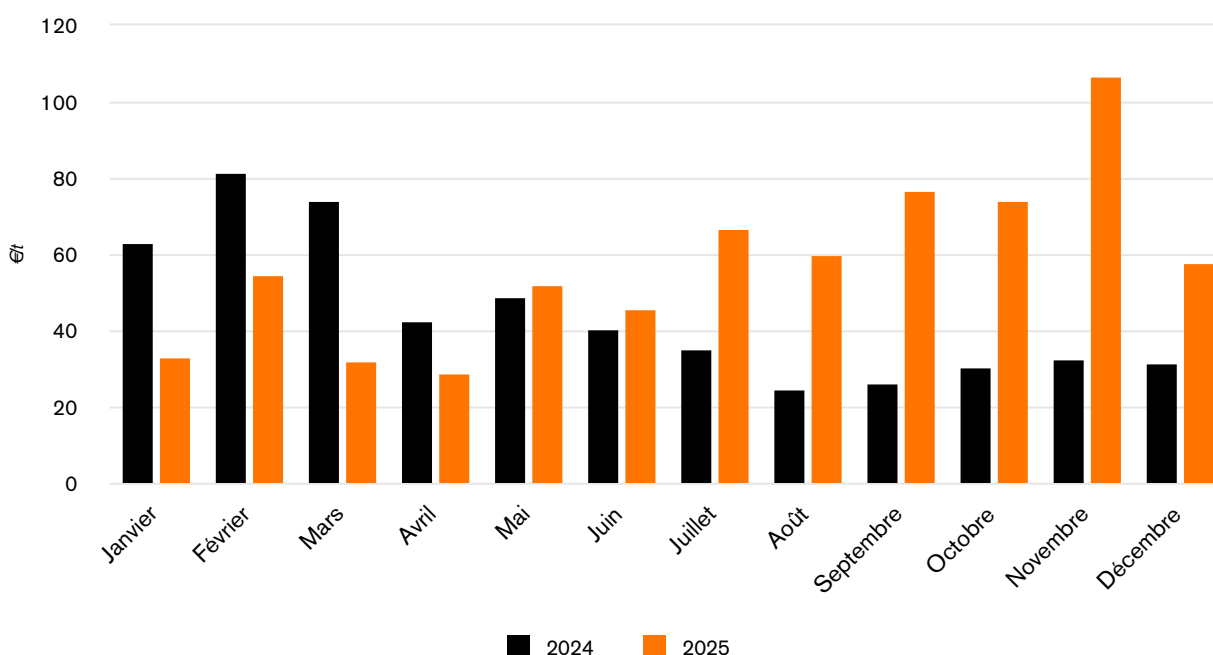
La marge brute indicative de raffinage carburants et combustibles publiée par la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du ministère de la Transition écologique et solidaire s'est élevée à 57 euros par tonne en moyenne pour l'année 2025 contre une marge de raffinage de 44 euros par tonne en moyenne pour l'année 2024.

L'indicateur de marge brute de raffinage de la DGEC est un indicateur de marge de raffinage sur coûts énergétiques dont les rendements sur Brent sont représentatifs d'une raffinerie autosuffisante exploitée pour maximiser la production de

distillats moyens. Cet indicateur a vocation à illustrer la tendance de l'environnement économique du raffinage de carburants et combustibles.

Cet indicateur de marge théorique diffère de la marge brute unitaire réalisée par le groupe North Atlantic Energies compte tenu de la configuration et des conditions d'opération et de production propres à chaque raffinerie, dans un environnement où les prix du pétrole brut et des produits finis peuvent varier très rapidement.

Marges brutes de raffinage (source DGEC)



1.4 Activités de l'exercice et faits marquants

1.4.1 Volumes vendus et chiffre d'affaires

	Année 2025		Année 2024	
	milliers m ³	millions d'euros	milliers m ³	millions d'euros
Carburants aviation	1 197	667	1 229	769
Supercarburants automobile	3 773	1 984	5 257	3 162
Gazole et fioul domestique	6 963	4 626	9 401	6 761
Fuels lourds	9	4	962	416
Gaz de pétrole liquéfié	326	75	555	150
Produits semi-finis	2 622	988	3 631	1 603
Ventes de carburants et combustibles	14 890	8 344	21 035	12 861
Ventes lubrifiants et spécialités	1 169	992	1 171	1 089
TOTAL VENTES DE PRODUITS RAFFINÉS HORS TAXES	16 059	9 336	22 206	13 950
Ventes de pétrole brut	1 151	448	3 963	1 914
TOTAL VENTES DE PRODUITS PÉTROLIERS HORS TAXES	17 210	9 784	26 169	15 864
Ventes de services		212		263
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 372		1 817
CHIFFRE D'AFFAIRES (HORS TVA)		11 368		17 944
<i>dont volumes de ventes en France de produits raffinés</i>		12 098		17 187

Les ventes 2025 de produits raffinés s'élèvent à 16,1 millions de mètres cubes et sont en baisse de 28 % par rapport à 2024. Les volumes vendus sur le marché intérieur sont en baisse de 29,6 %.

Le chiffre d'affaires ⁽¹⁾ (hors TVA) du groupe s'est élevé à 11,4 milliards d'euros, en baisse de 37 % par rapport à 2024, reflétant à la fois la baisse des quantités vendues suite à la cession de la raffinerie de Fos-sur-Mer le 1^{er} novembre 2024 et la baisse des prix de marché des produits pétroliers par rapport à l'année 2024.

⁽¹⁾ En ligne avec la recommandation de l'AMF du 17 décembre 2008, North Atlantic Energies publie son chiffre d'affaires en même temps que ses résultats, le chiffre d'affaires de la société pris isolément n'étant pas un indicateur pertinent ni de son niveau d'activité opérationnelle ni de sa performance.

01. RAPPORT DE GESTION

Activités de l'exercice et faits marquants

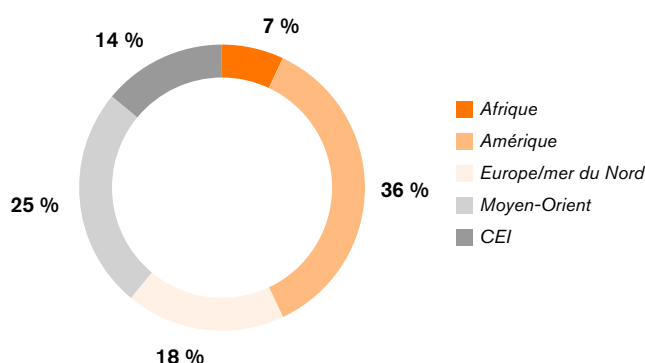
1.4.2 Quantité de pétrole brut traitée en raffinerie

	2025	2024
1 ^{er} trimestre	2,2	2,8
2 ^e trimestre	1,5	2,6
3 ^e trimestre	2,7	4,0
4 ^e trimestre	2,8	3,2
Total année	9,2	12,6

9,2 millions de tonnes de pétrole brut ont été traitées par la raffinerie de Gravenchon en 2025, soit un taux d'utilisation de 77 % par rapport à sa capacité théorique. Ce chiffre est impacté par le grand arrêt pour maintenance de la raffinerie de Gravenchon qui a débuté le 3 mars 2025 et dont les unités ont progressivement redémarré à partir du 12 mai 2025.

Les quantités de brut traitées sont en baisse de 27,0 % par rapport à 2024, en raison de la cession de la raffinerie de Fos-sur-Mer à Rhône Énergies le 1^{er} novembre 2024.

Origine des pétroles bruts



1.4.3 Investissements

En 2025, le groupe a investi 132 millions d'euros dont 132 millions d'euros dans la raffinerie incluant 86 millions d'euros en capitalisation de coûts des grands arrêts pour entretien. Pour 2026, le groupe prévoit des investissements pour un montant estimé à 82 millions d'euros.

En 2024, le groupe avait investi 100 millions d'euros dont 98 millions d'euros dans les deux raffineries incluant 45 millions d'euros en capitalisation de coûts des grands arrêts pour entretien.

1.4.4 Événements significatifs de l'année écoulée

Cession par ExxonMobil du groupe Esso S.A.F. à North Atlantic

À l'issue du processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel entamé le 28 mai 2025 et après obtention des autorisations d'usage pour ce type de transaction, North Atlantic a pris le contrôle d'Esso S.A.F. le 28 novembre 2025, date à laquelle la société a pris le nom de North Atlantic Energies. Cette prise de contrôle s'est matérialisée par l'acquisition de la part du capital détenue par ExxonMobil, soit 82,89 %.

Cette cession entraînait nécessairement une déconnexion des sociétés du groupe North Atlantic Energies de l'écosystème applicatif intégré du groupe ExxonMobil et le remplacement des services fournis par les centres de services partagés du groupe ExxonMobil. Ces opérations ont nécessité le recours temporaire à des processus manuels pour maintenir la continuité des opérations.

L'opération de cession a été précédée par la distribution de dividendes, de dividendes exceptionnels et de distribution de réserves. Le premier versement, constitué d'un dividende de 3,00 euros par action et d'un dividende exceptionnel de 50,00 euros par action, a été décidé le 4 juin 2025 et mis en paiement le 10 juillet 2025 pour un montant de 681 millions d'euros. Le second versement, constitué d'une distribution exceptionnelle de réserves de 60,21 euros par action, a été décidé le 4 novembre et mis en paiement le 14 novembre pour un montant de 774 millions d'euros.

Mise en place d'un contrat de financement adossé aux inventaires

Le groupe North Atlantic Energies a mis en place, en date du 1^{er} octobre 2025, un contrat de financement avec un établissement bancaire adossé à ses inventaires de pétrole brut et une partie de ses inventaires de produits pétroliers (le contrat de portage des inventaires).

Ce contrat permet au groupe de financer la majorité de ses inventaires au moyen d'un mécanisme de portage des stocks qui comprend un transfert de propriété juridique.

En application des normes IFRS, le groupe conservant le contrôle des inventaires, ces derniers continuent à être comptabilisés à l'actif du bilan, avec, en contrepartie, un passif financier qui reflète à la clôture le montant du financement reçu au titre des inventaires. Ce passif financier est évalué à la clôture à sa juste valeur correspondant à la valeur de rachat des inventaires *in fine* fixée contractuellement. Le différentiel de valeur est comptabilisé en résultat financier.

L'établissement bancaire facture au groupe le coût de portage des inventaires, et le résultat de la couverture contre les fluctuations des prix des stocks propriété de la banque.

À l'échéance du contrat en septembre 2028, une clause prévoit une obligation de rachat des inventaires par le groupe.

Arrêt pour maintenance planifiée de la raffinerie

Du 3 mars au 12 mai 2025, North Atlantic Raffinage a procédé à l'arrêt de certaines unités de sa raffinerie de Gravenchon située à Port-Jérôme-sur-Seine dans le cadre d'un grand arrêt planifié.

Cet arrêt technique programmé a permis de procéder à des inspections détaillées d'équipements habituellement en service continu et d'améliorer notamment la performance environnementale et la compétitivité du site. Ce grand arrêt a permis également la réalisation de nombreux projets dont des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO₂.

Ce chantier de plusieurs semaines réalisé par le personnel North Atlantic Raffinage et par des entreprises intervenantes a représenté environ 750 000 heures de travail réalisées, avec 1 000 personnes en moyenne sur le site.

Effets stocks

Les variations de prix du pétrole brut et des produits pétroliers ont un impact sur le résultat opérationnel du groupe North Atlantic Energies par la variation qui résulte de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (*First In, First Out*). Toutefois depuis la mise en place le 1^{er} octobre 2025 du contrat de portage des inventaires l'exposition aux variations des cours est limitée par des opérations de couverture de l'établissement bancaire dont les résultats sont refacturés au groupe.

Le groupe calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires.

En 2025, les effets stocks sont négatifs de 107 millions d'euros contre des effets stocks positifs de 11 millions d'euros en 2024.

Dépréciation des actifs

Suite au rachat par North Atlantic du bloc majoritaire de 82,89 % détenu par le groupe ExxonMobil, le groupe North Atlantic Energies est désormais un raffineur indépendant qui n'est plus affilié à un groupe pétrolier multinational. Sa taille de bilan se trouve réduite après les distributions de dividendes et de réserves ayant précédé la cession, et son coût de financement est plus élevé.

En application de la norme IAS 36, le groupe a constaté une dépréciation d'actifs de 206 millions d'euros, principalement après une révision à la hausse de ses hypothèses de coût du capital reflétant sa nouvelle situation de raffineur indépendant.

01. RAPPORT DE GESTION

Activités de l'exercice et faits marquants

1.4.5 Événements postérieurs à la clôture

Conflit au Moyen-Orient

Le conflit qui s'est ouvert au Moyen-Orient le 28 février 2026 a un impact majeur sur les chaînes d'approvisionnement mondiales en pétrole et en gaz, avec une hausse rapide et une forte volatilité des cours du pétrole, passés de 71 dollars par baril en moyenne en février à plus de 100 dollars par baril fin mars, et des produits pétroliers, notamment le carburéacteur et le gazole, deux produits largement importés en France. L'Iran répond aux frappes des États-Unis et d'Israël par des frappes vers Israël et plusieurs pays du Golfe, parfois sur des infrastructures énergétiques avec des impacts sur la production d'hydrocarbures et des raffineries de la région. Ce conflit conduit également au blocage du détroit d'Ormuz, par où transite habituellement environ un cinquième du commerce mondial de pétrole et une part significative du gaz naturel liquéfié (GNL). Il s'ensuit une baisse de production de la région, qui impacte l'équilibre mondial entre l'offre et la demande de pétrole et de distillats moyens (carburéacteur, gazole). La tension sur le marché et la volatilité qui résultent de cette situation se traduisent par des primes d'achat sur les cargaisons physiques de pétrole brut et par des coûts de couverture des prix sans précédent. De plus, les routes maritimes s'en trouvent bouleversées et contribuent à une forte hausse des prix du fret et des assurances. Le groupe North Atlantic Energies anticipe pour les prochains mois de 2026 le maintien de conditions d'approvisionnement en pétrole brut plus contraignantes pour les raffineurs indépendants de nature à entraîner des conséquences économiques défavorables. Des sensibilités sur le test de dépréciation au 31 décembre 2025 sont mentionnées dans la note annexe aux comptes consolidés 4.3 « Tests de dépréciation ».

Arrêt pour maintenance programmée de certaines unités de la raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine

À partir du 3 mars 2026, North Atlantic Raffinage a procédé à l'arrêt séquentiel de certaines unités de sa raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine dans le cadre d'opérations de maintenance planifiées.

Cet arrêt technique programmé permet de répondre aux exigences réglementaires qui garantissent la sécurité, la conformité et la performance durable des installations. Il permet de réaliser des inspections approfondies d'équipements fonctionnant habituellement en continu, ainsi que des interventions visant à renforcer l'efficacité énergétique, la performance environnementale et la compétitivité du site.

North Atlantic Raffinage, en coordination étroite avec les entreprises intervenantes mobilisées, a mis en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires pour assurer la sécurité des opérations et limiter au maximum les nuisances potentielles pour les riverains.

North Atlantic Energies a mis en place les dispositions nécessaires pour assurer la continuité d'approvisionnement de ses clients pendant ce grand arrêt programmé.

Les unités concernées ont été progressivement remises en service à compter du 11 avril 2026.

1.5 Priorités stratégiques et perspectives

1.5.1 Transition énergétique et secteur pétrolier aval

Face à la menace du dérèglement climatique, la plupart des grandes économies mondiales se sont fixé des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre visant une hausse des températures inférieure à 2 °C d'ici 2100, selon l'Accord de Paris.

Dans son *World Energy Outlook (WEO) 2025*, l'Agence internationale de l'énergie (AIE), sur la base du *Stated Policies Scenario (STEPS)* – c'est-à-dire l'application des politiques déjà adoptées ou officiellement annoncées – estime que la demande mondiale de pétrole atteint un pic avant 2030, autour de 102 millions de barils par jour, avant de revenir à environ 100 millions de barils par jour en 2035.

Ce pic est principalement dû à la transformation accélérée du transport routier dans les grandes économies.

Évolution du transport routier et de la consommation pétrolière

Au cours des deux dernières décennies, l'augmentation de la demande pétrolière a été largement tirée par la croissance du transport routier. En 2025, ce secteur représente encore environ 45 % de la demande mondiale de pétrole, mais cette tendance est en train de s'inverser sous l'effet conjoint :

- de l'amélioration de l'efficacité des moteurs thermiques ;
- de la progression rapide de l'électrification ; et
- des politiques nationales accélérant la décarbonation.

Dans le scénario STEPS :

- la part des véhicules électriques dépasse 50 % des ventes mondiales de voitures en 2035, et s'élève même à plus de 90 % en Chine à cet horizon ;
- cette électrification massive, accompagnée des progrès d'efficacité des moteurs thermiques, réduit la consommation pétrolière du transport routier de 6 millions de barils par jour d'ici 2035 par rapport à 2024.

À l'inverse, les usages non substituables continuent de croître :

- pétrochimie : +3,3 millions de barils par jour d'ici 2035 ;
- aviation : +2,2 millions de barils par jour, augmentation tirée par la hausse du trafic aérien mondial.

Évolutions régionales

Dans les économies avancées, la demande pétrolière décroît rapidement :

- - 5,3 millions de barils par jour entre 2024 et 2035 (dont - 30 % pour l'Union européenne), avec une électrification très rapide du parc automobile (55 % des ventes en 2035).

Dans les marchés émergents, la demande continue de progresser, mais à un rythme ralenti :

- l'Inde, l'Afrique et l'Asie du Sud-Est enregistrent encore une hausse agrégée de la demande, tirée par l'augmentation du trafic de fret, la motorisation croissante, et les usages pétrochimiques ;
- en Chine en revanche, la demande pétrolière atteint son pic avant 2030 et recule dès les années 2030, portée par l'explosion des ventes de véhicules électriques (plus de 80 % des ventes dès 2030).

Impact des véhicules électriques

Selon le scénario STEPS de l'AIE :

- les véhicules électriques contribuent à réduire de plus de 10 millions de barils par jour la demande pétrolière en 2035 ;
- le parc mondial dépasse 660 millions de véhicules électrifiés à cet horizon.

Ils sont la principale raison du recul de la demande pétrolière mondiale.

Conséquences pour le raffinage et l'Europe

L'Union européenne maintient sa trajectoire de réduction d'au moins 55 % des émissions nettes de GES d'ici 2030 et vise la neutralité carbone en 2050.

Le WEO 2025 rappelle que l'Europe est l'une des régions où la demande pétrolière est la plus impactée.

Pour le raffinage européen, la situation fait apparaître :

- des surcapacités par rapport à une demande en baisse ;
- une pression sur les marges dans un marché très volatil ;
- des besoins d'investissements dans des solutions compatibles avec l'objectif de neutralité carbone de l'Union européenne d'ici 2050 : biocarburants avancés, hydrogène bas carbone, captage-stockage du CO₂, carburants synthétiques, etc.

La pression réglementaire demeure forte (Pacte vert, normes CO₂ des véhicules, extension du marché carbone au transport – ETS2), renforçant la nécessité pour l'industrie du raffinage d'accélérer sa transformation.

Rôle durable du pétrole dans le mix énergétique

Malgré un pic avant 2030 dans le scénario STEPS, l'AIE souligne que le pétrole conserve un rôle essentiel dans l'économie mondiale dans les prochaines décennies, en particulier :

- pour les usages pétrochimiques ;
- pour l'aviation ;
- pour certains segments industriels et de transports difficiles à électrifier.

Atteindre les objectifs climatiques nécessitera un cadre réglementaire stable, une visibilité à long terme, des moyens financiers ainsi qu'une mobilisation accrue des consommateurs et des entreprises pour accompagner les changements de comportements et les investissements indispensables.

La transition énergétique impose d'abandonner progressivement un système énergétique relativement abordable basé sur les fossiles solides, liquides et gazeux. Ceci représente un défi immense à relever, car ce système gigantesque est le fondement de nos économies modernes. Il est donc crucial pour réussir la transition au meilleur coût pour la société de n'exclure aucune solution technique et de développer l'innovation.

Au-delà des efforts de réduction des émissions provenant de ses activités principales, notre industrie se transforme et offre des technologies essentielles pour accompagner la transition énergétique comme les carburants liquides bas carbone. Dans de nombreux cas, ceux-ci peuvent aider à décarboner les secteurs où les émissions sont les plus difficiles à réduire.

Une transition efficace et ordonnée sera essentielle pour atteindre les objectifs climatiques internationaux, qui doit veiller à éviter en chemin de graves perturbations de l'approvisionnement et une extrême volatilité des prix.

L'industrie du raffinage en France doit faire évoluer ses procédés industriels tout en restant compétitive et pouvoir proposer à ses clients des produits qui leur permettent de réduire leur impact environnemental. Elle fait de la baisse de l'intensité carbone de ses opérations et de ses produits un objectif prioritaire. Pour cela, elle se projette vers la production de carburants liquides bas carbone. Cette évolution de l'industrie devra être accompagnée par une stratégie ambitieuse de soutien à l'investissement respectant les principes de neutralité technologique, ainsi que par la mise en place d'un cadre réglementaire incitatif qui se fonde sur des mécanismes de marché, avec plus de visibilité, de stabilité sur le temps long et avec des processus simplifiés. Par ailleurs, il est souhaitable que le mécanisme d'ajustement carbone aux

frontières (MACF) des pays membres de l'Union européenne soit amélioré, notamment avec une composante pour les exportations, en vue de protéger les industries européennes et notamment le raffinage des « fuites de carbone », c'est-à-dire la décarbonation par la désindustrialisation. Pour rappel, le MACF s'inscrit dans le Pacte vert européen et concerne aujourd'hui les importations d'acier, de ciment, d'engrais, d'aluminium, d'électricité et d'hydrogène ; il est entré en vigueur au 1^{er} octobre 2023 avec une première phase purement déclarative qui a pris fin le 31 décembre 2025. Il s'applique désormais à ces secteurs avec sa composante financière, non sans poser déjà la question de la compétitivité de la chaîne de valeur aval, notamment dans le secteur agricole consommateur d'engrais azotés.

Le Conseil d'administration de North Atlantic Energies, la Direction et les experts thématiques ont consacré beaucoup de temps et de ressources à mettre le groupe North Atlantic Energies en conformité avec la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) telle qu'adoptée et transposée en droit français. Bien que le groupe soit conscient de l'importance du reporting sur la durabilité, la CSRD impose une charge administrative très importante et des coûts de conformité élevés alors que les informations supplémentaires utiles qu'elle impose sont limitées par rapport aux informations qui existent déjà. Cette information obligatoire accroît la complexité, les coûts et les efforts de conformité tandis qu'elle réduit la compétitivité des entreprises qui y sont assujetties. Elle a un coût d'opportunité important en ce qu'elle détourne du temps et des ressources d'activités génératrices de valeur et d'objectifs concrets de durabilité. Par exemple, les émissions de GES de scope 3 ne sont pas des indicateurs pertinents de la gestion des risques climatiques ou de la stratégie commerciale d'une entreprise. Elles sont liées à des activités conduites par des tiers sur lesquelles une entreprise n'a ni contrôle ni influence.

North Atlantic Energies estime qu'il est dans l'intérêt de ses actionnaires de parler ouvertement de ces obligations de reporting. La prise de conscience croissante de la nécessité de simplifier les exigences de la CSRD et la promulgation du texte modifiant la directive CSRD n° 2022/2464 du 14 décembre 2022 dit « Omnibus I », visant à la simplification de la législation existante dans le domaine de la durabilité, sont des signes encourageants. La poursuite de changements substantiels et des ajustements dans les détails du reporting ESRS seraient utiles pour remédier au déséquilibre entre la charge de travail de production d'information et les connaissances utiles à la prise de décisions et contribueraient à soutenir la compétitivité des entreprises.

1.5.2 Priorités stratégiques et perspectives

Dans ce contexte de transition, le groupe concentre son action sur quatre priorités stratégiques qui guident sa trajectoire de long terme.

Renforcer l'excellence opérationnelle

Pour conduire ses opérations de façon responsable et en toute sécurité, le groupe poursuivra ses actions d'amélioration, en ligne avec les plus hauts standards opérationnels, de façon à tirer le meilleur parti de son outil industriel. Cette recherche permanente de l'excellence opérationnelle repose en particulier sur la sécurité, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la fiabilité et l'optimisation des taux d'utilisation.

Accroître durablement sa compétitivité

Pour maintenir et améliorer sa compétitivité, le groupe North Atlantic Energies est engagé dans une démarche permanente d'amélioration et d'optimisation du fonctionnement de son outil industriel en s'appuyant sur un modèle organisationnel performant. Cette démarche passe par une gestion des coûts rigoureuse et disciplinée, pour faire face à une forte concurrence internationale et par la poursuite d'investissements ciblés afin d'optimiser le fonctionnement de son outil industriel et d'adapter sa capacité de production pour répondre aux besoins du marché. Le groupe opère sur un marché ouvert aux importations de produits finis, fabriqués dans des environnements réglementaires souvent moins contraignants ou à des coûts de production plus faibles, ce qui lui impose d'être toujours plus performant.

Créer de la valeur en plaçant le client au centre de ses actions

Dans un marché français où plus de la moitié du gazole et du carburacteur sont importés, produire localement constitue une opportunité. Le groupe North Atlantic Energies inscrit l'expérience client au cœur de son modèle de développement. Cette approche constitue un pilier essentiel de sa stratégie, fondée sur la conviction que la présence en France de l'ensemble des forces commerciales et de service client, en proximité avec son outil industriel local, permet au groupe de mieux comprendre et anticiper les besoins de ses clients et d'apporter des réponses rapides, fiables et adaptées. Cette proximité renforce l'agilité de l'organisation au service des clients.

Se positionner pour un avenir bas carbone

Le groupe poursuivra ses efforts afin de renforcer sa position sur le marché français en mettant l'accent sur des produits qui continuent à offrir des perspectives de demande significatives, comme les carburants liquides, notamment bas carbone et les bitumes en accompagnant toujours mieux ses clients revendeurs et distributeurs. Il s'appuie sur une logistique de premier plan et sur des équipes dynamiques et engagées.

Le groupe s'appuie sur la force de sa culture d'entreprise basée sur les valeurs que sont la sécurité, l'intégrité et l'engagement avec l'ensemble des parties prenantes pour réussir son adaptation aux transformations en cours. Cette culture d'entreprise, engageante, attractive et inclusive est le socle de toutes les actions du groupe.

La programmation pluriannuelle de l'énergie française et le Pacte vert pour l'Europe avec l'objectif de neutralité carbone en 2050, prévoient une baisse de la consommation d'énergies fossiles et une évolution significative des marchés de produits pétroliers, dont l'ampleur et le rythme de transition sont encore incertains.

La transformation de l'outil industriel qui en découle devrait s'articuler autour :

- d'un remplacement progressif du pétrole brut par des matières premières issues de la biomasse ou des déchets ;
- de l'amélioration de l'efficacité énergétique, de l'électrification de certains équipements, de l'utilisation d'hydrogène renouvelable et du captage et stockage ou utilisation du CO₂ ;
- de l'augmentation progressive de la fabrication de produits moins carbonés.

North Atlantic Energies s'implique activement dans le débat sur les politiques publiques et la transition énergétique et continue à plaider pour des solutions fiables et économiquement abordables répondant aux défis du changement climatique.

North Atlantic Energies continuera de s'adapter, si les conditions économiques et réglementaires le permettent, aux changements éventuels de ses marchés qui résulteraient des objectifs climatiques et de la transition énergétique.

01. RAPPORT DE GESTION

Priorités stratégiques et perspectives

L'objectif de neutralité carbone en France et dans l'Union européenne d'ici 2050 étant fixé, la transition devrait connaître un rythme accéléré d'ici 2030 avec le paquet *Fit for 55* européen. Son application française est décrite dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) publiée en février 2026 et la Stratégie nationale bas carbone, préparées par d'intenses travaux des filières au sein des ateliers de la stratégie française pour l'énergie et le climat, auxquels nos associations professionnelles ont contribué. Cette transition prévoit de s'appuyer sur une évolution importante du mix énergétique et une baisse de la part des énergies fossiles.

Pour les prochaines années, la raffinerie de Gravenchon va continuer à se préparer pour satisfaire aux réglementations de plus en plus contraignantes et poursuivre les projets d'amélioration d'efficacité énergétique et de maîtrise des émissions : tout nouveau projet de raffinage est systématiquement conçu avec une attention particulière à la dépense d'énergie supplémentaire requise pour les unités existantes. Des projets d'économies d'énergie sont aussi étudiés.

Les carburants liquides bas carbone (CLBC) : une solution qui mérite un cadre réglementaire favorable

Dans un contexte de mix énergétique de plus en plus diversifié et décarboné, les CLBC ont toute leur place dans les différents secteurs du transport routier, en particulier pour la mobilité lourde, l'aérien et le maritime. La demande devrait même doubler sur dix ans, passant de 4 à 8 millions de tonnes par an, afin de respecter les nouvelles obligations d'incorporation de CLBC dans les carburants (définies au niveau national et européen). Le secteur devra donc réaliser des investissements importants dans de nouvelles unités de production pour un montant estimé entre 20 et 45 milliards d'euros en France d'ici 2035 (source : Ufip Énergies et Mobilités).

Une partie des CLBC sera produite à partir de nouvelles ressources de matières premières renouvelables et durables d'origine agricole, forestière ou issues de résidus ou de déchets. L'Ufip Énergies et Mobilités (UfipEM) estime la

disponibilité de la biomasse en France suffisante à horizon 2035. Les besoins très importants en électricité renouvelable et bas carbone nécessaires à la production d'une partie des CLBC, via de l'hydrogène vert ou bas carbone, doivent être également pris en compte.

La production des volumes nécessaires nécessitera un cadre réglementaire national attractif, stable et simplifié, donnant de la visibilité sur une période suffisamment longue pour justifier les investissements. Le projet d'inscrire pour dix ans dans une loi la trajectoire de réduction des gaz à effet de serre des carburants va dans le bon sens, et son vote est attendu.

Les orientations de politique publique dans la stratégie française Énergie-Climat devraient se fonder sur une approche technologiquement neutre qui tienne compte de l'efficacité des technologies bas carbone en termes de coût par tonne de CO₂ évité, au bénéfice de tous.

Le déficit de compétitivité de l'industrie européenne souligné par le rapport Draghi de 2024 appelle l'Union européenne et la France à des efforts pour rétablir la situation, afin de restaurer des conditions de concurrence équitable avec les productions d'autres géographies. La simplification du fardeau administratif ne doit pas se limiter aux petites entreprises. Divers Omnibus de simplification et l'*Industrial Acceleration Act* ont été lancés, mais restent insuffisants et la situation de la compétitivité de l'industrie européenne continue de se dégrader.

North Atlantic Energies se prépare à raffiner des huiles usagées régénérées à Gravenchon

North Atlantic Energies a modifié une unité de production sur le site de Gravenchon pour pouvoir y raffiner des lubrifiants usagés régénérés en huiles de base à plus forte valeur ajoutée. Cette démarche d'économie circulaire vise à renforcer le recyclage et la valorisation de ressources existantes.

Sa mise en œuvre dépend aujourd'hui d'un cadre réglementaire clair et incitatif qui permettrait le développement d'un modèle économiquement viable.

1.6 Autres informations

1.6.1 Transactions avec les parties liées

Le groupe North Atlantic Energies effectue de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe North Atlantic dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. La majorité de ces transactions se rapportent à des opérations courantes conclues à des conditions normales : achat ou vente de produits pétroliers, prestations de services partagés, ou encore avances ou emprunts financiers à des conditions de marché.

Antérieurement au 28 novembre 2025, le groupe North Atlantic Energies (nommé alors Esso S.A.F.) effectuait de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. La majorité de ces transactions se rapportaient à des opérations courantes conclues à des conditions normales : achat ou vente de produits pétroliers, prestations de services partagés, ou encore avances ou emprunts financiers à des conditions de marché.

1.6.2 Situation financière

Au 31 décembre 2025, le montant des capitaux propres du groupe ressort à 746 millions d'euros contre 2 251 millions d'euros fin 2024, et la position financière nette est négative pour 623 millions d'euros contre une position financière nette positive de 1 493 millions d'euros fin 2024.

La baisse des capitaux propres pour un montant de 1 505 millions d'euros provient essentiellement :

- de la perte nette de l'exercice pour 93 millions d'euros ;
- des éléments du résultat global pour un montant positif de 32 millions d'euros ;
- du versement du dividende de l'exercice 2024 pour un montant de 681 millions d'euros ;

- d'une distribution exceptionnelle de réserves pour un montant de 774 millions d'euros.

Le groupe a effectué en 2025 un versement de 4 millions d'euros auprès d'un organisme d'assurance afin d'augmenter le montant des retraites sécurisées au titre des régimes à prestations définies de l'ensemble des retraités. Au 31 décembre 2025, le montant des engagements de retraite du groupe consolidé non préfinancés s'établit à 277 millions d'euros (voir note annexe 5.1.3 aux comptes consolidés).

1.6.3 Procédures et litiges en cours

1.6.3.1 Procédures et litiges matériellement significatifs

Au 31 décembre 2025, le groupe North Atlantic Energies n'était engagé dans aucune procédure ou litige matériellement significatif.

1.6.3.2 Autres litiges

En octobre 2021, quatre actionnaires minoritaires avaient engagé une action en justice afin d'obtenir l'examen des conditions auxquelles étaient conclues les conventions entre le groupe North Atlantic Energies (alors nommé Esso S.A.F.) et le groupe ExxonMobil. Ils furent déboutés de l'ensemble de leurs demandes en première instance en décembre 2021. En appel, une décision de justice d'octobre 2022 autorisa la nomination d'un expert indépendant chargé d'examiner certaines de ces conventions, dans un périmètre considérablement réduit par rapport à la demande initiale des requérants. North Atlantic Energies (alors Esso S.A.F.) forma un pourvoi en cassation contre cette décision tout en fournissant à l'expert les documents demandés. En septembre 2024, la cour de cassation cassa la décision de la cour d'appel qui avait ordonné l'expertise en indiquant que l'article

du Code de procédure civile qui fondait ces expertises ne permettait pas d'ordonner une expertise dans un domaine qui relevait davantage de décisions de gestion de l'entreprise, renvoyant ainsi la décision devant une autre cour d'appel.

En mai 2025, les quatre actionnaires et North Atlantic Energies (alors Esso S.A.F.) ont mis définitivement fin au litige d'un commun accord.

Le groupe North Atlantic Energies veille au respect de l'ensemble de ses obligations légales et rappelle qu'il s'assure que les conventions conclues avec l'ensemble de ses parties liées sont revues rigoureusement par les diverses directions compétentes qui s'attachent à ce que leurs termes et conditions fassent prévaloir l'intérêt du groupe North Atlantic Energies.

01. RAPPORT DE GESTION

Autres informations

1.6.4 Informations sur les délais de paiement

En application des articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce, le tableau ci-dessous donne la décomposition des factures reçues et factures émises non réglées au 31 décembre 2025 de la société North Atlantic Energies.

au 31/12/2025	Article D. 441-6 I.-1°: factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.						Article D. 441-6 I.-2°: factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(millions d'euros)												
Nombre de factures concernées		139	37	1	3	180		1 658	207	128	523	2 516
Montant total TTC des factures concernées		7,42	0,74	0,21	0,45	8,82		23,55	9,81	10,68	38,72	82,75
% du montant total des achats TTC de l'exercice		0,06 %	0,01 %	— %	— %	0,08 %						
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice								0,18 %	0,07 %	0,08 %	0,29 %	0,62 %
Nombre de factures exclues	Néant						Néant					
Montant total TTC des factures exclues	Néant						Néant					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : (à préciser)		60 jours date de facture				<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : (à préciser)		60 jours date de facture			
	<input type="checkbox"/> Délais légaux : (à préciser)						<input type="checkbox"/> Délais légaux : (à préciser)					

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2024 était la suivante :

au 31/12/2024	Article D. 441-6 I.-1°: factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.						Article D. 441-6 I.-2°: factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(millions d'euros)												
Nombre de factures concernées		24	8	8	9	49		481	302	157	604	1 544
Montant total TTC des factures concernées		7,20	0,01	0,03	0,01	7,25		65,83	42,17	19,32	37,23	164,55
% du montant total des achats TTC de l'exercice		0,04 %	— %	— %	— %	0,04 %						
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice								0,37 %	0,23 %	0,11 %	0,21 %	0,92 %
Nombre de factures exclues	Néant						Néant					
Montant total TTC des factures exclues	Néant						Néant					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : (à préciser)		60 jours date de facture				<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : (à préciser)		60 jours date de facture			
	<input type="checkbox"/> Délais légaux : (à préciser)						<input type="checkbox"/> Délais légaux : (à préciser)					

1.6.5 Montant global des charges non fiscalement déductibles

Le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts (art. 223 *quater* du CGI) s'établit à 82 935 euros pour la société North Atlantic Energies au titre de l'exercice 2025 et correspond à

une charge d'impôt en raison du caractère non déductible de ces dépenses pour un montant de 21 422 euros. Il s'agit de la partie non déductible des loyers versés dans le cadre de contrats de location longue durée d'automobiles.

1.6.6 Autres informations

Le groupe North Atlantic Energies n'est concerné par aucune disposition ou accord spécifique couvert par l'article L.22-10-11 du Code de commerce. Il est à noter que le groupe North Atlantic ayant pris contrôle de la société le 28 novembre 2025, toutes les conventions permettant à la société de bénéficier de l'assistance et de l'expertise du groupe ExxonMobil ont pris fin à cette date.

Des informations sur le capital sont données dans la note annexe 11 aux comptes consolidés.

Concernant les incidences des activités de la société quant à la lutte contre l'évasion fiscale, North Atlantic Energies et ses filiales sont enregistrées en France et s'acquittent de l'intégralité de leurs impôts en France. Le groupe estime qu'une réputation bien établie est un actif inestimable de la société et son code de conduite exige le strict respect des lois et règlements en vigueur.





RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1	Organes d'administration et de direction	24	2.4	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	35
2.1.1	Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration	25	2.5	Modalités de participation à l'assemblée générale des actionnaires	36
2.1.2	Adoption de règles de bonne conduite de gouvernement d'entreprise spécifiques à North Atlantic Energies	25	2.6	Nomination et renouvellement de mandats d'administrateurs proposés à l'assemblée générale	37
2.1.3	Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	26	2.7	Organisation et fonctionnement du système de contrôle du groupe North Atlantic Energies	39
2.1.4	Tableau des délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires	26	2.7.1	Organisation générale	39
2.1.5	Direction générale et limitation des pouvoirs du Directeur général	27	2.7.2	Analyse des risques, mesures de contrôle et procédures adaptées	40
2.2	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	28	2.7.3	Suivi et évaluation du système de contrôle	41
2.3	Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux	31	2.8	Politique d'assurance	42
2.3.1	Politique de rémunération des mandataires sociaux de la société	31			
2.3.2	Les tableaux des rémunérations concernent les membres du Conseil d'administration de North Atlantic Energies	31			

2.1 Organes d'administration et de direction

Conseil d'administration de North Atlantic Energies au 31 décembre 2025

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se fait communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Formation continue

Les membres du Conseil participent régulièrement à des réunions d'information pour développer et mettre à jour leurs compétences et leur expertise en matière de durabilité et de gestion des risques.

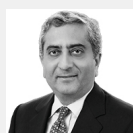
Experts externes

Le Conseil d'administration a le droit de faire appel à des consultants extérieurs lorsqu'il l'estime utile, notamment en matière de durabilité.

4 ADMINISTRATEURS



Charles AMYOT
Président du Conseil d'administration et Directeur général de North Atlantic Energies



Kaushik AMIN
Président, administrateur, secrétaire général de North Atlantic Refining Corp



Simon FENNER
Président de North Atlantic France



Jean-Claude MARCELIN
Directeur financier et trésorier de North Atlantic Energies



4 ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS



Frédérique LE GREVÈS
Vice-Présidente exécutive Affaires publiques Europe & France de STMicroelectronics
Présidente de STMicroelectronics France



Véronique MOREL
Membre du Comex, Vice-Présidente Senior et Directrice *Supply Chain* et Achats de Sonepar France



Sylvie JÉHANNO
Présidente du Conseil d'administration et Directrice générale de Dalkia

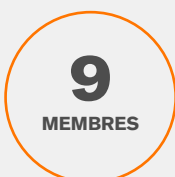


Philippe DIU
Expert-comptable

1 ADMINISTRATRICE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS



Odile RUEFF
Coordinatrice gestion immobilière sites inactifs de North Atlantic Energies



La politique sur le gouvernement d'entreprise adoptée par le Conseil d'administration fixe les règles que la société souhaite suivre en la matière.

Elle respecte les codes de bonne conduite existants, dont elle adapte les principes à son organisation et à son fonctionnement.

Le Conseil d'administration détermine les orientations des activités de la société et veille à leur mise en œuvre. En accord avec les pouvoirs attribués par les assemblées d'actionnaires et l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et délibère sur les affaires la concernant. Son Président est désigné par les administrateurs. Les informations nécessaires au bon accomplissement de leurs missions sont transmises aux administrateurs.

Il comprend quatre administrateurs indépendants selon la définition retenue par North Atlantic Energies. Pour être considéré comme indépendant, un administrateur ne doit avoir aucune relation financière avec North Atlantic Energies, directement ou indirectement, excepté en sa qualité

d'administrateur, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ces quatre administrateurs indépendants sont :

- M^{me} Frédérique Le Grevès ;
- M^{me} Véronique Morel ;
- M^{me} Sylvie Jéhanno ;
- M. Philippe Diu.

Le Conseil peut créer les comités spécialisés qu'il estime nécessaires ou opportuns pour l'assister dans la conduite des affaires de la société. Il a notamment créé un Comité d'audit lors de sa séance du 2 avril 2008. Le Comité d'audit est actuellement composé de trois administrateurs n'exerçant pas de responsabilité opérationnelle au sein de la société et nommés en Conseil d'administration, dont deux administrateurs indépendants – à savoir :

- M^{me} Frédérique Le Grevès ;
- M. Philippe Diu ;
- M. Simon Fenner.

2.1.1 Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration

Bien que la société n'ait pas mis en place de politique spécifique concernant la diversité des membres de son Conseil d'administration, elle s'assure que la composition de ce Conseil soit aussi équilibrée que possible afin de bénéficier du maximum de compétences. C'est ainsi qu'en plus d'une parité femmes-hommes conforme aux dispositions légales avec quatre femmes et cinq hommes au sein de son

Conseil, la société propose à ses actionnaires des administrateurs aux qualifications professionnelles et à l'expérience variées. La société considère que la composition actuelle de son Conseil d'administration est satisfaisante au regard des critères de diversité, et n'envisage donc pas de mettre en place de politique formelle en la matière.

2.1.2 Adoption de règles de bonne conduite de gouvernement d'entreprise spécifiques à North Atlantic Energies

North Atlantic Energies tient à préciser ne pas avoir choisi d'adopter de code de bonne conduite établi par les organisations représentatives des entreprises, tel que le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré conjointement par l'Afep et le Medef, car il ne lui semble pas adapté compte tenu de la composition de l'actionnariat de la société et elle aurait été amenée à en écarter trop de dispositions.

Le Conseil d'administration de la société a adopté le 23 mars 2005 une politique sur le gouvernement d'entreprise qui fixe les règles que la société souhaite respecter en la matière.

Cette politique, disponible sur le site internet de la société, respecte l'esprit des codes de bonne conduite existants et ne s'en éloigne que pour en adapter les principes à son organisation et son fonctionnement (par exemple, la société n'a pas créé de Comité de sélection, de nomination ou de rémunération). Elle a été révisée le 23 mars 2011, le 6 novembre 2013, le 20 mars 2019 et le 11 mars 2026 pour tenir compte des évolutions en matière de gouvernement d'entreprise.

02. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Organes d'administration et de direction

2.1.3 Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il a adopté un règlement intérieur, révisé le 21 mars 2018 pour tenir compte des évolutions en matière de gouvernement d'entreprise et de l'entrée en vigueur du règlement européen (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se fait communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Lorsque des décisions sont à prendre par le Conseil d'administration, les détails nécessaires à la prise de décision sont présentés, soit sous la forme d'un projet de rapport du Conseil préparé par les différentes directions concernées, soit par un exposé du Président-directeur général.

Les administrateurs non salariés ont accès à leur demande aux cadres dirigeants de la société et aux autres salariés, pour discuter des activités et de la marche de la société. Une information concernant les affaires de la société est fournie au Conseil d'administration par la direction de North Atlantic Energies, en présence des Commissaires aux comptes. Par ailleurs, le Conseil d'administration a le droit de faire appel à des consultants extérieurs lorsqu'il l'estime utile. Les honoraires et dépenses de ces consultants sont pris en charge par la société.

Le Conseil d'administration revoit périodiquement la performance des activités et les objectifs stratégiques de la société, et en particulier les performances en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Le Conseil arrête les comptes semestriels et annuels et établit le rapport de gestion. Les projets de rapport de gestion, préparés par la direction de la communication et des relations extérieures, les projets de comptes semestriels et annuels, préparés par la direction du contrôle financier, et les conventions réglementées, rassemblées par le secrétariat général, sont communiqués à tous les administrateurs. En 2025, le Conseil d'administration s'est réuni à onze reprises.

Le 6 novembre 2013, le Conseil a adopté une charte des conventions réglementées en application de la proposition n° 20 de la recommandation n° 2012-05 de l'AMF. Cette charte a été révisée lors de la réunion du Conseil d'administration du 25 mars 2014, du 17 mars 2020 et lors de celle du 22 mars 2023.

Procédure d'évaluation des conventions courantes

Conformément à l'article L.22-10-12 du Code de commerce, lors de sa réunion du 11 septembre 2019, le Conseil a adopté une procédure d'évaluation des conventions intra-groupe portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Dans le cadre de celle-ci, et comme c'est déjà le cas depuis de nombreuses années, les fonctions financières (contrôleur, finances, fiscal) et juridique étudient chaque convention intra-groupe nouvelle ou mise à jour afin de déterminer si elle remplit les conditions susmentionnées ou si elle doit être préalablement autorisée par le Conseil conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce. Un bilan résumé de ces revues est présenté au Comité d'audit à une fréquence qui dépend du nombre de ces conventions ainsi évaluées et qui est au moins annuelle. Par ailleurs, chaque année, le contrôleur rappelle à l'ensemble des directions l'obligation de faire revoir toute convention intra-groupe (en ce inclus tout avenant ou toute autre modification à une convention intra-groupe existante) par les fonctions financières et juridiques avant toute signature.

Conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société avec une filiale

Aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de North Atlantic Energies et, d'autre part, une autre société contrôlée par North Atlantic Energies au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

2.1.4 Tableau des délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires

L'assemblée générale des actionnaires n'a pas accordé de délégations au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

2.1.5 Direction générale et limitation des pouvoirs du Directeur général

Le Conseil d'administration a fait le choix de ne pas dissocier la fonction de Président du Conseil d'administration de celle de Directeur général.

Le Président du Conseil d'administration et Directeur général ne peut réaliser les opérations suivantes :

- consentir des prêts d'un montant supérieur à 20 % du capital de la société pour chaque opération ;
- contracter des emprunts à plus d'un an d'un montant supérieur à 50 millions d'euros pour chaque emprunt, cette limitation ne s'appliquant pas à des emprunts remboursables au gré de North Atlantic Energies sans pénalité ;
- consentir sur les biens immobiliers des hypothèques dont le montant excède 20 % du capital de la société ;
- vendre des immeubles, groupes de parts de sociétés immobilières, fonds de commerce ou concessions, ou tout autre actif immobilisé dont le prix de vente ou la valeur nette comptable à la date du dernier exercice clôturé excède 20 % du capital de la société ;

- faire à des sociétés constituées ou à constituer des apports d'un montant supérieur à 20 % du capital de la société.

Dans le cadre de la résolution bancaire adoptée par le Conseil d'administration et revue au moins tous les deux ans, le Conseil d'administration a établi des règles de délégations de pouvoirs en matière d'ouverture et fermeture de comptes bancaires et de désignation de fondés de pouvoirs autorisés à faire des opérations sur lesdits comptes.

Le Conseil a autorisé le Président à donner des cautions, avals et garanties au nom de la société dans la limite de 20 millions d'euros, et ce jusqu'au 30 juin 2026. Le Président du Conseil d'administration et Directeur général a également été autorisé par le Conseil à donner à l'égard des administrations fiscales et douanières des cautions, avals et garanties au nom de la société, sans limitation de montant et à déléguer les pouvoirs définis aux paragraphes précédents.

01

02

03

04

05

06

07

02. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

2.2 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

En application de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, et compte tenu de la taille de son Conseil, la société a l'obligation d'instaurer une proportion d'administrateurs de chaque sexe telle que l'écart

entre le nombre des administrateurs de chaque sexe ne pourra être supérieur à deux. La société assure la représentativité requise puisque le Conseil est actuellement composé de trois femmes et de cinq hommes (hors administratrice représentant les salariés, non comptabilisée conformément à la loi).



Kaushik AMIN

Partenaire du fonds d'investissement Silverpeak

Président, administrateur et secrétaire de North Atlantic Refining Corp

Administrateur de :

- North Atlantic Energies – à compter du 28 novembre 2025
- NARL Marketing Inc.
- Braya Renewable Fuels (Newfoundland) GP Inc.



Charles AMYOT

Président du Conseil d'Administration et Directeur général et administrateur d'Esso Société Anonyme Française devenue North Atlantic Energies le 28 novembre 2025 ⁽¹⁾

Président de :

- Esso Raffinage devenue North Atlantic Raffinage le 28 novembre 2025 ⁽¹⁾
- ExxonMobil Chemical France devenue North Atlantic Chemical le 28 novembre 2025 ⁽¹⁾
- ExxonMobil France Holding S.A.S. – jusqu'au 11 septembre 2025
- Noroxo – jusqu'au 18 novembre 2025
- Société de Gestion de Sites Industriels – jusqu'au 18 novembre 2025

Gérant de :

- Esso France devenue North Atlantic Retail le 28 novembre 2025 ⁽¹⁾
- Société Mobil de Recherche et de Fabrication de Lubrifiants et Assimilés – jusqu'au 31 octobre 2025

Directeur Stratégie Global Supply Chain, Produits énergétiques – jusqu'au 28 novembre 2025



Philippe DIU

Expert-comptable

Administrateur d'Esso Société Anonyme Française devenue North Atlantic Energies le 28 novembre 2025 – à compter du 4 juin 2025 ⁽¹⁾

(1) Le 28 novembre 2025, Esso Société Anonyme Française est devenue North Atlantic Energies ; Esso Raffinage est devenue North Atlantic Raffinage ; ExxonMobil Chemical France est devenue North Atlantic Chemical ; Esso France est devenue North Atlantic Retail.



Philippe DUCOM

Président d'ExxonMobil Europe

Administrateur de :

- Esso Société Anonyme Française – *jusqu'au 28 novembre 2025*
- ExxonMobil Petroleum & Chemical B.V.



Simon FENNER

Président de North Atlantic France

Administrateur de North Atlantic Energies – *à compter du 28 novembre 2025*



Marie-Laure HALLEMAN

Directrice du Développement Low Carbon Solutions Europe d'ExxonMobil Petroleum & Chemical B.V.

Administratrice d'Esso Société Anonyme Française – *jusqu'au 28 novembre 2025*



Sylvie JÉHANNO

Présidente-Directrice générale de DALKIA

Présidente de DALKIA EN

Administratrice de :

- Esso Société Anonyme Française devenue North Atlantic Energies le 28 novembre 2025 – *à compter du 4 juin 2025* ⁽¹⁾
- EDF Energy
- EDF Energy Services

Membre du Conseil de surveillance de :

- DALKIA Electronics
- SEGULA Technologies

Membre du Comité stratégique d'Isalt



Frédérique LE GREVÈS

Vice-Présidente exécutive Affaires publiques Europe & France de STMicroelectronics

Présidente et membre du Conseil d'administration de STMicroelectronics France

Présidente de STMicroelectronics (Grand Ouest) S.A.S. – *jusqu'au 31 octobre 2025*

Administratrice d'Esso Société Anonyme Française devenue North Atlantic Energies le 28 novembre 2025 ⁽¹⁾



Jean-Claude MARCELIN

Directeur financier d'Esso Société Anonyme Française devenue North Atlantic Energies le 28 novembre 2025 ⁽¹⁾

Administrateur d'Esso Société Anonyme Française devenue North Atlantic Energies le 28 novembre 2025 ⁽¹⁾



Jean-Pierre MICHEL

Président de Mindex S.A.S.

Administrateur d'Esso Société Anonyme Française – *jusqu'au 4 juin 2025*

(1) Le 28 novembre 2025, Esso Société Anonyme Française est devenue North Atlantic Energies ; Esso Raffinage est devenue North Atlantic Raffinage ; ExxonMobil Chemical France est devenue North Atlantic Chemical ; Esso France est devenue North Atlantic Retail.

02. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice



Véronique MOREL

Membre du Comex, Vice-Présidente Senior, Supply Chain et Achats Sonepar France – Global Sourcing Europe
Administratrice de :

- Esso Société Anonyme Française devenue North Atlantic Energies le 28 novembre 2025 ⁽¹⁾
- Sonepar Global Service Europe – *à compter du 4 mars 2025*



Odile RUEFF

Coordinatrice gestion immobilière sites inactifs d'Esso Société Anonyme Française devenue North Atlantic Energies le 28 novembre 2025 ⁽¹⁾

Administratrice d'Esso Société Anonyme Française devenue North Atlantic Energies le 28 novembre 2025 ⁽¹⁾



Véronique SAUBOT

Associée de Tykya

Directrice générale de Simplon.co

Administratrice de :

- Esso Société Anonyme Française – *jusqu'au 4 juin 2025*
- Groupe Imerys
- LISI

(1) Le 28 novembre 2025, Esso Société Anonyme Française est devenue North Atlantic Energies ; Esso Raffinage est devenue North Atlantic Raffinage ; ExxonMobil Chemical France est devenue North Atlantic Chemical ; Esso France est devenue North Atlantic Retail.

2.3 Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Le Conseil a décidé d'adopter la plupart des recommandations élaborées par l'Afep et le Medef concernant la rémunération des mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, constatant qu'elles étaient très proches des pratiques de North Atlantic Energies, à l'exception notamment du cumul contrat de travail et mandat social. Sur ce point

précis, le Conseil d'administration a considéré que ce cumul reste acceptable en son sein compte tenu de la structure de l'actionnariat de la société et des politiques de rémunération des mandataires sociaux qui sont établies en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe.

2.3.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux de la société

S'inscrivant dans la continuité des pratiques de la société, les politiques de rémunération, développées ci-dessous, ont été établies par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 24 mars 2021 et sont confirmées annuellement.

Politique de rémunération des administrateurs :

- La politique de rémunération des administrateurs vise à déterminer, dans le cadre de l'enveloppe globale votée par l'assemblée générale, une rémunération qui permet de bénéficier des compétences les meilleures et les plus adaptées aux travaux du Conseil ;
- Elle prévoit tout d'abord une rémunération fixe allouée aux administrateurs et une rémunération fixe complémentaire allouée, quant à elle, aux membres et au Président du Comité d'audit, afin de tenir compte des responsabilités et des travaux liés à ces fonctions ;
- Ainsi, la politique de rémunération concourt à la qualité des travaux du Conseil, qui est à même de déterminer les orientations de l'activité de la société et de définir sa stratégie au mieux de son intérêt social, de celui de ses salariés et de l'ensemble des parties prenantes ;

- Il est précisé que les mandataires sociaux ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat d'administrateur tant qu'ils exercent des fonctions exécutives au sein de North Atlantic Energies. En outre, conformément à la politique de la société, les administrateurs salariés ne sont pas bénéficiaires de rémunération au titre de leur mandat d'administrateur.

Politique de rémunération du Président-directeur général :

- Conformément à la politique de la société, les dirigeants mandataires sociaux ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat tant qu'ils sont salariés au sein de North Atlantic Energies.

2.3.2 Les tableaux des rémunérations concernent les membres du Conseil d'administration de North Atlantic Energies

Dirigeant mandataire social exécutif salarié de North Atlantic Energies :

- M. Charles Amyot.

Mandataires sociaux non exécutifs :

- M. Philippe Diu depuis le 4 juin 2025 ;
- M^{me} Marie-Laure Halleman jusqu'au 28 novembre 2025 ;
- M^{me} Frédérique Le Grevès ;
- M^{me} Véronique Morel ;
- M^{me} Sylvie Jéhanno depuis le 4 juin 2025 ;
- M^{me} Odile Rueff ;
- M^{me} Véronique Saubot jusqu'au 4 juin 2025 ;
- M. Philippe Ducom jusqu'au 28 novembre 2025 ;
- M. Jean-Claude Marcelin ;
- M. Jean-Pierre Michel jusqu'au 4 juin 2025 ;
- M. Kaushik Amin depuis le 28 novembre 2025 ;
- M. Simon Fenner depuis le 28 novembre 2025.

02. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

1. Tableau de synthèse des rémunérations en euros et actions attribuées au dirigeant mandataire social exécutif

M. Charles Amyot	2024	2025
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	309 182	280 818
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 5)	101 533	—

2. Tableau récapitulatif des rémunérations en euros du dirigeant mandataire social exécutif

M. Charles Amyot	Montants au titre de 2024		Montants au titre de 2025	
	attribués	versés	attribués	versés
Rémunération fixe	223 086	223 086	226 908	226 908
Rémunération variable	—	—	—	—
Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	—	—	—	—
Rémunération exceptionnelle ⁽¹⁾	16 814	16 814	—	—
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	—	—	—	—
Autres ⁽²⁾	38 747	38 747	24 523	24 523
Avantages en nature, participation et intéressement, etc. ⁽³⁾	30 535	30 535	29 387	29 387
Total	309 182	309 182	280 818	280 818

(1) Rémunérations versées à la discrétion d'Exxon Mobil Corporation et dépendant du niveau de responsabilités et de la contribution du personnel concerné. La rémunération variable pluriannuelle n'est payée que lorsqu'un montant prédéterminé de bénéfice par action d'Exxon Mobil Corporation a été atteint. La rémunération exceptionnelle est payée dans l'année d'attribution. Esso S.A.F. a acquitté les cotisations sociales employeur jusqu'au changement d'actionnaire majoritaire intervenu le 28 novembre 2025. Ces programmes ne sont plus applicables pour North Atlantic Energies. North Atlantic Energies n'a pas mis en place de programme de rémunération variable pluriannuelle ou de rémunération exceptionnelle.

(2) Paiement par Exxon Mobil Corporation de dividendes équivalents sur les actions ou unités d'actions de performance attribuées (voir tableaux 5 et 6) et non encore débloquées et sur lesquels Esso S.A.F. a acquitté les cotisations sociales employeur jusqu'au changement d'actionnaire majoritaire intervenu le 28 novembre 2025. North Atlantic Energies n'a pas mis en place de programme d'attribution d'actions de performance.

(3) Ces avantages correspondent à une voiture de fonction, à la prime de partage de la valeur, à la participation et intéressement résultant de l'exercice précédent et à l'abondement par l'employeur aux versements sur le plan d'épargne entreprise retraite unique. Tous ces avantages découlent de la politique générale de l'emploi en vigueur chez North Atlantic Energies.

3. Tableau récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles du dirigeant mandataire social exécutif

M. Charles Amyot				
Année d'attribution	Bénéfice/action	Unités	Montants versés ⁽¹⁾	Date de versement
2021	—	—	—	—
2022	—	—	—	—
2023	—	—	—	—
2024	—	—	—	—
2025	—	—	—	—

Rémunérations variables pluriannuelles versées par Exxon Mobil Corporation au cours de l'exercice.

(1) Les rémunérations variables pluriannuelles versées par Exxon Mobil Corporation sont traitées comme des salaires sur lesquels Esso S.A.F. acquittait les cotisations sociales. Elles sont versées lorsque le montant de bénéfice par action d'Exxon Mobil Corporation fixé au moment de l'attribution est atteint ou au plus tard trois ans après la date d'attribution. En 2025, aucun versement n'a été effectué au titre des rémunérations pluriannuelles issues du programme Exxon Mobil Corporation. Ce programme a été exclu du contrat de cession à North Atlantic France des parts détenues par le groupe Exxon Mobil., et n'est plus applicable pour North Atlantic Energies. North Atlantic Energies n'a pas mis en place de programme de rémunération variable pluriannuelle.

4. Tableau sur les rémunérations perçues en euros par les mandataires sociaux non exécutifs

	2024		2025	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
M ^{me} Véronique Saubot	50 000 ⁽¹⁾	50 000 ⁽¹⁾	—	—
M. Jean-Pierre Michel	26 500	26 500	—	—
M ^{me} Sylvie Jéhanno	—	—	27 000	27 000
M. Philippe Diu	—	—	51 000 ⁽¹⁾	51 000 ⁽¹⁾
M ^{me} Frédérique Le Grevès	46 000 ⁽¹⁾	46 000 ⁽¹⁾	47 000 ⁽¹⁾	47 000 ⁽¹⁾
M ^{me} Véronique Morel	26 500	26 500	27 000	27 000
M ^{me} Marie-Laure Halleman	—	—	—	—
M ^{me} Odile Rueff	—	—	—	—
M. Philippe Ducom	—	—	—	—
M. Simon Fenner	—	—	—	—
M. Kaushik Amin	—	—	—	—
M. Jean-Claude Marcelin	—	—	—	—
Total	149 000	149 000	152 000	152 000

Les rémunérations versées par North Atlantic Energies concernent les séances du Conseil d'administration et du Comité d'audit. Les administrateurs salariés ne touchent pas de rémunérations allouées à raison de leur mandat d'administrateur.

(1) Y compris rémunérations versées au titre du Comité d'audit.

5. Actions de performance attribuées durant l'exercice au dirigeant mandataire social exécutif

Actions de performance attribuées durant l'exercice au dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur et par toute société du groupe

N° et date du plan	Non applicable
Valeur unitaire	Non applicable
Date d'attribution	Non applicable
Date de disponibilité des actions ou unités d'actions	Non applicable
Liste nominative	
M. Charles Amyot ⁽¹⁾	Non applicable

North Atlantic Energies n'a pas de plan d'attribution de ses actions.

(1) Le programme d'attribution gratuite d'actions ou d'unités d'actions Exxon Mobil Corporation, géré à la discrétion d'Exxon Mobil Corporation et dépendant du niveau de responsabilités et de la contribution du personnel concerné, a été exclu du contrat de cession à North Atlantic France des parts détenues par le groupe Exxon Mobil, et ce programme n'est plus applicable pour North Atlantic Energies.

6. Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour le dirigeant mandataire social exécutif

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour le dirigeant mandataire social exécutif

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice
M. Charles Amyot ⁽¹⁾	Non applicable	0

North Atlantic Energies n'a pas mis en place de programme d'attribution d'actions de performance.

(1) Le programme d'attribution gratuite d'actions ou d'unités d'actions Exxon Mobil Corporation, géré à la discrétion d'Exxon Mobil Corporation et dépendant du niveau de responsabilités et de la contribution du personnel concerné, a été exclu du contrat de cession à North Atlantic France des parts détenues par le groupe ExxonMobil.

7. Information sur les attributions d'options d'actions aux mandataires sociaux et aux dix principaux attributaires salariés du groupe North Atlantic Energies conformément à l'article L.225-184 du Code de commerce

Au 31 décembre 2025, il n'y avait aucun programme ouvert d'attribution d'options d'actions bénéficiant au dirigeant mandataire social exécutif, aux mandataires sociaux non exécutifs ou aux salariés de North Atlantic Energies.

02. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

8. Autres engagements vis-à-vis du dirigeant mandataire social exécutif au 31 décembre 2025

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Charles Amyot	X ⁽¹⁾		X ⁽²⁾			X ⁽³⁾		X ⁽³⁾

(1) Le Conseil d'administration de la société dans sa séance du 28 novembre 2008 a considéré que le cumul contrat de travail de salarié de la société North Atlantic Energies et mandat social restait acceptable en l'espèce compte tenu de la structure de l'actionariat de la société et de la pratique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs salariés, qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe.

(2) Le dirigeant mandataire social exécutif salarié de North Atlantic Energies bénéficie des mêmes régimes de retraite supplémentaires et de prévoyance que ceux applicables à tous les salariés de la société dont le détail est fourni au paragraphe 9 ci-dessous, conformément à l'article L.22-10-9 du Code de commerce.

(3) La société n'a aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux, exécutifs ou non exécutifs, correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions, ou postérieurement à ceux-ci, ou encore à l'existence d'une clause de non-concurrence, à l'exception des engagements au titre du régime de retraite supplémentaire applicable aux salariés de la société.

9. Autres éléments de rémunération conformément à l'article L.22-10-9 du Code de commerce

Engagements de retraite des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Pour le dirigeant mandataire social exécutif bénéficiant du plan de retraite de North Atlantic Energies applicable à tous les salariés du groupe North Atlantic Energies, il est indiqué ci-dessous :

- le montant de l'engagement relatif aux avantages postérieurs à l'emploi calculé en fin d'exercice incluant les charges et contributions sociales afférentes : congé de fin de carrière, indemnité de départ à la retraite,

participation à la prévoyance santé et rente de retraite supplémentaire article 39 – avec une rente différentielle cristallisée à la date du 31 décembre 2015 et une rente additive cristallisée à la date du 31 décembre 2019 ;

- la rente annuelle de retraite supplémentaire article 39 qui serait potentiellement versée par North Atlantic Energies à compter de la date anticipée de liquidation sans abattement de la pension de vieillesse du régime général de la Sécurité sociale, et constatée sur la base de la rémunération de l'exercice 2025.

(K€)	Engagement relatif aux avantages postérieurs à l'emploi*		Rente annuelle de retraite supplémentaire art. 39	
	31/12/24	31/12/25	31/12/24	31/12/25
M. Charles Amyot	814	809		
Dont taxes et charges sociales	189	191	20	20

* Les hypothèses actuarielles utilisées sont détaillées dans la note 4.1 aux comptes consolidés :

- les montants versés en 2025 par North Atlantic Energies dans le cadre d'un plan additionnel de retraite supplémentaire par capitalisation à cotisations définies (PERU) ;
- North Atlantic Energies a cotisé 9 533 euros pour M. Charles Amyot.

Prévoyance

M. Charles Amyot bénéficie du régime de prévoyance décès-invalidité applicable à tous les salariés du groupe North Atlantic Energies et mis en place par l'accord collectif du 20 janvier 2017. Ce régime, intégralement financé par l'employeur, prévoit en cas de décès le versement d'un capital aux bénéficiaires et de rentes d'éducation et, en cas d'invalidité, le versement d'une rente complémentaire jusqu'à liquidation de la retraite. Le versement des prestations est assuré par AXA.

Opérations sur les titres de la société par les dirigeants et/ou personnes liées

La société n'a pas été informée de l'existence d'opérations réalisées sur ses titres durant l'exercice 2025 par ses dirigeants et/ou les personnes qui leur sont liées, conformément à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier.

10. Ratios de rémunération au titre de l'article L.22-10-9 du Code de commerce

Ratio entre la rémunération du dirigeant mandataire social exécutif	2021	2022	2023	2024	2025
• la rémunération moyenne des autres salariés	5,7	7,2	7,3	6,9	3,3
• la rémunération médiane des autres salariés	6,4	8,0	8,3	7,9	3,7

Ces ratios de rémunération ont été établis en prenant en compte les salariés de North Atlantic Energies et North Atlantic Raffinage, sur une base équivalent temps plein, et présents sur l'ensemble de l'année considérée. Il n'a pas été tenu compte des salariés embauchés ou partis en cours d'année ni des salariés expatriés.

Les éléments compris dans le calcul de ces ratios de rémunération sont les mêmes que ceux détaillés dans les tableaux 2, 3 et 6 pour les sommes versées au cours de chaque année, en excluant le cas échéant celles versées à l'occasion de la rupture de contrat de travail.

Évolution	2021	2022	2023	2024	2025
Des rémunérations en millions d'euros	102	114	115	103	79
Du résultat opérationnel ajusté (voir section « Résultats financiers ») en millions d'euros	184	700	884	-7	104
De la rémunération moyenne sur base équivalent temps plein en milliers d'euros	71,2	81,2	79,5	87,8	86,3
Du ratio entre la rémunération du dirigeant mandataire social exécutif et la rémunération moyenne des autres salariés	+16,3 %	+26,3 %	+1,4 %	-5,4 %	-52,2 %
Du ratio entre la rémunération du dirigeant mandataire social exécutif et la rémunération médiane des autres salariés	+16,4 %	+25,0 %	+3,8 %	-4,8 %	-53,2 %

Les rémunérations annuelles et la rémunération moyenne sont celles ayant servi de base au calcul des ratios de rémunération du tableau précédent.

2.4 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Au 31 décembre 2025, le capital social de North Atlantic Energies est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, d'un montant nominal de 7,65 euros. Ces actions à droit de vote simple ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière quant à leur exercice ou leur transfert.

Au 31 décembre 2025, ces actions étaient détenues par la société North Atlantic France à hauteur de 82,89 %.

Au 31 décembre 2025, les fonds communs de placement d'entreprise réservés aux salariés détenaient 0,08 % du capital de North Atlantic Energies, soit 10 000 actions.

North Atlantic Energies n'est pas soumise à des contraintes spécifiques concernant son capital social et elle n'a pas connaissance d'accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

North Atlantic Energies n'a aucun programme de rachat de ses propres actions et n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre ou de stock-options.

Ses statuts ne peuvent être modifiés que par une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires

présents ou représentés. Toutefois, par dérogation à ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire, statuant sur une proposition tendant à augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, est soumise quant au quorum et à la majorité aux mêmes dispositions que les assemblées ordinaires.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés et remplacés en application des règles du Code de commerce rappelées dans les articles 15 et 16 des statuts de la société. Il n'existe pas d'accord spécifique prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

2.5 Modalités de participation à l'assemblée générale des actionnaires

Les règles en matière de participation des actionnaires sont définies dans l'article 37 des statuts de la société, dont les principes sont rappelés ci-après :

- Pour participer à l'assemblée générale des actionnaires de la société, toute personne doit justifier de son identité lors des formalités d'enregistrement et de sa qualité d'actionnaire deux jours ouvrés au moins avant l'assemblée :
 - soit par l'inscription de ses actions en compte courant nominatif auprès de CIC Market Solutions (actions nominatives),
 - soit par la remise à CIC Market Solutions – Middle Office Emetteur – 6, avenue de Provence – 75452 PARIS Cedex 09, d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier habilité, teneur de son compte (banque, La Poste, société de bourse, etc.).

Comment assister à l'assemblée ?

Une carte d'admission, indispensable pour être admis à l'assemblée et y voter, est délivrée sur demande écrite.

Comment participer à l'assemblée par procuration ?

Il convient de faire parvenir à CIC Market Solutions – Middle Office Emetteur – 6, avenue de Provence – 75452 PARIS Cedex 09, dans les délais impartis dans la convocation, soit directement (actions nominatives), soit par l'entremise d'un intermédiaire financier (actions au porteur), le formulaire de vote par correspondance ou par procuration en optant pour le vote par procuration.

Il est possible de se faire représenter par le Président de l'assemblée générale ou par une autre personne (conjoint ou partenaire pacsé, un autre actionnaire ou toute autre personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues par le Code de commerce).

Comment voter à distance ?

Il convient de faire parvenir à CIC Market Solutions – Middle Office Emetteur – 6, avenue de Provence – 75452 PARIS Cedex 09, dans les délais impartis dans la convocation, soit directement (actions nominatives), soit par l'entremise d'un intermédiaire financier (actions au porteur), le formulaire de vote par correspondance ou par procuration en optant pour le vote par correspondance et en exprimant un vote pour chaque résolution.

2.6 Nomination et renouvellement de mandats d'administrateurs proposés à l'assemblée générale



Kaushik AMIN

Date de naissance : 12 juin 1964

Formation : Université Cornell, New York

Fonction exercée actuellement :

Associé chez Silverpeak

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

- *Head of the Fixed Income, Currencies, and Commodities (FICC) Americas Business, UBS*
- PDG de RBS Sempra Commodities
- Lehman Brothers' *Global Head of Liquid Markets*
- Professeur à l'Université de Michigan

Mandats sociaux dans différentes sociétés : (voir liste dans la présentation des mandataires sociaux)

Nombre d'actions de la société détenues : en cours d'acquisition pour détenir le nombre minimum requis par les statuts



Philippe DIU

Date de naissance : 19 mars 1960

Formation : HEC Paris

Fonction exercée actuellement :

Expert-comptable

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

Associé de EY France

Mandats sociaux dans différentes sociétés : (voir liste dans la présentation des mandataires sociaux)

Nombre d'actions de la société détenues : 5



Simon FENNER

Date de naissance : 26 novembre 1962

Formation : Bradford University

Fonction exercée actuellement :

Président de North Atlantic France

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

Managing Director at Westpeak Holdings (Independent Energy Consultant)

Nombre d'actions de la société détenues : en cours d'acquisition pour détenir le nombre minimum requis par les statuts



Charles AMYOT

Date de naissance : 14 mai 1968

Formation : ECAM LaSalle

Fonctions exercées actuellement :

- Président du Conseil d'administration et Directeur général et Administrateur d'Esso S.A.F. devenue North Atlantic Energies le 28 novembre 2025 ⁽¹⁾

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

- Directeur général Chaîne de Valeur Carburants et Combustibles France
- Chef de projet Supply Chain
- Directeur Stratégie Global Supply Chain, Produits Énergétiques de North Atlantic Energies ⁽¹⁾

Mandats sociaux dans différentes sociétés : (voir liste dans la présentation des mandataires sociaux)

Nombre d'actions de la société détenues : 10

(1) Le 28 novembre 2025, Esso Société Anonyme Française est devenue North Atlantic Energies ; Esso Raffinage est devenue North Atlantic Raffinage ; ExxonMobil Chemical France est devenue North Atlantic Chemical ; Esso France est devenue North Atlantic Retail.

02. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nomination et renouvellement de mandats d'administrateurs proposés à l'assemblée générale



Sylvie JÉHANNO

Date de naissance : 22 mai 1969

Formation : École polytechnique, Mines Paris

Fonctions exercées actuellement :

- Présidente-directrice générale de DALKIA
- Présidente de DALKIA EN

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

Membre du Conseil d'administration de Nexans (*société cotée*)

Mandats sociaux dans différentes sociétés : (voir liste dans la présentation des mandataires sociaux)

Nombre d'actions de la société détenues :
5



Frédérique LE GREVÈS

Date de naissance : 13 mai 1967

Formation : Paris School of Business

Fonctions exercées actuellement :

- Vice-Présidente exécutive Affaires publiques Europe & France de STMicroelectronics (*société cotée*)
- Présidente et membre du Conseil d'administration de STMicroelectronics France

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

- Consultante indépendante en efficacité institutionnelle, efficacité opérationnelle et réputation de marque
- Cheffe de cabinet du Président-directeur général de l'Alliance Renault-Nissan-Mitsubishi (*sociétés cotées*)

Mandats sociaux dans différentes sociétés : (voir liste dans la présentation des mandataires sociaux)

Nombre d'actions de la société détenues :
10



Jean-Claude MARCELIN

Date de naissance : 12 décembre 1966

Formation : ESCP Business School

Fonctions exercées actuellement :

- Directeur financier d'Esso Société Anonyme Française devenue North Atlantic Energies le 28 novembre 2025 ⁽¹⁾
- Administrateur d'Esso Société Anonyme Française devenue North Atlantic Energies le 28 novembre 2025 ⁽¹⁾

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

- Trésorier d'Esso Exploration & Production Chad Inc.
- Trésorier de Tchad Oil Transportation Company

Mandats sociaux dans différentes sociétés : (voir liste dans la présentation des mandataires sociaux)

Nombre d'actions de la société détenues :
5



Véronique MOREL

Date de naissance : 27 octobre 1966

Formation : École polytechnique, École nationale des ponts et chaussées

Fonction exercée actuellement :

Membre du Comex, Vice-Présidente Senior, Supply Chain et Achats Sonepar France – Global Sourcing Europe

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

- Vice-Présidente Senior et Directrice Achats Programmes Monde & Innovation de Stellantis (*société cotée*)
- Vice-Présidente Senior et Directrice générale Business Unit Économie circulaire de Stellantis (*société cotée*)
- Membre du *board* d'Amanhã Global
- Membre du Comité stratégique de Coretec

Mandats sociaux dans différentes sociétés : (voir liste dans la présentation des mandataires sociaux)

Nombre d'actions de la société détenues :
5

(1) Le 28 novembre 2025, Esso Société Anonyme Française est devenue North Atlantic Energies ; Esso Raffinage est devenue North Atlantic Raffinage ; ExxonMobil Chemical France est devenue North Atlantic Chemical ; Esso France est devenue North Atlantic Retail.

2.7 Organisation et fonctionnement du système de contrôle du groupe North Atlantic Energies

2.7.1 Organisation générale

Les **principes de contrôle** permettant de gérer les risques auxquels est exposé le groupe North Atlantic Energies reposent sur plusieurs éléments fondamentaux : des politiques de conduite des affaires, des standards de contrôle, un système de pouvoirs délégués, un système de management et de contrôle déclinant l'application des standards et enfin des évaluations internes périodiques de l'efficacité et de la pertinence des contrôles en place.

La responsabilité d'assurer le bon fonctionnement du groupe, à travers le respect des politiques, standards et procédures prescrits par la Direction générale, repose sur la hiérarchie à tous les échelons.

Les **politiques de conduite des affaires** énoncent les valeurs du groupe North Atlantic Energies en matière d'éthique des affaires, de conflits d'intérêts comme en matière de sécurité des personnes et des biens ou encore de protection de l'environnement.

Les règles de la société sont d'adhérer aux valeurs éthiques les plus élevées et d'être en conformité avec l'ensemble des lois (notamment celles concernant le respect de la concurrence et la lutte contre la corruption). La société attend de ses employés qu'ils respectent les valeurs d'honnêteté, d'intégrité et de strict respect des lois. Des formations fréquentes du personnel et des vérifications régulières des activités du groupe sont effectuées pour assurer leur conformité avec ces principes.

Un dispositif d'alerte professionnelle permet de recueillir de manière confidentielle des signalements émis par les membres du personnel ou par les collaborateurs des entreprises sous-traitantes concernant des malversations potentielles dans la conduite des affaires (y compris des cas de corruption) ainsi que dans les domaines comptables ou financiers.

Les **standards de contrôle** adoptés par la société et nécessaires à son bon fonctionnement sont répertoriés au sein d'un manuel compilant également les standards en matière de contrôle des informations comptables, financières et de gestion. Ce manuel est mis à la disposition de l'ensemble du personnel.

Un **système de délégation des pouvoirs internes** a été défini pour l'ensemble des salariés de l'entreprise, en fonction de leur activité et du type de transaction concernée (organisation, budget, contrats d'achat ou de vente, paiements, passage en pertes/dévaluation d'actifs, transactions clients, litiges et réclamations, diffusion d'informations aux tiers). Des pouvoirs bancaires et externes sont également en place.

Ces politiques, standards de contrôle et délégations de pouvoirs sont mis en œuvre à travers un **système de**

management et de contrôle (*GARDE – gestion active des risques et de la détection des écarts*) aligné avec la norme américaine de contrôle interne préconisée par le COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*). GARDE fournit à l'ensemble des salariés de la société une référence commune pour l'application effective du système de contrôle et des règles du groupe. Il intègre une méthode d'évaluation des risques inhérents aux différentes activités de l'entreprise et aux différents aspects de ses activités que ce soit au niveau des opérations des sites industriels, de la qualité des produits, de la protection industrielle ou encore de la gestion de projets.

Ce système se décompose en cinq éléments autour desquels est organisée la gestion contrôlée de la société :

1. implication, engagement et responsabilité de la hiérarchie ;
2. évaluation et gestion du risque ;
3. activités de contrôles (développement de catalogues de contrôles, documentation et recherche d'amélioration de procédures) ;
4. information et communication (Comités d'audit, irrégularités...);
5. évaluation du système de contrôle.

Ce système de contrôle est appliqué au sein des filiales de la société ainsi qu'au sein des entités dans lesquelles la société détient une participation dès lors qu'elle a la charge de les opérer.

Les aspects financiers représentent une partie centrale de l'activité de contrôle interne. À ce titre, les standards en matière de contrôles financiers couvrent les domaines suivants : comptabilité financière, comptes bancaires, paiements, comptabilité matière, facturation et encaissements, crédit et recouvrement des créances, immobilisations, paye et avantages sociaux.

Des procédures internes spécifiques reprennent de manière plus détaillée l'application de l'ensemble des standards de contrôle applicables à chaque processus opérationnel ou de gestion. Une dimension essentielle de ces standards est l'analyse de risque et l'élaboration de mesures de contrôle proportionnées aux risques encourus.

Les procédures budgétaires applicables au sein du groupe couvrent l'établissement des propositions de budgets d'investissement, l'approbation des investissements et des dépenses non capitalisables associées, l'examen et le suivi de l'état d'avancement des dépenses par rapport au budget approuvé. Ces procédures budgétaires couvrent également la clôture des lignes budgétaires dans un délai approprié ainsi que l'annulation des lignes budgétaires non utilisées.

02. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Organisation et fonctionnement du système de contrôle du groupe North Atlantic Energies

Les exigences de base pour l'établissement de contrôles efficaces en matière de sécurité informatique (en particulier la cybersécurité) sont répertoriées dans des instructions à disposition de l'ensemble des fonctions de l'entreprise. Leur objectif est de garantir que toute l'information, tous les logiciels et équipements de l'entreprise sont correctement protégés et disponibles. Les principes de gestion des accès aux systèmes d'information, couvrant l'intégralité des systèmes, permettent d'une part de garantir la ségrégation des tâches dans tous les processus où celle-ci est nécessaire, et d'autre part de prévenir tout accès non autorisé aux informations stockées par la société. En outre, des procédures précises encadrent la collecte et la durée de conservation des informations personnelles dans le strict respect de la législation.

Les rôles et responsabilités en matière de gestion du risque client, l'utilisation du crédit, les règles en matière d'évaluation du risque, détermination de limite crédit, suivi des en-cours, facturation, termes de paiement, collecte des fonds, créances douteuses... sont détaillés pour chaque ligne de vente concernée.

2.7.2 Analyse des risques, mesures de contrôle et procédures adaptées

En application du système GARDE évoqué précédemment, des catalogues de mesures de contrôle ont été développés le cas échéant par les différentes fonctions de l'entreprise pour couvrir les risques associés à celles de leurs activités qui présentent des risques financiers ou opérationnels significatifs.

Ces catalogues décrivent les scénarios de risques identifiés et les mesures de contrôle associées pour couvrir ces risques en ligne avec les standards de contrôle adoptés par la société. Ils définissent également les responsabilités de mise en place et d'exécution de ces mesures de contrôle au sein des procédures opérationnelles.

Au niveau du groupe North Atlantic Energies, une cartographie des risques financiers et extra-financiers a été développée par les différentes fonctions de la société et est revue périodiquement.

Le cadre général des principes comptables, la charte des comptes à utiliser et les procédures comptables à suivre sont documentés.

La Direction financière a la responsabilité principale de la mise en place et du fonctionnement du système de collecte et de remontée de l'information financière. Des instructions sont fournies à l'ensemble des directions opérationnelles pour garantir la qualité des informations financières remontées.

Ces instructions portent entre autres sur le respect du planning de clôture comptable établi par la Direction administrative et financière afin de permettre la prise en compte en temps et en heure de tous les événements significatifs et sur la revue périodique des différentes provisions.

Les informations financières périodiques sont issues directement des livres comptables sur la base des

Dans le domaine des achats, un ensemble de procédures couvre l'ensemble du processus depuis la demande d'achat émise par un utilisateur jusqu'au paiement du fournisseur. Ces procédures s'étendent également à la réconciliation des comptes fournisseurs et des comptes de provisions pour factures à payer. Des instructions relatives à l'approvisionnement et la gestion des stocks de pièces détachées, pour les magasins de la raffinerie, notamment, viennent compléter ces procédures.

Les organisations opérationnelles disposent de règles et procédures détaillées à appliquer en matière de comptage de produits et de comptabilité matière.

D'autres systèmes de management similaires couvrent la gestion des risques dans le domaine des opérations, de la qualité des produits, de la protection industrielle ou encore de la gestion de projets. En particulier, afin de gérer les risques et de prévenir tous les types d'incidents, le système SOMS (*Safe Operations Management System*) de gestion de l'intégrité des opérations permet à la société de respecter les normes opérationnelles les plus sévères sur le plan de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement.

transactions comptabilisées par les systèmes opérationnels et des saisies effectuées dans les livres par les différentes fonctions de l'entreprise, dont les provisions. L'analyse détaillée des résultats financiers (sociaux et consolidés) est coordonnée par la Direction administrative et financière avec l'assistance d'organisations dédiées aux analyses de résultats sous un angle plus opérationnel. Cette approche constitue un moyen de contrôle supplémentaire et contribue à la qualité des données issues d'une base financière unique de référence.

Différents états et rapports sont à disposition pour synthétiser les informations nécessaires à la conduite des affaires et à la prise de décision par la Direction générale et les différentes directions. L'information ainsi remontée concerne la performance opérationnelle, l'analyse financière des résultats, les incidents en matière de sécurité des biens et des personnes ou liés à l'environnement, ou encore éventuellement les fraudes.

Le groupe North Atlantic Energies a depuis très longtemps pris l'engagement de conduire ses affaires dans le respect des standards d'éthique les plus élevés. Cette exigence passe par la conformité aux lois de lutte contre la corruption en place en France (en particulier la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 ») et dans tous les pays avec lesquels la société a des courants d'affaires. À cet effet, la cartographie des risques de corruption est périodiquement mise à jour pour tenir compte des évolutions des activités. La méthodologie utilisée couvre l'évaluation et la hiérarchisation des risques bruts et le niveau de vulnérabilité résiduel de l'entreprise une fois prises en compte les mesures de contrôles mises en place pour réduire ces risques.

2.7.3 Suivi et évaluation du système de contrôle

L'évaluation de l'efficacité des contrôles en place repose sur des audits internes et externes couvrant l'ensemble des activités et s'appuyant entre autres sur les exigences de la loi fédérale des États-Unis, dite « Sarbanes-Oxley ». S'ajoutent à ces audits un processus d'autoévaluation périodique conduit par l'ensemble des directions de la société ainsi que des contrôles spécifiques de validation et d'analyse des flux de données financières coordonnés par la Direction administrative et financière.

Plus précisément, la direction de la société est responsable du suivi de l'efficacité du système de contrôle et s'appuie en particulier sur les équipes d'audit interne. Ces équipes établissent un plan d'audit pluriannuel couvrant sur un cycle d'environ trois ans toutes les activités opérationnelles et financières de l'entreprise.

L'audit interne fournit une appréciation indépendante du degré de conformité avec les politiques, standards et procédures de la société. Cette mission s'étend également aux filiales ainsi qu'aux participations significatives du groupe North Atlantic Energies (dans le cadre d'audits interprofessionnels réalisés en commun par les équipes d'audit des sociétés pétrolières participantes).

L'indépendance organique de l'audit interne permet de garantir son objectivité dans le choix des activités à auditer ou dans l'évaluation du système de contrôle en place. Les auditeurs ont accès à toute opération, tout document, tout bien qu'ils considèrent d'importance ou toute personne qu'ils jugent nécessaire d'interroger pour conduire leur mission. Les directions de l'entreprise ont ensuite l'obligation de prendre en considération l'ensemble des observations de l'audit interne en prenant les actions appropriées dans des délais convenus en fonction des risques à couvrir et des contraintes de mise en œuvre.

Les audits internes menés en 2025 ont couvert les activités suivantes pour la France :

- opérations des chaînes d'approvisionnement lubrifiants en Europe ;
- opérations de la chaîne de valeur carburants en Europe ;

- services comptabilité financière en Europe.

La conduite de ces activités a été jugée satisfaisante par l'audit interne d'un point de vue contrôle et gestion des risques.

En parallèle, des spécialistes du contrôle interne fournissent de façon continue formation et conseils sur la mise en œuvre des politiques de l'entreprise et les standards de contrôle. Ce support est apporté soit de manière centralisée au sein de la Direction financière, soit de manière décentralisée au sein de chaque fonction de l'entreprise tout au long de la chaîne de valeur ou dans les fonctions de support. Les spécialistes aident également la direction de ces fonctions à évaluer périodiquement et sélectivement la bonne application des procédures et des contrôles en ligne par les différents niveaux de hiérarchie. En général, cette autoévaluation a lieu entre les missions de contrôle indépendant conduites par l'audit interne.

Un rappel annuel est envoyé chaque année par la Direction financière à chaque dirigeant de l'entreprise dans le cadre du processus annuel de clôture et de publication des comptes, lui demandant de s'assurer que les activités dont il est responsable ont été exécutées dans le respect des politiques et standards de l'entreprise et ont été correctement reflétées dans les livres comptables. Ce rappel, qui reprend explicitement un certain nombre de points clés du système de contrôle en place tel qu'évoqué ci-dessus, vise à assurer l'identification de toute déviation potentielle aux standards de l'entreprise.

Enfin, les politiques de l'entreprise en matière de conduite des affaires sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel. Une revue de pratique des affaires, au cours de laquelle la totalité des salariés, à tous les niveaux, se voit rappeler dans le détail l'ensemble des politiques en matière de conduite des affaires, se déroule tous les deux ans avec une session webinaire et une réunion de groupe obligatoire entre employés et supervision. Cette revue a eu lieu en 2024. Cette revue bisannuelle permet à chacun d'obtenir toute clarification qu'il jugerait nécessaire auprès de sa hiérarchie ou des organes de direction appropriés.

2.8 Politique d'assurance



La politique du groupe North Atlantic Energies est de se protéger des conséquences financières qui pourraient résulter de risques aléatoires et accidentels de toute nature, liés à ses activités industrielles ou commerciales. Le groupe a donc mis en place les assurances et couvertures nécessaires pour couvrir les risques identifiés et a souscrit des contrats d'assurance pour garantir l'ensemble des risques de responsabilité civile pouvant lui incomber.

Le groupe souscrit également des contrats d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses actifs ou aux marchandises sous sa responsabilité. En raison de ses engagements en matière de sécurité des opérations et de réduction et de prévention des risques, le groupe conserve un niveau de risque limité sous forme de franchises qui varient de 0,25 million de dollars à 5 millions de dollars en fonction des polices. Les contrats d'assurance souscrits par North Atlantic Energies sont assortis de limites de garantie qui sont adaptées aux analyses de risques effectuées par la société et aux conditions en vigueur sur le marché de l'assurance. À titre

d'illustration, au 31 décembre 2025, le plafond recouvrable au titre des polices couvrant les conséquences financières de la responsabilité civile du groupe North Atlantic Energies du fait de l'exploitation de son outil industriel, y compris celle résultant d'atteintes à l'environnement, et du fait de ses activités commerciales est de 200 millions de dollars par sinistre et par année, mutualisé avec les autres programmes responsabilité civile des sociétés du groupe North Atlantic France. Pour la police garantissant les dommages pouvant être causés aux biens du groupe North Atlantic Energies, le plafond recouvrable et mutualisé avec les autres programmes dommages des sociétés du groupe North Atlantic France au 31 décembre 2025 est de un milliard de dollars par sinistre et par année.

Les polices d'assurance du groupe North Atlantic Energies, y compris les plafonds recouvrables et les franchises, sont susceptibles d'être modifiées à tout moment pour tenir compte de l'évolution des conditions offertes par le marché des assurances et des risques encourus.



01

02

03

04

05

06

07



ÉTAT DE DURABILITÉ

3.1	Informations générales	47	3.1.3	Stratégie	56
3.1.1	Base de préparation	47	3.1.3.1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur [SBM-1]	56
3.1.1.1	Base générale pour la préparation de l'état de durabilité [BP-1]	47	3.1.3.2	Intérêts et points de vue des parties prenantes [SBM-2]	60
3.1.1.2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières [BP-2]	48	3.1.3.3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique [SBM-3]	63
3.1.1.2.1	<i>Horizons temporels</i>	49	3.1.4	Gestion des impacts, risques et opportunités	65
3.1.1.2.2	<i>Estimations concernant la chaîne de valeur</i>	49	3.1.4.1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels [IRO-1]	65
3.1.1.2.3	<i>Sources d'incertitude quant aux estimations et aux résultats</i>	49	3.1.4.2	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat [ESRS 2.IRO-1]	69
3.1.1.2.4	<i>Changements dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité</i>	50	3.1.4.3	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution [ESRS 2.IRO-1]	72
3.1.1.2.5	<i>Erreurs de reporting concernant des périodes antérieures</i>	50	3.1.4.4	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines [ESRS 2.IRO-1]	73
3.1.1.2.6	<i>Publication d'informations issues d'autres actes législatifs ou de référentiels d'information sur la durabilité généralement admis</i>	50	3.1.4.5	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques, dépendances et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes [ESRS 2.IRO-1]	73
3.1.1.2.7	<i>Incorporation d'informations au moyen de renvois</i>	50	3.1.4.6	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire [ESRS 2.IRO-1]	75
3.1.2	Gouvernance	51	3.1.4.7	Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'éthique des affaires [ESRS 2.IRO-1]	75
3.1.2.1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance [GOV-1]	51	3.1.4.8	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise [IRO-2]	76
3.1.2.2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes [GOV-2]	54			
3.1.2.3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation [GOV-3]	55			
3.1.2.4	Déclaration sur la diligence raisonnable [GOV-4]	55			
3.1.2.5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité [GOV-5]	55			

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Sommaire

3.2	Environnement	80	3.3	Social	112
3.2.1	Informations sur la taxonomie européenne	80	3.3.1	Personnel de l'entreprise [S1]	112
3.2.2	Changement climatique [E1]	92	3.3.1.1	Stratégie	112
3.2.2.1	Gouvernance [ESRS 2.GOV-3]	92	3.3.1.1.1	<i>Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique [ESRS 2 SBM-3]</i>	112
3.2.2.2	Stratégie	92	3.3.1.2	Gestion des IRO	113
3.2.2.2.1	<i>Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique [E1-1]</i>	92	3.3.1.2.1	<i>Politiques concernant le personnel de l'entreprise [S1-1]</i>	113
3.2.2.2.2	<i>Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique [ESRS 2 SBM-3]</i>	93	3.3.1.2.2	<i>Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts [S1-2]</i>	117
3.2.2.3	Gestion des IRO	95	3.3.1.2.3	<i>Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations [S1-3]</i>	118
3.2.2.3.1	<i>Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci [E1-2]</i>	95	3.3.1.2.4	<i>Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions [S1-4]</i>	119
3.2.2.3.2	<i>Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique [E1-3]</i>	96	3.3.1.3	Indicateurs et cibles	120
3.2.2.4	Indicateurs et cibles	97	3.3.1.3.1	<i>Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels [S1-5]</i>	120
3.2.2.4.1	<i>Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci [E1-4]</i>	97	3.3.1.3.2	<i>Caractéristiques des salariés de l'entreprise [S1-6]</i>	120
3.2.2.4.2	<i>Consommation d'énergie et mix énergétique [E1-5]</i>	98	3.3.1.3.3	<i>Couverture des négociations collectives et dialogue social [S1-8]</i>	122
3.2.2.4.3	<i>Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES [E1-6]</i>	99	3.3.1.3.4	<i>Indicateurs de diversité [S1-9]</i>	122
3.2.2.4.4	<i>Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone [E1-7]</i>	101	3.3.1.3.5	<i>Indicateurs de santé et de sécurité [S1-14]</i>	122
3.2.2.4.5	<i>Tarification interne du carbone [E1-8]</i>	101	3.3.2	Travailleurs de la chaîne de valeur [S2]	123
3.2.3	Pollution [E2]	102	3.3.2.1	Stratégie	123
3.2.3.1	Gestion des IRO	103	3.3.2.1.1	<i>Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique [ESRS 2 SBM-3]</i>	123
3.2.3.1.1	<i>Politiques en matière de pollution [E2-1]</i>	103	3.3.2.2	Gestion des IRO	124
3.2.3.1.2	<i>Actions et ressources relatives à la pollution [E2-2]</i>	104	3.3.2.2.1	<i>Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur [S2-1]</i>	124
3.2.3.2	Indicateurs et cibles	104	3.3.2.2.2	<i>Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts [S2-2]</i>	125
3.2.3.2.1	<i>Cibles en matière de pollution [E2-3]</i>	104	3.3.2.2.3	<i>Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations [S2-3]</i>	126
3.2.3.2.2	<i>Pollution de l'air, de l'eau et des sols [E2-4]</i>	105	3.3.2.2.4	<i>Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions [S2-4]</i>	126
3.2.4	Ressources hydriques et marines [E3]	107	3.3.3	Communautés affectées [S3]	128
3.2.4.1	Gestion des IRO	107			
3.2.4.1.1	<i>Politiques en matière de ressources hydriques et marines [E3-1]</i>	107			
3.2.4.1.2	<i>Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines [E3-2]</i>	108			
3.2.4.2	Indicateurs et cibles	108			
3.2.4.2.1	<i>Cibles en matière de ressources hydriques et marines [E3-3]</i>	108			
3.2.4.2.2	<i>Consommation d'eau [E3-4]</i>	109			
3.2.5	Biodiversité et écosystèmes [E4]	110			
3.2.6	Utilisation des ressources et économie circulaire [E5]	111			

3.1 Informations générales

3.1.1 Base de préparation

3.1.1.1 Base générale pour la préparation de l'état de durabilité [BP-1]

Cet état de durabilité a été établi sur une base consolidée pour le groupe North Atlantic Energies. Il est établi pour les douze mois de l'année 2025, couvrant la période du 1^{er} janvier au 28 novembre où la société s'appelait Esso S.A.F.

Les définitions suivantes sont utilisées dans cet état :

- Le groupe North Atlantic Energies désigne North Atlantic Energies et ses filiales (North Atlantic Raffinage, Worex et Société Pétrolière du Rhône) ;
- La Société désigne North Atlantic Energies ;
- Le Conseil désigne le Conseil d'administration de North Atlantic Energies ;
- North Atlantic Chemical désigne la société North Atlantic Chemical, filiale à 100 % de North Atlantic France.

Le périmètre de consolidation de l'état de durabilité du groupe North Atlantic Energies est le même que celui du rapport financier.

En 2025, le groupe North Atlantic Energies n'a pas de filiale consolidée qui soit exemptée de la publication d'information individuelle ou consolidée sur la durabilité en vertu de l'article 19a(9) ou 29a(8) de la directive 2013/34/UE.

La méthode d'évaluation de la double matérialité du groupe North Atlantic Energies couvre ses propres opérations et certaines parties de sa chaîne de valeur, notamment sa chaîne d'approvisionnement en pétrole brut, la logistique et les prestataires de services les plus importants pour les opérations du groupe North Atlantic Energies, comme les sociétés de gestion des déchets et d'approvisionnement en eau.

L'analyse de double matérialité a été mise à jour en 2025 pour tenir compte de changements intervenus depuis l'analyse précédente. En outre, le groupe North Atlantic Energies fait évoluer son approche dans le cadre de l'amélioration continue de son analyse de double matérialité comme décrit ci-dessous.

1-Périmètre d'analyse

L'analyse des bruts représentant environ 20 % de la chaîne de valeur a été remplacée par l'analyse des rapports de durabilité 2024 d'un panel de cinq sociétés internationales du secteur *Oil & Gas* pour couvrir la chaîne de valeur amont. Ces rapports de durabilité ayant reçu une assurance limitée sont considérés comme une source fiable d'informations. Les données contenues dans ces rapports sont considérées comme représentatives de l'intelligence collective de l'industrie pétrolière. L'analyse est basée sur des données de tiers qui ont suivi leurs propres méthodologies, celles-ci étant différentes de celle du groupe North Atlantic Energies.

Plusieurs sociétés qui ont une activité logistique faisant partie de la chaîne de valeur du groupe North Atlantic Energies et

dans lesquelles le groupe North Atlantic Energies a une participation au capital ont été contactées, mais aucune d'entre elles n'a pu partager d'informations pertinentes sur son analyse de double matérialité dans la mesure où leur réflexion sur l'approche n'a pas encore été lancée ou n'a pas encore abouti.

2-Méthodologie

L'analyse a porté sur l'ensemble des normes de durabilité ESRS.

Les impacts négatifs identifiés dans les rapports de durabilité des cinq sociétés *Oil & Gas* ont été retenus comme matériels pour la chaîne de valeur du groupe North Atlantic Energies et considérés comme répondant au critère de probabilité quand identifiés par plusieurs acteurs, car ils ont été considérés d'emblée par la société comme répondant au critère de sévérité en l'absence de détails d'évaluation du degré de sévérité des autres sociétés. Les impacts négatifs identifiés soit par un seul acteur, soit les impacts potentiels retenus par deux acteurs seulement n'ont pas été retenus comme matériels, car considérés comme ne répondant pas au critère de probabilité.

De façon générale, le groupe North Atlantic Energies a vérifié si les impacts identifiés par les cinq sociétés *Oil & Gas* n'étaient pas pertinents pour lui, car ne concernant pas son périmètre d'activités ou étant éloignés de son contexte. Par exemple :

- La pertinence du sujet des microplastiques est limitée pour le groupe North Atlantic Energies dans la mesure où il n'a pas d'activité dans le domaine de la pétrochimie. Une très grande partie des produits vendus par North Atlantic Energies concernent la mobilité comme les carburants et les spécialités. Ces produits ne sont pas concernés par l'enjeu de la pollution via les microplastiques. Les produits semi-finis vendus par North Atlantic Energies à North Atlantic Chemical ne représentent que 4 % du volume total des produits semi-finis vendus. D'autre part, les transformateurs des produits semi-finis ont de nombreux débouchés sur lesquels North Atlantic Energies n'a pas de visibilité. Dans ce contexte de faible matérialité, le groupe North Atlantic suit le sujet des microplastiques via sa participation aux associations professionnelles.
- Pour le sujet des communautés affectées, les restrictions à la liberté d'expression et d'association des défenseurs des droits humains, intimidations, menaces et attaques physiques ou judiciaires en représailles aux actions de défense menées ont une faible probabilité dans le contexte français du groupe North Atlantic Energies.

Les impacts des produits du groupe North Atlantic Energies ont également été pris en compte, de même que les impacts des prestataires de services les plus importants pour les opérations du groupe North Atlantic Energies, notamment les

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Informations générales

sociétés de gestion des déchets et d'approvisionnement en eau.

La méthode d'évaluation de la double matérialité du groupe North Atlantic Energies a aussi pris en compte des mesures d'atténuation et de protection existantes (physiques, réglementaires, de contrôle ou de certification) lorsque celles-ci fonctionnent lors de la détermination de la matérialité des enjeux de durabilité à travers une approche de cotation des risques nette ou une approche de cotation des impacts nette, sauf pour la norme E1 changement climatique (voir aussi la section 3.1.4.1 [IRO-1]).

Concernant les politiques et actions, l'état de durabilité se limite aux informations disponibles en interne. Pour 2025, le groupe North Atlantic Energies continue de limiter la publication des indicateurs quantitatifs aux informations relatives à ses propres opérations dans la mesure où il ne dispose pas de données suffisamment fiables sur sa chaîne de valeur dont la compréhension repose principalement sur l'analyse des rapports de durabilité de cinq sociétés *Oil & Gas*, à l'exception du scope 3 pour lequel il est tenu de prendre en compte la chaîne de valeur complète sur la base des meilleures estimations disponibles.

La possibilité de ne pas publier d'information relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats de l'innovation n'a pas été utilisée.

L'exemption d'informations sur les développements imminents ou en cours de négociation, telle que prévue aux articles 19a(3) et 29a(3), de la directive 2013/34/UE, n'a pas été utilisée.

3.1.1.2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières [BP-2]

Le bloc de contrôle du groupe Esso S.A.F. a été cédé en novembre 2025 à North Atlantic France. Ce changement d'actionnariat n'a pas de répercussions sur sa stratégie en 2025.

Les informations présentées dans le présent état de durabilité ont été préparées conformément aux exigences de la CSRD et ses concepts propres de « double matérialité », de « matérialité » ou de ce qui est « matériel » tels qu'ils sont définis dans la directive et dans les normes ESRS. Les informations ne déterminent pas une « matérialité » au sens d'autres régimes juridiques en place. En outre, les informations ou données contenues dans l'état de durabilité ne valent pas reconnaissance par North Atlantic ou ses affiliés qu'il s'agisse d'informations « matérielles » telles que définies par la Cour suprême des États-Unis, ni que ces informations ou données doivent être intégrées dans les documents déposés en vertu du *Securities and Exchange Act* des États-Unis, ou dans tout autre rapport, publication ou communication. Les déclarations prospectives et autres déclarations incluses dans les données concernant l'effort conduit et les aspirations en matière d'environnement et de durabilité ne visent pas à communiquer des informations matérielles sur les investissements en vertu des lois des États-Unis ou d'autres pays. Ces déclarations ne constituent pas des garanties quant à la performance ou aux résultats futurs de l'entreprise, du marché ou du secteur et sont soumises à

de nombreux risques et incertitudes, dont beaucoup échappent au contrôle du groupe North Atlantic Energies, voire sont inconnus.

La CSRD et les ESRS exigent d'utiliser un certain nombre de termes et leurs définitions associées dans l'état de durabilité. L'utilisation de ces termes n'implique pas l'accord du groupe North Atlantic Energies avec les définitions qui y sont associées ni leurs concepts sous-jacents.

Les données sur les émissions sont susceptibles d'être modifiées au fur et à mesure des améliorations apportées aux méthodes, à la qualité des données et à la technologie et peuvent donner lieu à une actualisation des chiffres déclarés. Les plans de réduction des émissions du groupe North Atlantic Energies sont établis de bonne foi sur la base des données et de la méthodologie actuellement disponibles, susceptibles d'évoluer ou d'être affinées. Le groupe North Atlantic Energies s'efforce d'améliorer en permanence son approche en matière d'identification, d'évaluation et de gestion des émissions.

La référence à tout scénario ou à toute trajectoire de transition énergétique, y compris un potentiel scénario de neutralité carbone, n'implique pas que le groupe North Atlantic Energies se prononce sur leur probabilité de se réaliser. Les scénarios élaborés par des tiers examinés dans ces rapports reflètent les hypothèses de modélisation et les résultats de leurs auteurs respectifs, et non pas ceux du groupe North Atlantic Energies et leur utilisation ne vaut pas cautionnement par le groupe North Atlantic Energies de leurs hypothèses sous-jacentes. Les décisions d'investissement du groupe North Atlantic Energies sont prises via un processus de planification distinct, mais leur résilience ou solidité peut être testée de manière secondaire avec différentes hypothèses, y compris une variété de scénarios.

Le présent état de durabilité contient des informations provenant de tiers. Le groupe North Atlantic Energies ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie quant aux informations provenant de tiers et leur utilisation ne constitue pas un cautionnement de leur contenu.

Aucune information des présentes ne saurait porter au principe de séparation juridique des sociétés affiliées.

Au cours de la période précédente, la cession de la raffinerie de Fos-sur-Mer et de deux dépôts pétroliers a été finalisée. Cet événement important a plusieurs répercussions sur les indicateurs de durabilité et la stratégie globale du groupe North Atlantic Energies, qui sont décrites ci-dessous :

- La vente de la raffinerie de Fos-sur-Mer a entraîné des modifications des chiffres des émissions et de l'utilisation des ressources du groupe North Atlantic Energies. La vente de ce site qui représentait environ un tiers de la capacité du groupe permet de réduire les émissions directes et indirectes et la consommation de ressources. Le rapport 2024 n'incluait les données de la raffinerie de Fos-sur-Mer que jusqu'au 31 octobre 2024 puisque la cession de la raffinerie a été effective au 1^{er} novembre 2024.

Le Comité social et économique sera consulté en 2026 sur cet état de durabilité.

3.1.1.2.1 Horizons temporels

Les horizons temporels pour l'ESRS E1 relatif au changement climatique diffèrent des autres horizons temporels des ESRS.

Pour toutes les normes ESRS à l'exception de la norme ESRS E1 (Changement climatique), les horizons temporels sont définis comme suit :

- court terme = année sur laquelle porte le reporting ;
- moyen terme = un à cinq ans ;
- long terme = plus de cinq ans.

Pour l'ESRS E1 (Changement climatique), les horizons temporels sont définis comme suit :

- court terme = année sur laquelle porte le reporting ;
- moyen terme = 2030 ;
- long terme = 2050.

Les horizons temporels du changement climatique diffèrent des autres horizons temporels des ESRS pour les raisons suivantes :

- le court terme ne varie pas des autres ESRS (année sur laquelle porte le reporting) ;
- moyen terme : 2030, aligné avec l'horizon temporel du plan d'affaires de l'entreprise ;
- long terme : 2050, soit l'objectif de neutralité carbone de la France et de l'Union européenne.

3.1.1.2.2 Estimations concernant la chaîne de valeur

Les mesures des calculs d'émissions sont préparées à l'aide d'une combinaison de sources de données directes (volumes) et indirectes (facteurs d'émissions) afin de garantir une information complète et précise. Les principales sources de facteurs d'émissions sont :

- Base ADEME v23.3 : cette base de données contient un large éventail de facteurs d'émission pour divers produits achetés ou vendus par le groupe North Atlantic Energies ;
- Outil WoodMac Crude Cargo CI : ces données comprennent des facteurs d'émission pour les pétroles bruts achetés par le groupe North Atlantic Energies. Ces facteurs varient en fonction de la source du pétrole brut ;
- Documentation de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (*U.S. Environmental Protection Agency* ou EPA) : la documentation de l'EPA (*Emission Factors for Greenhouse Gas Inventories*, EPA, janvier 2025) permet de déterminer les facteurs d'émission associés à la combustion de biocarburants au sein de la chaîne de valeur du groupe North Atlantic Energies. Ce document fournit des facteurs d'émission normalisés qui sont nécessaires pour estimer les émissions de gaz à effet de serre des biocarburants.

En utilisant ces facteurs, le groupe North Atlantic Energies veille à ce que les calculs d'émissions utilisés pour les différents rapports soient basés sur des données fiables et faisant autorité, ce qui renforce la crédibilité des chiffres déclarés.

Le niveau de crédibilité des chiffres intégrant des données sur la chaîne de valeur estimées à l'aide de sources indirectes peut être décrit comme suit :

- La fiabilité et la précision des sources de données externes utilisées influent sur la crédibilité de ces chiffres. Pour le

groupe North Atlantic Energies, les facteurs d'émissions proviennent de bases de données bien établies et de documents faisant autorité, tels que la base ADEME v23.3, WoodMac Data et la documentation de l'EPA. Ces sources sont reconnues pour l'exhaustivité et l'actualisation de leurs informations, ce qui renforce la crédibilité globale des calculs d'émissions ;

- Cependant, les facteurs d'émissions étant formulés par des tiers, il existe des limites inhérentes à l'application de ces facteurs par le groupe North Atlantic Energies. Il s'agit notamment des variations potentielles de la qualité des données, des différences géographiques des facteurs d'émissions et de la nécessité de mises à jour périodiques pour refléter les dernières découvertes scientifiques et les évolutions réglementaires. Malgré ces limites, l'utilisation de sources fiables et régulièrement actualisées contribue à atténuer les inexactitudes et assure un niveau élevé de confiance des chiffres déclarés.

Pour améliorer l'exactitude des chiffres concernant les émissions du scope 3 intégrant des données sur la chaîne de valeur estimées à l'aide de sources indirectes, le groupe North Atlantic Energies mettra à jour et affinera continuellement les modèles d'estimation pour y intégrer les standards du secteur et l'état de la recherche scientifique. Une telle démarche implique d'utiliser des données plus granulaires en collaboration avec des sources externes reconnues (comme WoodMac par exemple) et d'ajuster les hypothèses en fonction des nouveaux résultats pour maintenir la pertinence et la crédibilité des modèles. En outre, une revue régulière des processus de collecte de données est cruciale. Ces revues permettent d'identifier et de traiter les éventuelles incohérences ou inexactitudes pour une meilleure fiabilité des données dans le temps.

3.1.1.2.3 Sources d'incertitude quant aux estimations et aux résultats

La fiabilité et l'exactitude des informations publiées sont la priorité du groupe North Atlantic Energies. Du fait de son engagement de transparence et de précision de l'information, le groupe North Atlantic Energies peut assurer une fiabilité raisonnable de toutes les données publiées et la rigueur des méthodes utilisées. Pour chaque information présentée, un examen approfondi est conduit afin de garantir sa crédibilité.

L'estimation des émissions de gaz à effet de serre scope 3 pour les catégories 1 et 11 est basée sur les volumes de ventes de produits à des tiers et d'achats de produits à des tiers multipliés par des facteurs d'émissions par catégorie de produits. Pour l'année 2025, les volumes de l'année pleine sont extrapolés à partir des données des onze premiers mois.

Les évaluations du groupe North Atlantic Energies sont principalement réalisées en interne, ce qui signifie que les principales sources d'incertitude en la matière sont liées à l'accès aux connaissances et sujettes à de potentielles erreurs humaines, par exemple lors de calculs d'émissions ou de saisie de données numériques. Le groupe a mis en place un processus de validation rigoureux afin de minimiser l'erreur humaine et veiller à la plus grande précision possible des données publiées.

En cas d'utilisation de données secondaires, le groupe North Atlantic Energies s'appuie sur des sources établies, par

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Informations générales

exemple des facteurs d'émissions de l'ADEME. Le groupe North Atlantic Energies s'efforce de s'assurer que toutes les informations publiées sont raisonnablement fiables et vérifiées.

Par ailleurs, comme indiqué à la section « Stratégie de la norme E1 », le groupe North Atlantic Energies dispose d'un plan d'action pour l'atténuation du changement climatique, sous réserve d'un cadre politique et économique favorable (par exemple : des politiques qui n'imposent pas les solutions technologiques et des dispositifs de taxation qui ne freinent pas l'investissement par rapport à d'autres zones géographiques), pour réduire l'intensité des émissions directes de gaz à effet de serre de ses opérations par l'application de mesures de décarbonation, tout en répondant à la demande énergétique de la société et en restant compétitif dans la compétition internationale. L'incertitude de ce plan d'action vient des conditions de marché futures qui conduiront à un ajustement de l'offre du groupe North Atlantic Energies à la demande. Le succès du plan d'action dépend donc de ces conditions de marché et des progrès technologiques.

Pour respecter les standards d'exactitude et de fiabilité les plus élevés, ces hypothèses, approximations et appréciations sont soumises à un processus de validation complet. Des auditeurs internes et externes réalisent des audits approfondis les conduisant à examiner et vérifier différents aspects des pratiques du groupe North Atlantic Energies, y compris par un échantillonnage des hypothèses, approximations et décisions. L'audit sur le site de Gravenchon couvre, par exemple, les émissions de gaz à effet de serre, les rejets dans l'air et les consommations d'eau.

Par exemple, dans l'estimation des émissions du scope 3, la répartition complète des facteurs d'émissions selon le cycle de vie n'est pas disponible pour tous les produits (parfois seule la répartition amont et combustion est fournie dans la base ADEME). Par conséquent, le pourcentage d'émissions à chaque étape du cycle de vie correspond à une estimation

déduite de produits similaires lorsqu'ils existent, avant d'être appliquée aux facteurs d'émissions des produits.

3.1.1.2.4 Changements dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité

Il n'y a pas de changement dans la présentation des informations en matière de durabilité. Les données 2024 incluaient les activités de la raffinerie de Fos-sur-Mer qui a été cédée au 1^{er} novembre 2024, et n'ont pas été recalculées.

3.1.1.2.5 Erreurs de reporting concernant des périodes antérieures

Aucune erreur n'a été identifiée sur les chiffres antérieurs publiés.

3.1.1.2.6 Publication d'informations issues d'autres actes législatifs ou de référentiels d'information sur la durabilité généralement admis

Il n'existe pas d'autres réglementations ou normes et cadres généralement reconnus en matière d'informations sur la durabilité desquels des informations auraient été reprises dans l'état de durabilité.

3.1.1.2.7 Incorporation d'informations au moyen de renvois

Le rapport du groupe North Atlantic Energies n'intègre aucune information au moyen de renvois en dehors du présent état de durabilité.

3.1.2 Gouvernance

3.1.2.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance [GOV-1]

Conseil d'administration de North Atlantic Energies au 31 décembre 2025

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se fait communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Formation continue

Les membres du Conseil participent régulièrement à des réunions d'information pour développer et mettre à jour leurs compétences et leur expertise en matière de durabilité et de gestion des risques.

Experts externes

Le Conseil d'administration a le droit de faire appel à des consultants extérieurs lorsqu'il l'estime utile, notamment en matière de durabilité.

4 ADMINISTRATEURS



Charles AMYOT
Président du Conseil d'administration et Directeur général de North Atlantic Energies



Kaushik AMIN
Président, administrateur, secrétaire général de North Atlantic Refining Corp



Simon FENNER
Président de North Atlantic France



Jean-Claude MARCELIN
Directeur financier et trésorier de North Atlantic Energies



4 ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS



Frédérique LE GREVÈS
Vice-Présidente exécutive Affaires publiques Europe & France de STMicroelectronics
Présidente de STMicroelectronics France



Véronique MOREL
Membre du Comex, Vice-Présidente Senior et Directrice Supply Chain et Achats de Sonepar France



Sylvie JÉHANNO
Présidente du Conseil d'administration et Directrice générale de Dalkia

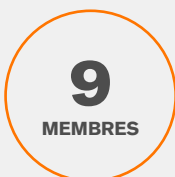


Philippe DIU
Expert-comptable

1 ADMINISTRATRICE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS



Odile RUEFF
Coordinatrice gestion immobilière sites inactifs de North Atlantic Energies



03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Informations générales

Le Conseil d'administration de North Atlantic Energies se compose de neuf membres, dont quatre femmes et cinq hommes, respectant ainsi la parité de genre conformément aux dispositions légales. Il en résulte un ratio de mixité de 55,6 % d'hommes et 44,4 % de femmes.

La composition de son Conseil est équilibrée et variée en termes de qualifications professionnelles et d'expérience. North Atlantic Energies considère que la composition actuelle de son Conseil est satisfaisante au regard des critères de diversité.

North Atlantic Energies s'engage à offrir des opportunités de carrière égales sans distinction de genre.

Le Conseil d'administration comprend quatre administrateurs indépendants selon la définition retenue par North Atlantic Energies. Pour être considéré comme indépendant, un administrateur ne doit avoir aucune relation financière, directe ou indirecte, avec North Atlantic Energies sauf en sa qualité d'administrateur, qui puisse compromettre l'indépendance de son jugement. Ces quatre administrateurs indépendants sont : M^{me} Véronique Morel ; M^{me} Frédérique Le Grevès ; M^{me} Sylvie Jehanno ; M. Philippe Diu.

Le Conseil d'administration de North Atlantic Energies est composé de 44,4 % de membres indépendants, ce qui témoigne de l'engagement de la Société à maintenir une gouvernance équilibrée et indépendante.

Le 28 novembre 2025, la société ExxonMobil France Holding S.A.S. a cédé la totalité de ses actions de la société ExxonMobil Chemical France S.A.S. et sa participation majoritaire dans Esso S.A.F. (82,89 %) à la société North Atlantic France, une société du groupe North Atlantic. Esso Société Anonyme Française est devenue North Atlantic Energies et ExxonMobil Chemical France est devenue North Atlantic Chemical le même jour. Dans ce contexte de changement, la continuité des processus de contrôle et de gestion de la sécurité est assurée en s'appuyant sur des outils mis à jour : GARDE (gestion active des risques et de la détection des écarts) et SOMS (*Safe Operations Management System*).

Le groupe North Atlantic Energies a opté pour une approche décentralisée de la gestion et de l'information relative au développement durable, plutôt que de confier cette responsabilité à une organisation spécifique. Fort de son expérience des structures de contrôle décentralisées, le groupe North Atlantic Energies estime que cette méthode est bien adaptée aux questions de durabilité, car elle permet à l'organisation qui gère un sujet spécifique de s'approprier l'information y afférente. Malgré cette approche décentralisée, une structure formelle reste en place puisque l'état de durabilité est examiné et approuvé par le Conseil d'administration du groupe North Atlantic Energies. Le Conseil s'appuie également sur le Comité d'audit du groupe North Atlantic Energies qui s'occupe principalement de la communication financière ainsi que de l'examen et de la validation des risques financiers et extra-financiers de North Atlantic Energies dont le processus d'identification et la méthodologie sont définis dans la section IRO-1 (3.1.4.1) du présent état.

D'un point de vue opérationnel, l'équipe de direction du groupe North Atlantic Energies se réunit régulièrement au sein

d'un Comité exécutif pour parler de tous les aspects opérationnels du quotidien des activités du groupe North Atlantic Energies, y compris les questions de développement durable.

Les impacts et les risques financiers sont évalués par des experts internes au groupe. Ils regroupent, à titre non exhaustif des experts dans les domaines suivants : pollution de l'air, environnement, biodiversité, eau, déchets, gestion des produits, contacts dans les directions opérationnelles (amont, aval), sécurité des procédés, sécurité des personnes, ressources humaines, laboratoire, REACH, etc. Chaque organisation développant les impacts et les risques financiers est responsable d'en suivre l'évolution. La liste compilée des impacts et des risques financiers matériels au niveau du groupe North Atlantic Energies est présentée au Conseil d'administration pour discussion et approbation. Les impacts et les risques financiers étant développés par des experts internes à l'entreprise, ces derniers sont bien placés pour évaluer l'impact sur les opérations et recommander les ajustements nécessaires du modèle d'affaires. Ces impacts et risques financiers sont gérés par l'équipe la plus concernée par le sujet. Par exemple, les éléments relatifs aux effectifs sont gérés par la Direction des Ressources humaines.

Enfin, tous les impacts et risques financiers matériels sont revus et approuvés par le Conseil d'administration notamment par l'approbation de l'état de durabilité.

Les principes directeurs du groupe North Atlantic Energies pour gérer les risques s'appuient sur plusieurs éléments clés : politiques de conduite des affaires, standards de contrôle, système de délégations de pouvoirs, système de gestion et de contrôle qui précise l'application des standards, et évaluations internes périodiques de l'efficacité et de la pertinence des contrôles en place. À tous les niveaux, la hiérarchie est responsable du bon fonctionnement de l'organisation par le respect des politiques, des standards et procédures prescrits par le Président-directeur général.

Les standards de contrôle du groupe North Atlantic Energies, essentiels à son bon fonctionnement, sont répertoriés dans un manuel qui comprend également les règles de contrôle de l'information comptable, financière et de gestion. Ce manuel est mis à la disposition de l'ensemble du personnel.

Un système de délégation de pouvoir interne a été mis en place pour l'ensemble des salariés, selon leurs fonctions et les types d'opérations qu'ils traitent (organisation, budget, contrats d'achat ou de vente, paiements, passage en pertes/dépréciations d'actifs, transactions commerciales, réclamations et litiges, diffusion d'informations à des tiers). Des pouvoirs bancaires et externes sont également définis.

Ces politiques, standards de contrôle et délégations de pouvoirs sont mis en œuvre par le biais du système de gestion active des risques et de la détection des écarts (GARDE). Le GARDE fournit un référentiel commun à tous les salariés pour appliquer efficacement le dispositif de contrôle et adhérer aux règles du groupe North Atlantic Energies. Elle comprend une méthode d'évaluation des risques inhérents aux différentes activités du groupe North Atlantic Energies, depuis l'exploitation des sites industriels à la qualité des produits, la protection industrielle et la gestion de projets.

Le système GARDE est organisé autour de cinq éléments clés :

1. Gouvernance : mise en place d'un cadre structuré pour piloter les contrôles internes et assurer la responsabilité des acteurs.
2. Analyse : évaluation régulière des processus, des risques et indicateurs pour identifier les zones critiques.
3. Régulation : définition des règles, seuils, procédures pour encadrer les opérations et limiter leurs dérives.
4. Détection : système d'alerte et de surveillance pour repérer rapidement les écarts.
5. Évaluation : mesure de l'efficacité des contrôles et ajustement des dispositifs en fonction des résultats et des audits.

Le système GARDE fait partie intégrante de la gestion du développement durable, car il garantit l'exactitude des opérations et de l'information y afférente.

D'autres systèmes de gestion similaires couvrent la gestion des risques dans le domaine des opérations, de la qualité des produits, de la protection industrielle ou de la gestion de projet. En particulier, concernant la gestion des risques et la prévention de tous types d'incidents, le système de gestion de la sécurité (*Safe Operations Management System* : SOMS) permet au groupe North Atlantic Energies de respecter les normes opérationnelles en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

Le cadre SOMS repose essentiellement sur l'évaluation des impacts et des risques associés aux opérations du groupe North Atlantic Energies – des sites industriels aux bureaux – avant d'élaborer des plans d'atténuation et de gestion du risque tout au long de la durée de vie de l'opération. Le cadre SOMS fournit une approche systématique, structurée et disciplinée pour mesurer les progrès et suivre la responsabilité en matière de sûreté, de sécurité, de santé et de performance environnementale dans l'ensemble des lignes d'activité, des installations et des projets.

Le cadre SOMS contient onze éléments notamment liés au leadership, aux opérations et à la maintenance, aux relations avec les communautés, à l'intervention d'urgence, aux enquêtes sur les incidents, à l'information et à la documentation. Il fournit également des protocoles et des orientations pour atténuer les risques.

Le groupe North Atlantic Energies se concentre sur l'amélioration continue à travers le cadre SOMS et les dirigeants s'engagent avec leurs équipes pour favoriser une application efficace.

Chaque direction dispose de systèmes et de processus de gestion efficaces pour réaliser les objectifs de SOMS. La volonté de délégation des responsabilités de la direction et des superviseurs est répercutée dans l'ensemble de l'organisation comme suit :

- Les managers et les superviseurs font preuve d'un leadership engagé et proactif, traduisant un engagement profond en faveur du bien-être des personnes, des communautés, de l'environnement et des installations.
- Les managers et les superviseurs créent un environnement ouvert et de confiance et s'assurent que le personnel est activement engagé en faveur des processus et objectifs de SOMS.

- Les managers et les superviseurs reconnaissent et récompensent les comportements positifs en matière de gestion des risques et font face aux défauts de performance en la matière par des mesures correctrices.
- Les dirigeants et responsables d'unités opérationnelles hiérarchisent et documentent chaque application du système SOMS dans toute son étendue selon son profil de risque. La priorité est donnée à la prévention des accidents et maladies graves et des impacts matériels sur les communautés ou l'environnement. Les priorités des unités opérationnelles guident l'orientation des activités d'évaluation.
- Les dirigeants et responsables d'unités opérationnelles veillent à une approche systématique et hiérarchisée pour une gestion efficace des risques élevés. Pour les risques aux conséquences les plus lourdes, le processus inclut une revue périodique par la direction des opportunités de réduction des risques et des mesures de protection des personnes.
- Les managers et les superviseurs assument la responsabilité de l'efficacité et de la vérification constantes des barrières critiques et utilisent des indicateurs avancés ou retardés pour contrôler et gérer la continuité des barrières critiques.
- Les dirigeants et responsables d'unités opérationnelles s'assurent que les managers et les superviseurs disposent des connaissances et compétences nécessaires pour appliquer efficacement les systèmes et processus SOMS.
- Les managers s'assurent que les sous-traitants sélectionnés pour effectuer des travaux à haut risque appliquent un système de gestion des risques basé sur une supervision proactive de la direction, un leadership visible sur le terrain, la conformité aux normes, la compétence des effectifs, la gestion de la performance et la vérification proactive du maintien des barrières critiques. En présence d'écarts, le dispositif du prestataire est complété pour gérer efficacement les risques.
- Les managers et les superviseurs prennent en compte les capacités de performance humaine dans la conception des installations et des processus de travail, ainsi que dans le développement et l'application de mesures de protection. Lorsque l'efficacité de ces dernières dépend de la performance humaine, des comportements sont enseignés pour assurer une exécution efficace.
- Les enquêtes sur les accidents et quasi-accidents sont conduites pour déterminer si les managers et les superviseurs identifiaient et corrigeaient de manière proactive les failles de performance avant la survenance de l'incident.
- Les managers évaluent systématiquement la performance par rapport aux objectifs de SOMS en utilisant une combinaison d'indicateurs avancés et retardés, ainsi que des évaluations internes et externes régulières. Des corrections sont apportées en temps réel sur la base des informations obtenues à partir des indicateurs appliqués. Les managers s'assurent également que les évaluations sont perçues comme autant d'opportunités d'apprendre et pas uniquement destinées à améliorer le score ou résultat de l'évaluation.
- Les managers responsables d'unités exploitées par des tiers doivent communiquer les principes de SOMS et

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Informations générales

promouvoir son utilisation ou celle de systèmes équivalents pour atteindre les objectifs de SOMS.

La Direction des Unités opérationnelles est chargée de s'assurer que des systèmes de gestion appropriés sont en place pour répondre à toutes les attentes du cadre SOMS. Le périmètre et le nombre de systèmes de gestion, la priorité et le rythme de mise en œuvre, sont cohérents avec les risques associés à l'unité.

La mise en œuvre du cadre SOMS est évaluée périodiquement afin de déterminer si les systèmes et les mesures de protection fonctionnent efficacement pour atteindre les objectifs de SOMS et pour améliorer le système.

Une évaluation de SOMS tient compte de l'état et de l'efficacité du système de gestion, l'état couvrant la conception, la documentation et le déploiement du système, des processus et des procédures. L'efficacité est le degré de conformité de la mise en œuvre de SOMS aux exigences, la qualité de la mise en œuvre et la réalisation des objectifs fixés au travers de la mise en œuvre.

Les opérations sont évaluées afin d'établir le degré de satisfaction des objectifs de SOMS :

- Des évaluations mesurent l'efficacité du leadership dans la réalisation des objectifs de SOMS, l'efficacité de SOMS et le déploiement des résultats correspondants ;
- Des évaluations externes sont effectuées à des fréquences prédéterminées en fonction de la performance et du profil de risque de l'activité ;
- Des évaluations internes sont réalisées à mi-chemin environ entre les évaluations externes ;
- Les résultats de l'évaluation sont notés en fonction du risque et de la performance ;
- Les conclusions des évaluations sont calibrées, résolues et documentées.

Ce dispositif de contrôle est appliqué uniformément par le groupe North Atlantic Energies en France.

Le groupe North Atlantic Energies n'établit pas de cibles pour gérer les questions de développement durable. Il serait à la fois inapproprié et imprudent de fixer des cibles, qui peuvent être perçues comme des engagements contraignants, lorsque les sujets auxquels elles se rapportent comportent de nombreux risques et incertitudes, dont un grand nombre échappent au contrôle ou à la capacité d'influence du groupe North Atlantic Energies, voire sont même inconnus. Néanmoins, le groupe North Atlantic Energies élabore des plans pour gérer les questions de développement durable, par exemple un plan d'action pour l'atténuation du changement climatique. Ces plans peuvent être modifiés pour diverses raisons, y compris, mais sans s'y limiter, des facteurs financiers, opérationnels, réglementaires et juridiques.

Le groupe North Atlantic Energies dispose d'un cadre de gouvernance robuste, conçu pour suivre les impacts et les risques financiers associés à son activité. Le groupe North Atlantic Energies s'engage à protéger la sûreté, la sécurité et la santé de ses salariés, sous-traitants et autres personnels impliqués dans ses activités, ainsi que celles de ses clients, fournisseurs et du public. Ces engagements sont documentés dans les politiques Sécurité, Santé, Environnement et Sécurité des produits, intégrées dans les standards de conduite des affaires. Le groupe North Atlantic Energies les met en pratique en appliquant le système SOMS qui guide les activités

quotidiennes de son personnel en définissant des attentes claires pour la gestion des impacts et des risques inhérents aux activités du groupe North Atlantic Energies.

La déclaration de performance extra-financière (DPEF) a été mise en place à partir de 2017 et approuvée chaque année par le Conseil d'administration. Ce rapport fournit une vue d'ensemble des principales thématiques en matière de développement durable, ainsi qu'une analyse détaillée des risques liés à la durabilité et des mesures d'atténuation en place ainsi qu'une liste d'indicateurs clés pour mesurer sa performance dans le temps. Un premier rapport de durabilité a été publié début 2025 concernant l'année 2024.

Pour les administrateurs indépendants du Conseil, le développement durable fait partie des compétences examinées lors du processus de sélection.

Pour les membres du Conseil d'administration du groupe North Atlantic Energies qui sont également salariés de North Atlantic Energies, le développement de carrière permet d'acquérir des connaissances dans le domaine du développement durable. Les compétences en développement durable sont acquises au contact des experts du groupe North Atlantic Energies. Une formation interne supplémentaire sur la directive CSRD a été dispensée plus spécifiquement à l'intention des membres du Conseil. Les processus du système de gestion de la sécurité (*Safe Operations Management System* : SOMS) et du système de gestion active des risques et de la détection des écarts (GARDE) sont conçus pour aborder les impacts matériels et les risques financiers et chaque membre du Conseil a une bonne compréhension de leur fonctionnement. Les compétences du Conseil d'administration couvrent les enjeux de durabilité matériels (IRO : impacts, risques et opportunités).

3.1.2.2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes [GOV-2]

Depuis plusieurs années, de multiples processus de contrôle ont été mis en place pour identifier, surveiller, prévenir, atténuer et remédier aux impacts négatifs liés à ses activités. Ces processus ont été utilisés pour identifier les impacts, risques et opportunités qui sont examinés annuellement et mis à jour le cas échéant. Si une mise à jour importante est identifiée dans le cadre de cet examen, les impacts et risques financiers seront examinés périodiquement. Si l'examen donne lieu à une mise à jour significative, en raison d'une évolution législative, de changements dans les opérations internes ou d'autres découvertes, les modifications seront présentées au Conseil d'administration pour approbation. La mise à jour de l'état de durabilité, dont les indicateurs, sera également examinée et approuvée par le Conseil avant sa publication.

Chaque impact, risque et opportunité est pris en compte en fonction de sa matérialité respective dans les activités courantes du groupe North Atlantic Energies. Les décisions stratégiques prises au niveau du Conseil d'administration ou du Président-directeur général ne feront pas exception, mais (selon le type de décision stratégique) se concentreront probablement sur les impacts et les risques les plus significatifs comme détaillé dans la section SBM-3. Compte

tenu de l'approche décentralisée du groupe North Atlantic Energies, qui implique une gestion des IRO par diverses organisations, ils influenceront également leurs décisions au quotidien.

Tous les impacts et risques matériels répertoriés dans le SBM-3 et leurs politiques et actions respectives ont été communiqués au Conseil en 2025. Ils avaient déjà été identifiés pendant la période de préparation du rapport de durabilité de l'année 2024 et les évaluations et/ou actions d'atténuation avaient déjà été prises en charge par leurs responsables respectifs.

3.1.2.4 Déclaration sur la diligence raisonnable [GOV-4]

	Section
a) Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle d'affaires	3.1.2.2 3.1.3.3
b) Dialoguer avec les parties prenantes concernées à toutes les étapes du processus de vigilance raisonnable	3.1.2.2 3.1.3.2 3.1.4.1
c) Identifier et évaluer les impacts négatifs	3.1.3.2
d) Agir pour remédier à ces impacts négatifs	3.2.2.3.2 3.2.3.1.2 3.2.4.1.2 3.3.1.2.4 3.3.2.2.4
e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	3.2.2.4 3.2.3.2 3.2.4.2 3.3.1.3

3.1.2.5 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité [GOV-5]

Les principes directeurs du groupe North Atlantic Energies s'appuient sur plusieurs éléments clés pour gérer les risques : politiques de conduite des affaires, standards de contrôle, système de délégations de pouvoirs, système de gestion et de contrôle qui précise l'application des standards, et évaluations internes périodiques de l'efficacité et de la pertinence des contrôles en place.

À tous les niveaux, la hiérarchie est responsable du bon fonctionnement de l'organisation par le respect des politiques, des standards et procédures prescrits par le Président-directeur général (PDG).

Les politiques de conduite des affaires définissent les valeurs du groupe North Atlantic Energies en matière d'éthique des affaires, de conflits d'intérêts, de sécurité des personnes et des biens et de protection de l'environnement.

La Société et ses affiliés adhèrent aux règles éthiques les plus strictes et se conforment à l'ensemble des lois, en particulier en matière de concurrence et de lutte contre la corruption. Les collaborateurs sont tenus de respecter des valeurs d'honnêteté, d'intégrité et de stricte conformité aux lois. Des formations fréquentes du personnel et des audits réguliers des activités du groupe assurent le respect de ces principes.

Un système d'alerte professionnelle permet de signaler, de manière confidentielle, d'éventuelles fautes professionnelles

3.1.2.3 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation [GOV-3]

Le groupe North Atlantic Energies n'a pas de rémunération variable, liée ou non au développement durable.

(y compris des actes de corruption) et de nature comptable ou financière, commises par des salariés ou des sous-traitants.

Les standards de contrôle du groupe North Atlantic Energies, essentiels à son bon fonctionnement, sont répertoriés dans un manuel qui comprend également les règles de contrôle de l'information comptable, financière et de gestion. Ce manuel est mis à la disposition de l'ensemble du personnel.

Un système de délégation de pouvoir interne a été mis en place pour l'ensemble des salariés, selon leurs fonctions et les types d'opérations qu'ils traitent (organisation, budget, contrats d'achat ou de vente, paiements, passage en pertes/dépréciations d'actifs, transactions commerciales, réclamations et litiges, diffusion d'informations à des tiers). Des pouvoirs bancaires et des pouvoirs externes sont également définis.

Ces politiques, standards de contrôle et délégations de pouvoirs sont mis en œuvre au travers d'un système de gestion active des risques et de la détection des écarts (GARDE), tel que défini à la section 3.1.2.1 (GOV-1).

Ce cadre de contrôle s'applique à tous les aspects de la gestion du groupe North Atlantic Energies, y compris l'information sur la durabilité.

Le groupe North Atlantic Energies hérite d'une longue expérience de l'information sur le développement durable suite à la mise en œuvre depuis plusieurs années de la directive sur l'information extra-financière (NFRD). L'adaptation à la directive CSRD en 2024 a nécessité des ajustements des processus de contrôle interne déjà en place,

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Informations générales

ce qui était l'un des principaux risques identifiés. Une analyse a été conduite concernant les nouvelles informations à publier sur la durabilité de ses propres opérations par rapport à celles de la NFRD et des méthodes similaires ont été développées pour assurer le même niveau d'exactitude, d'exhaustivité et d'intégrité. Le calendrier de mise à disposition de l'information est un élément clé de ces méthodes. La plupart des données chiffrées relatives à la durabilité font partie d'un autre processus de reporting, soit à des fins internes, soit à des fins administratives, ce qui réduit également le risque d'erreurs. L'information sur la chaîne de valeur s'est concentrée sur le scope 3 pour lequel les processus d'évaluation et d'hypothèses sont décrits dans l'ESRS E1 du présent état. La

collecte de données a également été identifiée comme un risque potentiel et un outil complet a été mis en place et donne lieu à un suivi des données qui l'alimentent ; les accès sont réservés aux salariés chargés de collecter et saisir les différentes catégories de données, avec au moins deux niveaux de contrôle. Les observations sont prises en compte pour mettre à jour les processus de coordination du développement durable (sous la direction générale du groupe North Atlantic Energies). Une revue régulière des processus est effectuée sous la responsabilité du Comité d'audit de North Atlantic Energies en vue de veiller à son amélioration dans le temps.

3.1.3 Stratégie

3.1.3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur [SBM-1]

Le groupe North Atlantic Energies opère exclusivement dans le secteur pétrole et gaz, et plus particulièrement dans le sous-secteur aval.

Conscient que la transition énergétique va potentiellement modifier le mix énergétique à l'avenir, le groupe North Atlantic Energies se transforme et contribue aux solutions de demain par ses produits, la transformation de son outil industriel et la gestion de la transition pour répondre à la demande et réduire les émissions. La stratégie climat du groupe North Atlantic Energies s'articule autour de quatre priorités :

1. Atténuation des émissions de ses opérations grâce à la fiabilité opérationnelle et à l'efficacité énergétique ;
 - le groupe North Atlantic Energies améliore en permanence l'efficacité de ses opérations pour minimiser les impacts environnementaux. Cette démarche d'amélioration passe par la mise en œuvre de technologies avancées pour l'efficacité énergétique, la réduction des émissions et la gestion des déchets. Sa raffinerie est certifiée selon la norme ISO 50001 pour la gestion de l'énergie ;
2. Déploiement de solutions technologiques bas carbone ;
 - ces solutions innovantes déployées avec des investissements ciblés sont constamment évaluées à mesure que le groupe North Atlantic Energies continue de s'adapter aux évolutions des marchés sur lesquels il opère et maintient ses efforts pour optimiser son outil industriel et préserver sa compétitivité. En font partie potentiellement le recyclage d'huile usagée, la filière biomasse et le co-traitement. Il est essentiel de réunir des conditions économiques, fiscales et réglementaires favorables et prévisibles pour y parvenir ;

3. Prise en compte des attentes des clients pour la réduction de leurs émissions ;
 - le développement et la distribution de produits avancés sont au cœur de la stratégie du groupe North Atlantic Energies. En s'appuyant sur un modèle économique profitable, le groupe North Atlantic Energies réfléchit autour de la stratégie climat de ses clients et fournit des produits qui aident les consommateurs et les clients industriels à réduire leur impact environnemental (par exemple le Esso Synergy) ;
4. Implication dans le débat sur le climat et les politiques énergétiques ;
 - le groupe North Atlantic Energies est activement engagé dans un dialogue constructif pour contribuer à atteindre l'ambition de transition énergétique de la France et continue de plaider en faveur de solutions fiables et abordables pour contribuer à la lutte contre le changement climatique (cf. section 3.2.2.2.1 (E1-1)). Par exemple, le groupe North Atlantic Energies est un acteur très engagé dans la commission politique énergétique de l'UfipEM.

La gestion proactive des risques environnementaux et sociaux fait partie intégrante de la stratégie du groupe North Atlantic Energies. Il travaille dans le cadre de règlements et des normes par exemple *EU Emissions Trading System* (EU ETS), *Renewable Energy Directive* (RED), *Industrial Emissions Directive* (IED), règlement général sur la protection des données (RGPD), et surveille en permanence l'évolution du paysage réglementaire afin d'assurer sa conformité. Cette approche proactive permet d'atténuer les impacts négatifs potentiels et d'améliorer sa résilience dans un environnement de marché dynamique.

Le groupe North Atlantic Energies a opéré une chaîne de valeur déclinée en deux segments de produits : les « produits énergétiques » et les « produits de spécialité ».

- **Produits énergétiques** : ce segment comprend la production et la distribution de divers produits destinés à être utilisés comme source d'énergie par combustion tels que le gaz, l'essence, les biocarburants (bas carbone), le kérosène, le diesel et le fioul lourd. En 2025, le groupe North Atlantic Energies a vendu environ 16,1 millions de mètres cubes de ces produits énergétiques sur le marché français et à l'export.
- **Produits de spécialité** : ce segment concerne la fabrication et la vente d'huiles de base, de lubrifiants finis, d'huiles blanches, de paraffines et de bitumes. En 2025, le groupe North Atlantic Energies a vendu environ 1,2 million de mètres cubes de ces produits de spécialité tant au niveau national qu'international.

Le groupe North Atlantic Energies opère principalement sur le marché intérieur français où il fournit des produits énergétiques essentiels qui participent à la sécurité de l'approvisionnement énergétique du pays et des produits de spécialité. En 2025, le groupe North Atlantic Energies a vendu 12,1 millions de mètres cubes de produits pétroliers et de spécialités en France. Le groupe North Atlantic Energies exporte également des produits lorsqu'il est économiquement plus avantageux de le faire, ou lorsque la demande fait défaut sur le marché national.

Le modèle économique du groupe North Atlantic Energies est un pur modèle *Business to Business* (B2B). Ses cibles de clientèle sont principalement :

- **Clients industriels** : le groupe North Atlantic Energies vend à de grands clients industriels des produits énergétiques tels que le gaz, l'essence, le kérosène, le diesel et le fioul lourd.
- **Revendeurs à la marque** : via un réseau de revendeurs à la marque qui possèdent et exploitent leurs réseaux, North Atlantic Energies approvisionne en carburant de nombreuses stations-service dans toute la France. Ce réseau garantit aux particuliers un accès constant à des carburants de haute qualité. La présence du groupe North Atlantic Energies sur le marché de la vente au détail contribue non seulement de manière significative à son chiffre d'affaires, mais également au maintien d'une forte présence de la marque auprès des consommateurs finaux.

L'approche du développement durable du groupe North Atlantic Energies intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses opérations. Le groupe North Atlantic Energies se concentre sur la production et la commercialisation de produits énergétiques et de spécialités essentiels à la vie moderne tout en minimisant les impacts environnementaux et en soutenant les communautés locales.

- **Produits et services** : le groupe North Atlantic Energies a pour objectif de fournir des solutions énergétiques de qualité supérieure qui répondent à l'évolution des besoins de la société. Il déploie notamment des efforts pour réduire les émissions de ses produits et de ses activités, en s'alignant sur les objectifs climatiques à l'échelle française et européenne. Le groupe North Atlantic Energies se

consacre au développement de produits et de solutions plus évolués, contribuant à un avenir énergétique durable.

- **Catégories de clients** : le groupe North Atlantic Energies s'efforce d'offrir des solutions énergétiques qui améliorent l'efficacité et réduisent l'empreinte environnementale sur tous les segments de clientèle, par exemple les carburants durables pour l'aviation ou les carburants additivés en stations-service.
- **Zones géographiques** : essentiellement implanté en France, le groupe North Atlantic Energies s'engage à contribuer à la sécurité énergétique du pays tout en se positionnant en faveur d'un avenir bas carbone.
- **Relations avec les parties prenantes** : le groupe North Atlantic Energies accorde une grande importance au maintien de relations transparentes et éthiques avec ses parties prenantes. Il favorise une communication ouverte, le respect de règles strictes d'intégrité et un engagement actif auprès des communautés locales. La performance sociale du groupe North Atlantic Energies est guidée par des politiques favorisant l'équité, la sécurité et la santé au travail, ainsi que par des initiatives soutenant la diversité et l'inclusion.

Grâce à ces efforts, le groupe North Atlantic Energies vise à conjuguer la fourniture d'une énergie abordable et moins carbonée avec l'impératif de protéger les personnes, l'environnement et les communautés avec lesquelles il interagit.

Les principaux produits du groupe North Atlantic Energies comprennent une gamme de carburants et de produits de spécialité qui sont essentiels pour les différents besoins du secteur du transport (essences, kérosène, bitumes, lubrifiants). Ses plans pour le développement durable se concentrent sur ce secteur : performance énergétique élevée, baisse des émissions, maintien d'une souveraineté énergétique.

Sur le plan du développement durable, le groupe North Atlantic Energies continue de progresser vers la production de carburants à faible teneur en carbone. La raffinerie de Gravenchon a notamment commencé à produire du carburant durable d'aviation (SAF) et d'autres carburants liquides à faible teneur en carbone via le co-traitement de matières premières renouvelables comme les huiles végétales. Ces initiatives s'inscrivent dans l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre du groupe North Atlantic Energies et soutiennent la transition vers une économie bas carbone.

Le groupe North Atlantic Energies a une clientèle diversifiée dont des revendeurs, des entreprises commerciales et des clients industriels. Les produits du groupe North Atlantic Energies sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques de ces groupes de clients, en garantissant des performances élevées et qui permettent de réduire leur impact sur l'environnement.

Le groupe North Atlantic Energies met également l'accent sur des relations solides avec ses parties prenantes, notamment ses clients, ses fournisseurs et les communautés locales. Le groupe North Atlantic Energies s'engage dans une communication transparente et des pratiques éthiques, favorisant la confiance et la collaboration, par exemple à travers des actions éducatives et de prévention, de formations sécurité et d'engagement dans le tissu associatif local.

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Informations générales

La stratégie climat du groupe North Atlantic Energies s'articule autour de quatre priorités :

- atténuation des émissions de ses opérations grâce à la fiabilité opérationnelle et à l'efficacité énergétique ;
- déploiement de solutions bas carbone ;
- prise en compte des attentes des clients pour la réduction de leurs émissions (par exemple Esso Synergy) ; et
- implication dans le débat sur le climat et les politiques énergétiques.

Commercialisation de produits moins carbonés

Le groupe North Atlantic Energies poursuivra ses efforts pour renforcer sa position sur le marché français en se concentrant sur les produits qui continuent d'offrir des perspectives de demande porteuses, tels que les carburants liquides à faible teneur en carbone, les bitumes et autres produits de spécialité, et en accompagnant encore mieux ses clients revendeurs. Il s'appuie sur une logistique de premier plan, des équipes dynamiques et engagées.

Le groupe North Atlantic Energies s'appuie sur la force de sa culture d'entreprise et l'engagement de ses salariés pour s'adapter avec succès aux transformations en cours. Cette culture d'entreprise forte, engageante, attractive et inclusive est le fondement de toutes les actions du groupe.

Pour atteindre cet objectif, le groupe North Atlantic Energies s'appuie sur l'ambition zéro émission nette en 2050 de l'Union européenne (UE) et de la France, promulguée dans le Pacte vert et la loi Énergie-Climat de 2019. Il opère dans le cadre de la transition énergétique organisée au niveau européen et par ses États membres, et soutient l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 en mettant en œuvre des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses propres opérations, sous réserve des avancées technologiques et d'un cadre politique favorable. La programmation pluriannuelle de l'énergie française et le Pacte vert européen entraîneront une réduction de la consommation d'énergies fossiles et une évolution significative des marchés des produits pétroliers dont l'ampleur et le rythme sont encore incertains. La transformation des actifs industriels qui en résulterait devrait s'articuler autour des axes suivants :

- remplacement progressif du pétrole brut par des matières premières issues de la biomasse ou de déchets ;
- amélioration de l'efficacité énergétique, électrification de certains équipements et utilisation de l'hydrogène renouvelable et bas carbone. La technologie de captage et de stockage du CO₂ est une technologie essentielle pour atteindre cette ambition ; et
- adaptation progressive de la production de carburants et combustibles tout en répondant à la demande. La production

se concentrera progressivement sur les produits bas carbone et ceux dont l'utilisation ne génère pas d'émissions de CO₂, tels que les bitumes et les produits de spécialité, et sur l'approvisionnement des industries chimiques.

Le groupe North Atlantic Energies procède régulièrement et de manière approfondie à l'étude de l'évolution de la demande en produits énergétiques et autres produits issus de ses activités ainsi que la capacité de ses actifs industriels à s'adapter à la production de carburants liquides moins carbonés et à la réduction des émissions des procédés. Le groupe North Atlantic Energies continue d'œuvrer en faveur de solutions fiables et économiquement abordables pour faire face au changement climatique. Le groupe North Atlantic Energies continuera à s'adapter aux évolutions potentielles de ses marchés qui résultent des objectifs climatiques et de la transition énergétique si les conditions économiques et réglementaires en faveur de la neutralité technologique et la compétitivité industrielle le permettent.

Le groupe North Atlantic Energies poursuit sa présence sur le marché français de l'énergie et continue à contribuer à la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la France depuis 1902. Il est engagé dans la transformation de ses activités en lien avec la transition énergétique. Acteur du secteur pétrolier aval, le groupe North Atlantic Energies opère 20 % de la capacité de raffinage de pétrole en France et a pour objectif de proposer des produits dont l'intensité carbone diminue. L'activité du groupe North Atlantic Energies consiste principalement à fournir des produits énergétiques et des produits de spécialité à ses clients.

Le groupe North Atlantic Energies s'approvisionne en pétrole brut à travers le monde, avec 9,2 millions de tonnes traitées dans sa raffinerie de Gravenchon en 2025.

Le groupe North Atlantic Energies s'appuie depuis fin 2025 sur un accord de long terme visant à assurer la continuité de l'approvisionnement en pétrole brut du site pour s'assurer de bonnes conditions d'approvisionnement en quantité et qualité en vue de répondre à la demande du marché français.

Sur le plan du développement durable, le groupe North Atlantic Energies poursuit ses efforts pour la production de carburants à faible teneur en carbone. La raffinerie de Gravenchon a notamment commencé à produire du carburant durable d'aviation (SAF) et d'autres carburants liquides à faible teneur en carbone par co-traitement de matières premières renouvelables comme les huiles végétales. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'accompagnement de la transition vers une économie bas carbone établi par le groupe North Atlantic Energies.

La stratégie du groupe North Atlantic Energies est d'adapter ses actifs à l'évolution des marchés. Les bénéfices pour les parties prenantes sont tous intégrés dans la stratégie climat du groupe qui s'appuie sur quatre piliers :

1. l'atténuation des émissions de ses opérations propres grâce à la fiabilité opérationnelle et à l'efficacité énergétique. Par la réduction de sa propre empreinte carbone, le groupe North Atlantic Energies aura un impact positif direct sur les communautés locales et contribuera à son niveau aux ambitions de neutralité climatique de la France ;
2. le déploiement de solutions bas carbone et le déploiement de nouvelles technologies avec des investissements ciblés, quand justifiés économiquement, permettront non seulement à l'entreprise de rester un acteur du marché (potentiellement grâce au recyclage d'huiles usagées, à la filière biomasse et au co-traitement par exemple), mais aussi de continuer à contribuer à l'ambition de la France de neutralité carbone ;
3. la prise en compte des attentes des clients pour la réduction de leurs émissions. En s'appuyant sur un modèle commercial profitable, le groupe North Atlantic Energies réfléchit autour de la stratégie climat de ses clients et fournit des produits qui aident les consommateurs et les clients industriels à réduire leur impact environnemental ;
4. l'implication dans le débat sur le climat et les politiques énergétiques, par exemple par sa participation à la commission politique énergétique de l'UfipEM. En tant qu'expert en énergie, l'implication du groupe North Atlantic Energies dans le débat public est essentielle pour apporter la perspective industrielle et l'expertise technique nécessaires à la discussion.

Le groupe North Atlantic Energies joue un rôle important dans la chaîne de valeur pétrolière, à différentes étapes du raffinage à la distribution.

- **Exploration et production** : la chaîne de valeur du groupe North Atlantic Energies comprend les activités amont d'exploration et d'extraction de pétrole brut qui assurent un approvisionnement régulier en matières premières pour ses activités de raffinage.
- **Raffinage** : le groupe North Atlantic Energies opère environ 20 % de la capacité de raffinage en France, avec la raffinerie de Gravenchon, l'une des plus importantes d'Europe. Cette installation transforme le pétrole brut en divers carburants et produits de spécialité de qualité supérieure.
- **Distribution et marketing** : le groupe North Atlantic Energies distribue ses produits par l'intermédiaire d'un vaste réseau de stations-service de revendeurs et de circuits commerciaux dans toute la France. Ces produits regroupent des carburants et autres produits pétroliers qui répondent aux besoins de divers groupes de clients, des consommateurs particuliers aux grands clients industriels.
- **Initiatives de développement durable** : le groupe North Atlantic Energies est engagé dans des efforts de développement durable, y compris la production de carburants à faible teneur en carbone et la participation à des initiatives industrielles pour la décarbonation (zones industrielles bas carbone, ZIBAC). Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de réduction de l'impact environnemental du groupe North Atlantic Energies et d'accompagnement de la transition vers une économie bas carbone.

Grâce à son approche intégrée, North Atlantic Energies garantit l'efficacité et la fiabilité de ses solutions énergétiques tout en relevant les défis du développement durable, par exemple dans le secteur du transport : efficacité, baisse des émissions, souveraineté.

	Unité	2024	2025
Nombre total de salariés	Nombre	1 248	1 112
Chiffre d'affaires total	En millions d'euros	17 944	11 368
• Chiffre d'affaires du secteur pétrole	En millions d'euros	17 807	11 293
• Chiffre d'affaires du secteur gaz	En millions d'euros	0	0
• Chiffre d'affaires du secteur charbon	En millions d'euros	0	0
• Chiffre d'affaires des produits chimiques	En millions d'euros	105	65
• Chiffre d'affaires des activités économiques liées aux carburants fossiles alignées sur la taxonomie	En millions d'euros	0	0
• Chiffre d'affaires du commerce des armes controversées	En millions d'euros	0	0
• Chiffre d'affaires de la culture et de la production de tabac	En millions d'euros	0	0

Sources :

Le chiffre d'affaires de la production de produits chimiques est issu des informations de la taxonomie (activité 3.14).

Le chiffre d'affaires du secteur pétrolier correspond au chiffre d'affaires total moins le chiffre d'affaires de l'information taxonomie pour l'activité 3.14 et 4.13 (Fabrication de biogaz et de biocarburants à usage des transports ainsi que de bioliquides).

3.1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes [SBM-2]

Les sujets d'intérêt des différentes parties prenantes et comment North Atlantic Energies y répond



Parties prenantes	Clients et consommateurs	Actionnaires, investisseurs et médias	Salariés
Sujets d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> • La fiabilité en tant que fournisseur stratégique • Disponibilité des produits bas carbone dans l'offre de produits du groupe North Atlantic Energies • Qualité du service et des produits • Respect de l'éthique, lutte contre la corruption, protection de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Partage de la performance de l'entreprise (financière et développement durable) • Stratégie et perspectives • Environnement réglementaire et compétitivité du secteur • Tendances du marché (tendances du secteur, opportunités de marché et perspectives économiques) 	<ul style="list-style-type: none"> • Salaires • Développement professionnel • Égalité professionnelle • Information et sensibilisation aux thématiques du handicap • Santé et bien-être au travail • Performance de l'entreprise • Organisation et conditions de travail
Mode d'engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des équipes commerciales • Diffusion de fiches de données de sécurité • Collaboration avec les clients au sujet des produits bas carbone • Communication des numéros de contact du service client et assistance des équipes marketing pour répondre aux questions des clients • Sensibilisation du consommateur final sur la « conduite automobile autrement » 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'une assemblée générale annuelle avec les actionnaires • Publication d'informations sur des sites internet et diffusion de communiqués de presse • Organisation d'un <i>webcast</i> sur les résultats annuels 2024 avec des analystes financiers pour présenter les résultats et les perspectives de l'entreprise • Gestion des relations presse et actionnaires • Publication d'informations financières et extra-financières 	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue social constructif • Accompagnement du développement professionnel des talents • S'assurer de la santé des salariés par des programmes adaptés • Prise en charge des préoccupations et sujets d'intérêt par les managers et des sondages internes, de forums d'entreprise et une ligne téléphonique d'assistance confidentielle • Soutien apporté aux réseaux internes pilotés par des salariés en faveur d'une culture de la diversité et de l'inclusion, tels que le <i>Women's Interest Network</i> (WIN) • Simplification de l'accès à l'information via les plateformes digitales et l'intranet
Prise en compte des résultats de l'engagement des parties prenantes	<p>Les attentes des clients sont prises en compte pour prioriser et développer les produits bas carbone et affiner les stratégies d'investissement en fonction des informations partagées sur leurs besoins futurs.</p>	<p>Les préoccupations des actionnaires, des médias et des investisseurs sont au cœur des priorités du groupe North Atlantic Energies et leurs questions sont examinées attentivement par la direction à la suite des interactions officielles et des contacts directs réguliers des équipes communication et relations investisseurs pour définir la démarche de communication du groupe North Atlantic Energies.</p>	<p>Le groupe North Atlantic Energies négocie chaque année un programme de négociations collectives. Les salariés sont représentés aux séances de négociation par les représentants syndicaux. Un dispositif de relations sociales est également en place afin de rencontrer régulièrement les représentants du personnel et travailler sur les évolutions requises par les projets. Les objectifs des ressources humaines sont également adaptés chaque année en fonction des résultats des enquêtes.</p>



Communautés environnantes

- Émissions (air et eau) et bruit
- Brûlage d'hydrocarbures à la torche
- Emplois
- Performance environnementale et sociale
- Impact des opérations



Fournisseurs

- Attentes vis-à-vis des fournisseurs
- Clauses contractuelles et avenants (alcool et drogue, harcèlement, sécurité, sûreté, etc.)
- Formation des fournisseurs
- Droits humains



Gouvernement, administration et associations professionnelles

- Sécurité de l'approvisionnement énergétique
- Stratégie énergie et climat en France
- Compétitivité du secteur
- Performance environnementale et sociale
- Conformité réglementaire (exemple : autorisation d'exploiter)

- Communication avec les riverains et les autorités locales au travers de l'organisation de réunions (deux fois par an via la réunion de la Commission de suivi de site, ou CSS)
- Conduite d'enquêtes de perception et partage des résultats avec les communautés environnantes
- Mise en place de canaux de communication permettant aux communautés de faire part de leurs préoccupations ou d'obtenir des informations
- Utilisation des médias locaux et réseaux sociaux pour communiquer sur des projets et événements opérationnels
- Introduction d'un programme citoyen et de contribution avec les associations locales autour des sites

- Attention aux fournisseurs locaux autour des sites du groupe North Atlantic Energies
- Organisation de séances de partage d'informations et de meilleures pratiques en matière de sécurité, d'environnement et de droits humains avec les fournisseurs
- Application du cadre interne de gestion de la relation fournisseur
- Rencontre régulière (au sein de Cap Entreprise) avec les fournisseurs locaux à Gravenchon
- Évaluation systématique de tout nouveau fournisseur

- Communication régulière avec les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement), la DGEC (Direction générale de l'énergie et du climat), la DGPR (Direction générale pour la prévention des risques) et la DGE (Direction générale des entreprises)
- Rencontre avec les représentants du gouvernement
- Lancement de projets impliquant l'État, les collectivités locales et les acteurs du secteur
- Engagement dans la dynamique de décarbonation du secteur aux côtés des pouvoirs publics
- Inspection ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) par la DREAL sur l'ensemble des domaines réglementaires qui concernent les sites
- Engagement auprès d'associations professionnelles locales (InCase, MEDEF Seine Estuaire, France Chimie Normandie) et nationales (Ufip Énergies et Mobilité ou UfipEM, France Chimie...), dans le respect des règles de concurrence
- Conduite d'exercices d'intervention d'urgence avec les parties prenantes locales
- Participation active à des associations professionnelles pour appréhender les points de vue du secteur et des entreprises et contribuer à l'élaboration des politiques
- Collaboration avec les acteurs locaux pour développer des projets de ZIBAC (zones industrielles bas carbone), dans le respect des règles de concurrence

Lors des réunions de la CSS, les points de suivi sont enregistrés et réabordés lors de la séance suivante si nécessaire. Les nuisances signalées par les riverains peuvent être prises en compte lors de la programmation des arrêts d'installations. Dans le cadre de la restructuration de l'outil industriel, des actions locales de revitalisation économique sont coordonnées avec les communautés locales pour répondre au mieux aux besoins des territoires.

La gestion de la relation avec les fournisseurs s'effectue au travers d'un cadre interne pour travailler avec l'ensemble des fournisseurs du groupe North Atlantic Energies pour améliorer l'efficacité, les coûts, la gestion des déchets, les normes de sécurité, etc. Une gestion des contrats prévoit des indicateurs partagés qui tiennent compte de la gestion de la conformité et des risques, de l'impact environnemental, de la durabilité et de la performance sociale (pratiques éthiques).

Le groupe North Atlantic Energies se conforme à toutes les réglementations et lois en vigueur, répond aux demandes ministérielles. Le groupe North Atlantic Energies met à jour les plans d'affaires en fonction des réglementations existantes et annoncées, développe des projets en conséquence en vue d'assurer sa mise en conformité ou d'optimiser ses activités.

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Informations générales

Le groupe North Atlantic Energies favorise la compréhension mutuelle, la confiance et la coopération avec différentes parties prenantes sur les thématiques du développement durable. Il interagit avec elles par le biais de réunions avec les communautés ou les médias locaux, de publications d'entreprise et d'échanges individuels. Un dialogue ouvert permet d'entendre les préoccupations, de discuter des approches et de partager le projet industriel du site de Gravenchon.

Le groupe North Atlantic Energies adapte ses modes d'engagement pour appréhender au mieux les différents points de vue. Il engage le dialogue sur des sujets tels que les projets techniques, les impacts potentiels ou actuels sur le développement durable, les préoccupations des communautés et l'élaboration de politiques publiques. Il organise des réunions pour partager des informations sur l'évolution des projets, sur l'utilisation de mécanismes de marché pour gérer les sujets de développement durable, des éclairages sur les politiques publiques, et sur ses réalisations en termes de sécurité et d'impact environnemental. Il rencontre également de nombreuses parties prenantes (par exemple clients, fournisseurs de produits, prestataires de services) individuellement dans le cadre de ses relations commerciales.

Une liste de parties prenantes à contacter, notamment des clients, des fournisseurs, des banques, des membres du Conseil d'administration et des membres d'associations professionnelles, a été établie. Ces parties prenantes ont reçu un questionnaire début 2024 couvrant des enjeux potentiels et actuels de développement durable que les participants ont été invités à classer par ordre de priorité en expliquant leurs choix. Les résultats de ce questionnaire ont fourni une perspective externe qui est toujours valable en 2025.

Le groupe North Atlantic Energies s'engage à répondre aux besoins et attentes de ses clients par la vente de produits à moindre intensité carbone, y compris les carburants liquides bas carbone tels que les carburants durables pour l'aviation (SAF) ou le biocarburant issu du co-traitement.






Pour répondre à l'exigence du gouvernement, le groupe North Atlantic Energies a réalisé des études sur des trajectoires potentielles de réduction des émissions de gaz à effet de serre de son site de Gravenchon qu'il lui a communiquées.

Le groupe North Atlantic Energies s'appuie sur la force de sa culture d'entreprise et l'engagement de ses salariés pour s'adapter avec succès aux transformations en cours. Cette culture d'entreprise forte, engageante, attractive et inclusive est le fondement de toutes les actions du groupe et favorise l'innovation. Par exemple, l'engagement est l'une des valeurs chez North Atlantic Energies qui vise, avec les salariés et les communautés qui l'entourent, à construire des relations équilibrées et à créer une valeur durable et porteuse de sens.

Bien qu'il n'y ait pas de processus interne spécifique pour informer le Conseil des points de vue et des intérêts des parties prenantes, chaque membre du Conseil d'administration se tient informé des avancées dans ce domaine via ses propres réseaux et sources d'information de par ses activités professionnelles au sein ou à l'extérieur de North Atlantic Energies, et le Conseil est par ailleurs informé de toute information sur le développement durable jugée pertinente par la direction.

3.1.3.3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique [SBM-3]

ENVIRONNEMENT

Thème	Sous-thème
 Changement climatique	Atténuation du changement climatique
 Pollution	Pollution de l'air
	Pollution de l'eau
	Pollution des sols
 Ressources hydriques et marines	Consommation d'eau
 Biodiversité et écosystèmes	Perte de biodiversité
	État des espèces
 Utilisation des ressources et économie circulaire	Déchets
	Entrées de ressources

SOCIAL

Thème	Sous-thème
 Personnel de l'entreprise	Santé et sécurité
	Dialogue social
 Travailleurs de la chaîne de valeur	Santé et sécurité
	Égalité de traitement
	Autres droits liés au travail
 Communautés affectées	Droits des communautés
	Droits des peuples autochtones

Risques financiers

Les risques financiers matériels du groupe North Atlantic Energies résultent de son évaluation de la matérialité :

- L'évolution du cadre réglementaire peut affecter la demande locale de produits énergétiques et donc avoir un impact sur les résultats du groupe North Atlantic Energies. L'augmentation de la compétitivité des sources d'énergie de substitution ou le soutien des politiques publiques en la matière pourraient influencer sur la demande de produits raffinés et, par conséquent, avoir un impact sur les résultats du groupe North Atlantic Energies. L'horizon temporel de ce risque est à long terme.
- Le groupe North Atlantic Energies est identifié comme un émetteur important de GES en France par le gouvernement français, ce qui peut également affecter sa réputation. Les réglementations environnementales ou d'autres lois peuvent augmenter les coûts d'exploitation des actifs du groupe North Atlantic Energies. L'horizon temporel de ce risque est à court et moyen terme.
- Les rejets dans l'air et/ou l'eau au-dessus des niveaux de concentration admis pourraient faire l'objet d'une enquête par les organismes de réglementation qui pourraient demander la mise en œuvre de mesures d'atténuation supplémentaires. Il

pourrait en découler une augmentation des coûts opérationnels, des exigences de mise en conformité et une diminution ou un retard des opportunités commerciales. L'horizon temporel de ce risque est à court terme.

- Un accident industriel ou environnemental majeur pourrait entraîner des dommages aux personnes et aux biens, interrompre les opérations, entraîner des coûts judiciaires et nuire à la réputation. Ces risques incluent les impacts potentiels sur la perception du public, les opportunités commerciales, les notations et l'accès au capital. L'horizon temporel de ce risque est à court terme.
- Certains risques professionnels peuvent entraîner des blessures, des maladies ou des décès dont peuvent découler des frais judiciaires, des coûts opérationnels et des atteintes à la réputation. L'horizon temporel de ce risque est à court terme.
- Les activités du groupe North Atlantic Energies en matière de développement durable reposent en grande partie sur ses salariés. Une dégradation du dialogue social impacterait l'activité de l'ensemble du groupe. L'horizon temporel de ce risque est à court terme.

Ces risques financiers sont concentrés sur les opérations propres du groupe North Atlantic Energies et sont liés à la

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Informations générales

nature de ses activités en tant qu'acteur industriel du secteur de l'énergie.

Les effets actuels et anticipés des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels du point de vue du risque financier sur le modèle d'affaires, la chaîne de valeur, la stratégie et le processus de décision, la façon dont le groupe North Atlantic Energies a répondu à ces effets ainsi que les informations sur la résilience de sa stratégie et son modèle d'affaires sont respectivement traités dans l'ESRS E1 (3.1.4.2), E2 (3.1.4.3), S1 (3.3.2.1.2) et S2 (3.3.2.1.2).

Impacts

Les impacts matériels potentiels du groupe North Atlantic Energies résultant de son évaluation de la matérialité sont les suivants :

- Les prélèvements d'eau pour les opérations courantes en période de sécheresse dans les zones en situation de stress hydrique pourraient réduire la disponibilité, l'accessibilité et la qualité de l'approvisionnement en eau pour la communauté. L'horizon temporel de cet impact est à moyen terme ;
- Les eaux souterraines extraites pour les opérations pourraient contribuer à l'abaissement de la nappe phréatique pour les communautés locales. L'horizon temporel de cet impact est à moyen terme ;
- Les activités du groupe North Atlantic Energies peuvent entraîner des blessures ou maladies modérées (par exemple, des fractures osseuses, entorses ou des lacerations) ou graves, voire mortelles. L'horizon temporel de cet impact est à court terme.

En 2025, le groupe North Atlantic Energies a fait évoluer son approche pour l'analyse de double matérialité dans le cadre de l'amélioration continue et analysé les impacts identifiés par cinq sociétés internationales du secteur *Oil & Gas* dans leurs rapports de durabilité 2024 pour en extraire les impacts matériels pouvant potentiellement s'appliquer à sa chaîne de valeur, sachant que cette analyse est basée sur des données de tiers qui ont suivi leurs propres méthodologies, celles-ci étant différentes de celle du groupe North Atlantic Energies. Par conséquent, les impacts matériels relatifs à la chaîne de valeur identifiés par ces sociétés sont les suivants :

- Les émissions dans l'air résultent des procédés de production et de l'utilisation des carburants par des tiers. Celles-ci peuvent temporairement dépasser les limites d'émissions en cas d'événements imprévus ou d'accidents majeurs ;
- Les rejets de polluants dans l'eau peuvent temporairement dépasser les limites de rejet en cas d'événements imprévus ou d'accidents majeurs ;
- La pollution des sols, y compris les déversements d'hydrocarbures, peut provenir de défaillances des installations, d'événements imprévus, d'écarts par rapport aux procédures établies, d'incidents ou de sabotages ;
- La consommation et les prélèvements d'eau, en particulier dans les zones où le stress hydrique est important, peuvent avoir des conséquences néfastes sur l'environnement et les autres usagers de l'eau ;
- Les impacts résiduels des activités peuvent contribuer directement ou indirectement à la perte de biodiversité due aux changements climatiques, à la pollution, aux

changements d'affectation des terres, des mers et des eaux douces, en particulier dans les zones sensibles ou les zones abritant des espèces protégées ;

- La présence et la répartition des espèces, y compris les espèces sensibles et les espèces marines peuvent être altérées ;
- Les déchets générés par l'exploration-production et les opérations pétrolières et gazières de la chaîne de valeur ont un impact négatif, même s'ils sont traités et éliminés conformément à la réglementation ;
- La production de matières premières ou la construction d'installations utilisent les réserves disponibles de ressources naturelles et non renouvelables ;
- De mauvaises conditions de travail ; le manque d'aide au développement des compétences et à la sécurité de l'emploi ;
- Discrimination, manque d'inclusion, harcèlement au travail, détérioration de la santé mentale, perspectives de carrière limitées et perte d'employabilité. Les transitions industrielles et l'inégalité des chances posent également des défis ;
- Le travail forcé et le travail des enfants, les violations des droits définis par l'OIT et l'exploitation dans la chaîne de valeur. Le non-respect des normes de l'entreprise par les partenaires peut porter atteinte aux droits et au bien-être des travailleurs ;
- Les activités commerciales peuvent nuire à la santé, à la sécurité, aux droits fonciers et à l'accès aux ressources des communautés, notamment en cas d'accidents, de réinstallation ou de dégradation de l'environnement ;
- Un faible engagement des parties prenantes, des mécanismes de traitement des griefs défailants ou un non-respect des politiques dans la chaîne de valeur peuvent avoir des répercussions socio-économiques et restreindre l'accès des communautés à la justice et aux recours ouverts ;
- Impacts sur les droits spécifiques des peuples autochtones et tribaux dans la chaîne de valeur.

Pour autant, les équipes du groupe North Atlantic Energies n'ont relevé aucune observation d'impact concret pour la chaîne de valeur de leur côté.

Analyse de double matérialité pour E1

Le groupe North Atlantic Energies répond aux exigences de publication des normes ESRS E1 en fournissant des calculs historiques des émissions des scopes 1 et 2 de ses propres opérations et ses émissions historiques estimées de scope 3 pour les catégories significatives le long de sa chaîne de valeur. Les futures sources d'émissions de GES sont projetées en combinant l'évolution de la demande des produits du groupe North Atlantic Energies et le rythme de réduction de l'intensité d'émissions de ses actifs qui dépend des progrès technologiques et du soutien de politiques publiques claires et cohérentes. À la suite d'une analyse de double matérialité telle que requise et définie par la CSRD et les ESRS, le sujet ESRS E1 a été identifié comme matériel.

Effets des IRO

Les effets actuels et anticipés de ces IRO du point de vue des impacts sur le modèle d'affaires, la chaîne de valeur, la

stratégie et le processus de décision, la façon dont le groupe North Atlantic Energies a répondu à ces effets ainsi que les informations sur la résilience de sa stratégie et de son modèle d'affaires relatifs à ces IRO sont traités respectivement dans l'ESRS E1 (3.1.4.2), E3 (3.1.1.4), S1 (3.3.1.1.2) et S2 (3.3.2.1.2).

Les impacts potentiels sur la santé et la sécurité se situent au niveau des opérations en propre du groupe North Atlantic Energies, mais aussi tout au long de sa chaîne de valeur pour de nombreux acteurs qui exercent des activités industrielles. L'impact sur la santé et la sécurité est un impact potentiel à court terme pour ses propres activités en ce qui concerne les blessures/maladies graves ou les décès et un impact réel en ce qui concerne les blessures ou les maladies modérées. La santé et la sécurité sont un impact réel dans sa chaîne de valeur.

Les risques matériels potentiels n'ont pas eu d'effet matériel sur le rapport financier 2025.

3.1.4 Gestion des impacts, risques et opportunités

3.1.4.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels [IRO-1]

L'évaluation de la double matérialité est un élément clé de l'ESRS et détermine dans une large mesure le périmètre de l'information déclarée. Les entreprises doivent évaluer les effets sous deux angles : la manière dont les activités et la chaîne de valeur de l'entreprise peuvent affecter les personnes et l'environnement (matérialité de l'impact) et la manière dont les enjeux de durabilité peuvent affecter la situation financière de l'entreprise (matérialité financière). Dans un sens plus large, le concept de double matérialité vise à s'assurer que l'information sur le développement durable se concentre sur les sujets les plus pertinents pour l'entreprise et ses parties prenantes.

Le processus d'identification, d'évaluation et de gestion des impacts et des risques financiers s'intègre pleinement dans le cadre global de gestion des risques de l'entreprise. La méthode d'évaluation de la double matérialité, développée pour répondre aux exigences des normes ESRS, s'appuie sur les processus en place et s'aligne sur les pratiques actuelles de gestion des risques du groupe North Atlantic Energies. Le dialogue avec les parties prenantes, la réalisation d'analyses d'impact et l'évaluation des impacts et des risques financiers font partie intégrante des processus du groupe North Atlantic Energies. La méthode d'évaluation de la double matérialité décrit le processus mis en place par le groupe North Atlantic Energies pour identifier et évaluer les impacts et les risques financiers sur l'ensemble de ses actifs et de sa chaîne de valeur conformément à la directive CSRD et sa transposition en droit français.

L'approche du groupe North Atlantic Energies intègre les principales considérations/hypothèses suivantes :

- s'agissant du changement climatique, le groupe North Atlantic Energies a suivi l'approche de double matérialité prescrite par la norme ESRS E1. Les mesures d'atténuation ont été évaluées selon la méthode utilisée pour les risques financiers décrite dans la présente section (3.1.4.1). Une

L'impact relatif aux prélèvements d'eau a été réévalué en 2025 et modifié par rapport à l'analyse 2024 pour mieux refléter l'impact potentiel des prélèvements d'eau sur la quantité de l'eau de nappe disponible pour les communautés.

En 2025, le groupe North Atlantic Energies a fait évoluer son approche pour l'analyse de double matérialité dans le cadre de l'amélioration continue et analysé les impacts identifiés par cinq sociétés internationales du secteur *Oil & Gas* dans leurs rapports de durabilité 2024 pour en extraire les impacts matériels pouvant s'appliquer à sa chaîne de valeur, sachant que cette analyse est basée sur des données de tiers qui ont suivi leurs propres méthodologies, celles-ci étant différentes de celle du groupe North Atlantic Energies.

Il n'y a pas d'autres impacts, risques et opportunités pour couvrir des informations supplémentaires propres à l'entité.

évaluation des risques physiques a été réalisée pour les risques financiers liés à l'adaptation au changement climatique comme décrit dans la section 3.1.4.2 « Description des processus » permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat [ESRS 2. IRO-1]).

- la prise en compte des mesures d'atténuation et de protection existantes liées à des processus structurels (physiques, réglementaires, de contrôle ou de certification) lors de la détermination de la matérialité des enjeux liés à la durabilité au travers d'une démarche d'évaluation du risque net ou de l'impact net, sauf pour l'ESRS E1. Pour l'impact négatif réel, les actions de remédiation n'ont pas été intégrées dans l'évaluation des impacts pour tous les sujets des ESRS, car celles-ci ont lieu après la survenance d'impacts. Grâce à cette approche, les évaluations reflètent non seulement les risques et impacts financiers inhérents, mais également l'efficacité des mesures déjà en place pour les gérer.
- la pertinence du sujet des microplastiques est limitée pour le groupe North Atlantic Energies dans la mesure où il n'a pas d'activité dans le domaine de la pétrochimie. Une très grande partie des produits vendus par North Atlantic Energies concernent la mobilité comme les carburants et les spécialités. Ces produits ne sont pas concernés par l'enjeu de la pollution via les microplastiques. Les produits semi-finis vendus par North Atlantic Energies à North Atlantic Chemical ne représentent que 4 % du volume total des produits semi-finis vendus. D'autre part, les transformateurs des produits semi-finis ont de nombreux débouchés sur lesquels North Atlantic Energies n'a pas de visibilité. Dans ce contexte de faible matérialité, le groupe North Atlantic suit le sujet des microplastiques via sa participation aux associations professionnelles.

La méthode de double matérialité du groupe North Atlantic Energies peut être décrite selon les étapes suivantes :

- identification des impacts et des risques financiers (y compris l'engagement des parties prenantes) ;
- évaluation et hiérarchisation des impacts et des risques financiers (évaluations de la matérialité) ;

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Informations générales

- examen et approbation des impacts et des risques financiers ;
- suivi continu des résultats des évaluations.

Diligence raisonnable

Le groupe North Atlantic Energies « utilise des processus de base et des cadres internes, y compris le système de gestion de la sécurité (*Safe Operations Management System* : SOMS) et son système de gestion environnementale intégré, pour identifier, évaluer, gérer et contrôler sur une base systématique les impacts environnementaux et socio-économiques tout au long du cycle de vie de ses actifs ».

Le processus, ajusté pour se conformer aux exigences des normes ESRS et complété par des sources de données supplémentaires, a constitué la base de l'évaluation de la matérialité des impacts du groupe North Atlantic Energies. Son processus d'identification, d'évaluation, de hiérarchisation et de contrôle des impacts potentiels et réels de l'entreprise sur les personnes et l'environnement s'appuie sur le processus de diligence raisonnable de l'entreprise. Le cadre de gestion des risques de l'entreprise et les stratégies internes éclairent également les évaluations. En intégrant ces diverses sources d'information, le groupe North Atlantic Energies identifie de manière efficiente les impacts et les risques financiers pour la période de déclaration.

Facteurs qui présentent un risque accru d'impacts négatifs

Le groupe North Atlantic Energies a évalué les éléments de durabilité dans les normes ESRS relatives à l'environnement, aux communautés, consommateurs et utilisateurs finaux potentiellement affectés, en fonction de conditions spécifiques (activités, zones géographiques et autres facteurs environnementaux et socio-économiques) afin d'en déterminer l'applicabilité. Les impacts ont été évalués au niveau de l'élément déclaratif commun le plus petit (par exemple, le site, l'unité opérationnelle, le produit, le pays pour les impacts de la chaîne de valeur ou encore le groupe à la source de la déclaration). Cette méthode a permis au groupe North Atlantic Energies de fournir des informations détaillées et spécifiques pertinentes pour chaque élément déclaratif, ce qui améliore l'exactitude et la pertinence des évaluations. Les risques financiers ont été évalués au niveau du groupe, en se concentrant sur certaines d'activités, relations d'affaires, zones géographiques ou d'autres facteurs qui présentent un risque accru d'impacts négatifs.

Impacts résultant d'opérations propres ou des relations d'affaires

Le processus d'évaluation de la matérialité des impacts a pris en compte les impacts que le groupe North Atlantic Energies a ou pourrait avoir sur l'environnement et les personnes, liés à ses propres activités (directs) ainsi qu'à travers ses relations d'affaires (indirects). Les impacts indirects ont été inclus lorsqu'il y avait suffisamment d'informations disponibles pour réaliser une évaluation, et dans les cas où des impacts ont été identifiés dans la chaîne de valeur grâce à des processus de diligence raisonnable. L'approche actuelle est de ne pas rendre compte des impacts positifs et des opportunités aux fins de l'état de durabilité.

En 2025, le groupe North Atlantic Energies a fait évoluer son approche dans le cadre de l'amélioration continue de son

analyse de double matérialité en analysant les rapports de durabilité 2024 de cinq sociétés internationales du secteur *Oil & Gas*. Ces rapports de durabilité ayant reçu une assurance limitée sont considérés comme une source fiable d'informations. Les données contenues dans ces rapports sont considérées comme représentatives de l'intelligence collective de l'industrie pétrolière. L'analyse est basée sur des données de tiers qui ont suivi leurs propres méthodologies, celles-ci étant différentes de celle du groupe North Atlantic Energies. Les impacts négatifs identifiés dans les rapports de ces sociétés ont été retenus comme matériels pour la chaîne de valeur du groupe North Atlantic Energies et considérés comme répondant au critère de probabilité quand identifiés par plusieurs acteurs, car ils ont été considérés d'emblée comme répondant au critère de sévérité s'ils ont été identifiés par plusieurs acteurs en l'absence de détails d'évaluation du degré de sévérité des autres sociétés. Les impacts négatifs identifiés soit par un seul acteur, soit les impacts potentiels retenus par deux acteurs seulement n'ont pas été retenus comme matériels, car considérés comme ne répondant pas au critère de probabilité. De façon générale, le groupe North Atlantic Energies a vérifié si les impacts identifiés par ces sociétés n'étaient pas pertinents pour lui, car ne concernant pas son périmètre d'activités ou étant éloignés de son contexte.

Consultation des experts et des parties prenantes

La méthode d'évaluation de la matérialité du groupe North Atlantic Energies s'appuie sur les connaissances d'experts thématiques, acquises notamment dans le cadre de l'engagement des parties prenantes. Les revues et les contributions des experts thématiques (qui comprennent le retour des parties prenantes) ont été prises en compte dans le processus d'évaluation de la double matérialité.

Le groupe North Atlantic Energies travaille à favoriser la compréhension mutuelle, la confiance et la coopération avec de nombreuses parties prenantes. Les catégories de parties prenantes comprennent par exemple les actionnaires, les gouvernements, les communautés, les clients, les salariés, les fournisseurs, les universités, les organisations non gouvernementales, les associations professionnelles et les groupes industriels. Les méthodes d'engagement comprennent les rencontres avec les communautés, une communication ouverte, les médias numériques et réseaux sociaux, les publications d'entreprise, les communications par publipostage, la participation à des organisations locales, à des associations professionnelles et à d'autres groupes, ainsi que des discussions en tête-à-tête ou en groupe. Grâce à un dialogue ouvert, le groupe North Atlantic Energies est en mesure de recueillir des commentaires, d'entendre les préoccupations, de discuter des approches, de partager des plans d'affaires et d'adapter sa démarche pour mieux comprendre et répondre aux perspectives et aux besoins individuels.

La méthode d'évaluation de la matérialité du groupe North Atlantic Energies s'appuie sur les connaissances d'experts thématiques, qui examinent et apportent leurs contributions et points de vue, s'appuyant sur l'engagement des parties prenantes qui fait partie intégrante de l'évaluation de double matérialité. Le groupe North Atlantic Energies continue de susciter un large intérêt des différentes catégories de parties prenantes pour les performances environnementales, sociales et de gouvernance.

Méthode d'évaluation de matérialité d'impact

Des sessions formelles d'évaluation de la matérialité ont été conduites pour chaque impact (potentiel) et risque financier identifié, à l'exception de l'ESRS E1, sur la base des critères décrits dans la norme ESRS 1 (Exigences générales) pour déterminer l'impact et/ou la matérialité financière sur la base de seuils déterminés par le groupe North Atlantic Energies. La hiérarchisation de l'impact se fonde sur les gravités et probabilités relatives.

L'approche du groupe North Atlantic Energies est alignée sur les critères décrits dans la norme ESRS 1 (Exigences générales) pour déterminer la matérialité de l'impact. Chaque déclaration d'impact a reçu un score de 1 à 4 ; les impacts notés 1 ont été jugés matériels. Le groupe North Atlantic Energies a considéré que les scores 1 et 2 étaient matériels pour les impacts négatifs potentiels sur les droits humains. La gravité de l'impact l'emporte sur sa probabilité, garantissant ainsi la priorité accordée aux droits humains.

Des conditions de présélection ont été identifiées pour la plupart des impacts (à l'exception de S1, S2, G1) dans le cadre du processus d'évaluation. Chaque site, pays, unité opérationnelle ou produit a été systématiquement évalué dans le cadre de ces présélections afin de déterminer si le scénario d'impact est applicable.

Des sessions formelles d'évaluation de la matérialité ont été conduites pour chaque impact (potentiel) et risque financier en utilisant les critères décrits dans la norme ESRS 1 (Exigences générales) afin de déterminer l'impact et/ou la matérialité financière sur la base de seuils déterminés par le groupe.

Pour les impacts réels, la matérialité se fonde sur la gravité de l'impact, tandis que pour les impacts négatifs potentiels, elle est basée sur la gravité et la probabilité de l'impact.

La *gravité* repose sur les éléments suivants :

- Effet : la nature de l'impact sur le récepteur. Les dimensions suivantes ont été évaluées :
 - échelle : gravité de l'impact pour les personnes ou l'environnement ;
 - périmètre : étendue des impacts. Dans le cas des impacts environnementaux, le périmètre peut être compris comme l'étendue des dommages environnementaux ou un périmètre géographique. Dans le cas des impacts sur les personnes, le périmètre peut être compris comme le nombre de personnes affectées ; et
 - caractère irréversible : si et dans quelle mesure il pourrait être remédié aux impacts, à savoir réhabiliter l'environnement ou rétablir les personnes affectées dans leur état antérieur.
- Sensibilité : état (ou condition) des récepteurs de l'impact. La sensibilité a été intégrée à la lumière du préambule de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CSDDD) qui stipule que « En fonction des circonstances, les entreprises pourraient devoir tenir compte de normes supplémentaires. Par exemple, en raison de contextes spécifiques ou de facteurs intersectionnels, y compris, entre autres, le sexe, l'âge, la race, l'origine ethnique, la classe, la caste, l'éducation, le statut migratoire, le handicap, ainsi que le statut social et économique, dans le cadre d'une approche du devoir de vigilance sensible à la question de l'égalité femmes-hommes et à la dimension de la culture, les entreprises devraient prêter une attention particulière à toute incidence

négative particulière sur les personnes susceptibles d'être exposées à un risque accru en raison de leur marginalisation, de leur vulnérabilité ou d'autres circonstances, individuellement ou en tant que membres de certains groupes ou communautés, y compris les peuples autochtones, protégés par la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris en ce qui concerne le consentement préalable, libre et éclairé. Ce faisant, les entreprises pourraient devoir prendre en considération, le cas échéant, des instruments internationaux tels que la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la convention relative aux droits des personnes handicapées ».

La *probabilité* se fonde sur la mesure qualitative ou quantitative de la survenance possible d'un événement. Dans le cas d'un impact potentiel sur les droits humains, la *gravité* de l'impact l'emporte sur sa *probabilité*.

Cartographie des risques

Le groupe North Atlantic Energies a réalisé une cartographie de ses risques financiers et extra-financiers à l'aide d'un cadre de référence des risques d'entreprise qui fournit une approche globale et structurée pour identifier, hiérarchiser, comprendre et gérer les risques, y compris, mais sans s'y limiter, les risques à long terme associés au changement climatique et à la transition énergétique.

Le cadre est conçu pour favoriser l'homogénéité entre les types de risque et le suivi des principaux risques.

Le cadre de gestion des risques comprend cinq éléments :

1. une façon d'organiser et d'agréger les risques ;
2. des pratiques rigoureuses d'identification des risques ;
3. une méthode de hiérarchisation ;
4. des systèmes et processus de gestion des risques ;
5. un cadre de gouvernance pour la supervision des risques.

L'exercice de cartographie des risques, revu périodiquement, a été réalisé avec des experts thématiques de chaque fonction (par exemple, juridique, ventes, finances, affaires générales, protection des données personnelles, achats, environnement) en s'appuyant sur le système de gestion active des risques et de la détection des écarts (GARDE) et les outils SOMS.

Les risques identifiés ont été classés en six macro-catégories, tout en reconnaissant la possibilité de conséquences transversales :

1. risques stratégiques liés à l'évolution à long terme de l'environnement des affaires et des choix stratégiques ;
2. risques réputationnels pour le groupe North Atlantic Energies englobant leur impact sur les relations avec les parties prenantes ;
3. risques financiers associés aux évolutions de marché à court terme susceptibles d'avoir un impact sur les résultats financiers, mais qui ne sont pas matériels ou pertinents pour la stratégie à long terme (par exemple, volatilité des prix à court terme, fluctuations des taux de change) ;
4. risques réglementaires résultant du non-respect des législations et réglementations applicables pouvant exposer le groupe North Atlantic Energies à des sanctions civiles ou pénales et/ou nuire de manière durable à sa réputation

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Informations générales

auprès de ses clients, fournisseurs ou communautés environnantes ;

- risques opérationnels résultant de la mise en œuvre de décisions stratégiques, et/ou de l'exécution de processus (facteur humain/systèmes) ; et
- risques pour l'environnement, la santé et la sécurité résultant des dangers inhérents à l'exploitation des sites industriels répondant aux critères de la directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012, dite « directive Seveso III », et à la nature des produits traités (pétrole brut, produits raffinés, gaz, produits chimiques, etc.).

Par construction, l'approche de la directive CSRD se concentre sur les risques des catégories 2, 4, 5 et 6.

Liens et dépendances entre risques et impacts

Bien que les impacts et les risques financiers aient été évalués séparément, un tableau croisant chaque risque financier et chaque élément de durabilité d'une part, chaque impact et chaque élément de durabilité, d'autre part, a été établi afin de s'assurer que des facteurs de risque financier et/ou d'impacts supplémentaires soient identifiés au besoin.

Lorsqu'un impact matériel est identifié, une évaluation des risques est conduite afin d'en évaluer la matérialité financière pour le groupe North Atlantic Energies.

Le groupe North Atlantic Energies a également réalisé une analyse de dépendance en examinant sa dépendance à l'égard de diverses ressources, telles que les ressources naturelles et le capital humain. Cette analyse a été utile pour comprendre les dépendances critiques des activités du groupe North Atlantic Energies.

Méthode d'évaluation de la matérialité des risques

L'outil d'évaluation des risques de GARDE fournit une méthode cohérente pour aider à identifier les zones à haut risque, à classer les expositions et à déterminer le niveau de contrôle requis. Les facteurs de risque sont classés en deux grandes catégories :

- facteurs de conséquence, mesurant l'ampleur et la nature des impacts sur l'activité. Les facteurs de conséquence sont au nombre de quatre : exposition financière (note de 0 à 10), impact externe sur l'entreprise – réputation et conformité (note de 0 à 10), impact interne sur l'entreprise (note de 0 à 10) et perte d'information (note de 0 à 20). Le score total des facteurs de conséquence varie de 0 à 50 ;
- facteurs de probabilité, jugeant la probabilité. Il existe six facteurs de probabilité : liquidité – vol/perte d'actifs (note de 0 à 20), complexité du modèle économique (note de 0 à 5), complexité de l'environnement réglementaire (note de 0 à 5), dépendance à l'égard de tiers (note de 0 à 20), changement d'organisation/de processus (note de 0 à 10), et changement de système (note de 0 à 10). Le score total des facteurs de probabilité varie de 0 à 70.

Il existe également un autre facteur, utilisé pour ajouter des risques ou des expositions qui n'ont pas déjà été pris en compte (note de 0 à 20).

Un risque est considéré comme matériel lorsque le score total (conséquence + probabilité + autre) atteint 50 ou plus (sur un maximum de 140).

Les risques liés au développement durable sont traités de la même manière que les autres risques susceptibles de perturber de manière significative le modèle économique du groupe North Atlantic Energies.

Contrôle interne

Les impacts matériels, les risques financiers et les (sous-) sujets connexes des ESRS ont été revus par les experts thématiques et approuvés par la direction du groupe North Atlantic Energies.

Les conclusions de l'évaluation sont communiquées à la Direction Projet ou opérationnelle afin d'être traitées par des actions appropriées pouvant inclure divers groupes (par exemple, les équipes de gestion environnementale et socio-économique, les équipes d'ingénieurs, les équipes en charge des affaires publiques et gouvernementales).

Les résultats sont actualisés en tenant compte des changements et des résultats par rapport à l'année précédente. Le processus établi qui alimente la méthode de double matérialité fait actuellement l'objet de procédures de contrôle interne approfondies (évaluations de SOMS, audits de contrôle interne) et d'attestations externes. La méthode de double matérialité suit la procédure de contrôle interne sous la forme du GARDE utilisé par le groupe North Atlantic Energies. Le GARDE est un système de méthodes internes et d'outils d'analyse associés aux contrôles de l'activité qui :

- fournit une approche homogène pour évaluer et atténuer les risques de contrôle opérationnel, financier et administratif dans le respect des coûts afférents ;
- intègre des contrôles uniformes de l'activité ;
- fournit des capacités organisationnelles appropriées à ces fins ; et
- facilite le signalement à la direction en temps opportun des failles de contrôle et des pratiques à revoir.

Processus de gestion des risques

L'approche du groupe North Atlantic Energies en matière de gouvernance des risques comporte plusieurs niveaux et définit des rôles et des responsabilités clairs aux fins de la gestion de chaque type de risque. Elle passe par une définition des responsabilités des détenteurs du risque, des experts fonctionnels et des contrôleurs indépendants. Chaque type de risque est géré par des organisations qui exécutent les processus de gestion des risques et sont responsables de la spécification des exigences et des processus de l'entreprise. Chacun de ces processus intègre des éléments essentiels en termes de leadership, d'équipes, d'identification et de gestion des risques et d'amélioration continue.

Le processus est conçu pour filtrer les aspects associés aux activités ou opérations dans une approche cohérente et globale. Les conclusions de l'évaluation sont communiquées à la direction afin que des mesures appropriées soient prises. Ces dernières pourront concerner différents groupes (notamment les équipes de gestion environnementale et socio-économique, les équipes d'ingénieurs et celles en charge des affaires publiques et gouvernementales).

Dans le cadre de SOMS, les opérations responsables traitent des actions de suivi des aspects environnementaux significatifs à travers d'autres programmes de gestion en place. La surveillance et l'évaluation continues entreprises

dans le cadre d'autres processus et activités de gestion environnementale et socio-économique permettent également de confirmer que les aspects potentiellement importants sont identifiés, compris et gérés efficacement.

Le processus a axé les évaluations de double matérialité sur les impacts et les risques financiers. Les normes, systèmes, processus et programmes du groupe North Atlantic Energies aident à comprendre et à gérer les impacts et les risques financiers dans le contexte unique de chaque site.

Le groupe North Atlantic Energies a identifié les impacts et les risques financiers sur la base d'évaluations environnementales et socio-économiques régulières, ainsi que de données existantes, rapports de développement durable, analyses comparatives, engagements avec les parties prenantes internes, et ses stratégies internes. Les évaluations de la matérialité du groupe North Atlantic Energies s'appuient sur un ensemble complet de sources de données externes et internes. Le groupe North Atlantic Energies :

- réalise des évaluations régulières afin d'identifier les sujets liés au développement durable présentant un intérêt pour les parties prenantes et d'améliorer sa compréhension de l'actualité et de l'évolution des priorités en la matière ;
- s'appuie sur ses rapports de développement durable et financiers, ses évaluations des aspects environnementaux et ses plans environnementaux, entre autres processus existants, pour identifier les impacts et les risques financiers ;
- utilise des sources de données externes, y compris des données économiques et sociales locales, régionales et nationales, par exemple les données du Comité professionnel du pétrole, ainsi que divers outils de cartographie tels que la photographie aérienne et l'imagerie satellitaire, et s'appuie sur des données publiques, y compris des ressources telles que la base de données mondiale des aires protégées et la liste rouge de l'UICN.

Il n'y a pas de changement dans le processus d'identification, d'évaluation et de gestion des impacts, des risques et des opportunités tels que définis dans les normes ESRS par rapport à la période de reporting précédent. En 2025, l'analyse a été enrichie pour la chaîne de valeur.

3.1.4.2 Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat [ESRS 2.IRO-1]

Le groupe North Atlantic Energies a répondu aux exigences de publication de la norme ESRS E1 en fournissant des calculs historiques des émissions des scopes 1 et 2 de ses opérations, le site de Gravenchon représentant la quasi-totalité de ses émissions de scope 1 et 2, et ses émissions historiques estimées du scope 3 pour les catégories importantes dans sa chaîne de valeur (catégories 1 et 11).

Les sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) futures sont dépendantes de l'évolution de la demande pour les produits du groupe North Atlantic Energies et du rythme de réduction de l'intensité des émissions de ses sites, qui dépend des progrès technologiques et du soutien de politiques gouvernementales claires et cohérentes.

À la suite d'une analyse de double matérialité telle que requise et définie par la directive CSRD et les ESRS, le sujet ESRS E1 a été identifié comme matériel.

Évaluation des risques physiques

Un consultant externe a construit une méthodologie d'évaluation des risques physiques sur le site de la raffinerie de Gravenchon en 2024.

Des analyses d'aléas climatiques basées sur des scénarios, développées par des experts tiers, ont été utilisées pour cette évaluation. Ces analyses s'appuient sur les scénarios du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), tels que détaillés dans le résumé 2023 du GIEC pour les décideurs politiques (*Sixième rapport d'évaluation : rapport de synthèse*, GIEC, juin 2023), avec des données extraites d'un ensemble de sources de données sous-jacentes (par exemple, des plans climatiques nationaux et régionaux, des dossiers de recherche, des ensembles de données évalués par des pairs du CMIP6) qui fournissent un large éventail d'indicateurs à la fois utilisés et personnalisables pour l'industrie pétrolière et gazière.

Tous les aléas liés au climat figurant dans le tableau de l'AR 11 (Classification des aléas liés au climat) tel que décrit dans le règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission ont été considérés. Les aléas climatiques pertinents ont été sélectionnés sur la base des pratiques de marché du secteur pétrolier et gazier et des événements passés, et certains aléas (par exemple, les vents) ont été ajoutés sur la base des pratiques du marché et/ou de l'expérience. Les aléas qui n'ont pas été retenus sont ceux auxquels les sites n'étaient pas réellement exposés ou peu sensibles. Les aléas retenus pour le site de Gravenchon sont : inondation, chaleur, froid, précipitations, vents, sécheresse (aléas aigus), stress thermique et stress hydrique (aléas chroniques).

Différents scénarios climatiques ont été envisagés, dont un scénario à fortes émissions : le scénario SSP5-8.5 du GIEC a été retenu, car il répondait le mieux à l'exigence de la norme ESRS E1 (Changement climatique) consistant à sélectionner un scénario à fortes émissions, bien que ce scénario soit peu probable.

La méthode des scénarios climatiques comprend quatre étapes et met l'accent sur les trois premières :

1. exposition aux aléas : réalisation d'une évaluation quantitative de l'exposition potentielle aux aléas climatiques pour différents scénarios climatiques ; les scores d'exposition aux aléas varient sur une échelle de 0 à 5 en fonction du niveau unitaire pour les aléas climatiques sélectionnés, et dans les trois scénarios pour les horizons 2030 et 2050.
2. vulnérabilité : évaluation qualitative au niveau du sous-archétype de l'actif ; les scores de vulnérabilité varient sur une échelle de 0 à 5 en fonction du niveau de sous-archétype des aléas climatiques sélectionnés.
3. risque synthétique : score agrégé en fonction de l'exposition et de la vulnérabilité du site ; les scores de risque synthétiques sont fixés sur une échelle de 0 à 5 en fonction de l'unité, du sous-archétype et du niveau du site.
4. effets financiers : évaluer les effets financiers des événements causés par le changement climatique.

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Informations générales

Le résultat de l'analyse ayant conclu que les risques physiques évalués ont été considérés non matériels, aucun détail supplémentaire n'est présenté dans cet état.

Pour l'évaluation des risques physiques, trois scénarios climatiques différents du GIEC, tels que détaillés dans le résumé 2023 du GIEC pour les décideurs politiques (*Sixième rapport d'évaluation : rapport de synthèse*, GIEC, juin 2023), ont été pris en compte sur différentes échelles de temps (base de référence : 2020, moyen terme : 2030 et long terme : 2050), y compris un scénario d'émissions très élevées (SSP5-8.5 du GIEC) bien que ce scénario SSP5-8.5 du GIEC soit peu probable :

1. SSP1-2.6 du GIEC : scénario de faibles émissions de GES – conduisant à une réduction des émissions de GES à zéro net d'ici 2070.
2. SSP2-4.5 du GIEC : scénario d'émissions de GES intermédiaires – les émissions de GES oscillent autour des niveaux actuels jusqu'au milieu du siècle.
3. SSP5-8.5 du GIEC : scénario d'émissions de GES très élevées – niveaux actuels d'émissions de GES censés doubler d'ici 2050.

Évaluation des risques de transition

Pour ce qui concerne le risque de transition lié au changement climatique, le groupe North Atlantic Energies a choisi d'utiliser des outils d'évaluation des risques conformes à son système de gestion des risques. Ce cadre fournit une approche globale et structurée pour identifier, hiérarchiser, comprendre et gérer les risques les plus importants. Il est conçu pour favoriser une approche cohérente entre les types de risque et le suivi des principaux risques. L'analyse porte sur les risques qui pourraient avoir une influence significative sur le groupe North Atlantic Energies dans le cadre du développement de l'entreprise et de sa situation ou performance financière.

La gestion des risques à long terme liés au changement climatique et à la transition énergétique est un élément clé de la gestion d'un large éventail de risques interdépendants. Le cadre de gestion des risques comprend cinq éléments :

1. une façon d'organiser et d'agrèger les risques ;
2. des pratiques rigoureuses d'identification des risques ;
3. une méthode de hiérarchisation ;
4. des systèmes et processus de gestion des risques ;
5. un cadre de gouvernance au service de la supervision des risques.

Le groupe North Atlantic Energies a utilisé l'étude IHS Markit (*France Downstream Sector – Fit for 55 Package Impact*, IHS Markit, août 2022) qui a été développée à la demande de l'Ufip Énergies Mobilités (association professionnelle nationale de l'industrie pétrolière) et fournit une évaluation de l'offre et de la demande de carburants liquides jusqu'en 2035. Le groupe North Atlantic Energies utilise les hypothèses de cette étude qui se fondent sur une trajectoire de neutralité carbone de l'Union européenne d'ici 2050, à savoir une économie à zéro émission nette de gaz à effet de serre. Sur la base de cette étude, trois trajectoires de réduction des émissions des sites ont été évaluées.

Pour plus de détails sur l'évaluation des risques liés au climat, voir la section 3.2.2.2 « Stratégie ESRS E1 » du présent état.

Le groupe North Atlantic Energies a identifié deux risques de transition climatique matériels :

1. l'évolution du cadre réglementaire sur la politique énergétique, le changement climatique ou les produits (risque long terme) ;
2. l'identification du groupe North Atlantic Energies par le gouvernement français comme un émetteur important de GES en France pouvant avoir un effet sur sa réputation (risque court et moyen terme).

Ces risques sont détaillés dans la section 3.2.2.2 « Stratégie ESRS E1 » du présent rapport ; les événements de transition issus du tableau AR12 de la norme ESRS E1 (Changement climatique) sont pris en compte dans ces risques.

La capacité du groupe North Atlantic Energies à adapter son modèle économique dépend des avancées technologiques, d'un cadre politique favorable et de la compétitivité de l'entreprise, tels que décrits dans la stratégie ESRS E1 section 3.2.2.2 du présent rapport.

L'approche pour l'identification des événements de transition et l'évaluation de l'exposition du groupe North Atlantic Energies est également décrite dans la section 3.2.2.2 « Stratégie ESRS E1 » du présent état.

Les activités économiques principales du groupe North Atlantic Energies, à savoir le raffinage et la distribution de carburants fossiles, ne sont pas répertoriées comme des activités économiques éligibles à la taxonomie.

Scénarios utilisés pour l'évaluation des risques physiques

Trois scénarios du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont été retenus :

1. SSP1–2.6 du GIEC : scénario de faibles émissions de GES – conduisant à une réduction des émissions de GES à zéro net d'ici 2070.
2. SSP2–4.5 du GIEC : scénario d'émissions de GES intermédiaires – les émissions de GES oscillent autour des niveaux actuels jusqu'au milieu du siècle.
3. SSP5–8.5 du GIEC : scénario d'émissions de GES très élevées – niveaux actuels d'émissions de GES censés doubler d'ici 2050.

Les scénarios sélectionnés du GIEC couvrent un large éventail de projections d'émissions de GES, et de résultats de projection des aléas qui éclairent l'évaluation des risques physiques pour la raffinerie de Gravenchon du groupe North Atlantic Energies.

Scénarios utilisés pour l'évaluation des risques de transition

Les projections de réduction des émissions de GES en 2030 sont intégrées dans un plan d'affaires à moyen terme tel que décrit à la section 3.2.2.2 « Stratégie ESRS E1 » du présent rapport.

Le groupe North Atlantic Energies a utilisé l'étude IHS Markit (*France Downstream Sector – Fit for 55 Package Impact*, IHS Markit, août 2022) qui a été développée à la demande de l'Ufip Énergies Mobilités (association professionnelle nationale de l'industrie pétrolière) et fournit une évaluation de l'offre et de la demande de carburants liquides jusqu'en 2035. Le groupe North Atlantic Energies utilise les hypothèses de cette étude qui se fondent sur une trajectoire de neutralité carbone de l'Europe d'ici 2050.

Horizons temporels

Les horizons temporels et les points finaux liés au climat sont les suivants :

- court terme : année sur laquelle porte le reporting (identique aux autres ESRS) ;
- moyen terme : horizon 2030, aligné avec l'horizon temporel du plan d'affaires de l'entreprise ;
- long terme : 2050, objectif de neutralité carbone de la France et de l'Union européenne.

Ces horizons de temps ont été retenus afin de couvrir de manière plausible les risques et incertitudes climatiques auxquels le groupe pourrait être exposé.

Principales forces et paramètres

La matérialisation potentielle des dangers principaux est décrite à la section 3.2.2.2 « Stratégie ESRS E1 » du présent rapport.

Les coordonnées géospatiales du site de Gravenchon ont été utilisées pour l'évaluation des risques physiques.

Analyse de scénario lié au climat pour l'identification des risques de transition

Les projections de réduction des émissions de GES en 2030 sont intégrées dans le plan d'affaires à moyen terme du groupe North Atlantic Energies tel que décrit dans la section 3.2.2.2 « Stratégie ESRS E1 » du présent état.

Outre le scénario « Zéro émission nette d'ici 2050 » de l'AIE, le groupe North Atlantic Energies s'appuie sur l'ambition zéro émission nette de l'Union européenne et de la France pour 2050, édictée dans le Pacte vert et dans la loi Énergie-Climat de 2019.

North Atlantic Energies a également utilisé l'étude IHS Markit (*France Downstream Sector – Fit for 55 Package Impact*, IHS Markit, août 2022) qui a été développée à la demande de l'Ufip Énergies Mobilités (association professionnelle nationale de l'industrie pétrolière) et fournit une évaluation de l'offre et de la demande de carburants liquides jusqu'en 2035. Le groupe North Atlantic Energies utilise les hypothèses de cette étude qui se fondent sur une trajectoire de neutralité carbone de l'Europe d'ici 2050, à savoir une économie à zéro émission nette de gaz à effet de serre. Sur la base de cette étude, trois trajectoires de réduction des émissions du site de Gravenchon ont été évaluées.

Le gouvernement français a publié une stratégie française énergie-climat en 2023, une stratégie nationale bas carbone à horizon de 2050 et une programmation pluriannuelle de l'énergie sur dix ans qui s'appuient sur l'ambition zéro émission nette en 2050 de l'Union européenne (UE). Ce scénario zéro émission nette a influencé l'identification et la hiérarchisation des deux risques de transition identifiés par le groupe North Atlantic Energies :

- l'évolution du cadre réglementaire des politiques de l'énergie, sur le changement climatique ou les produits ;
- l'identification du groupe North Atlantic Energies par le gouvernement français comme émetteur significatif de GES en France pouvant avoir un effet sur sa réputation.

Les scénarios climatiques décrits dans le cadre de ces tests de résilience ne sont pas utilisés dans la préparation du rapport financier.

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Informations générales

3.1.4.3 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution [ESRS 2.IRO-1]

Le groupe North Atlantic Energies a évalué les impacts liés à la pollution et les risques financiers associés sur la base de la méthode d'évaluation de la double matérialité décrite à la section 3.1.4.1 « Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels [IRO-1] » du présent état. Comme pour les autres sujets de durabilité, l'approche d'analyse pour définir la matérialité de la pollution inclut quatre phases : identification de scénarios possibles, analyse d'impacts, analyse des risques et présentation des résultats de l'analyse. L'approche d'identification des impacts liés à la pollution et des risques financiers se concentre sur la pollution de l'air, de l'eau et des sols, les substances préoccupantes et les substances extrêmement préoccupantes, et comprend l'identification des risques financiers, physiques, réputationnels et réglementaires. Le groupe North Atlantic Energies a évalué l'ensemble de ses installations opérationnelles et activités. Le groupe North Atlantic Energies a tenu compte de l'état de la réglementation et des exigences associées, du contrôle en place de l'exposition des travailleurs et de l'environnement, de l'application du système SOMS, de l'historique des événements (tels que le renforcement des initiatives de réduction des émissions de BTEX en 2024), de la disponibilité et de la revue des fiches de données de sécurité.

Une combinaison de données spécifiques par site, de performance opérationnelle et de sources de données externes, telles que le portail européen sur les émissions industrielles, les indices de qualité de l'air, l'outil de dépistage du risque lié à l'eau du WWF (*WW Water Risk Filter*) et la base de données mondiale des aires protégées (*World Database of Protected Areas*) ont été utilisées dans l'évaluation. Les impacts liés à la pollution ont été évalués en prenant en compte les mesures d'atténuation et de protection gérées par le système de gestion de la sécurité (*Safe Operations Management System : SOMS*) et les cadres réglementaires en place, tels que la transposition de la directive sur les émissions industrielles, le Code de l'environnement en France, ainsi que les réglementations relatives aux produits telles que REACH et CLP qui sont intégrés dans le système interne de gestion de l'information sur la responsabilité produits (*Product Stewardship Information Management System* ou PSIMS).

À la suite de l'évaluation de la matérialité du groupe North Atlantic Energies, il a été identifié que les risques financiers liés à la pollution de l'air et de l'eau consécutifs à des rejets chroniques ou aigus dans l'environnement sont matériels, eu

égard aux opérations de Gravenchon. Les impacts de la pollution ont été évalués sur une partie de la chaîne de valeur du groupe North Atlantic Energies (transport de brut et de produits finis), en prenant en compte les protections en place. L'analyse a été complétée par l'analyse des rapports de durabilité 2024 de cinq sociétés internationales du secteur *Oil & Gas* pour couvrir la production de pétrole brut, ce qui a conduit à l'identification de trois impacts pour la chaîne de valeur uniquement, bien que les équipes du groupe North Atlantic Energies n'aient relevé aucune observation d'impact concret pour la chaîne de valeur de leur côté :

- les émissions dans l'air résultent des procédés de production et de l'utilisation des carburants par des tiers. Celles-ci peuvent temporairement dépasser les limites d'émission en cas d'événements imprévus ou d'accidents majeurs.
- les rejets de polluants dans l'eau peuvent temporairement dépasser les limites de rejet en cas d'événements imprévus ou d'accidents majeurs.
- la pollution des sols, y compris les déversements d'hydrocarbures, peut provenir de défaillances des installations, d'événements imprévus, d'écarts par rapport aux procédures établies, d'incidents ou de sabotages.

L'évaluation des impacts liés à la pollution et des risques financiers a donné lieu à la consultation d'experts thématiques internes au groupe North Atlantic Energies dans le domaine de l'air, de l'eau et des sols, des substances préoccupantes et des substances extrêmement préoccupantes, des questions et réglementations environnementales. Œuvrant au sein du groupe Affaires réglementaires et durabilité, ces experts connaissent les communautés locales, les usages/impacts, les aspects socio-économiques, et reçoivent en continu le retour d'expérience des parties prenantes externes via des méthodes d'engagement établies à travers la participation à des associations professionnelles ou des comités de concertation locaux. L'engagement des parties prenantes étant un processus récurrent et continu comme décrit dans la section 3.1.3.2 [SMB-2] de ce rapport, le groupe North Atlantic Energies n'a pas spécifiquement consulté les parties prenantes aux fins de la directive CSRD et s'est appuyé sur ses méthodes d'engagement préétablies. Figurent parmi elles, sans toutefois s'y limiter, divers mécanismes de dialogue tels que des rencontres avec les communautés (par exemple la Commission de suivi des sites de Port-Jérôme-sur-Seine), des discussions individuelles et collectives et d'autres voies de communication ouverte. Les retours et contributions des parties prenantes externes permettent aux experts de mieux comprendre les enjeux, impacts et attentes des parties prenantes et d'identifier des tendances récurrentes à partir de ces informations. Les contributions issues de ces engagements ont été prises en compte lors des évaluations liées à la pollution.

3.1.4.4 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines [ESRS 2.IRO-1]

Le groupe North Atlantic Energies utilise de l'eau dans le cadre de ses opérations, en prélevant ou en achetant de l'eau douce, saumâtre et saline pour le raffinage. Une partie de cette eau est traitée et renvoyée dans une masse d'eau locale, une partie est consommée dans les processus de fabrication et une autre est utilisée à d'autres fins (santé et hygiène des salariés par exemple). Par conséquent, North Atlantic Energies dépend de la disponibilité de ces ressources en eau et de leur qualité, ainsi que de la qualité de la masse d'eau réceptrice dans laquelle les effluents sont rejetés.

Le groupe North Atlantic Energies a évalué les impacts liés à l'eau et le risque financier en utilisant la méthode d'évaluation de la double matérialité décrite dans la section 3.1.4.1 « Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels [IRO-1] » du présent état. Comme pour les autres sujets de durabilité, l'approche d'analyse pour définir la matérialité de l'eau inclut quatre phases : identification de scénarios possibles, analyse d'impacts, analyse des risques et présentation des résultats de l'analyse. L'approche d'identification des impacts liés à l'eau et des risques financiers comprend l'identification des risques physiques autour de la disponibilité en eau nécessaire à ses opérations. Le groupe North Atlantic Energies a évalué l'ensemble des installations et activités opérationnelles et s'est concentré sur les prestataires directs de rang 1 (sociétés de distribution d'eau). L'analyse des rapports de durabilité 2024 de cinq sociétés internationales du secteur *Oil & Gas* n'a pas permis d'identifier d'impacts sur la chaîne de valeur aval, les sociétés dont les rapports ont été analysés n'ayant mentionné que leurs opérations propres et leur chaîne de valeur amont dans la description des impacts retenus comme matériels bien que les équipes du groupe North Atlantic Energies n'aient relevé aucune observation d'impact concret pour la chaîne de valeur de leur côté. Les rapports analysés ne précisent pas de zone géographique pour la consommation d'eau de la chaîne de valeur amont.

Que ce soit en termes de risques ou d'impacts, le niveau pertinent de l'évaluation est celui de l'emplacement du site et du bassin hydrographique en Normandie pour ses opérations propres. Pour ce qui est de la chaîne de valeur amont, il n'y a pas de zone géographique prédominante.

Le groupe North Atlantic Energies utilise une combinaison d'outils pour évaluer les risques liés à l'eau et à sa rareté, dont le *Water Risk Atlas* du World Resources Institute Aqueduct™ (dit « WRI Water Risk Tool »), de même que des évaluations locales. L'évaluation de l'état des masses d'eau s'appuie sur la directive établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau intitulée Eau (2000/60/CE) et le *Water Risk Filter* du WWF ainsi que sur les études réalisées par les agences françaises de l'eau au plan local.

Le groupe North Atlantic Energies n'est pas en situation de dépendance à l'égard des ressources marines, telles que des minerais d'eau profonde, des graviers et produits de la mer, et n'est pas impliqué dans leur exploitation ou leur utilisation

directe. Les ressources marines n'ont donc pas été considérées comme une information matérielle.

L'évaluation des impacts liés à l'eau et des risques financiers a donné lieu à la consultation d'experts thématiques internes au groupe North Atlantic Energies dans le domaine de l'eau, des questions et réglementations environnementales au sein du groupe Affaires réglementaires et durabilité, qui connaissent les communautés locales, les usages/impacts, les aspects socio-économiques, et qui reçoivent en continu le retour d'expérience des parties prenantes externes via des méthodes d'engagement établies à travers la participation à des associations professionnelles ou des comités de concertation locaux. L'engagement des parties prenantes étant un processus récurrent et continu comme décrit dans la section 3.1.3.2 [SBM-2] de ce rapport, le groupe North Atlantic Energies n'a pas spécifiquement consulté les parties prenantes aux fins de la directive CSRD et s'est appuyé sur ses méthodes d'engagement établies. Ces méthodes comprennent, sans toutefois s'y limiter, divers mécanismes de dialogue tels que des rencontres avec les communautés, des discussions individuelles ou collectives et d'autres voies de communication ouverte. Les contributions collectives des parties prenantes externes permettent aux experts thématiques d'acquiescer une perspective plus large de ces retours et d'y reconnaître des tendances et schémas. Les contributions issues de ces engagements ont été exploitées lors des évaluations liées à l'eau.

3.1.4.5 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques, dépendances et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes [ESRS 2.IRO-1]

Le groupe North Atlantic Energies a évalué les impacts liés à la biodiversité et le risque financier en utilisant la méthode d'évaluation de la double matérialité décrite à la section 3.1.4.1 « Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels [IRO-1] » du présent rapport.

Pour les activités opérationnelles de ses opérations propres, l'approche pour identifier les impacts liés à la biodiversité et aux services écosystémiques utilise une combinaison de données spécifiques aux sites et de sources de données externes, telles que la liste rouge des espèces menacées de l'UICN, la base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) et la base de données mondiale sur les zones clés pour la biodiversité (WDKBA).

Le niveau d'évaluation des installations en exploitation est basé sur la localisation des sites, la proximité de zones sensibles à la biodiversité et la présence d'espèces menacées. Les lignes directrices de l'IPIECA en matière d'information sur la durabilité pour l'industrie pétrolière et gazière sont utilisées pour définir la proximité des installations du groupe North Atlantic Energies avec des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, à savoir moins de 5 kilomètres des aires terrestres protégées et 10 kilomètres des aires marines protégées.

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Informations générales

À l'issue de cette analyse, le groupe North Atlantic Energies a évalué qu'il n'y avait pas d'impact matériel sur la biodiversité et les écosystèmes.

Les acteurs de la chaîne de valeur en aval et en amont ont été inclus dans l'évaluation lorsque leur activité pouvait présenter des risques ou impacts : fournisseurs de matières premières biosourcées, transport. L'analyse a été complétée par l'analyse des rapports de durabilité 2024 de cinq sociétés internationales du secteur *Oil & Gas* pour couvrir la production de pétrole brut, ce qui a conduit à l'identification de deux impacts pour la chaîne de valeur uniquement, bien que les équipes du groupe North Atlantic Energies n'aient relevé aucune observation d'impact concret pour la chaîne de valeur de leur côté :

- les impacts résiduels des activités peuvent contribuer directement ou indirectement à la perte de biodiversité due aux changements climatiques, à la pollution, aux changements d'affectation des terres, des mers et des eaux douces, en particulier dans les zones sensibles ou les zones abritant des espèces protégées.
- la présence et la répartition des espèces, y compris les espèces sensibles et les espèces marines peuvent être altérées.

Les dépendances à l'égard de la biodiversité et des services écosystémiques ont été identifiées à l'aide de la Classification internationale commune des services écosystémiques (CICES). L'évaluation a inclus la hiérarchisation des services écosystémiques en fonction du niveau de dépendance du site de Gravenchon et de sa chaîne de valeur susceptibles de provoquer des perturbations, puis l'élaboration de scénarios d'impact et de risque adéquats. Le résultat de cette évaluation est que la plupart des scénarios de risque de dépendance potentiels identifiés sont traités avec d'autres mesures d'atténuation des risques décrites dans les normes ESRS E1 (Changement climatique), ESRS E2 (Pollution) et ESRS E3 (Ressources marines et hydriques). Le scénario spécifique de dépendance à la biodiversité et aux services écosystémiques pour l'approvisionnement biosourcé a été ajouté dans l'analyse des risques en 2025. L'analyse a conclu en une non-matérialité du scénario.

La démarche d'identification des risques liés à la biodiversité comprend l'identification des risques de transition, physiques, réputationnels et réglementaires. L'évaluation a retenu principalement les risques de réputation et de réglementation.

Les risques systémiques liés à la biodiversité et aux services écosystémiques n'ont pas encore été intégrés dans le processus d'évaluation des risques, mais le sera en 2026.

L'évaluation des impacts liés à la biodiversité et des risques financiers a donné lieu à la consultation d'experts thématiques internes au groupe North Atlantic Energies dans le domaine de la biodiversité, des questions et réglementations environnementales au sein du groupe Affaires réglementaires et durabilité, qui connaissent les communautés locales, les usages/impacts, les aspects socio-économiques, et qui reçoivent en continu le retour d'expérience des parties prenantes externes via des méthodes d'engagement établies à

travers la participation à des associations professionnelles ou des comités de concertation locaux. L'engagement des parties prenantes étant un processus récurrent et continu, le groupe North Atlantic Energies n'a pas spécifiquement consulté les parties prenantes aux fins de la directive CSRD et s'est appuyé sur ses méthodes d'engagement établies. Ces méthodes comprennent, sans toutefois s'y limiter, divers mécanismes de dialogue tels que des rencontres avec les communautés, des discussions individuelles ou collectives et d'autres voies de communication ouverte. Les retours et contributions des parties prenantes externes permettent aux experts de mieux comprendre les enjeux, impacts et attentes des parties prenantes et d'identifier des tendances récurrentes à partir de ces informations. Les contributions issues de ces engagements ont été exploitées lors des évaluations liées à la biodiversité. De plus, une étude conduite à échéance régulière par un tiers pour le groupe North Atlantic Energies conclut qu'il n'est pas possible de démontrer que les activités dans la zone du site de Gravenchon ont un impact matériel conduisant à la détérioration des habitats naturels et des espèces, ou à la perturbation des espèces pour lesquelles une aire protégée a été identifiée.

Le groupe North Atlantic Energies opère sur le site de Gravenchon qui se situe au sein ou à proximité de zones sensibles ou protégées en matière de biodiversité (inventaires RAMSAR, Natura 2000, ZNIEFF). Une étude conduite à échéance régulière par un tiers conclut qu'il n'est pas possible de démontrer que les activités dans cette zone ont un impact matériel conduisant à la détérioration des habitats naturels et des espèces, ou à la perturbation des espèces pour lesquelles une aire protégée a été identifiée. Pour parvenir à ce résultat, le site respecte les réglementations locales et régionales en vigueur qui découlent des dispositifs ci-dessous :

- désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) : la France a identifié et désigné de nombreux sites ZSC pour faire partie du réseau Natura 2000, qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats les plus précieux et les plus menacés d'Europe.
- plans de protection et de gestion : le gouvernement français a mis en place des plans spécifiques de protection et de gestion de ces zones désignées pour maintenir ou restaurer les habitats naturels et les espèces dans un état de conservation favorable.
- mesures réglementaires : diverses mesures réglementaires, par exemple les prescriptions sur les limites d'émissions dans l'eau, ont été introduites pour contrôler les activités qui pourraient avoir un impact négatif sur ces zones protégées, notamment des restrictions sur certains types d'usage et d'aménagement des sols.
- suivi et reporting : la France a mis en place des systèmes de suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces et de remontée de ces informations à la Commission européenne.

3.1.4.6 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire [ESRS 2.IRO-1]

Le groupe North Atlantic Energies a procédé à l'évaluation des flux entrants et sortants de ressources ainsi que des impacts et des risques financiers associés aux déchets, en s'appuyant sur la méthode d'évaluation de la double matérialité décrite à la section 3.1.4.1 « Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels [IRO-1] » du présent rapport.

L'identification des impacts et des risques liés aux ressources et aux déchets intègre l'analyse des risques financiers, physiques, réputationnels et réglementaires. À cet effet, des critères de présélection permettant de déterminer la pertinence des scénarios d'impact, tels que l'utilisation de matériaux vierges ou l'existence de réglementations et de dispositifs de contrôle relatifs aux déchets, ont été définis et examinés dans le cadre du processus d'évaluation. Comme pour les autres sujets de durabilité, l'approche d'analyse pour définir la matérialité de l'utilisation des ressources et l'économie circulaire inclut quatre phases : identification de scénarios possibles, analyse d'impacts, analyse des risques et présentation des résultats de l'analyse.

Le pétrole brut constitue une ressource entrante pour le groupe North Atlantic Energies ; la dépendance du groupe à sa disponibilité et à l'évolution de ses prix est présentée dans la partie rapport financier de l'exercice (notes 10.1 et 10.2). L'évaluation a porté sur l'ensemble des installations opérationnelles et des activités du groupe. Elle repose sur une combinaison de données spécifiques au site, d'indicateurs de performance opérationnelle et d'outils de gestion des déchets.

Les flux de ressources entrants et sortants, ainsi que les impacts liés aux déchets, ont été analysés en tenant compte des mesures d'atténuation et des dispositifs de protection mis en œuvre dans le cadre du système de gestion de la sécurité (*Safe Operations Management System* – SOMS), ainsi que des cadres réglementaires applicables, notamment la transposition de la directive relative au cadre de gestion des déchets et le Code de l'environnement en France.

Dans le cadre de ses activités, le groupe North Atlantic Energies applique une hiérarchisation des actions d'atténuation des déchets visant en priorité à leur évitement. Les installations sont conçues et exploitées de manière à améliorer l'efficacité opérationnelle et à optimiser l'utilisation des matières premières. Par exemple, le groupe s'applique à minimiser les produits non conformes en les recyclant dans le processus de fabrication (gestion des *s/ops*). Lorsque la production de déchets ne peut être évitée, le groupe s'attache à en limiter les volumes et à favoriser leur valorisation ou leur réutilisation et de manière ultime une autoconsommation énergétique.

L'analyse a été complétée par l'analyse des rapports de durabilité 2024 de cinq sociétés internationales du secteur *Oil & Gas* pour couvrir la production de pétrole brut, ce qui a conduit à l'identification de deux impacts matériels pour la chaîne de valeur uniquement, bien que les équipes du groupe

North Atlantic Energies n'aient relevé aucune observation d'impact concret pour la chaîne de valeur de leur côté :

- les déchets générés par l'exploration-production et les opérations pétrolières et gazières ont un impact négatif, même s'ils sont traités et éliminés conformément à la réglementation et aux normes propres à la Société.
- la production de matières premières ou la construction d'installations utilise les réserves disponibles de ressources naturelles et non renouvelables.

L'évaluation des flux de ressources, des impacts liés aux déchets et des risques financiers a donné lieu à la consultation d'experts thématiques dans le domaine de la gestion des déchets, des questions et réglementations environnementales au sein du groupe Affaires réglementaires et durabilité, qui connaissent les communautés locales, les usages/impacts, les aspects socio-économiques, et qui reçoivent en continu le retour d'expérience des parties prenantes externes via des méthodes d'engagement établies à travers la participation à des associations professionnelles ou des comités de concertation locaux. L'engagement des parties prenantes étant un processus récurrent et continu, le groupe North Atlantic Energies n'a pas spécifiquement consulté les parties prenantes aux fins de la directive CSRD et s'est appuyé sur ses méthodes d'engagement préétablies. Figurent parmi elles, sans toutefois s'y limiter, divers mécanismes de dialogue tels que des rencontres avec les communautés, des discussions individuelles et collectives et d'autres voies de communication ouverte. Les retours et contributions des parties prenantes externes permettent aux experts de mieux comprendre les enjeux, impacts et attentes des parties prenantes et d'identifier des tendances récurrentes à partir de ces informations. Les contributions issues de ces engagements ont été prises en compte lors des évaluations liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire.

3.1.4.7 Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'éthique des affaires [ESRS 2.IRO-1]

Les méthodes utilisées pour atteindre les priorités stratégiques sont aussi importantes que les résultats eux-mêmes. Il est attendu de chacun des administrateurs, dirigeants et salariés d'observer les standards d'intégrité les plus élevés.

Le groupe North Atlantic Energies maintient un cadre rigoureux de contrôles internes qui permet d'identifier et d'évaluer les risques et les impacts, y compris les risques et les impacts liés à la conduite des affaires. Des contrôles adéquats sont développés pour atténuer ces risques et impacts et une attention particulière est portée aux géographies et processus à haut risque.

Chaque sujet de développement durable couvert dans la norme ESRS G1 Conduite des affaires a été évalué. L'évaluation de la double matérialité décrite dans l'IRO-1 a été réalisée pour l'ensemble des sites et activités du périmètre de consolidation du groupe North Atlantic Energies pour les sous-thèmes relatifs à la conduite des affaires. L'évaluation de la matérialité s'est

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Informations générales

basée sur l'impact et le risque résiduels et les mesures d'atténuation existantes, telles que, sans s'y limiter :

- la forte culture d'entreprise propre au groupe qui articule les valeurs fondamentales et les attentes en matière de leadership pour l'ensemble des équipes ;
- les standards de conduite des affaires : un code de conduite définissant les exigences de conduite éthique pour tous les salariés ;
- des séances de formation sur la pratique des affaires pour l'ensemble des salariés ;

- le programme de conformité à la lutte contre la corruption ;
- les audits internes réguliers et autoévaluations assurant la mise en œuvre rigoureuse des systèmes de contrôle et des standards de conduite des affaires.

La Société considère que le respect des standards éthiques les plus élevés en matière de conduite des affaires est un avantage concurrentiel clé, essentiel au maintien de son droit à opérer.

3.1.4.8 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise [IRO-2]

	Exigence de publication et point de données associé (ESRS 2 Annexe B)	Référence des autres actes législatifs	Section/Non matériel
ESRS 2 GOV-1	Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21 (d)	SFDR : indicateur n° 13, tableau 1, annexe I ; annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	3.1.2.1
ESRS 2 GOV-1	Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21 (e)	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	3.1.2.1
ESRS 2 GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable paragraphe 30	SFDR : indicateur n° 10, tableau 3, annexe I	3.1.2.4
ESRS 2 SBM-1	Implication dans des activités liées aux énergies fossiles paragraphe 40 (d) i	SFDR : indicateur n° 4, tableau 1, annexe I ; annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission ; article 449 <i>bis</i> du règlement (UE) n° 575/2013 ; règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission (28), tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	3.1.3.1
ESRS 2 SBM-1	Implication dans des activités liées à la production de produits chimiques paragraphe 40 (d) ii	SFDR : indicateur n° 9, tableau 2, annexe I ; annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	3.1.3.1
ESRS 2 SBM-1	Implication dans des activités liées aux armes controversées paragraphe 40 (d) iii	SFDR : indicateur n° 14, tableau 1, annexe I ; article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 (29), annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	3.1.3.1
ESRS 2 SBM-1	Implication dans des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40 (d) iv	Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II	3.1.3.1
ESRS E1-1	Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 paragraphe 14	Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	3.2.2.2.1
ESRS E1-1	Entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris » paragraphe 16 (g)	Article 449 <i>bis</i> du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle ; article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818	3.2.2.2.1
ESRS E1-4	Objectifs de réduction des émissions de GES paragraphe 34	SFDR : indicateur n° 4, tableau 2, annexe I; article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818 ; article 449 <i>bis</i> du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	3.2.2.4.1
ESRS E1-5	Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) paragraphe 38	SFDR : indicateur n° 5, tableau 1, et indicateur n° 5, tableau 2, annexe I	3.2.2.4.2
ESRS E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	SFDR : indicateur n° 5, tableau 1, annexe I	3.2.2.4.2

	Exigence de publication et point de données associé (ESRS 2 Annexe B)	Référence des autres actes législatifs	Section/Non matériel
ESRS E1-5	Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	SFDR : indicateur n° 6, tableau 1, annexe I	3.2.2.4.2
ESRS E1-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	SFDR : indicateurs n° 1 et n° 2, tableau 1, annexe I ; article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 ; article 449 <i>bis</i> du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	3.2.2.4.3
ESRS E1-6	Intensité des émissions brutes de GES paragraphes 53 à 55	SFDR : indicateur n° 3, tableau 1, annexe I ; article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 ; article 449 <i>bis</i> du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	3.2.2.4.3
ESRS E1-7	Absorption de GES et crédits carbone paragraphe 56	Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	3.2.2.4.4
ESRS E1-9	Exposition du portefeuille de référence aux risques physiques liés au climat paragraphe 66	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	Non présent Acte Délégué <i>quick-fix</i> du 11 juillet 2025
ESRS E1-9	Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66 (a)	Article 449 <i>bis</i> du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5 : Portefeuille bancaire – Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique	Non présent Acte Délégué <i>quick-fix</i> du 11 juillet 2025
ESRS E1-9	Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel paragraphe 66 (c)	Article 449 <i>bis</i> du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5 : Portefeuille bancaire – Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique	Non présent Acte Délégué <i>quick-fix</i> du 11 juillet 2025
ESRS E1-9	Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classes d'efficacité énergétique paragraphe 67 (c)	Article 449 <i>bis</i> du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers – Efficacité énergétique des sûretés	Non présent Acte Délégué <i>quick-fix</i> du 11 juillet 2025
ESRS E1-9	Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission	Non présent Acte Délégué <i>quick-fix</i> du 11 juillet 2025
ESRS E2-4	Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E1PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol paragraphe 28	SFDR : indicateur n° 8, tableau 1, annexe I ; indicateur n° 2, tableau 2, annexe I, indicateur n° 1, tableau 2, annexe I ; indicateur n° 3, tableau 2, annexe I	3.2.3.2.2
ESRS E3-1	Ressources hydriques et marines paragraphe 9	SFDR : indicateur n° 7, tableau 2, annexe I	3.2.4.1.1
ESRS E3-1	Politique en la matière paragraphe 13	SFDR : indicateur n° 8, tableau 2, annexe I	3.2.4.1.1
ESRS E3-1	Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	SFDR : indicateur n° 12, tableau 2, annexe I	3.2.4.1.1
ESRS E3-4	Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28 (c)	SFDR : indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I	3.2.4.2.2

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Informations générales

	Exigence de publication et point de données associé (ESRS 2 Annexe B)	Référence des autres actes législatifs	Section/Non matériel
ESRS E3-4	Consommation d'eau totale en m ³ par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise paragraphe 29	SFDR : indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe I	3.2.4.2.2
ESRS 2- IRO 1	E4 paragraphe 16 (a) i	SFDR : indicateur n° 7, tableau 1, annexe I	3.1.4.1
ESRS 2- IRO 1	E4 paragraphe 16 (b)	SFDR : indicateur n° 10, tableau 2, annexe I	3.1.4.1
ESRS 2- IRO 1	E4 paragraphe 16 (c)	SFDR : indicateur n° 14, tableau 2, annexe I	3.1.4.1
ESRS E4-2	Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables paragraphe 24 (b)	SFDR : indicateur n° 11, tableau 2, annexe I	Non matériel
ESRS E4-2	Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24 (c)	SFDR : indicateur n° 12, tableau 2, annexe I	Non matériel
ESRS E4-2	Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24 (d)	SFDR : indicateur n° 15, tableau 2, annexe I	Non matériel
ESRS E5-5	Déchets non recyclés paragraphe 37 (d)	SFDR : indicateur n° 13, tableau 2, annexe I	Non matériel
ESRS E5-5	Déchets dangereux et radioactifs paragraphe 39	SFDR : indicateur n° 9, tableau 1, annexe I	Non matériel
ESRS 2 SBM3	S1 Risque d'incidents liés au travail forcé paragraphe 14 (f)	SFDR : indicateur n° 13, tableau 3, annexe I	Non matériel
ESRS 2 SBM3	S1 Risque d'incidents liés au travail des enfants paragraphe 14 (g)	SFDR : indicateur n° 12, tableau 3, annexe I	Non matériel
ESRS S1-1	Engagements en matière de droits humains paragraphe 20	SFDR : indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I	Non matériel
ESRS S1-1	Politiques de diligence raisonnable sur les questions traitées par les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail 1 à 8, paragraphe 21	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	Non matériel
ESRS S1-1	Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	SFDR : indicateur n° 11, tableau 3, annexe I	Non matériel
ESRS S1-1	Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	SFDR : indicateur n° 1, tableau 3, annexe I	3.3.1.2.1
ESRS S1-3	Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32 (c)	SFDR : indicateur n° 5, tableau 3, annexe I	Non matériel
ESRS S1-14	Nombre de décès et nombre et taux d'accidents du travail paragraphe 88 (b) et (c)	SFDR : indicateur n° 2, tableau 3, annexe I ; annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	3.3.1.3.5
ESRS S1-14	Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies, paragraphe 88 (e)	SFDR : indicateur n° 3, tableau 3, annexe I	3.3.1.3.5
ESRS S1-16	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97 (a)	SFDR : indicateur n° 12, tableau 1, annexe I ; annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	Non matériel
ESRS S1-16	Ratio de rémunération excessif du Directeur général paragraphe 97 (b)	SFDR : indicateur n° 8, tableau 3, annexe I	Non matériel
ESRS S1-17	Incidents de discrimination paragraphe 103 (a)	SFDR : indicateur n° 7, tableau 3, annexe I	Non matériel
ESRS S1-17	Non-respect des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits humains et des lignes directrices de l'OCDE paragraphe 104 (a)	SFDR : indicateur n° 10, tableau 1, et indicateur n° 14, tableau 3, annexe I ; annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	Non matériel
ESRS 2 SBM3	S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11 (b)	SFDR : indicateurs n° 12 et n° 13, tableau 3, annexe I	Non matériel
ESRS S2-1	Engagements en matière de droits humains paragraphe 17	SFDR : indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I	Non matériel
ESRS S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	SFDR : indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I	3.3.2.2.1

	Exigence de publication et point de données associé (ESRS 2 Annexe B)	Référence des autres actes législatifs	Section/Non matériel
ESRS S2-1	Non-respect des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits humains et des lignes directrices de l'OCDE paragraphe 19	SFDR : indicateur n° 10, tableau 1, annexe I ; annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	Non matériel
ESRS S2-1	Politiques de diligence raisonnable sur les questions traitées par les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail 1 à 8, paragraphe 19	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	Non matériel
ESRS S2-4	Enjeux et incidents en matière de droits humains liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval paragraphe 36	SFDR : indicateur n° 14, tableau 3, annexe I	Non matériel
ESRS S3-1	Engagements en matière de droits humains paragraphe 16	SFDR : indicateur n° 9, tableau 3, annexe I, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I	Non matériel
ESRS S3-1	Non-respect des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits humains, de principes de l'OIT et des lignes directrices de l'OCDE paragraphe 17	SFDR : indicateur n° 10, tableau 1, annexe I ; annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	Non matériel
ESRS S3-4	Questions et incidents relatifs aux droits humains paragraphe 36	SFDR : indicateur n° 14, tableau 3, annexe I	Non matériel
ESRS S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16	SFDR : indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I	Non matériel
ESRS S4-1	Non-respect des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits humains et des lignes directrices de l'OCDE paragraphe 17	SFDR : indicateur n° 10, tableau 1, annexe I ; annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	Non matériel
ESRS S4-4	Questions et incidents relatifs aux droits humains paragraphe 35	SFDR : indicateur n° 14, tableau 3, annexe I	Non matériel
ESRS G1-1	Convention des Nations Unies contre la corruption paragraphe 10 (b)	SFDR : indicateur n° 15, tableau 3, annexe I	Non matériel
ESRS G1-1	Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10 (d)	SFDR : indicateur n° 6, tableau 3, annexe I	Non matériel
ESRS G1-4	Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24 (a)	SFDR : indicateur n° 17, tableau 3, annexe I ; annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	Non matériel
ESRS G1-4	Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24 (b)	SFDR : indicateur n° 16, tableau 3, annexe I	Non matériel

La table des matières, présente sur les deux premières pages de l'état de durabilité, indique où se trouvent les exigences de publication auxquelles le groupe North Atlantic Energies s'est conformé incluant les pages où se trouvent les informations en question.

La norme ESRS E1 est matérielle pour le groupe North Atlantic Energies.

Le groupe North Atlantic Energies a identifié les données à publier dans les normes ESRS matérielles correspondantes. Ces données comprennent des informations sur les politiques, les actions, les cibles et les indicateurs, tels que détaillés dans les normes ESRS correspondantes et les exigences minimales d'information décrites dans les normes ESRS 2 (Exigence de publication).

Lors de la détermination des informations à communiquer pour les indicateurs, le groupe North Atlantic Energies a évalué la matérialité de l'information en fonction de sa pertinence pour les utilisateurs de l'état de durabilité. Les indicateurs qui répondent à un ou plusieurs des critères

suivants sont considérés comme pertinents et sont donc publiés dans l'état de durabilité :

- l'importance de l'information par rapport au sujet de durabilité matériel qu'elle vise à décrire ou à expliquer. L'importance d'un indicateur est évaluée en fonction de sa capacité à fournir des informations pertinentes sur le risque ou l'impact matériel ;
- la capacité de ces informations à répondre aux besoins des utilisateurs de l'état de durabilité en termes de décisions à prendre ;
- si aucun de ces critères n'est respecté, l'indicateur est considéré comme non matériel et n'est donc pas publié.

Si un sujet de durabilité est matériel en raison de ses impacts et qu'il n'y a pas de risques financiers matériels découlant de ce sujet, les informations publiées sur les indicateurs sont limitées aux indicateurs pertinents du point de vue de la matérialité de l'impact et les données liées aux risques ou effets financiers sont omises.

3.2 Environnement

3.2.1 Informations sur la taxonomie européenne

Le règlement taxonomie

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, dit « Règlement taxonomie », a mis en place un système de classification des activités économiques durables sur le plan environnemental, qui repose sur six objectifs :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et la réduction de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Ce règlement, complété par des actes délégués, impose de publier des indicateurs clés de performance (ICP) et des informations narratives concernant les activités éligibles à la taxonomie (c'est-à-dire celles qui correspondent à l'une des activités listées par un acte délégué européen), celles qui ne sont pas éligibles et celles qui sont alignées sur la taxonomie. Sont considérées comme alignées les activités éligibles qui sont conformes aux critères d'examen technique déterminés, eux aussi, par des actes délégués et qui sont exercées dans le respect de garanties minimales. Les activités éligibles et les critères relatifs aux objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ce changement ont été fixés par le règlement délégué UE 2021/2139 du 4 juin 2021 (dit « Règlement délégué climat »), les activités éligibles relatives aux quatre derniers objectifs environnementaux ainsi que les critères d'examen technique associés ont été introduits par le règlement délégué UE 2023/2486.

Bien que le code de la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (code NACE) raffinage associé au groupe North Atlantic Energies soit exclu de la taxonomie, certaines activités du groupe sont présentes dans la taxonomie, en cohérence avec la position de la Commission européenne précisant que les codes NACE restent indicatifs.

Le test de matérialité de l'ICP sur les dépenses d'exploitation (OpEx) du groupe North Atlantic Energies a montré que 15 % des OpEx du groupe sont liés à des activités de maintenance sur l'ensemble des OpEx. À ce titre l'exercice de classification pour déterminer la part des activités éligibles et alignées sera également mis en place pour les OpEx du groupe.

Sur la base des définitions du règlement taxonomie et ses actes délégués, le groupe North Atlantic Energies a pu effectuer une analyse de ses activités pour déterminer la part des activités éligibles selon les trois axes : chiffres d'affaires, OpEx et dépenses d'investissement (CapEx).

L'activité « 2.4-Traitement de déchets dangereux » du règlement délégué climat a été ajoutée en 2024 à la suite du développement d'un projet de reconfiguration d'une unité existante de la raffinerie de Gravenchon pour produire des huiles de base à partir d'huiles usagées régénérées. Cette activité se rapporte à l'objectif de transition vers une économie circulaire.

L'ensemble des autres activités éligibles se rapporte à l'objectif d'atténuation du changement climatique.

L'activité « 4.25-Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale » se rapporte à l'utilisation de chaleur fatale par intégration thermique dans les procédés de fabrication qui nécessitent un apport de chaleur. L'activité « 4.13-Fabrication de biogaz et de biocarburants à usage des transports ainsi que de bioliquides » désigne la production de biocarburant par co-traitement à la raffinerie de Gravenchon. L'activité « 3.14-Fabrication de produits chimiques organiques de base » concerne la fabrication de produits chimiques organiques de base à partir des unités de raffinage. L'activité « 5.1-Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution » et l'activité « 5.3-Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées » concernent les unités de traitement de l'eau sur les sites ainsi que les stations de traitements des eaux usées. L'activité « 3.10-Fabrication d'hydrogène » concerne les unités du raffinage qui produisent de l'hydrogène pour les besoins de la raffinerie. L'activité « 14.1-Services d'urgence » se rapporte aux activités de réponses à l'urgence sur la raffinerie. L'activité « 7.2-Rénovation de bâtiments existants » se rapporte à l'entretien de bâtiments sur le site.

L'activité « 4.13-Fabrication de biogaz et de biocarburants à usage des transports ainsi que de bioliquides » est présentée pour l'indicateur chiffre d'affaires, les activités « 3.14-Fabrication de produits chimiques organiques de base » et « 5.1-Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution » sont présentées pour les trois indicateurs. Les autres activités sont présentées pour les OpEx et/ou les CapEx, la plupart des OpEx correspondant à des opérations de routine tandis que les CapEx sont davantage associés à des projets.

Critère technique de contribution substantielle

La liste des activités éligibles est ensuite testée sur le critère technique de contribution substantielle pour chaque objectif environnemental qui constitue la première étape vers « l'alignement » de l'activité selon les critères de la taxonomie.

Les activités « 4.25-Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale » et « 4.13-Fabrication de biogaz et de biocarburants à usage des transports ainsi que de bioliquides » du règlement délégué climat valident les critères techniques de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique et pour l'activité « 2.4-Traitement de déchets dangereux » à l'économie circulaire. Pour l'activité « 4.25-Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale », le critère de contribution substantielle est validé par la production de chaleur à partir de chaleur fatale, pour l'activité « 4.13-Fabrication de biogaz et de biocarburants à usage des transports ainsi que de bioliquides » le critère de contribution substantielle est validé notamment par la certification ISCC (*International Sustainability and Carbon Certification*) des volumes produits afin de confirmer l'origine de la biomasse utilisée et les émissions de gaz à effet de serre associées sur leur cycle de vie par rapport à leur alternative fossile, pour l'activité « 2.4-Traitement de déchets dangereux », le critère de contribution substantielle est validé notamment grâce à l'origine d'huile usagée de la matière première.

Le groupe North Atlantic Energies a déterminé que les autres activités n'étaient pas alignées avec les critères de contribution substantielle.

Absence de préjudice important

Le règlement taxonomie établit le concept « d'absence de préjudice important » pour chacun des objectifs environnementaux qui sont définis par un ensemble de critères d'examen technique pour déterminer si une activité économique ne cause pas de préjudice important à un ou plusieurs de ces objectifs environnementaux.

Les évaluations d'absence de préjudice important se sont poursuivies en 2025 et permettent de confirmer l'alignement sur la taxonomie pour les trois activités qui valident les critères de contribution substantielle.

Pour le critère d'absence de préjudice important à l'objectif d'adaptation au changement climatique, une étude a été faite selon les critères de l'annexe A du règlement taxonomie (pour plus d'informations, se référer à la section 3.1.4.2 « Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat [ESRS 2.IRO-1] »). Pour le critère d'absence de préjudice important à l'objectif d'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, l'analyse s'est appuyée sur les résultats de l'étude mentionnée ci-dessus pour le critère d'absence de préjudice important à l'objectif d'adaptation au changement climatique, mais aussi sur les procédures en place dans le cas d'un stress hydrique. Pour le critère d'absence de préjudice important à l'objectif de la prévention et la réduction de la pollution, une analyse des équipements nécessaires aux projets a été faite pour permettre la comparaison aux meilleures technologies existantes pour les activités « 4.25-Production de chaleur/

froid par utilisation de chaleur fatale » et « 2.4-Traitement de déchets dangereux », dans le cas de l'activité « 2.4-Traitement de déchets dangereux » cette analyse a été complétée par une revue des substances recyclées au regard des réglementations européennes applicables. Pour le critère d'absence de préjudice important à l'objectif de transition vers une économie circulaire pour l'activité « 4.25-Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale », une analyse des composants nécessaires aux projets a été faite pour vérifier leur durabilité et les contraintes techniques sur le choix des matériaux. Pour le critère d'absence de préjudice important à l'objectif de la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, une analyse des installations pour les activités opérationnelles ayant des impacts potentiels sur la biodiversité et les services écosystémiques a été faite (pour plus d'informations, se référer à la section 3.1.4.5 « Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques, dépendances et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes [ESRS 2.IRO-1] »).

Garanties minimales en matière sociale

Conformément à l'article 18.1 du règlement taxonomie, les « garanties minimales » sont définies comme des procédures mises en œuvre par une entreprise qui exerce une activité économique pour garantir l'alignement avec les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme y compris les principes et droits énoncés dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et dans la Charte internationale des droits de l'Homme.

L'engagement du groupe North Atlantic Energies à respecter les droits de l'Homme est ancré dans ses politiques, ses pratiques et ses attentes vis-à-vis de ses partenaires. Les pratiques du groupe North Atlantic Energies sont guidées par les objectifs des principes universellement reconnus des droits humains, notamment la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies, la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail (Déclaration de l'OIT), les Principes directeurs des Nations Unies de 2011 relatifs aux entreprises et droits humains et elles soutiennent une approche intégrée visant à identifier et à atténuer les impacts potentiels des activités sur les droits de l'Homme. Les standards de conduite des affaires du groupe North Atlantic Energies incluent des « principes directeurs et politiques fondamentales » et définissent les attentes du groupe en matière de conduite éthique, défendent les valeurs des droits de l'Homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les attentes à l'égard des fournisseurs, contractants et sous-traitants, y compris en matière de respect des droits de l'Homme sont spécialement définies dans un document.

Pour plus d'informations se référer aux sections 3.3.1.2.1 « Politiques concernant le personnel de l'entreprise [S1-1] » et 3.3.2.2.1 « Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur [S2-1] ».

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Environnement

Comme indiqué dans la section 3.1.4.7 « Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'éthique des affaires [ESRS 2.IRO-1] », les méthodes utilisées pour atteindre les priorités stratégiques sont aussi importantes que les résultats eux-mêmes. Il est attendu de chacun des administrateurs, dirigeants et salariés d'observer les standards d'intégrité les plus élevés. Le groupe North Atlantic Energies maintient un cadre rigoureux de contrôles internes qui permet d'identifier et d'évaluer les risques et les impacts, y compris les risques et les impacts liés à la conduite des affaires. Des contrôles adéquats sont développés pour atténuer ces risques et impacts et une attention particulière est portée aux géographies et processus à haut risque. Les mesures en place pour atténuer ces risques sont, sans s'y limiter :

- la forte culture d'entreprise propre au groupe articule les valeurs fondamentales et les attentes en matière de leadership pour l'ensemble des équipes ;
- les standards de conduite des affaires : un code de conduite définissant les exigences de conduite éthique pour tous les salariés ;
- des séances de formation sur la pratique des affaires pour l'ensemble des salariés ;
- le programme de conformité à la lutte contre la corruption ;
- les audits internes réguliers et autoévaluations assurant la mise en œuvre rigoureuse des systèmes de contrôle et des standards de conduite des affaires.

La Société considère que le respect des standards éthiques les plus élevés en matière de conduite des affaires est un avantage concurrentiel clé, essentiel au maintien de son droit à opérer.

Le groupe North Atlantic Energies a adopté une politique qui impose à ses salariés et ses dirigeants, dans l'exercice de leurs fonctions, le strict respect des lois de la concurrence applicables à leurs activités professionnelles. Un programme de formation au respect des lois de la concurrence est également mis en œuvre pour les salariés et leurs superviseurs.

Concernant les incidences des activités de la Société quant à la lutte contre l'évasion fiscale, North Atlantic Energies et ses filiales sont enregistrées en France et s'acquittent de l'intégralité de leurs impôts en France. Le groupe estime qu'une réputation bien établie est un actif inestimable et son code de conduite exige le strict respect des lois et règlements en vigueur (se référer à la section 1.6.6 « Autres informations » du chapitre 1 « Rapport de gestion »).

Les activités du groupe North Atlantic Energies ont été revues et évaluées comme étant conformes aux garanties minimales énoncées dans le règlement de la taxonomie.

Détermination et calcul des indicateurs

Pour le calcul de l'indicateur du chiffre d'affaires, le chiffre d'affaires total utilisé au dénominateur correspond au chiffre d'affaires détaillé dans la section 4.1.3 « Principaux postes du résultat opérationnel et de l'EBITDA ». Le numérateur correspond au chiffre d'affaires généré par chaque activité.

Pour le calcul de l'indicateur des CapEx, les CapEx totaux utilisés au dénominateur correspondent aux CapEx détaillés dans la section 4.2 « Chiffres clés ». Le numérateur correspond au CapEx associé à chaque projet pour les activités éligibles ou alignées.

Pour le calcul de l'indicateur des OpEx, ces derniers correspondent aux activités de maintenance nécessaire afin de poursuivre les opérations (les loyers non capitalisables et les crédits recherche sont non significatifs) qui sont présentés dans la section 4.1.3 « Principaux postes du résultat opérationnel et de l'EBITDA ».

Principales variations de l'année

Pour les indicateurs liés au chiffre d'affaires, la vente de la raffinerie de Fos-sur-Mer a réduit le chiffre d'affaires lié à l'activité de fabrication de produits chimiques organiques de base, mais n'a pas eu d'impact sur l'activité de fabrication de biogaz et de biocarburants à usage des transports ainsi que de bioliquides qui est située à Gravenchon, la baisse du chiffre d'affaires de cette activité étant liée au contexte économique.

Pour les indicateurs liés aux OpEx, les activités de maintenance sur les unités de co-génération à haut rendement de chaleur/refroidissement et d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles, sur la production d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles et sur les réseaux de captage, de traitement et de distribution expliquent la plus grande partie de la baisse des OpEx éligibles par rapport à l'année précédente, celle-ci étant en partie compensée par la hausse des OpEx liés au traitement des déchets dangereux.

Pour les indicateurs liés au CapEx, la finalisation en cours du projet sur les fours de l'unité de lubrifiants portant sur la récupération de chaleur pour produire de la vapeur explique la baisse des CapEx alignés par rapport à l'année précédente.

1) Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie – Information pour l'année 2025

Exercice 2025	Année		Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)									
	Code (2)	Chiffre d'affaires (3)	Part du chiffre d'affaires année 2025 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1) ou éligible à la taxonomie (A.2), année 2024 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
Texte	millions €	%	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI /NON	OUI /NON	OUI /NON	OUI /NON	OUI /NON	OUI /NON	OUI /NON	%	H	T
A. Activités éligibles à la taxonomie																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
Fabrication de biogaz et de biocarburants à usage des transports ainsi que de bioliquides	CCM 4.13	10,1	0,1 %	OUI	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,2 %		
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		10,1	0,1 %	0,1 %	— %	— %	— %	— %	— %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,2 %		
Dont habilitantes		0,0	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	— %		
Dont transitoires		0,0	— %							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	— %		
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
				EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	OUI /NON	OUI /NON	OUI /NON	OUI /NON	OUI /NON	OUI /NON	OUI /NON	%	H	T
Fabrication de produits chimiques organiques de base	CCM 3.14	64,5	0,6 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,6 %		
Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution	CCM 5.1	0,3	— %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								— %		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		64,8	0,6 %	0,6 %	— %	— %	— %	— %	— %								0,6 %		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1. + A.2.)		74,9	0,7 %	0,7 %	— %	— %	— %	— %	— %								0,8 %		
B. Activités non éligibles à la taxonomie																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie		11 293,1	99,3 %																
TOTAL		11 368,0	100,0 %																
											Part du chiffre d'affaires/chiffre d'affaires total								
											Alignée sur la taxonomie par objectif				Éligible à la taxonomie par objectif				
CCM pour Atténuation du changement climatique											0,1 %				0,7 %				
CCA pour Adaptation au changement climatique											— %				— %				
WTR pour Ressources aquatiques et marines											— %				— %				
CE pour Économie circulaire											— %				— %				
PPC pour Prévention et réduction de la pollution											— %				— %				
BIO pour Biodiversité et écosystèmes											— %				— %				

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Environnement

2) Part des OpEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie – Information pour l'année 2025

Exercice 2025	Année		Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)							Part des OpEx alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année 2024 (16)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
	Code (2)	OpEx (3)	Part des OpEx 2025 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)			
Activités économiques (1)	millions €	%	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	%	H	T	
A. Activités éligibles à la taxonomie																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	CCM 4.25	4,8	3,1 %	OUI	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2,6 %			
Traitement de déchets dangereux	CE 2.4	4,6	2,9 %	N/EL	N/EL	N/EL	NON	OUI	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	– %			
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		9,4	6,0 %	3,1 %	– %	– %	– %	2,9 %	– %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2,6 %			
Dont habilitantes		0	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	– %			
Dont transitoires		0	– %							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	– %			
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
				EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	%	H	T	
Fabrication d'hydrogène	CCM 3.10	0,0	0,0 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							– %			
Fabrication de produits chimiques organiques de base	CCM 3.14	0,0	0,0 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							0,3 %			
Production d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles	CCM 4.29	0,0	0,0 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							1,6 %			
Co-génération à haut rendement de chaleur/refroidissement et d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles	CCM 4.30	0,0	0,0 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							2,5 %			
Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution	CCM 5.1	0,0	0,0 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							1,0 %			
Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées	CCM 5.3	0,1	0,0 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							1,8 %			
Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14	0,0	0,0 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							0,9 %			
Rénovation de bâtiments existants	CCM 7.2	0,1	0,1 %	EL	EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL							– %			
Services d'urgence	CCA 14.1	0,5	0,3 %	N/EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							0,3 %			
Infrastructures de prévention et de protection contre les risques d'inondation	CCA 14.2	0,0	0,0 %	N/EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							– %			
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		0,6	0,4 %	0,1 %	0,3 %	– %	– %	– %	– %							8,5 %			
OpEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1. + A.2.)		10,0	6,4 %	3,1 %	0,3 %	– %	– %	2,9 %	– %							11,1 %			
B. Activités non éligibles à la taxonomie																			
OpEx des activités non éligibles à la taxonomie		147,1	93,6 %																
TOTAL		157,1	100,0 %																

	Part OpEx/Total des OpEx	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM pour Atténuation du changement climatique	3,1 %	3,1 %
CCA pour Adaptation au changement climatique	— %	0,3 %
WTR pour Ressources aquatiques et marines	— %	— %
CE pour Économie circulaire	— %	— %
PPC pour Prévention et réduction de la pollution	— %	— %
BIO pour Biodiversité et écosystèmes	— %	— %

01

02

03

04

05

06

07

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Environnement

3) Part des CapEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie – Information pour l'année 2025

Exercice 2025	Année			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)						Part des CapEx alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année 2024 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
	Code (2)	CapEx (3)	Part des CapEx 2025 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)			
Texte	millions €	%	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	%	H	T
A. Activités éligibles à la taxonomie																		
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																		
Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	CCM 4.25	9,3	7,0 %	OUI	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	18,1 %		
Fabrication de biogaz et de biocarburants à usage des transports ainsi que de bioliquides	CCM 4.13	0,2	0,2 %	OUI	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	– %		
Traitement de déchets dangereux	CE 24	9,0	6,8 %	N/EL	N/EL	N/EL	NON	OUI	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	6,7 %		
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		18,5	14,0 %	7,2 %	– %	– %	– %	6,8 %	– %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	24,9 %		
Dont habilitantes		0,0	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	– %		
Dont transitoires		0,0	– %							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	– %		
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																		
				EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	%	H	T
Fabrication d'hydrogène	CCM 3.10	0,0	– %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							– %		
Fabrication de produits chimiques organiques de base	CCM 3.14	0,0	– %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							0,1 %		
Fabrication de biogaz et de biocarburants à usage des transports ainsi que de bioliquides	CCM 4.13	0	0	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							– %		
Production d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles	CCM 4.29	0,0	– %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							0,2 %		
Co-génération à haut rendement de chaleur/refroidissement et d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles	CCM 4.30	0,0	0,0 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							0,5 %		
Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution	CCM 5.1	0,0	– %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							0,2 %		
Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées	CCM 5.3	2,0	1,5 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							1,2 %		
Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14	0,0	– %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							1,2 %		
Rénovation de bâtiments existants	CCM 7.2	0,7	0,5 %	EL	EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL							0,7 %		
Services d'urgence	CCA 14.1	0,1	0,1 %	N/EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							0,1 %		
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		2,9	2,2 %	2,1 %	0,1 %	– %	– %	– %	– %							4,0 %		
CapEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1. + A.2.)		21,4	16,2 %	9,3 %	0,1 %	– %	– %	6,8 %	– %							28,9 %		
B. Activités non éligibles à la taxonomie																		
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie		110,6	83,8 %															
TOTAL		132,0	100,0 %															

	Part CapEx/Total des CapEx	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM pour Atténuation du changement climatique	7,2 %	9,3 %
CCA pour Adaptation au changement climatique	— %	0,1 %
WTR pour Ressources aquatiques et marines	— %	— %
CE pour Économie circulaire	6,8 %	6,8 %
PPC pour Prévention et réduction de la pollution	— %	— %
BIO pour Biodiversité et écosystèmes	— %	— %

4) Publication pour les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Les informations visées à l'article 8 du règlement délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021, paragraphes 6 et 7, sont présentées comme suit, pour chaque indicateur clé de performance (ICP) applicable.

Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne Activités liées à l'énergie nucléaire

1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON

Activités liées au gaz fossile

4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Environnement

Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)

Ligne		Chiffre d'affaires (millions €)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	10,1	0,1 %	10,1	0,1 %	-	-
8	TOTAL ICP APPLICABLE	11 368,0	100,0 %	11 368,0	100,0 %	-	-

Ligne		OpEx (millions €)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	4,8	6,0 %	4,8	6,0 %	-	-
8	TOTAL ICP APPLICABLE	157,1	100,0 %	157,1	100,0 %	-	-

Ligne		CapEx (millions €)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	9,5	7,0 %	9,5	7,0 %	-	-
8	TOTAL ICP APPLICABLE	132,0	100,0 %	132,0	100,0 %	-	-

Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur)

Ligne	Activités économiques	Chiffre d'affaires (millions €)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	10,1	100,0 %	10,1	100,0 %	-	-
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE	10,1	100,0 %	10,1	100,0 %	-	-

Ligne	Activités économiques	OpEx (millions €)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	4,8	100,0 %	4,8	100,0 %	-	-
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE	4,8	100,0 %	4,8	100,0 %	-	-

Ligne	Activités économiques	CapEx (millions €)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	9,5	100,0 %	9,5	100,0 %	-	-
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE	9,5	100,0 %	9,5	100,0 %	-	-

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Environnement

Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci

Ligne	Activités économiques	Chiffre d'affaires (millions €)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	64,8	100,0 %	64,8	100,0 %	-	-
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI, AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	64,8	100,0 %	64,8	100,0 %	-	-

Ligne	Activités économiques	OpEx (millions €)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	0,6	100,0 %	0,1	100,0 %	0,5	100,0 %
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI, AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	0,6	100,0 %	0,1	23,6 %	0,5	76,4 %

Ligne	Activités économiques	CapEx (millions €)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	2,9	100,0 %	2,7	100,0 %	0,1	100 %
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI, AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	2,9	100,0 %	2,7	95,6 %	0,1	4,4 %

Activités économiques non éligibles à la taxonomie

Ligne	Activités économiques	Chiffre d'affaires (millions €)	
		Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	11 293,1	100,0 %
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	11 293,1	100,0 %

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Environnement

Ligne	Activités économiques	OpEx (millions €)	
		Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	147,1	100,0 %
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	147,1	100,0 %

Ligne	Activités économiques	CapEx (millions €)	
		Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	110,6	100,0 %
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	110,6	100,0 %

3.2.2 Changement climatique [E1]

3.2.2.1 Gouvernance [ESRS 2.GOV-3]

Le groupe North Atlantic Energies n'a pas mis en place de rémunération variable liée ou non au développement durable.

3.2.2.2 Stratégie

3.2.2.2.1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique [E1-1]

Le groupe North Atlantic Energies n'a pas de plan de transition répondant aux définitions de la directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité (CSRD).

Cependant, le groupe North Atlantic Energies s'appuie sur l'ambition zéro émission nette en 2050 de l'Union européenne

(UE) et de la France, promulguée dans le Pacte vert et la loi Énergie-Climat de 2019. Il construit son plan d'action pour l'atténuation du changement climatique sur la base d'une projection de la demande locale de carburants liquides à l'horizon 2035 France *Downstream Sector – Fit for 55 Package Impact* (étude IHS Markit, août 2022), avec des hypothèses basées sur *Fit for 55*, sur la trajectoire vers la neutralité carbone de l'Europe d'ici 2050, à savoir une économie avec zéro émission nette de gaz à effet de serre. Il opère dans le cadre de la transition énergétique organisée au niveau européen et par ses États membres, et soutient l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 sous réserve des avancées technologiques et d'un cadre politique favorables pour la mise en œuvre d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses propres opérations en mettant en œuvre des leviers sous son contrôle.

Le groupe North Atlantic Energies continuera à se conformer, dans le cadre d'une gestion efficiente de ses coûts, à ses obligations dans le cadre du système d'échange de droits d'émission de l'Union européenne (EU ETS) et des réglementations françaises y afférentes. Cependant, une protection contre le risque de fuites de carbone (délocalisation des productions) devra être mise en place pour soutenir l'investissement et maintenir la compétitivité des industries de l'Union européenne.

Le constat que le monde n'est pas sur la bonne voie pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 à la lumière des politiques actuelles, réunit un large consensus, notamment de la part de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) (*World Energy Outlook 2025*, AIE, novembre 2025) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (*Emissions Gap Report 2025*, PNUE, 2025). Une réduction prématurée de l'offre de produits énergétiques conduirait à une inflation des prix avec des impacts négatifs sur les ménages, les entreprises et l'économie en général. Ces éléments se reflètent dans le maintien par le groupe North Atlantic Energies de ses programmes de fourniture de carburants conventionnels dans des conditions fiables et abordables afin de répondre à la demande tout en continuant à développer et à produire des solutions alternatives bas carbone.

Le groupe North Atlantic Energies dispose d'un plan d'action à l'horizon 2030 visant à réduire l'intensité carbone de ses opérations, sous réserve des progrès technologiques et d'un cadre politique favorable, par l'application de mesures de réduction des émissions comme décrit dans son plan d'action pour l'atténuation du changement climatique E1-3 [3.2.2.3.2] de ce rapport, et à exploiter la flexibilité de son modèle commercial afin de répondre à la demande en énergie de la société tout en maintenant sa compétitivité.

Le rythme de réduction de l'intensité des émissions de GES dépend des progrès technologiques et d'un soutien clair et constant des politiques gouvernementales européennes et françaises pour sécuriser un approvisionnement en énergie essentiel et maintenir des conditions d'opération compétitives pour l'industrie locale.

Dans ce contexte, le groupe North Atlantic Energies communiquera régulièrement sur ses projets et initiatives dès lors qu'ils seront à maturité.

À la suite d'une analyse des critères relatifs au « Principe consistant à ne pas causer de préjudice important » (DNSH), l'efficacité énergétique et la production de biocarburants sont déclarées alignées en 2025 et contribuent à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique. Comme mentionné dans son plan d'action en matière de changement climatique 2025-2030 E1-3 [3.2.2.3.2] de ce rapport, le groupe North Atlantic Energies prévoit de continuer à investir dans ces activités.

Le groupe North Atlantic Energies tirant plus de 10 % de son chiffre d'affaires du raffinage du pétrole et de la distribution de produits pétroliers, il relève de l'article 12 (e), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission (règlement sur les indices de référence « transition climatique »), il est exclu des référentiels alignés sur l'Accord de Paris.

100 % des CapEx du groupe North Atlantic Energies sont dédiés aux activités liées au pétrole même si une partie de ces CapEx sont alignés dans le domaine des économies

d'énergie, des biocarburants ou du recyclage. Les montants se trouvent dans la section Taxonomie.

Le groupe North Atlantic Energies dispose d'un plan d'action en matière de changement climatique à l'horizon 2030 E1-3 [3.2.2.3.2] dans ce rapport. La Société ne dispose pas de plan de transition répondant aux définitions de la directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité (CSRD) et n'envisage pas à ce jour d'en élaborer un.

3.2.2.2 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique [ESRS 2 SBM-3]

Risques matériels liés au climat

Le groupe North Atlantic Energies a identifié deux risques de transition matériels liés au climat :

1. l'évolution du cadre réglementaire des politiques de l'énergie, sur le changement climatique ou les produits ;
2. l'identification du groupe North Atlantic Energies par le gouvernement français comme émetteur significatif de GES en France pouvant avoir un effet sur sa réputation.

Pour les besoins de la directive sur la publication d'informations non financières (NFRD), une analyse annuelle des risques liés au changement climatique a été réalisée durant plusieurs années. Le résultat de ces travaux a servi de base aux informations publiées par North Atlantic Energies au titre de la CSRD. L'analyse des risques a été mise à jour en 2025.

Le premier risque couvre les facteurs potentiels liés au cadre réglementaire susceptibles d'affecter la demande locale de produits énergétiques et, par conséquent, d'influer sur les résultats du groupe North Atlantic Energies, y compris les changements dans les préférences des consommateurs (notamment la baisse de la demande de produits du groupe North Atlantic Energies et l'augmentation de la demande de carburants de substitution ou de transport électrique). La compétitivité accrue des sources d'énergie alternatives ou le soutien des politiques publiques en la matière peuvent affecter la demande de produits raffinés et donc avoir un impact sur les résultats du groupe North Atlantic Energies.

Le deuxième risque couvre l'évolution de la réglementation environnementale ou d'autres lois accroissant les coûts d'exploitation des actifs du groupe North Atlantic Energies émetteurs de GES et/ou réduisant ou retardant ses opportunités d'affaires. Le groupe North Atlantic Energies a été identifié par le gouvernement français comme un émetteur important de GES en France. Si ce constat devait avoir des impacts négatifs sur sa réputation, il pourrait en découler des difficultés pour capturer de nouvelles opportunités dans un environnement concurrentiel, obtenir des approbations réglementaires nécessaires, des financements, et attirer les talents. La réputation peut également être affectée par des événements ayant des répercussions négatives sur l'image du secteur dans son ensemble.

Par ailleurs, le groupe North Atlantic Energies a évalué les risques physiques liés au climat pour sa raffinerie de Gravenchon en 2024. Ces risques n'ont pas été retenus à l'issue de l'analyse, car considérés comme non matériels.

Pour le site de Gravenchon, bien que non matériel, le risque d'inondation, lié à la proximité de la Seine, fait l'objet d'une

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Environnement

surveillance étroite conformément à la réglementation et aux pratiques en place.

Le risque de sécheresse, lui aussi en-dessous du seuil de matérialité, fait également l'objet d'un suivi :

- les épisodes de sécheresse passés ont limité temporairement la capacité de production de vapeur en raison de l'augmentation des niveaux de salinité de l'eau de la Seine, ce qui a nécessité de réduire les prélèvements d'eau pour les opérations ; et
- un épisode de sécheresse pourrait potentiellement avoir un impact sur le transport fluvial.

Une conception robuste des installations, une préparation rigoureuse de réponse à l'urgence, ainsi que des plans de continuité des opérations contribuent à atténuer les effets potentiels d'épisodes météorologiques.

Périmètre de l'analyse de résilience

Risque lié à la transition énergétique : l'activité du groupe North Atlantic Energies est principalement liée à la production et à la distribution de produits pétroliers pour les marchés français et européen. Cette activité pourrait évoluer au cours des prochaines décennies en raison de développements liés à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Le groupe North Atlantic Energies développe une approche stratégique de son activité (opérations industrielles et commerciales) qui se concentre sur l'horizon 2030. Après 2030, le groupe North Atlantic Energies considère un éventail d'options de réduction des émissions du site de Gravenchon en tenant compte de l'ampleur des incertitudes à l'horizon 2050. Ces options correspondent à un scénario tendanciel, un scénario central et un scénario ambitieux. Chaque scénario est une combinaison de leviers actionnés à des échéances différentes et une intensité de réduction des émissions associée.

Les équipes du groupe North Atlantic Energies ont centré l'analyse de résilience réalisée en 2023 sur les activités propres et n'ont pas intégré la chaîne de valeur dans l'analyse. Celle-ci sera amenée à être révisée lorsque la ré-optimisation du site de Gravenchon sera achevée. Celle-ci fait suite à l'arrêt des activités de chimie et sera finalisée après les activités de transition liées à la cession des participations d'ExxonMobil à North Atlantic France.

Le groupe North Atlantic Energies a pris en compte les deux risques de transition liés au climat identifiés.

Risque physique : l'analyse de risque physique porte sur la raffinerie de Gravenchon du groupe North Atlantic Energies et n'inclut pas son siège social de Nanterre ni la chaîne de valeur.

Analyse de résilience

Lors de l'élaboration de son approche stratégique pour l'analyse de résilience, le groupe North Atlantic Energies s'appuie sur de nombreuses sources publiques.

En complément du scénario de neutralité carbone (NZE) d'ici 2050 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) (*Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector*, AIE, mai 2021), le groupe North Atlantic Energies s'appuie sur l'ambition zéro émission nette en 2050 de l'Union européenne (UE) et de la France, promulguée dans le Pacte vert et la loi Énergie-Climat de 2019. Le gouvernement français a publié

une stratégie française énergie-climat en 2023, une stratégie nationale bas carbone à horizon de 2050 et une programmation pluriannuelle de l'énergie sur dix ans dont la publication a fait l'objet de débats politiques en 2025. Par ailleurs, en 2022, l'Ufip Énergies et Mobilités, organisation professionnelle française qui regroupe les entreprises du secteur pétrolier dont le groupe North Atlantic Energies est membre, a fait appel à un consultant pour élaborer une étude prospective évaluant l'offre et la demande de carburants liquides à horizon de 2035, *France Downstream Sector – Fit for 55 Package Impact* (étude IHS Markit, août 2022). Cette étude fournit une certaine visibilité sur la demande locale de carburants à l'horizon 2035, avec des hypothèses basées sur *Fit for 55*, sur la trajectoire vers la neutralité carbone de l'Europe d'ici 2050, à savoir une économie avec zéro émission nette de gaz à effet de serre. *Fit for 55* est un ensemble de mesures législatives de l'Union européenne visant à réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

Sur la base des projections de la demande issues de l'étude IHS Markit (*France Downstream Sector – Fit for 55 Package Impact*, août 2022) à l'horizon 2035, le groupe North Atlantic Energies a défini trois trajectoires de réduction des émissions de son site de Gravenchon. Ces trajectoires reposent sur des hypothèses élaborées en coopération avec les pouvoirs publics français, dans le cadre de l'initiative gouvernementale de décarbonation des 50 sites industriels les plus émetteurs de CO₂ (novembre 2022 – juin 2023). Une de ces trois trajectoires porterait les actifs opérationnels du site de Gravenchon à un niveau d'émissions directes de GES proche de zéro d'ici 2050. Ces trajectoires combinent plusieurs leviers de décarbonation et énumèrent des conditions extérieures nécessaires (hors du contrôle du groupe North Atlantic Energies) pour rendre possibles les trajectoires potentielles de réduction des émissions directes de GES d'ici 2050 à même de répondre aux objectifs gouvernementaux :

- efficacité énergétique (réduction de la consommation d'énergie par tonne de production) ;
- exploitation et reconfiguration (minimisation des pertes de production et reconfiguration des unités les moins efficaces) ;
- électrification et consommation d'électricité bas carbone ;
- hydrogène/CCS (mise en œuvre de technologies permettant de diminuer les émissions de CO₂ des activités de combustion).

Le groupe North Atlantic Energies n'a pas identifié de solutions basées sur la nature permettant de réduire les émissions directes de gaz à effet de serre.

Aucune trajectoire ne peut être raisonnablement anticipée, compte tenu des très fortes incertitudes. Parmi les principales inconnues figurent les politiques gouvernementales qui restent à élaborer, la demande et les progrès technologiques qui peuvent influencer sur le coût, le rythme et la disponibilité potentielle de certaines trajectoires. Autre incertitude : la rapidité à laquelle les entreprises et les consommateurs seront disposés à payer pour des réductions de carbone plus importantes des produits et services qu'ils utilisent, créant ainsi un marché vecteur d'une accélération de la trajectoire vers la neutralité carbone.

Horizons temporels de l'analyse de résilience

Pour l'analyse de résilience, le groupe North Atlantic Energies a développé une approche stratégique de ses activités (opérations industrielles et commerciales) axée sur l'horizon 2030 sur la base des projections en 2035 de la demande de l'étude IHS Markit (*France Downstream Sector – Fit for 55 Package Impact*, IHS Markit, août 2022) et considère pour l'horizon 2050 un éventail d'options de réduction des émissions des sites en tenant compte des très fortes d'incertitudes.

Résultats de l'analyse de résilience

Il existe de nombreuses incertitudes au-delà de 2030 et un large consensus, notamment de la part de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) (*World Energy Outlook 2025*, AIE, novembre 2025) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (*Emissions Gap Report 2025*, PNUE, 2025), selon lequel le monde n'est pas sur la voie de la neutralité carbone d'ici 2050 au vu des politiques actuelles. De ce fait, il n'est pas possible d'établir une analyse de résilience qui dispose d'un grand degré de certitude au-delà de 2030.

Le groupe North Atlantic Energies s'attache donc à développer une flexibilité et une capacité d'adaptation pour son modèle d'affaires et ses actifs.

En ce qui concerne le modèle d'affaires, les entités du groupe North Atlantic Energies ont démontré leur capacité d'adaptation par le passé, par exemple l'évolution du modèle de distribution des produits ou l'introduction de biocarburants dans l'offre commerciale. Le groupe North Atlantic Energies continuera à tirer parti de la flexibilité de son modèle commercial.

Pour ce qui concerne le modèle de production et dans un contexte de baisse de la demande nationale de produits raffinés conventionnels, le groupe North Atlantic Energies aurait la possibilité, à l'horizon 2050, de reconfigurer ce modèle afin de répondre à la demande de produits non combustibles tels que les lubrifiants, les huiles de base et les matières premières chimiques, ainsi que pour répondre à la demande croissante de carburants bas carbone sous réserve des progrès technologiques, d'un cadre politique favorable et de la compétitivité de l'entreprise. La résilience de ce modèle de production passe également par l'étude d'une série de trajectoires potentielles de réduction des émissions du site de Gravenchon en coopération avec les services de l'État dans le cadre de l'Initiative gouvernementale pour la décarbonation des 50 sites industriels les plus émetteurs de CO₂. Les différences les plus grandes entre les trois trajectoires interviennent au-delà de 2030.

Modèle d'affaires et stratégie

Le groupe North Atlantic Energies intègre ses initiatives dans sa stratégie commerciale globale et sa planification financière jusqu'en 2030. Le plan d'affaires à moyen terme intègre l'évolution des politiques et des technologies et une réévaluation a lieu dans le cadre de l'exercice annuel de planification et de budget (P&B).

Ce processus de planification du groupe North Atlantic Energies est à court et moyen terme (2025–2030). Son plan d'action (y compris CapEx et OpEx) est décrit dans la section E1-3 [3.2.2.3.2] de ce rapport.

Pour ce qui est du long terme et compte tenu des très fortes incertitudes, le groupe North Atlantic Energies considère pour l'horizon 2050 un éventail d'options. Par exemple, pour les produits énergétiques, à mesure que la demande de carburants conventionnels pour le transport routier diminue, certains actifs pourraient être réutilisés pour fabriquer des produits à plus forte valeur ajoutée, notamment des lubrifiants et des carburants bas carbone.

Une telle réorientation nécessiterait des progrès technologiques, un cadre politique favorable et la compétitivité des activités de production du groupe North Atlantic Energies.

3.2.2.3 Gestion des IRO

3.2.2.3.1 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci [E1-2]

L'évolution du cadre réglementaire des politiques de l'énergie sur le changement climatique ou les produits fait partie des risques matériels identifiés par le groupe North Atlantic Energies. Le groupe North Atlantic Energies en tient compte en se conformant à toutes les obligations légales et réglementaires applicables à ses activités en matière de protection de l'environnement et le groupe applique de surcroît les normes qui lui paraissent responsables et appropriées en matière de respect de l'environnement, et en intégrant une stratégie climat pour l'atténuation du changement climatique dans ses priorités stratégiques. Le groupe North Atlantic Energies exerce ses activités en France, un pays où le cadre réglementaire lié au changement climatique via la Stratégie nationale bas carbone 3 (SNBC 3) par exemple, exige la consultation des principales parties prenantes avant de promulguer de nouvelles lois.

Bien que le groupe North Atlantic Energies reste à même de s'adapter à l'évolution des conditions, la nature de ses activités exige une approche attentive et de long terme. Le groupe North Atlantic Energies déploie un effort constant d'amélioration de l'efficacité et de la productivité par l'apprentissage, le partage et la mise en œuvre des meilleures pratiques. Le groupe est rigoureux et sélectif dans l'évaluation de l'éventail des opportunités d'investissement en capital. Il cherche à mettre en œuvre des technologies offrant un avantage concurrentiel.

Il aspire à atteindre ses objectifs en cherchant à exécuter sans faille ses plans d'affaires et en adhérant à ses principes directeurs et à ses politiques fondamentales.

Par ailleurs, la stratégie climat du groupe North Atlantic Energies est intégrée dans la communication de son rapport financier annuel, présenté aux administrateurs et aux salariés. Elle est également disponible sur le site internet du groupe.

Elle comprend les éléments suivants :

- l'atténuation des émissions provenant de ses propres activités grâce à la fiabilité des opérations et à l'efficacité énergétique ;
- le déploiement de solutions technologiques bas carbone ;
- la prise en compte des attentes des clients pour la réduction de leurs émissions (par exemple Esso Synergy) ;

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Environnement

- l'implication dans le débat sur le climat et les politiques énergétiques.

Les politiques du groupe North Atlantic Energies sont partagées avec ses parties prenantes (actionnaires, clients, salariés, communautés) via son site internet. Les salariés sont également tenus informés lors de forums qui leur sont dédiés et par le biais de l'intranet.

Les politiques du groupe North Atlantic Energies intègrent une politique environnement, dans ses standards de conduite des affaires, couvrant le changement climatique. La politique environnement du groupe North Atlantic Energies s'engage dans un programme continu d'amélioration de la qualité environnementale de l'ensemble de ses activités. Cette politique entend répondre aux enjeux du changement climatique identifiés dans le cadre de l'analyse de double matérialité.

La politique environnement et la stratégie climat qui fait partie des priorités stratégiques du groupe North Atlantic Energies s'appliquent aux activités suivantes : production et distribution de produits pétroliers pour les marchés français et européen.

Le Président-directeur général (PDG) du groupe North Atlantic Energies est responsable de la mise en œuvre des politiques et de la stratégie.

Comme indiqué dans sa politique environnement, le groupe North Atlantic Energies se conforme à l'ensemble des lois applicables en matière d'atténuation du changement climatique, d'adaptation au changement climatique, d'efficacité énergétique et de déploiement des énergies renouvelables. Nombre de ces domaines sont couverts dans la loi Énergie-Climat de 2019 qui précise les concepts de la SNBC (Stratégie nationale bas carbone), le PPE (Plan pluriannuel pour l'énergie) et le PNACC (Plan national d'adaptation au changement climatique).

Les quatre documents sont régulièrement mis à jour par le gouvernement français afin d'y intégrer les obligations édictées par l'Union européenne (UE). Nombre d'entre elles relèvent du Pacte vert européen, approuvé en 2020, qui est un ensemble d'initiatives politiques de la Commission européenne ayant pour ambition ultime la neutralité climat de l'UE en 2050. Le Pacte vert vise à transformer l'UE en une économie moderne, compétitive et économe en ressources, avec pour objectif :

- zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 ;
- une croissance économique découplée de l'utilisation des ressources ;
- aucune personne ni aucune région n'est laissée de côté.

Certaines réglementations comprises dans le Pacte vert européen sont amenées à être révisées à la lumière de l'initiative « Boussole pour la compétitivité » présentée en janvier 2025 par la Commission européenne. Cette initiative vise à rétablir le dynamisme de l'Europe et à stimuler sa croissance économique.

Le groupe North Atlantic Energies a mis en place des carburants à faibles émissions dans ses produits pour le transport et d'autres usages, conformément à la directive sur les énergies renouvelables (RED).

En outre, le groupe North Atlantic Energies respecte ses obligations dans le cadre du système d'échange de droits d'émission de l'Union européenne (EU ETS) et de la réglementation française y afférente, qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'UE de manière

économique. L'un des moyens déployés à moindre coût consiste en des initiatives d'efficacité énergétique sur les sites de production.

La stratégie climat du groupe North Atlantic Energies couvre l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'efficacité énergétique et le déploiement des énergies renouvelables.

La stratégie d'adaptation de l'Union européenne, adoptée en 2021, qui fait également partie du Pacte vert de l'Union européenne, décrit la manière dont l'Union européenne peut s'adapter au changement climatique. À cet égard, le groupe North Atlantic Energies tient compte des variations des conditions météorologiques et intègre des marges de sécurité dans la conception de ses installations afin de couvrir les incertitudes techniques que le changement climatique et d'autres événements pourraient introduire. Une conception robuste des installations, une préparation rigoureuse de réponse à l'urgence, ainsi qu'un plan de continuité des opérations devraient contribuer à atténuer les impacts négatifs de ces événements potentiels.

3.2.2.3.2 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique [E1-3]

Le groupe North Atlantic Energies intègre des actions et des initiatives dans sa stratégie et sa planification financière. Le groupe North Atlantic Energies procède à un exercice annuel de planification et de budget intégrant l'évolution des politiques et des technologies concernées. Les actions et le budget associés nécessaires pour faire progresser les objectifs de réduction des émissions de GES à l'horizon 2030 sont intégrés dans un plan d'affaires à moyen terme qui est réévalué annuellement dans le cadre de l'exercice de planification et de budget.

Les conclusions de l'exercice annuel de planification et de budget (P&B) sont communiquées au directeur de la fonction opérationnelle qui l'examine. Le plan d'action est validé par la fonction opérationnelle concernée. Pour ce qui est de la mise à jour du plan d'action 2025, toutes les actions clés concernent la raffinerie de Gravenchon. Tous les projets listés ont donc été revus par le Directeur de la raffinerie de Gravenchon. Suite au changement d'actionnaire au 28 novembre 2025, le plan fait actuellement l'objet de nouvelles revues.

L'évaluation des conditions favorables, y compris la disponibilité de la technologie, des ressources humaines ou en capital à un niveau économiquement viable, ainsi que des politiques favorables, est réalisée chaque année dans le cadre de l'exercice de planification et de budget (P&B) du groupe North Atlantic Energies et les projets peuvent être remis en cause avant leur mise en œuvre lors d'une revue générale des options.

Le plan d'action actuel du groupe North Atlantic Energies comprend un budget dédié aux projets sur le site de Gravenchon pour améliorer l'efficacité énergétique et développer les capacités de production de biocarburants pour environ 49 millions de dollars de CapEx et d'OpEx sur la période de 2025 à 2030 dans le cadre du plan d'action.

La liste des projets inclut :

- les projets d'efficacité énergétique avec des réductions d'émissions directes de GES prévues d'environ 47 kilotonnes par an d'ici 2030, dont 7 kilotonnes en 2025 associés à des projets démarrés dans l'année ;
 - deux projets d'économie d'énergie concernent les principales unités de production du site de Gravenchon et consistent en plusieurs éléments dont la récupération de chaleur fatale, l'un démarré en 2025, l'autre avec un démarrage prévu en 2026,
 - un projet sur les fours de l'unité de lubrifiants portant sur la récupération de chaleur pour produire de la vapeur en cours de finalisation ;
- la capacité de production de biocarburants ;
 - le site réalise du co-traitement sur ses unités de raffinage pour produire des biocarburants. Plusieurs projets sont prévus au cours de cette période pour l'augmentation de la capacité de traitement d'alimentations d'origine biosourcée et pour l'amélioration de la logistique. En fonction de la capacité finale atteinte par les projets, une quantité plus importante de biocarburants sera fournie au marché, ce qui permettra une réduction de l'intensité en CO₂ des produits North Atlantic Energies.

L'environnement politique actuel dans l'Union européenne (UE) et en France ne favorise pas, pour l'heure, le développement de projets supplémentaires d'ici 2030. Selon l'évolution de l'environnement politique et du développement de la technologie, un éventail d'options et de projets possibles pourrait être développé.

De manière générale, la capacité à mettre en œuvre des actions qualifiées de leviers potentiels de décarbonation est soumise à plusieurs facteurs :

- la disponibilité de la technologie et des ressources humaines pour la réalisation des projets ;
- la disponibilité de ressources en capital à un niveau économiquement viable ;
- la disponibilité de ressources abordables et de services à faible intensité carbone (gaz combustible/hydrogène/électricité) ;
- l'existence de politiques favorables et d'un cadre réglementaire ;
- l'existence de conditions de compétitivité dans le secteur.

L'évaluation des conditions favorables est réalisée chaque année dans le cadre de l'exercice de planification et de budget (P&B) du groupe North Atlantic Energies.

Les projets potentiels de co-traitement du groupe North Atlantic Energies en vue d'accroître la capacité de traitement d'alimentations d'origine biosourcée et la logistique sont particulièrement exposés aux politiques, au cadre réglementaire et aux conditions de compétitivité de l'industrie.

Les CapEx dans le rapport financier annuel incluent les CapEx prévus pour la réalisation du plan d'action, mais sans être détaillés. Le rapport financier ne fait apparaître qu'un montant total de CapEx.

Les montants significatifs de CapEx et OpEx nécessaires à la mise en œuvre des actions du groupe North Atlantic Energies portent en grande partie sur la réduction de l'intensité carbone de ses produits énergétiques ou produits industriels. Les

principales activités économiques du groupe North Atlantic Energies, à savoir le raffinage et la distribution de combustibles fossiles, ne sont pas répertoriées comme des activités économiques éligibles à la taxonomie.

Le groupe North Atlantic Energies n'a pas développé de plan de CapEx sur cinq ans selon la définition de la taxonomie.

Les CapEx et OpEx dépensés en 2025 et mentionnés dans le plan d'action pour les projets d'efficacité énergétique figurent dans la section activité 4.25 du rapport Taxonomie avec d'autres CapEx et OpEx pour des projets de moindre envergure. Il n'y avait pas de prévisions de dépenses de CapEx pour la capacité des biocarburants en 2025 dans le plan d'action pour l'atténuation du changement climatique, mais quelques dépenses CapEx ont eu lieu en 2025 et figurent donc dans le rapport Taxonomie de cette année.

3.2.2.4 Indicateurs et cibles

3.2.2.4.1 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci [E1-4]

Le groupe North Atlantic Energies s'appuie sur l'ambition zéro émission nette en 2050 de l'Union européenne (UE) et de la France, promulguée dans le Pacte vert et la loi Énergie-Climat de 2019. Il opère dans le cadre de la transition énergétique organisée au niveau européen et par ses États membres, et soutient l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 sous réserve des avancées technologiques et d'un cadre politique favorables pour la mise en œuvre d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses propres opérations.

Le groupe North Atlantic Energies n'établit pas de cibles pour gérer les questions de développement durable. Il serait à la fois inapproprié et imprudent de fixer des cibles, qui peuvent être perçues comme des engagements contraignants, lorsque les sujets auxquels elles se rapportent comportent de nombreux risques et incertitudes, dont un grand nombre échappent au contrôle ou à la capacité d'influence du groupe North Atlantic Energies, voire sont même inconnus.

Le groupe North Atlantic Energies n'en a pas moins des ambitions de développement durable, qui reflètent les plans actuels et peuvent être modifiées pour diverses raisons, y compris, mais sans s'y limiter, des facteurs financiers, opérationnels, réglementaires ou autres. Sous réserve des progrès technologiques et d'un cadre politique favorable, le groupe North Atlantic Energies dispose d'un plan d'action pour réduire l'intensité carbone de ses activités en appliquant des mesures de réduction des émissions directes de GES tout en répondant à la demande d'énergie de la société et en demeurant compétitif à l'échelle mondiale.

Le groupe North Atlantic Energies assure le suivi de sa politique environnement et de ses actions en faveur de l'atténuation du changement climatique à travers son processus annuel de planification environnementale. Ce processus inclut le suivi de la mise en œuvre par étape des projets décrits dans le plan d'action pour l'atténuation du changement climatique E1-3 [3.2.2.3.2] de ce rapport.

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Environnement

Le groupe North Atlantic Energies continuera à se conformer à ses obligations dans le cadre du système d'échange de droits d'émission de l'Union européenne (EU ETS) et des réglementations françaises y afférentes qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne de manière économique. Cependant, une protection contre le risque de fuites de carbone (risque de délocalisation des productions) devra être mise en place pour soutenir l'investissement et maintenir la compétitivité des industries de l'Union européenne (UE).

Le groupe North Atlantic Energies suivra les coûts liés à la mise en œuvre du système d'échange de droits d'émission de l'Union européenne (EU ETS), qui variera dans le temps en raison de facteurs tels que l'allocation de quotas gratuits au groupe North Atlantic Energies. Le groupe évalue un ensemble de scénarios combinant plusieurs leviers de décarbonation et conditions extérieures pour aboutir à d'hypothétiques trajectoires de réduction des émissions de GES à l'horizon 2050 qui répondent aux objectifs gouvernementaux tels que décrits à la section ESRS E-3 [3.2.2.3.2] de ce rapport.

Le groupe North Atlantic Energies évalue ces conditions chaque année dans le cadre de son exercice de planification et de budget (P&B).

En interne, le groupe North Atlantic Energies utilise 2015 comme année de référence à partir de laquelle les progrès réalisés dans la réduction de ses émissions de GES des scopes 1 et 2 sont mesurés.

3.2.2.4.2 Consommation d'énergie et mix énergétique [E1-5]

Les secteurs à fort impact climatique sont définis comme les secteurs répertoriés dans les sections A à H et la section L de l'annexe I du règlement (CE) n° 1893/2006 du Parlement européen et du Conseil (tel que défini dans le règlement délégué (UE) de la Commission 2022/128819).

Les activités du groupe North Atlantic Energies sont classées comme étant dans un « secteur à fort impact climatique » conformément au règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission.

Le total des revenus nets utilisés pour le calcul de l'intensité énergétique figure dans le rapport financier annuel sous la section « Total des ventes de produits raffinés hors taxe ».

	Unité	2024	2025
Consommation totale d'énergie liée à l'exploitation en propre	MWh	10 168 207	7 712 914
Consommation de combustibles provenant du charbon et des produits à base de charbon	MWh	0	0
Consommation de combustibles provenant du pétrole brut et de produits pétroliers	MWh	7 833 328	5 077 735
Consommation de combustibles provenant du gaz naturel	MWh	1 775 098	2 155 365
Consommation de combustibles provenant d'autres sources fossiles	MWh	0	0
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles	MWh	175 874	165 688
Consommation provenant de sources nucléaires	MWh	357 429	281 414
Consommation de combustibles pour les sources renouvelables, y compris la biomasse	MWh	271	1 525
Consommation d'électricité, achetée ou acquise à partir de sources renouvelables	MWh	26 208	31 187
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	MWh	0	0
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie	%	96	96
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie	%	4	4
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie	%	0	0
Production d'énergie non renouvelable	MWh	113 332 281	82 287 962
Production d'énergie renouvelable	MWh	484 656	195 320
Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique	MWh/millions d'euros	567	678
Consommation totale d'énergie provenant des activités dans les secteurs à fort impact climatique	MWh	10 168 207	7 712 914
Revenus nets des activités dans les secteurs à fort impact climatique	En millions d'euros	17 944	11 368

3.2.2.4.3 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES [E1-6]

Depuis 2024, 100 % des émissions du scope 1 du groupe North Atlantic Energies sont basées sur ses émissions déclarées pour l'EU ETS et le scope 1 inclut les émissions de CO₂ ainsi que les autres émissions de GES (comme indiqué dans les données présentées ci-dessous).

Les émissions du site de Fos-sur-Mer ont été comptabilisées en 2024 jusqu'au « changement de contrôle » intervenu le 1^{er} novembre 2024. La vente de la raffinerie de Fos-sur-Mer a entraîné la réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2025, car ce site représentait environ un tiers de la capacité du groupe.

Scope 1

La méthodologie de calcul et les facteurs d'émissions utilisés sont ceux décrits dans le système d'échange de droits d'émission de l'Union européenne (EU ETS). Les incertitudes sont celles de la réglementation EU ETS. Les sources de données sont celles décrites dans les plans de contrôle de l'EU ETS et concernent principalement les compteurs et les analyseurs ainsi que les factures des fournisseurs. Les émissions significatives de GES pour d'autres gaz que le CO₂ sont ajoutées au volume EU ETS sur la base des calculs du registre européen des rejets et des transferts de polluants (EPRT) et de facteurs d'émissions applicables.

Scope 2

Les méthodes de calcul sont cohérentes avec les principes du système d'échange de droits d'émission de l'Union

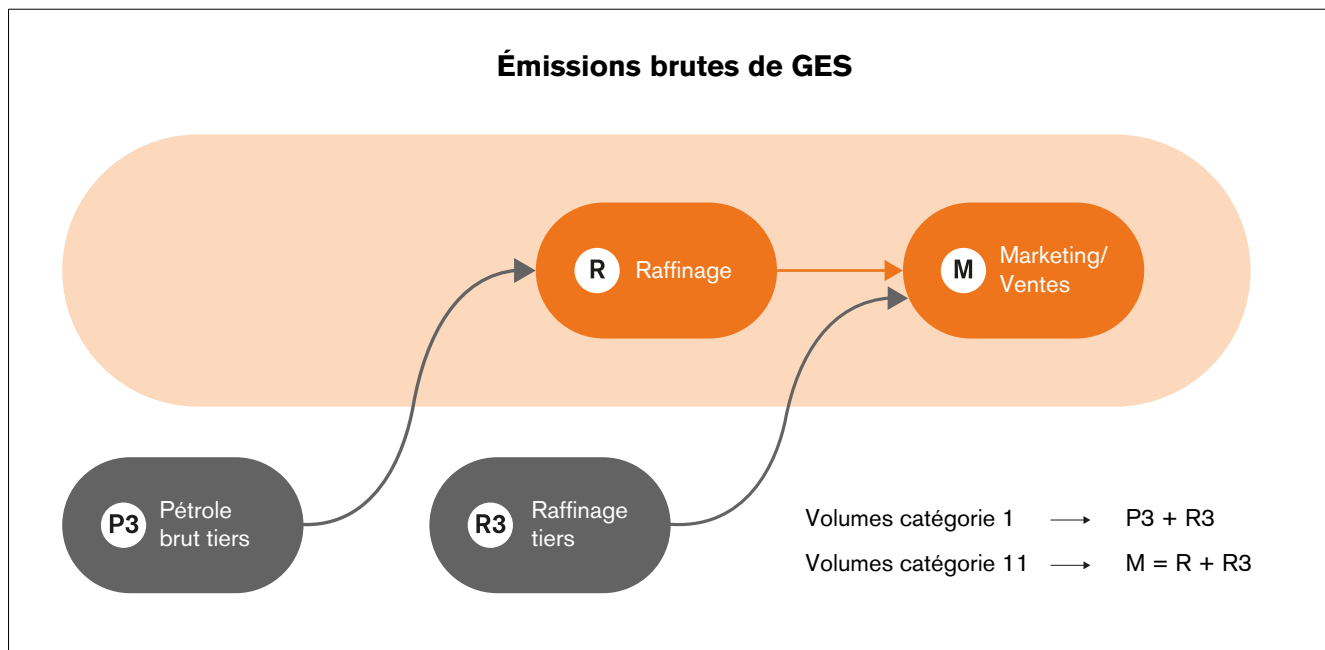
européenne (EU ETS). Les sources de données incluent les factures fournisseurs, complétées par les compteurs. Les facteurs d'émissions sont basés sur les informations fournies par les fournisseurs ou sur des rapports tels que ceux de l'European Energy Exchange (EEX).

Scope 3

Les émissions de scope 3 du groupe North Atlantic Energies des catégories 1 « Biens et services achetés » et 11 « Utilisation des produits vendus » ont été identifiées comme significatives par rapport à ses émissions des scopes 1 et 2.

Détermination de la base du volume de produits pour les catégories 1 et 11

Le volume de produits est déterminé selon une méthodologie de comptabilisation nette des produits, selon laquelle les volumes sont évalués en trois points (production de pétrole et de gaz en amont, raffinage en aval et marketing/ventes en aval). Les données de chaque point de la chaîne de valeur sont utilisées pour déterminer le volume net traité à chaque étape. Cette méthodologie est alignée sur celle définie à l'échelle du secteur par l'association mondiale de l'industrie pétrolière et gazière pour l'amélioration des performances environnementales et sociales IPIECA (*Estimating Petroleum Industry Value Chain (Scope 3) Greenhouse Gas Emissions*, Ipieca/API, 2016). En 2025, les volumes de produits achetés et vendus diminuent d'environ 30 % suite à la cession de la raffinerie de Fos-sur-Mer qui représentait environ un tiers de la capacité du groupe.



La catégorie 11 comprend les émissions estimées liées à l'utilisation de produits fabriqués par sa raffinerie et vendus (R), ainsi que les émissions estimées liées à l'utilisation de produits vendus et achetés auprès de tiers (R3), ce qui englobe tous les volumes de marketing/ventes pour le groupe North Atlantic Energies.

La catégorie 1 comprend les émissions estimées des produits achetés à des tiers pour être vendus (R3) et des achats de pétrole brut pour le raffinage (P3).

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Environnement

Processus d'estimation de la catégorie 11

Processus de calcul

L'estimation est basée sur les volumes de ventes de produits à des tiers, multipliés par des facteurs d'émissions par catégorie de produits. Pour l'année 2025, les volumes de l'année pleine sont extrapolés à partir des données des onze premiers mois.

Facteurs d'émissions : la source principale des facteurs d'émissions est la base de données ADEME version 23.8.

Source des données de volumes

L'estimation inclut les données volumétriques du système de comptabilité du groupe North Atlantic Energies :

- les ventes à des tiers (North Atlantic Energies et Worex) ; et
- les ventes « inter-affiliés » aux entités juridiques du groupe ExxonMobil extérieures au groupe North Atlantic Energies.

L'estimation exclut :

- les ventes de North Atlantic Energies à Worex afin d'éviter un double comptage des volumes ; et
- le pétrole brut acheté et revendu dans la mesure où le groupe North Atlantic Energies achète et revend du pétrole brut uniquement pour des raisons opérationnelles de ses raffineries ou à titre exceptionnel (arrêts non planifiés, contraintes logistiques, situations de crise).

Autres considérations/hypothèses clés :

- les produits sont regroupés sous les principales familles de produits ayant des conditions d'émissions de GES similaires ;
- sur la base de l'hypothèse d'une absence de combustion, les produits chimiques sont exclus de la catégorie 11 ; et
- les émissions liées aux biocarburants ont été analysées et apparaîtront sur des lignes distinctes répertoriées comme émissions biogéniques de scope 3.

Processus d'estimation de la catégorie 1

Processus de calcul : la méthode est basée sur les volumes de produits achetés multipliés par des facteurs d'émissions par catégorie de produits. Pour l'année 2025, les volumes de l'année pleine sont extrapolés à partir des données des onze premiers mois.

Facteurs d'émissions : facteurs d'émissions des sources suivantes utilisées :

- outil WoodMac Crude Cargo CI ;
- base de données ADEME version 23.8 ;
- estimation interne pour les biocarburants.

Source de données sur les volumes : l'estimation utilise les données volumétriques du pétrole brut et des produits du système de comptabilité de North Atlantic Energies.

L'estimation inclut :

- les volumes provenant des achats à tiers (North Atlantic Energies et Worex) ;
- les achats « inter-affiliés » auprès des affiliés d'ExxonMobil extérieures au groupe North Atlantic Energies.

L'estimation exclut :

- les achats de Worex auprès du groupe North Atlantic Energies afin d'éviter un double comptage des volumes de produits et matières premières ; et
- les émissions d'autres biens et services achetés.

Autres éléments/hypothèses pertinents :

- les produits sont regroupés sous les principales familles de produits ayant des conditions d'émissions de GES similaires ; et
- la catégorie 1 du scope 3 reflète les émissions liées aux achats nets d'hydrocarbures (produits à forte intensité d'émissions) et considère l'achat de biens et de services non liés à la production comme non significatif.

Pour l'estimation de ses émissions de scope 2, le groupe North Atlantic Energies utilise les facteurs d'émissions publiés par l'European Energy Exchange (EEX) qui sont disponibles en juin de l'année suivante. En conséquence, le rapport EEX (Enchères des garanties d'origine d'électricité) 2024 est utilisé pour calculer les émissions scope 2 du groupe North Atlantic Energies de 2025 présentées dans le présent document. Un changement sur le facteur d'émissions du scope 2 d'une année sur l'autre peut provenir de fluctuations de la production d'électricité nucléaire et renouvelable en France, et du complément fourni par des producteurs d'électricité émetteurs de GES.

Le groupe North Atlantic Energies a eu recours à des instruments contractuels de garantie d'origine en 2025 pour une part négligeable de l'électricité achetée.

Sur la base des données 2022, le groupe North Atlantic Energies a réalisé une revue des quinze catégories d'émissions de gaz à effet de serre (GES) du scope 3. Le groupe North Atlantic Energies a exclu toutes les catégories sauf les catégories 1 et 11, car la somme des catégories exclues représente moins de 4 % des émissions totales de GES du scope 3. Chaque catégorie exclue représente par ailleurs moins de 1 % de ses émissions totales de GES du scope 3. Chacune de ces catégories exclues est enfin considérée comme non significative relativement aux émissions de GES des scopes 1 et 2 du groupe North Atlantic Energies.

Les catégories exclues sont répertoriées ci-dessous :

- catégorie 2 : biens d'investissement ;
- catégorie 3 : activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie non inclus dans les scopes 1 et 2 ;
- catégorie 4 : transport et distribution en amont ;
- catégorie 5 : déchets produits lors de l'exploitation ;
- catégorie 6 : voyages d'affaires ;
- catégorie 7 : déplacements domicile-travail des salariés ;
- catégorie 8 : actifs loués en amont ;
- catégorie 9 : acheminement en aval ;
- catégorie 10 : transformation des produits vendus ;
- catégorie 12 : traitement en fin de vie des produits vendus ;
- catégorie 13 : actifs loués en aval ;
- catégorie 14 : franchises ;
- catégorie 15 : investissements.

L'approche du groupe North Atlantic Energies s'appuie sur le *Greenhouse Gas Protocol (Corporate Value Chain (scope 3) Accounting and Reporting Standard, Greenhouse Gas Protocol, septembre 2011)*, qui recommande l'examen des quinze catégories du scope 3 et l'identification de celles qui sont significatives.

Le périmètre d'estimation des émissions indirectes de GES du scope 3 correspond au groupe North Atlantic Energies (la société mère et ses filiales, à savoir North Atlantic Energies, North Atlantic Raffinage et Worex. Ce même périmètre est utilisé pour l'estimation des catégories significatives du scope 3.

La méthodologie utilisée pour estimer les émissions de GES du scope 3 des catégories 1 et 11 est basée sur les volumes de produits achetés ou vendus multipliés par des facteurs d'émissions par catégorie de produits.

Les émissions de GES des scopes 1 et 2 des entreprises associées et des co-entreprises non consolidées, sur lesquelles le groupe North Atlantic Energies n'a aucun contrôle opérationnel et lorsque ces entités font partie de la chaîne de valeur du groupe North Atlantic Energies, sont prises en compte dans le scope 3 du groupe North Atlantic Energies et déclarées dans la catégorie correspondante du scope 3 sur la base des activités transactionnelles si la catégorie de scope 3 est considérée comme significative pour le groupe North Atlantic Energies.

Le total des revenus nets utilisés pour le calcul de l'intensité de GES figure dans le rapport financier annuel sous la section « Total des ventes de produits raffinés hors taxe ».

	Unité	2024	2025
Émissions brutes de GES du scope 1	ktCO ₂ eq	2 254	1 716
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur la localisation	ktCO ₂ eq	47	42
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur le marché	ktCO ₂ eq	50	43
Émissions brutes de GES du scope 3	ktCO ₂ eq	50 274	35 437
Émissions brutes de GES du scope 3 – Catégorie 1	ktCO ₂ eq	5 281	3 518
Émissions brutes de GES du scope 3 – Catégorie 11	ktCO ₂ eq	44 994	31 919
Émissions totales brutes de GES	ktCO ₂ eq	52 578	37 196
Pourcentage d'émissions de GES du scope 3 calculées en utilisant des données primaires*	%	0	0
Pourcentage d'émissions de GES du scope 1 provenant de systèmes réglementés d'échange de droits d'émissions	%	99,8	99,6
Émissions biogéniques de CO ₂ provenant de la combustion ou par biodégradation de la biomasse non incluse dans les émissions de GES du scope 1	ktCO ₂ eq	0	0
Émissions biogéniques de CO ₂ provenant de la combustion par biodégradation de la biomasse non incluse dans les émissions de GES du scope 2	ktCO ₂ eq	0	0
Émissions biogéniques de CO ₂ provenant de la combustion ou par biodégradation de la biomasse non incluse dans les émissions de GES du scope 3	ktCO ₂ eq	1 726	1 399
Instruments contractuels sur les émissions de GES du scope 2	%	0	0
Intensité des émissions de GES en fonction de la localisation	ktCO ₂ eq/millions euros	3,8	4,0
Intensité des émissions de GES fondées sur le marché	ktCO ₂ eq/millions euros	3,8	4,0
Chiffre d'affaires net utilisé pour calculer l'intensité de GES	En millions d'euros	13 950	9 336
Chiffre d'affaires net (autres)	En millions d'euros	3 994	2 032
Total des revenus nets (dans le rapport financier)	En millions d'euros	17 944	11 368

* Les volumes utilisés pour estimer le scope 3 sont des données primaires, tous les facteurs d'émissions utilisés sont des données secondaires comme expliqué dans la section 3.1.1.2.2 « Estimations concernant la chaîne de valeur ».

3.2.2.4.4 Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone [E1-7]

Le groupe North Atlantic Energies n'a pas réalisé d'activité d'élimination et de stockage de GES en 2025.

Le groupe North Atlantic Energies n'a pas acheté de crédits carbone en 2025.

3.2.2.4.5 Tarification interne du carbone [E1-8]

Le groupe North Atlantic Energies utilise le système d'échange de droits d'émission de l'Union européenne (EU ETS) comme référence pour le prix interne du carbone.

Le groupe North Atlantic Energies opère en France et applique un prix interne du carbone en cohérence avec l'application et le champ d'application de la directive sur le système d'échange de droits d'émission de l'Union européenne (EU ETS).

Le prix interne du carbone utilisé par le groupe North Atlantic Energies est celui qui s'applique dans les économies avancées, soit une fourchette de 8 à 150 dollars par tonne de CO₂ pour la période 2024–2050, à dollar constant. Les informations plus spécifiques sur le prix interne du carbone sont considérées comme des informations classifiées ou des informations sensibles du groupe North Atlantic Energies au sens du paragraphe 105 de l'ESRS 1 ; en référence au considérant (34) de la directive sur l'information relative au développement durable (CSRD), elles sont considérées comme un secret d'affaires au sens de la directive (UE) 2106/943.

Le groupe North Atlantic Energies utilise des projections de prix du système d'échange de droits d'émission de l'Union européenne (EU ETS) basées sur un ensemble de sources externes indépendantes.

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Environnement

	Unité	2024–2025	
Prix interne du carbone basé sur l'EU ETS	\$/tCO ₂	8–150	
	Unité	2024	2025
Scope 1 couvert par le prix interne du carbone	%	100	100
Scope 1 couvert par le prix interne du carbone	MtCO ₂ e	2,3	1,7
Scope 2 couvert par le prix interne du carbone	%	N/A	N/A
Scope 2 couvert par le prix interne du carbone	MtCO ₂ e	N/A	N/A
Scope 3 couvert par le prix interne du carbone	%	N/A	N/A
Scope 3 couvert par le prix interne du carbone	MtCO ₂ e	N/A	N/A

Le groupe North Atlantic Energies applique systématiquement les prix actuels et projetés de l'EU ETS aux fins suivantes, notamment, sans s'y limiter :

- l'évaluation de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle de ses actifs (incorporels, immobilisations corporelles) ;
- la dépréciation d'actifs ; et
- l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis dans le cadre d'acquisitions d'activités.

3.2.3 Pollution [E2]

ENVIRONNEMENT



Pollution

Opérations internes

Sous-thème	Type	Description
Pollution de l'air	R	Les rejets dans l'air et/ou l'eau au-dessus des niveaux de concentration admis pourraient faire l'objet d'une enquête par les organismes de réglementation qui pourraient demander la mise en œuvre de mesures d'atténuation supplémentaires. Il pourrait en découler une augmentation des coûts opérationnels, des exigences de mise en conformité et une diminution ou un retard des opportunités commerciales. L'horizon temporel de ce risque est à court terme.
Pollution de l'eau	R	Un accident industriel ou environnemental majeur pourrait entraîner des dommages aux personnes et aux biens, interrompre les opérations, entraîner des coûts judiciaires et nuire à la réputation. Ces risques incluent les impacts potentiels sur la perception du public, les opportunités commerciales, les notations et l'accès au capital. L'horizon temporel de ce risque est à court terme.

Chaîne de valeur

Sous-thème	Type	Description
Pollution de l'air	I	Les émissions dans l'air résultent des procédés de production et de l'utilisation des carburants par des tiers. Celles-ci peuvent temporairement dépasser les limites d'émissions en cas d'événements imprévus ou d'accidents majeurs.
Pollution de l'eau	I	Les rejets de polluants dans l'eau peuvent temporairement dépasser les limites de rejet en cas d'événements imprévus ou d'accidents majeurs.
Pollution des sols	I	La pollution des sols, y compris les déversements d'hydrocarbures, peut provenir de défaillances des installations, d'événements imprévus, d'écarts par rapport aux procédures établies, d'incidents ou de sabotages.

- I** Impact matériel **R** Risque financier matériel

3.2.3.1 Gestion des IRO

3.2.3.1.1 Politiques en matière de pollution [E2-1]

Le groupe North Atlantic Energies vise à développer, entretenir et exploiter des installations de manière responsable, tout en répondant à l'évolution des besoins de la société.

Le groupe North Atlantic Energies reconnaît les risques environnementaux associés à son secteur d'activité et évalue les risques potentiels et réels à chaque étape d'un projet et de la vie d'une installation, y compris les premières étapes de la planification, afin d'atténuer les impacts environnementaux potentiels tels que la pollution.

La politique environnement du groupe North Atlantic Energies contenue dans ses standards de conduite des affaires, détaille son engagement « à déployer des efforts continus pour améliorer la performance environnementale de l'ensemble de ses activités ». Cette politique ne comporte pas d'article spécifique sur la pollution, car l'entreprise considère que les articles génériques sont rédigés de manière à couvrir l'ensemble des sujets matériels pour l'environnement, y compris la pollution.

En particulier et entre autres, la politique du groupe North Atlantic Energies consiste à :

- « mener ses opérations avec le souci de prévenir les incidents et de maîtriser ses rejets et déchets de manière à les maintenir au-dessous des niveaux dangereux pour l'environnement ; il conçoit, conduit et entretient ses installations avec cet objectif » ;
- « satisfaire à toutes les obligations légales et réglementaires applicables à ses activités en matière de protection de l'environnement et, s'il n'existe pas de règlement ou si ceux-ci sont insuffisants, appliquer les normes qui lui paraissent responsables et appropriées en matière de respect de l'environnement ».

Cette politique est déclinée de manière plus précise à travers le programme « Protéger demain, aujourd'hui » qui fixe les grandes priorités sur différents axes environnementaux dont la lutte contre la pollution. La mise en œuvre concrète de ces priorités se fait à travers les procédures SOMS contenant la fixation d'objectifs, la programmation d'actions et leur suivi. Enfin, North Atlantic Energies a mis en place et met à jour annuellement un plan environnemental ayant pour but de se conformer à la réglementation et d'améliorer de façon continue la performance environnementale, incluant les thématiques de pollution.

Le groupe North Atlantic Energies opère en France, un pays où le cadre réglementaire lié à l'environnement impose la consultation des principales parties prenantes avant de promulguer de nouvelles lois.

La politique environnement du groupe North Atlantic Energies, comme c'est le cas pour les autres politiques du groupe, est partagée avec ses parties prenantes (actionnaires, clients, salariés, communautés) via son site internet.

Le Président-directeur général de North Atlantic Energies est responsable des politiques.

Pour le groupe North Atlantic Energies, l'entité ayant les impacts potentiels les plus importants en matière de pollution est le site de production, pour lequel le système SOMS est un

des moyens de prévention identifiés dans le cadre de l'évaluation de la matérialité des impacts et des risques liés à la pollution. Ce système précise :

- l'engagement de la direction et son rôle de pilotage ;
- l'identification et l'atténuation des risques et impacts environnementaux ;
- l'identification et la gestion des conséquences sur les communautés avoisinantes, ainsi que leurs préoccupations ;
- l'intégration des processus internes de planification environnementale dans l'activité de base.

Le site de Gravenchon déploie un processus continu de maintien de la conformité aux réglementations françaises liées au risque d'émissions de ses opérations, et incorporant la réglementation européenne. En particulier, la directive IED (*Industrial Emissions Directive*) impose l'utilisation des meilleures techniques disponibles (MTD), traduites dans des autorisations d'exploitation qui prévoient des limites d'émissions pour ces sites.

Les principes directeurs du groupe North Atlantic Energies s'appuient sur plusieurs éléments clés pour gérer les risques : politiques de conduite des affaires, standards de contrôle, système de délégations de pouvoirs, système de gestion et de contrôle qui précise l'application des standards, et évaluations internes périodiques de l'efficacité et de la pertinence des contrôles en place. Le groupe North Atlantic Energies attend de ses fournisseurs et prestataires de services d'adopter des principes similaires. Les contrats signés avec les fournisseurs et prestataires de services reflètent l'attente du groupe North Atlantic Energies qu'ils respectent toutes les lois et réglementations. Ainsi, il est attendu des acteurs de la chaîne de valeur de respecter les lois environnementales de la même manière.

Le groupe North Atlantic Energies est engagé en faveur de la prévention et l'élimination des situations d'incidents et d'urgence pouvant conduire à des émissions incontrôlées du fait de ses activités. Le groupe North Atlantic Energies cherche à mettre en œuvre les meilleures pratiques du secteur pour continuer à réduire le nombre d'émissions incontrôlées (par exemple émissions de produits à forte demande chimique en oxygène – DCO – en cas d'événement accidentel de pollution). Il conçoit et exploite ses installations (par exemple en ayant recours à des cuvettes de rétention) avec l'objectif d'éviter que des rejets incontrôlés ne se retrouvent dans l'environnement et n'y induisent des effets préjudiciables. Son système SOMS établit des procédures pour l'inspection et l'entretien des équipements, la formation des opérateurs et la réalisation d'exercices pratiques. Si un rejet imprévu se produit, le groupe North Atlantic Energies met en œuvre une réponse rapide et complète pour minimiser l'impact sur les communautés et l'environnement, par exemple en mettant en œuvre un plan d'opération interne en ligne avec les exigences réglementaires en termes de pilotage et de suivi.

Au-delà de la prévention, le groupe North Atlantic Energies se tient prêt afin de pouvoir réagir rapidement et efficacement à des incidents résultant de ses opérations. Pour s'assurer d'une réponse coordonnée et efficace, le site industriel de Gravenchon mène régulièrement des exercices de réponse à l'urgence conformément aux exigences réglementaires et à ses règles internes, pouvant aller d'entraînements « sur table » à des exercices de terrain à grande échelle. Les participants simulent des scénarios réalistes et interagissent avec les

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Environnement

autorités locales, les services et agences publics et les industriels du territoire dans le cadre d'assistance mutuelle.

La chaîne de valeur du groupe North Atlantic Energies comprend essentiellement des acteurs majeurs de l'industrie Oil & Gas qui ont leurs propres procédures de réponse à l'urgence avec des moyens souvent conséquents. De ce fait, le groupe ne développe pas de mesures de réponse à l'urgence spécifiques pour des scénarios accidentels dans sa chaîne de valeur.

3.2.3.1.2 Actions et ressources relatives à la pollution [E2-2]

Le système SOMS impose et prescrit l'intégration de processus de planification environnementale dans les activités de base.

De nombreux processus et fonctions interagissent avec ce processus de planification environnementale en vue d'obtenir les principaux résultats suivants :

- une performance environnementale de haut niveau, ce qui conduit également à un avantage concurrentiel ;
- la suppression des incidents environnementaux ayant un impact significatif grâce à l'amélioration continue ;
- une position de leadership au sein de l'industrie sur certains indicateurs clés, tels que décrit dans la section 3.2.3.2.1 « Cibles en matière de pollution ».

Actuellement et sous l'impulsion des processus de planification environnementale des années précédentes, plusieurs projets (CapEx et OpEx) sont en cours dans le domaine de la prévention de la pollution sur le site de Gravenchon. Les dépenses moyennes sur 2025 (réelles) et 2026–2027 (prévues) sont proches de 2 millions d'euros par an. Il s'agit d'un portefeuille de plusieurs petits projets (moins de 1 million d'euros) permettant des actions clés de prévention de la pollution, comme la mise à niveau des équipements pour prévenir les émissions dans l'air, l'eau ou le sol (« éviter »), l'amélioration des dispositifs d'échantillonnage et de mesure pour un meilleur contrôle des émissions dans l'eau et dans l'air, par exemple l'étude réalisée en 2025 pour réduire les émissions de BTEX (« réduire »), ou encore l'amélioration de l'efficacité des systèmes de traitement des eaux usées et du gaz résiduaire (« réduire »).

Les dépenses d'investissement (CapEx) et les dépenses d'exploitation (OpEx) figurant dans le rapport financier annuel incluent celles décrites dans le plan d'action, mais ne sont pas détaillées. Les états financiers ne présentent que le montant total des dépenses d'investissement et le total des dépenses d'exploitation dans les sections 4.1.3 « Principaux postes du résultat opérationnel et de l'EBITDA » et 4.2 « Chiffres clés ».

Par ailleurs, les unités de traitement des eaux usées et de traitement des gaz occasionnent des dépenses opérationnelles (aides au traitement, maintenance, destruction des polluants, autres services) qui s'élèvent à 13 millions d'euros par an environ, soit un niveau stable en 2025 (chiffres réels) qui devrait se poursuivre sur la période 2026–2027 (prévision).

Comme il doit être admis pour toutes les activités de planification et de budget, la prévision et l'exécution de projets ou d'opérations futurs sur la base du montant réel constaté de dépenses sont des hypothèses, susceptibles d'être adaptées aux découvertes ou circonstances ultérieures (cadre réglementaire, disponibilité de la technologie, contexte commercial).

Un pôle spécifique (*Environmental & Property Services*) est en charge de la réhabilitation environnementale sur les sites où des installations inutilisées ont été déclassées et démolies. Ce pôle peut également déployer des ressources en cas de pollution. Les provisions financières associées à ces actions sont disponibles dans le rapport financier du groupe North Atlantic Energies.

3.2.3.2 Indicateurs et cibles

3.2.3.2.1 Cibles en matière de pollution [E2-3]

Le groupe North Atlantic Energies n'utilise pas de cibles dans sa gestion du développement durable. Les cibles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, dont beaucoup sont indépendants de la volonté du groupe North Atlantic Energies, voire ne sont pas connus, et pourraient entraîner le non-respect des engagements. Néanmoins, le groupe North Atlantic Energies élabore des plans pour gérer le développement durable. Ces plans peuvent être modifiés pour diverses raisons, y compris, mais sans s'y limiter, des facteurs financiers, opérationnels, réglementaires et juridiques.

Le groupe North Atlantic Energies suit l'efficacité de ses politiques et actions en ce qui concerne les impacts et les risques financiers liés au développement durable, grâce à son système de gestion de la sécurité (SOMS), en s'appuyant sur le processus de planification environnementale utilisé pour tous les sujets environnementaux. Pour la pollution, ce processus pilote les efforts de réduction de l'impact du groupe North Atlantic Energies qui peuvent être illustrés par quelques indicateurs clés de performance suivis de manière annuelle tels que :

- l'intensité du torchage des hydrocarbures ;
- la tendance des émissions de polluants caractéristiques, dont les oxydes de soufre (SO_x), les oxydes d'azote (NO_x), les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) dans l'air, et les émissions de carbone organique total (COT) dans les eaux usées ;
- la tendance des épandages dans l'environnement.

L'évolution de ces indicateurs donne une indication anticipée des quantités réelles de polluants qui sont déclarées l'année suivante dans le registre européen des rejets et transferts de polluants (E-PRTR) et sont décrites à la section 3.2.3.2.2 « Pollution de l'air, de l'eau et des sols [E2-4] » du présent rapport.

Une revue de performance est réalisée sur une base annuelle sur le site d'exploitation par la direction du site.

3.2.3.2.2 Pollution de l'air, de l'eau et des sols [E2-4]

Les ambitions liées à la prévention de la pollution sont suivies par plusieurs indicateurs clés de performance, et conduisent à décider d'actions et initiatives.

Ces actions et initiatives se traduisent par une quantité maîtrisée de polluants émis dans l'air, l'eau et le sol, qui sont déclarés dans la base de données E-PRTR après la fin de l'année.

Le tableau ci-dessous indique toutes les substances présentes pour 2025 basées sur l'outil de rapportage français GEREP, et qui se retrouveront dans le registre officiel E-PRTR ultérieurement.

Les émissions du site de Fos-sur-Mer ont été comptabilisées en 2024 jusqu'au « changement de contrôle » intervenu le 1^{er} novembre 2024. La vente de la raffinerie de Fos-sur-Mer a entraîné la réduction des émissions en 2025, car ce site représentait environ un tiers de la capacité du groupe.

	Unité	2024	2025
Émissions dans l'air			
• Oxydes de soufre (SO _x)	t	6 172	3 420
• Oxydes d'azote (NO _x)	t	2 190	1 672
• Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	t	2 087	1 730
• Monoxyde de carbone (CO)	t	927	1 095
• Particules (PM ₁₀)	t	53	61
• Benzène	t	14	14
• Naphthalène	t	13	11
• Acide cyanhydrique (HCN)	t	44	25
• Zinc et composés (en tant que Zn)	t	1	1
• Nickel et composés (en tant que Ni)	t	0,1	0,2
Émissions dans l'eau			
• Carbone organique total (en tant que C)	t	204	202
• Benzène	t	0,2	<0,1
• Toluène	t	0,3	0,1
• Éthylbenzène	t	<0,1	<0,1
• Xylène	t	0,5	0,3
• Azote total	t	124	111
• Fluorures (en tant que F total)	t	33	41
• Composés organohalogénés (en tant que AOX)	t	2	1
• Phénols	t	1	0,4
• Plomb et composés (en tant que Pb)	t	<0,1	<0,1
• Nickel et composés (en tant que Ni)	t	<0,1	<0,1
• Mercure et composés (en tant que Hg)	t	<0,1	<0,1
• Zinc et composés (en tant que Zn)	t	0,4	0,4
• Arsenic et composés (en tant que As)	t	0,1	<0,1
• Trichlorométhane	t	<0,1	<0,1
• Nonylphénol et éthoxylates de nonylphénol	t	<0,1	<0,1
• Anthracène	t	<0,1	<0,1

Ces chiffres représentent les quantités de substances émises dans l'air et dans les eaux usées, combinées pour les sites industriels ci-dessous.

- Les quantités émises sont en baisse en 2025 par rapport à 2024 suite à la cession au 1^{er} novembre 2024 de la raffinerie de Fos-sur-Mer qui représentait environ un tiers de la capacité du groupe et suite à l'arrêt du vapocraqueur.
- La plateforme de Gravenchon est un site complexe, combinant des unités de production de carburants, de spécialités et d'autres intrants pétrochimiques, qui font l'objet du présent rapport, avec des unités de production pétrochimiques (hors du périmètre du présent rapport, car exploitées par la société North Atlantic Chemical). En raison de la configuration historique, plusieurs flux d'eaux usées et

de gaz résiduaux provenant des unités pétrochimiques étaient acheminés vers une station d'épuration et de traitement des eaux usées, et une unité de traitement des gaz résiduaux, exploitées par la raffinerie, laquelle est soumise à des limites d'émissions. Certaines quantités de polluants de l'activité chimie étaient donc déclarées au nom de North Atlantic Raffinage. Cette approche se justifiait par la cohérence avec les obligations de déclarations administratives de North Atlantic Raffinage. La réduction de l'empreinte des activités pétrochimiques sur la plateforme de Gravenchon liée à l'arrêt de certaines installations de chimie en 2025 conduit à la baisse des émissions de polluants en 2025.

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Environnement

Les opérations de raffinage génèrent des émissions dans l'air et dans l'eau en raison de plusieurs aspects :

- il s'agit d'une activité industrielle à forte intensité énergétique (par exemple, les émissions de NO_x, SO_x sont typiquement liées à la combustion) ;
- cette activité consiste à traiter du pétrole brut de différentes qualités, avec ses impuretés et ses substances spécifiques, avec d'autres produits chimiques ou des catalyseurs. Ces procédés sont à l'origine d'émissions dans les eaux usées ou dans l'air (suivies par exemple par l'indicateur Carbone Organique Total, par l'indicateur BTEX – Benzène, Toluène, Éthylbenzène, Xylène – ou par les indicateurs liés aux métaux ou aux composés organohalogénés) ;
- les hydrocarbures sont transportés dans des tuyauteries, des unités de production, puis chargés dans des réservoirs de stockage, des camions, des wagons et des navires, ce qui implique un rejet potentiel dans l'air de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM).

Les substances rapportées dans la table ci-dessus proviennent de ces catégories d'opérations (combustion, procédé, transfert de molécules).

La mesure de ces substances n'est pas validée par un organisme externe.

Le groupe North Atlantic Energies vise de manière continue à réduire ses émissions. Sa politique est de se conformer à la législation française quant aux limites d'émissions. La réglementation européenne fixe également des seuils pour certains polluants dans l'air et l'eau en fonction de standards internationaux. Ces lignes directrices européennes, qui définissent les cibles à respecter, sont ensuite intégrées dans la législation française.

Comme pour les autres polluants, les limites d'émissions de BTEX dans l'eau peuvent évoluer. La dernière révision de l'autorisation d'exploitation est entrée en vigueur en 2020, avec un abaissement des limites d'émissions dans l'eau. Cette révision a déclenché davantage de mesures et d'attention dans l'objectif de réduire davantage les quantités de BTEX rejetées. Pour ce faire, le groupe North Atlantic Energies a procédé à des changements importants dans le schéma de traitement des eaux usées sur le site de Gravenchon (modification de flux notamment orientation des eaux du dessaleur vers une autre section de traitement qui a entraîné un meilleur contrôle des émissions de BTEX).

Plusieurs activités chimiques de la plateforme de Gravenchon ont cessé suite à la décision en 2024 de l'arrêt du vapocraqueur induit par ses difficultés économiques. Par ailleurs, la raffinerie de Fos-sur-Mer qui représentait environ un tiers de la capacité du groupe a été vendue le 1^{er} novembre 2024. C'est pourquoi certaines évolutions des volumes d'air et d'eau rejetés, ainsi que les concentrations de certains polluants ont évolué de manière structurelle au cours de l'année 2025.

Les méthodes de suivi du groupe North Atlantic Energies pour la mesure de la pollution de l'air, de l'eau et des sols sont réalisées dans le respect de la législation française qui fixe les normes et les valeurs limites pour de nombreux polluants. Ces réglementations nationales intègrent la transposition des directives européennes, comme la directive sur les émissions industrielles mentionnant le document de référence des meilleures techniques disponibles (BREF) afférent.

Les données sont obtenues à partir d'instruments qui font l'objet d'un suivi rigoureux afin d'assurer la précision des mesures.

Les tests d'étalonnage des systèmes de mesure automatisés sont effectués et peuvent faire l'objet de vérifications périodiques par un organisme de vérification accrédité afin de garantir la précision et la fiabilité des données du groupe North Atlantic Energies. C'est notamment le cas pour les grandes installations de combustion en vertu de la législation applicable.

La collecte de données peut inclure des mesures directes telles que des analyses de gaz de cheminée, des systèmes de surveillance continue des émissions (CEMS = *Continuous Emissions Monitoring Systems*), des résultats de détection de fuites ou des mesures calculées à l'aide d'informations telles que le débit, la température, la pression et la composition des échantillons. Des données sont également collectées à partir de différents systèmes de contrôle de procédés. Certains rejets polluants sont estimés à l'aide de facteurs d'émissions.

Lorsque des facteurs d'émissions de polluants sont utilisés, le groupe North Atlantic Energies se conforme aux facteurs d'émissions standardisés appliqués aux industries (par exemple l'AP-42 de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (US EPA)).

L'Inspection des installations classées (DREAL) contrôle régulièrement l'intégrité et l'exactitude des données à des fins de comptabilisation et de déclaration des rejets polluants. Toute évolution notable d'une année sur l'autre est documentée et peut déclencher une évaluation plus approfondie.

Le groupe North Atlantic Energies respecte toutes les obligations réglementaires applicables, y compris celles issues de la transposition en droit français de la directive sur les émissions industrielles qui préconise l'utilisation des meilleures techniques disponibles. Ces dernières recommandent des méthodologies pertinentes et adaptées pour quantifier les émissions de manière fiable et efficace. Mais lorsque les circonstances l'exigent (par exemple absence d'appareils d'analyse suffisamment performants sur des flux très mélangés), le groupe North Atlantic Energies peut préférer une méthodologie alternative pour quantifier les émissions, avec l'accord des autorités locales (DREAL).

3.2.4 Ressources hydriques et marines [E3]

ENVIRONNEMENT



Ressources hydriques et marines

Opérations internes

Sous-thème	Type	Description
Consommation d'eau	I	Les prélèvements d'eau pour les opérations courantes en période de sécheresse dans les zones en situation de stress hydrique pourraient réduire la disponibilité, l'accessibilité et la qualité de l'approvisionnement en eau pour la communauté. L'horizon temporel de cet impact est à moyen terme.
	I	Les eaux souterraines extraites pour les opérations pourraient contribuer à l'abaissement de la nappe phréatique pour les communautés locales. L'horizon temporel de cet impact est à moyen terme.

Chaîne de valeur

Sous-thème	Type	Description
Consommation d'eau	I	La consommation et les prélèvements d'eau, en particulier dans les zones où le stress hydrique est important, peuvent avoir des conséquences néfastes sur l'environnement et les autres usagers de l'eau.

I Impact matériel R Risque financier matériel

3.2.4.1 Gestion des IRO

3.2.4.1.1 Politiques en matière de ressources hydriques et marines [E3-1]

Le groupe North Atlantic Energies vise à développer, entretenir et exploiter des actifs de manière responsable, tout en répondant à l'évolution des besoins de la société.

Le groupe North Atlantic Energies considère l'eau comme une ressource essentielle au développement humain et au maintien des écosystèmes. C'est pourquoi il s'efforce de gérer les ressources en eau utilisées dans le cadre de ses activités, dans le respect de la santé humaine et de l'environnement.

La politique environnement du groupe North Atlantic Energies, contenue dans ses standards de conduite des affaires, détaille son engagement « à déployer des efforts continus pour améliorer la performance environnementale de l'ensemble de ses activités ». Cette politique ne comporte pas d'article spécifique sur l'eau, car l'entreprise considère que les articles généraux sont rédigés de manière à couvrir l'ensemble des sujets matériels pour l'environnement, y compris l'eau. Cette politique est déclinée de manière plus précise à travers le programme « Protéger demain, aujourd'hui » qui fixe les grandes priorités sur différents axes environnementaux dont la conservation des ressources en eau. La mise en œuvre concrète de ces priorités se fait à travers les procédures SOMs contenant la fixation d'objectifs, la programmation d'actions et leur suivi. Enfin, North Atlantic Energies a mis en place et met à jour annuellement un plan environnemental ayant pour but de se conformer à la réglementation et d'améliorer de façon continue la performance environnementale, incluant les thématiques des ressources en eau.

Cette politique du groupe North Atlantic Energies consiste notamment à :

- « encourager chez son personnel souci et respect de l'environnement, développer la responsabilité de chacun en

la matière, s'assurer que les procédures opératoires utilisées sont adéquates, et que le personnel a reçu, pour les exécuter, la formation nécessaire » ;

- « satisfaire à toutes les obligations légales et réglementaires applicables à ses activités en matière de protection de l'environnement et, s'il n'existe pas de règlements ou si ceux-ci sont insuffisants, appliquer les normes qui lui paraissent responsables et appropriées en matière de respect de l'environnement ».

Le groupe North Atlantic Energies opère en France, un pays où le cadre réglementaire environnemental impose la consultation des principales parties prenantes avant de promulguer de nouvelles réglementations. Par exemple, une consultation publique a eu lieu sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté ministériel du 30 juin 2023 relatif aux mesures de restriction, en période de sécheresse, portant sur le prélèvement d'eau et la consommation d'eau des installations classées pour la protection de l'environnement.

La politique environnement du groupe North Atlantic Energies, comme c'est le cas pour les autres politiques du groupe, est partagée avec ses parties prenantes (actionnaires, clients, salariés, communautés) via son site internet.

Le Président-directeur général du groupe North Atlantic Energies est responsable des politiques.

La politique environnement du groupe North Atlantic Energies est mise en œuvre selon le principe directeur suivant : « Protéger demain, aujourd'hui ». Le groupe North Atlantic Energies concentre notamment ses efforts actuels sur la préservation des ressources en eau.

Par conséquent, les potentiels impacts et risques financiers matériels des activités du groupe North Atlantic Energies liés à l'eau, sont gérés dans le cadre de ces efforts.

Ce principe directeur « Protéger demain, aujourd'hui » est ensuite intégré dans un système de gestion de la sécurité (*Safe Operations Management System* : SOMs) qui est conforme aux normes environnementales reconnues.

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Environnement

Dans le cadre général du système SOMS, les sites et fonctions du groupe North Atlantic Energies ont développé et mis en place des systèmes SOMS spécifiques concernant :

- l'engagement de la direction et son rôle de pilotage ;
- l'identification et l'atténuation du risque environnemental ;
- l'identification et la gestion des conséquences sur les communautés avoisinantes, ainsi que leurs préoccupations ;
- l'intégration des processus internes de planification environnementale dans l'activité opérationnelle.

La politique, le programme et le système de gestion associé permettent un traitement complet de la gestion de l'eau (y compris l'utilisation/l'approvisionnement en eau et le traitement de l'eau en tant qu'étape vers un approvisionnement plus fiable) et visent la réduction de la consommation d'eau au sein des opérations du groupe North Atlantic Energies. Lors de l'approvisionnement en eau pour ses opérations, le groupe North Atlantic Energies recherche les moyens de réduire l'impact des prélèvements, de la consommation et des rejets, en tenant compte des besoins locaux et des sources d'approvisionnement alternatives. À titre d'exemple :

- en ce qui concerne la gestion de l'eau, le site de Gravenchon s'est fixé pour 2025 un objectif qui s'appuie sur le Plan national sur l'eau dont la dernière version en date a été publiée en 2023 (-10 % d'ici 2030) dans le cadre du processus de planification environnementale interne du groupe North Atlantic Energies ;
- en ce qui concerne le traitement de l'eau en amont comme permettant un approvisionnement en eau plus fiable, le site North Atlantic Energies de Gravenchon bénéficie d'une usine de traitement d'eau à vocation industrielle dépendant de la communauté d'agglomération, lui permettant de maximiser l'utilisation d'eau de surface de moindre qualité et de limiter l'utilisation d'eau douce souterraine. Cette usine a été modernisée en 2023 ;
- en ce qui concerne la prévention de la pollution de l'eau, le site de Gravenchon exploite et améliore ses propres stations de traitement des effluents pour répondre aux spécifications environnementales relatives à la concentration en polluants contenus dans l'eau restituée à l'environnement et imposées par l'autorisation d'exploiter le site.

Pour le groupe North Atlantic Energies, aucun risque ou impact matériel n'a été identifié en ce qui concerne la durabilité des océans et des mers, ses activités étant majoritairement situées à terre. De ce fait, le groupe n'a pas formalisé de politique spécifique à la durabilité des océans et des mers. Néanmoins, la chaîne de valeur du groupe North Atlantic Energies comprend le transport maritime international de pétrole brut, pour lequel la Société vise à se conformer à toutes les lois et réglementations environnementales applicables et à participer aux activités portées par son syndicat professionnel Ufip EM. Ainsi, à titre d'exemple, le groupe North Atlantic Energies entretient des relations de longue date avec le CEDRE (Centre de recherche sur la pollution maritime) en France.

3.2.4.1.2 Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines [E3-2]

L'arrêt d'une partie des unités de la chimie sur le site de Gravenchon en 2024 avec lequel le groupe North Atlantic Energies partage les services de gestion de l'eau nécessitera un ajustement à la baisse du niveau de référence pour les années à venir afin de réviser le plan d'action en tenant compte du nouveau bilan hydrique après cet arrêt, qui doit être analysé en détail. Les prélèvements d'eau sur le site seront réduits par cet arrêt, d'où une réduction des impacts potentiels des rejets d'eau sur la Seine et/ou la faune et la flore aquatiques ainsi que l'impact potentiel sur la nappe phréatique.

En complément de la redéfinition des standards de consommation d'eau suite à l'arrêt des unités de la chimie (actions 2025-2026), le nouveau plan d'action qui sera développé sur un horizon à moyen terme se concentrera sur les points suivants :

- consommation globale d'eau : le groupe North Atlantic Energies se concentre en permanence sur la gestion des fuites des réseaux aériens et enterrés. Ces fuites sont suivies par des méthodes d'identification des conséquences (résurgences, ravinements ou baisse de pression importante), mais aussi par des tests d'isolement accompagnés d'excavations.
- augmentation de la part d'eau recyclée et de la part d'eau récupérée : la récupération des condensats de vapeur et des eaux pluviales représente une première étape en vue de réduire les prélèvements.

3.2.4.2 Indicateurs et cibles

3.2.4.2.1 Cibles en matière de ressources hydriques et marines [E3-3]

Le groupe North Atlantic Energies n'établit pas de cibles pour gérer les questions de développement durable. Les cibles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, dont beaucoup sont indépendants de la volonté du groupe North Atlantic Energies, voire inconnus, et pourraient entraîner le non-respect des engagements. Néanmoins, le groupe North Atlantic Energies élabore des plans pour gérer les questions de durabilité. Ces plans peuvent être modifiés pour diverses raisons, y compris, mais sans s'y limiter, des facteurs financiers, opérationnels, réglementaires et juridiques.

Le groupe North Atlantic Energies suit l'efficacité de ses politiques et de ses actions en ce qui concerne les impacts et les risques financiers matériels liés à la durabilité, par le biais de son processus annuel de planification environnementale. Cette démarche conforte son ambition de diminuer progressivement son impact par le développement de systèmes d'eau résilients pour ses opérations afin de répondre à l'évolution des besoins de la société. Son efficacité dans ce domaine est mesurée par la quantité globale d'eau prélevée et le suivi de la consommation de son site.

3.2.4.2.2 Consommation d'eau [E3-4]

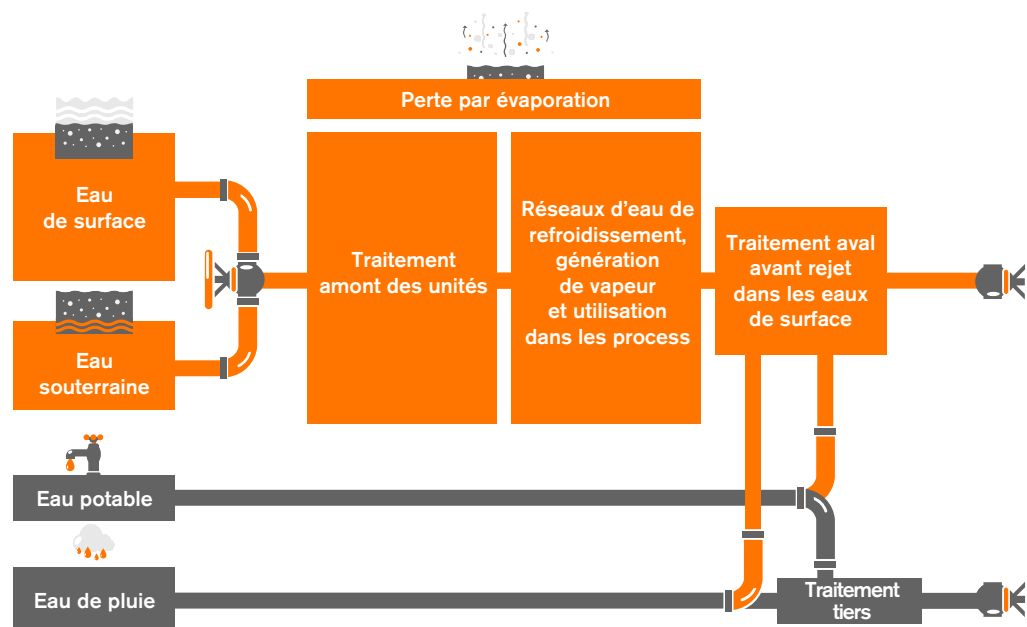
Il est important de comprendre que l'approvisionnement en eau douce industrielle du site de Gravenchon du groupe North Atlantic Energies combine eau de surface et eau souterraine. La raffinerie de Gravenchon est alimentée à environ 60 % par les eaux de surface (provenant de la Seine, achetées à un tiers exploitant une usine de traitement et production d'eau de qualité industrielle) et à 40 % par des eaux souterraines.

Les volumes d'eau prélevés et rejetés sont mesurés directement à partir du site de Gravenchon. Cependant, la consommation, définie comme la différence entre le rejet et le

prélèvement d'eau, ne représente pas pleinement la consommation des activités de production puisqu'elle n'intègre pas les facteurs externes qui peuvent inclure, mais sans s'y limiter, les précipitations ou l'infiltration des eaux souterraines. La part estimée dans la consommation d'eau de Gravenchon correspondant aux précipitations représente 4,5 % du total consommé. La mesure de ces indicateurs n'est pas validée par un organisme externe.

Comme décrit dans le schéma ci-dessous, la principale consommation d'eau des opérations provient de l'évaporation d'eau dans les tours aéroréfrigérantes qui refroidissent des flux d'eau provenant d'échangeurs de chaleur ou autres procédés.

Schéma simplifié de la gestion de l'eau dans une raffinerie



	Unité	2024	2025
Consommation totale d'eau	km ³	4 396	3 111
Consommation totale d'eau dans les zones à risque hydrique, y compris les zones à fort stress hydrique	km ³	1 007	0
Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée	km ³	0	0
Total eau stockée	km ³	0	0
Évolution du stockage	km ³	0	0
Ratio d'intensité de l'eau en volume divisé par le chiffre d'affaires	km ³ /millions d'euros	0,3	0,3

3.2.5 Biodiversité et écosystèmes [E4]

ENVIRONNEMENT



Biodiversité et écosystèmes

Chaîne de valeur

Sous-thème	Type	Description
Perte de biodiversité	I	Les impacts résiduels des activités peuvent contribuer directement ou indirectement à la perte de biodiversité due aux changements climatiques, à la pollution, aux changements d'affectation des terres, des mers et des eaux douces, en particulier dans les zones sensibles ou les zones abritant des espèces protégées.
État des espèces	I	La présence et la répartition des espèces, y compris les espèces sensibles et les espèces marines peuvent être altérées.

I Impact matériel **R** Risque financier matériel

La politique environnement du groupe North Atlantic Energies inclut la volonté de mener toutes ses activités industrielles et commerciales en conjuguant protection de l'environnement et développement économique dans le respect de la communauté au sein de laquelle elle opère. Le groupe North Atlantic Energies est engagé dans un programme de progrès continu pour améliorer la qualité environnementale de toutes ses activités. Cette politique ne comporte pas d'article spécifique sur la biodiversité, car l'entreprise considère que les articles génériques sont rédigés de manière à couvrir l'ensemble des sujets matériels pour l'environnement, y compris la biodiversité. Cette politique est déclinée de manière plus précise à travers le programme « Protéger demain, aujourd'hui » qui fixe les grandes priorités sur différents axes environnementaux dont la protection de la biodiversité. La mise en œuvre concrète de ces priorités se fait à travers les procédures SOMs contenant la fixation d'objectifs, la programmation d'actions et leur suivi. Enfin, North Atlantic Energies a mis en place et met à jour annuellement un plan environnemental ayant pour but de se conformer à la réglementation et d'améliorer de façon continue la performance environnementale, incluant les thématiques de la biodiversité.

Les principes directeurs du groupe North Atlantic Energies s'appuient sur plusieurs éléments clés pour gérer les risques : politiques de conduite des affaires, standards de contrôle, système de délégations de pouvoirs, système de gestion et de contrôle qui précise l'application des standards, et évaluations internes périodiques de l'efficacité et de la pertinence des contrôles en place. Le groupe North Atlantic Energies dispose de programmes et de politiques de conduite des affaires, de standards de contrôle et de systèmes de gestion et de contrôle. Le groupe North Atlantic Energies attend de ses fournisseurs et prestataires de services d'adopter des principes similaires. Les contrats signés avec les fournisseurs et prestataires de services reflètent l'attente du groupe North Atlantic Energies qu'ils

respectent toutes les lois et réglementations. Ainsi, il est attendu des acteurs de la chaîne de valeur de respecter les lois environnementales de la même manière.

Conformément à sa politique d'entreprise, le groupe North Atlantic Energies s'engage à respecter toutes les réglementations applicables à ses activités. En particulier, la directive RED (directive sur les énergies renouvelables) définit des prescriptions pour les matières premières renouvelables cultivées exclusivement pour la production de carburants et fixe des exigences limitant les changements d'affectation des sols et protégeant la biodiversité et les services écosystémiques. En apposant le label ISCC sur ses achats de matières premières biosourcées, le groupe North Atlantic Energies garantit la durabilité de ses approvisionnements en matières premières biosourcées.

Le principe 1 de l'ISCC porte sur la durabilité de la production de biomasse en spécifiant les zones exclues de toute production de biomasse et celles qui ne peuvent être utilisées que si leur statut reste inchangé ou si certaines restrictions sont respectées. Sont concernées :

- les forêts primaires et autres zones boisées à forte biodiversité ;
- les forêts et autres terres boisées à forte biodiversité ;
- les zones désignées par la loi ou par les autorités compétentes pour la protection de la nature ou des espèces ou écosystèmes rares, menacés ou en voie de disparition ;
- les terres à fort stock de carbone et les tourbières.

Ce principe garantit que la production de biomasse n'entraîne pas la dégradation ou la destruction de zones écologiquement importantes.



Le groupe North Atlantic Energies n'a pas élaboré de politique, de plan d'action ni d'objectif spécifiques aux impacts matériels de sa chaîne de valeur sur la biodiversité.

3.2.6 Utilisation des ressources et économie circulaire [E5]

ENVIRONNEMENT

Utilisation des ressources et économie circulaire

Chaîne de valeur

Sous-thème	Type	Description
Déchets		Les déchets générés par l'exploration-production et les opérations pétrolières et gazières de la chaîne de valeur ont un impact négatif, même s'ils sont traités et éliminés conformément à la réglementation.
Entrées de ressources		La production de matières premières ou la construction d'installations utilisent les réserves disponibles de ressources naturelles et non renouvelables.

 Impact matériel  Risque financier matériel

La politique environnement du groupe North Atlantic Energies inclut la volonté de mener toutes ses activités industrielles et commerciales en conjuguant protection de l'environnement et développement économique dans le respect de la communauté au sein de laquelle elle opère. Le groupe North Atlantic Energies est engagé dans un programme de progrès continu pour améliorer la qualité environnementale de toutes ses activités dans le cadre du processus de suivi annuel de son plan environnemental. Cette politique entend répondre aux enjeux de l'utilisation des ressources et de l'économie circulaire identifiés dans le cadre de l'analyse de double matérialité. Elle ne comporte pas d'article spécifique sur l'utilisation des ressources et l'économie circulaire, car l'entreprise considère que les articles génériques sont rédigés de manière à couvrir l'ensemble des sujets matériels pour l'environnement, y compris l'utilisation des ressources et l'économie circulaire. Cette politique est déclinée de manière plus précise à travers le programme « Protéger demain, aujourd'hui » qui fixe les grandes priorités sur différents axes environnementaux dont l'utilisation des ressources et l'économie circulaire. La mise en œuvre concrète de ces priorités se fait à travers les procédures SOMs contenant la fixation d'objectifs, la programmation d'actions et leur suivi. Enfin, North Atlantic Energies a mis en place et met à jour annuellement un plan environnemental ayant pour but de se conformer à la réglementation et d'améliorer de façon continue la performance environnementale, incluant les thématiques d'utilisation des ressources et d'économie circulaire.

Les principes directeurs du groupe North Atlantic Energies s'appuient sur plusieurs éléments clés pour gérer les risques :

politiques de conduite des affaires, standards de contrôle, système de délégations de pouvoirs, système de gestion et de contrôle qui précise l'application des standards, et évaluations internes périodiques de l'efficacité et de la pertinence des contrôles en place. Le groupe North Atlantic Energies dispose de programmes et de politiques de conduite des affaires, de standards de contrôle et de systèmes de gestion et de contrôle. Le groupe North Atlantic Energies attend de ses fournisseurs et prestataires de services d'adopter des principes similaires. Les contrats signés avec les fournisseurs et prestataires de services reflètent l'attente du groupe North Atlantic Energies qu'ils respectent toutes les lois et réglementations. Ainsi, il est attendu des acteurs de sa chaîne de valeur de respecter les lois environnementales de la même manière.

Conformément à sa politique d'entreprise, le groupe North Atlantic Energies s'engage à respecter toutes les réglementations applicables à son activité. En particulier, la directive RED (directive sur les énergies renouvelables) vise à réduire la part de ressources vierges en incorporant des matières premières issues de ressources renouvelables ou de déchets dans ses carburants. Par ailleurs, la loi AGEC, relative à la réduction des déchets et à l'économie circulaire, a instauré le système de responsabilité élargie du producteur (REP) pour les lubrifiants minéraux et synthétiques, afin de réduire l'utilisation de ressources vierges. Le processus de planification annuel, dont fait partie le suivi du plan environnemental, inclut par exemple le co-traitement de matières premières renouvelables comme les huiles végétales dans les carburants, et le projet d'introduction d'huiles recyclées dans la chaîne de production de lubrifiants.

3.3 Social

3.3.1 Personnel de l'entreprise [S1]

SOCIAL



Personnel de l'entreprise

Opérations internes

Sous-thème	Type	Description
Santé et sécurité	R	Certains risques professionnels peuvent entraîner des blessures, des maladies ou des décès dont peuvent découler des frais judiciaires, des coûts opérationnels et des atteintes à la réputation. L'horizon temporel de ce risque est à court terme.
Dialogue social	R	Les activités du groupe North Atlantic Energies en matière de développement durable reposent en grande partie sur ses salariés. Une dégradation du dialogue social impacterait l'activité de l'ensemble du groupe. L'horizon temporel de ce risque est à court terme.
Santé et sécurité	I	Les activités du groupe North Atlantic Energies peuvent entraîner des blessures ou maladies modérées (par exemple, des fractures osseuses, entorses ou des lacérations) ou graves, voire mortelles. L'horizon temporel de cet impact est à court terme.

I Impact matériel **R** Risque financier matériel

3.3.1.1 Stratégie

3.3.1.1.1 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique [ESRS 2 SBM-3]

Tous les salariés du groupe North Atlantic Energies sont inclus dans le périmètre de l'état de durabilité tel que défini dans l'ESRS 2.

Tel que défini dans la norme ESRS S1, *le personnel de l'entreprise* comprend à la fois les personnes qui sont dans une relation d'emploi avec le groupe North Atlantic Energies (« salariés ») et les travailleurs indépendants ou les personnels mis à disposition par des entreprises tierces (« non-salariés ») exerçant une activité de placement en intérim.

Le personnel du groupe North Atlantic Energies est inclus dans le périmètre de l'état de durabilité tel que défini dans l'ESRS 2. Des travailleurs sur le terrain au sein du personnel du groupe North Atlantic Energies, qui sont des personnes exerçant des activités sur ou à proximité d'équipements pétroliers et gaziers à des fins de traitement, de transport et de stockage, pourraient être exposés à des risques associés au fonctionnement ou à l'entretien de ces équipements, tels que des incendies, des explosions et des rejets toxiques.

Les activités du groupe North Atlantic Energies pourraient entraîner des blessures ou maladies d'intensité modérée (notamment des fractures osseuses, entorses ou lacérations), grave, voire mortelle.

Les accidents et maladies mentionnés sont liés à des incidents sur des personnes.

La politique du groupe North Atlantic Energies consiste à mener ses activités de manière à protéger la sécurité des salariés, des autres personnes impliquées dans ses activités, des clients et du public. Le groupe North Atlantic Energies

s'efforce de prévenir tous les accidents, blessures et maladies professionnelles grâce à la participation active de chaque salarié. Il est engagé dans des efforts continus pour identifier et éliminer ou gérer les risques de sécurité associés à ses activités.

Le système de gestion de la sécurité (*Safe Operations Management System* : SOMS) décrit les attentes en matière de protection des personnes, d'environnement et des actifs.

Le groupe North Atlantic Energies effectue le suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles pour son personnel, et des accidents du travail concernant les travailleurs de ses sous-traitants, dont le nombre de décès, le taux d'incidents avec arrêt de travail et le taux total d'incidents déclarables.

Le groupe North Atlantic Energies reconnaît qu'il dépend fortement des compétences, des connaissances et de l'engagement de son personnel pour prévenir les risques professionnels susceptibles d'entraîner des blessures, maladies ou décès pouvant occasionner des frais juridiques, des coûts opérationnels et une atteinte à sa réputation.

Le groupe North Atlantic Energies met l'accent sur l'amélioration continue au travers du système de gestion de la sécurité afin de protéger son personnel et les travailleurs de ses sous-traitants dans l'ensemble de ses activités.

Les programmes, processus et procédures sont adaptés pour faciliter la compréhension et l'atténuation des risques spécifiques associés aux activités à risque plus élevé.

Grâce à ces approches structurées et proactives, le groupe North Atlantic Energies maintient un environnement de travail sûr et sain pour le personnel, en accordant une attention particulière aux personnes les plus exposées au risque. L'engagement du groupe North Atlantic Energies en faveur de l'excellence opérationnelle et de l'amélioration continue des pratiques en matière de sûreté, de sécurité, de santé et d'environnement sous-tend ses efforts pour satisfaire les

attentes réglementaires et sociétales en matière de sécurité et d'intégrité de la main-d'œuvre.

Par ailleurs, le groupe North Atlantic Energies définit les activités à risques élevés telles qu'issues de l'association professionnelle IOGP (International Oil & Gas Producers) qui évalue les causes des accidents mortels ou ayant engendré des invalidités permanentes.

Sur son site industriel de Gravenchon, ces activités à hauts risques sont gérées au travers des consignes permanentes de sécurité, hygiène et environnement (CPSHE) et notamment une liste intitulée « Actions qui sauvent la vie ».

Le groupe North Atlantic Energies applique ses politiques de sécurité et de santé au personnel. En ce qui concerne les travailleurs sur le terrain, l'exposition peut varier en fonction de la tâche et du type de risques impliqués, ce qui peut entraîner des différences dans les exigences (par exemple, équipement de protection individuelle contre les produits chimiques lors de la manipulation de produits chimiques). Le système de gestion de la sécurité fixe les attentes en termes de responsabilités du personnel à l'égard de l'application de mesures de réduction des risques pour la sécurité et la santé et/ou d'exposition à un niveau acceptable.

En cas d'incident grave lié à la santé et à la sécurité, le groupe North Atlantic Energies pourrait faire face à plusieurs conséquences :

- répercussions juridiques et financières : le groupe North Atlantic Energies pourrait encourir des pénalités et/ou des frais de justice et des demandes d'indemnisation de la part des parties concernées.
- perturbations opérationnelles : de tels incidents pourraient entraîner l'arrêt des opérations, des pertes de production et une augmentation des coûts opérationnels. La nécessité d'enquêtes approfondies et de mesures correctives pourrait retarder davantage le retour à un fonctionnement normal des opérations.
- dommages à la réputation : un incident majeur pourrait affecter la réputation du groupe North Atlantic Energies, ébranler la confiance des parties prenantes et des investisseurs. Il pourrait en découler une baisse du cours des actions et de la performance financière à long terme.
- actions réglementaires : des incidents graves pourraient entraîner des mesures réglementaires et de surveillance supplémentaires, ce qui pourrait augmenter les coûts de mise en conformité et des contraintes opérationnelles.

Ce risque financier dépend de la santé et du bien-être de son personnel et prend en compte différents groupes (par exemple : ancienneté, genre, etc.).

Le plan de continuité des opérations et les procédures relatives à des scénarios tels qu'une toxi-infection alimentaire collective (T.I.A.C) ou un virus contiennent les actions réflexes à déclencher et les personnes qui en sont responsables.

3.3.1.2 Gestion des IRO

3.3.1.2.1 Politiques concernant le personnel de l'entreprise [S1-1]

Les efforts du groupe North Atlantic Energies en matière de droits humains s'appuient sur la *Déclaration de 1998 de*

l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail connue sous le nom de « Déclaration de l'OIT » (*Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi*, Organisation internationale du travail, 2022) :

- liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- abolition effective du travail des enfants ;
- élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ; et
- sécurité et sûreté de l'environnement de travail.

Le groupe North Atlantic Energies s'engage à offrir un environnement de travail positif, productif et favorable. Par ailleurs, ses standards de conduite des affaires fournissent un cadre de responsabilité des opérations et sont conformes à l'esprit et à l'intention de la Déclaration de l'OIT. Le groupe North Atlantic Energies soutient ces principes par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, procédures et pratiques conformes aux lois en vigueur, ainsi qu'aux pratiques et usages locaux, en vue d'atteindre les objectifs de la Déclaration de l'OIT. En font partie la reconnaissance et le respect du droit des salariés à adhérer à des associations et à choisir des organisations représentatives dans le but de s'engager dans des négociations collectives ou de fournir d'autres moyens aux salariés d'exprimer leurs préoccupations.

Le Président-directeur général de North Atlantic Energies est responsable de la mise en œuvre des politiques suivantes : politique de santé ; politique de sécurité ; politique de dialogue social et de négociation collective.

Ces politiques se rapportent aux IRO matériels décrits au début du chapitre 3.3.1 « Personnel de l'entreprise [S1] » et s'appliquent au groupe North Atlantic Energies.

Politique de sécurité

Le groupe North Atlantic Energies a pour politique de conduire ses activités en assurant la protection de la sécurité des salariés, des autres personnes impliquées dans ses activités, des clients et du public. Le groupe North Atlantic Energies s'efforcera de prévenir tous les accidents, blessures et maladies professionnelles grâce à la participation active de chaque salarié. Des efforts continus sont consacrés à identifier et éliminer ou gérer les risques de sécurité liés à ses activités.

Ainsi, le groupe North Atlantic Energies a pour politique de :

- concevoir et entretenir des installations, mettre en place des systèmes de gestion, assurer la formation et conduire des opérations de manière à protéger les personnes et les biens ;
- réagir rapidement, efficacement et avec attention aux situations d'urgence ou aux accidents résultant de ses activités, en coopération avec les organisations industrielles et les autorités ;
- respecter toutes les lois et réglementations en vigueur ;
- contribuer avec les pouvoirs publics et autres pour élaborer des lois, des réglementations et des normes responsables, fondées sur des données scientifiques solides et la prise en compte des risques ;
- mettre en avant auprès de tous les salariés, sous-traitants et autres personnes travaillant pour son compte leur responsabilité et leur obligation de sécurité dans l'exécution

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Social

de leur mission et promouvoir un comportement sûr en dehors du travail ; et

- entreprendre des revues et des évaluations appropriées de ses activités afin de mesurer les progrès réalisés et de favoriser le respect de cette politique.

Politique de santé

La politique du groupe North Atlantic Energies consiste à :

- identifier et évaluer les risques sanitaires liés à ses opérations susceptibles d'impacter son personnel, les travailleurs de ses sous-traitants ou le public ;
- mettre en œuvre des programmes et des mesures de protection appropriées pour contrôler ces risques, y compris un suivi approprié des salariés potentiellement concernés ;
- communiquer de manière raisonnable auprès des personnes ou organisations potentiellement concernées et de la communauté scientifique les connaissances sur les risques pour la santé tirées de ses programmes de santé et des études connexes ;
- déterminer au moment de l'embauche et par la suite, le cas échéant, l'aptitude médicale des salariés à effectuer leur travail sans risque excessif pour eux-mêmes ou pour les autres ;
- dispenser ou faire dispenser les services médicaux nécessaires au traitement des maladies professionnelles ou accidents du travail des salariés et au traitement des urgences médicales ;
- respecter toutes les lois et réglementations en vigueur ;
- mener et soutenir des recherches pour approfondir les connaissances sur les effets de ses opérations sur la santé ;
- entreprendre des revues et des évaluations appropriées de ses opérations afin de mesurer les progrès réalisés et favoriser le respect de cette politique ; et
- proposer des programmes volontaires de promotion de la santé conçus pour améliorer le bien-être, la productivité et la sécurité des personnes. Ces programmes devraient compléter, sans interférer avec, la responsabilité des salariés à l'égard de leur propre santé et leurs relations avec leurs praticiens personnels. Les informations sur les salariés obtenues dans le cadre de la mise en œuvre de ces programmes doivent être considérées comme confidentielles et ne doivent pas être divulguées en dehors du personnel médical, sauf à la demande du salarié concerné, pour répondre à une obligation légale ou à des considérations de santé publique prévalentes ou, le cas échéant, dans le cadre de l'application de la politique relative à la consommation d'alcool et de stupéfiants.

Dialogue social et politique de négociation collective

Le secteur pétrolier et gazier français a toujours eu une approche très structurée d'un dialogue social de qualité. Il est très encadré par le droit du travail, adapté ensuite au niveau du syndicat national de représentation du secteur pétrolier. En France, il s'agit de l'Union française des industries du pétrole, énergies et mobilités (Ufip EM). Le droit du travail est la référence sociale de l'Ufip EM et de ses entreprises adhérentes. Il est à la base du document de référence de l'Ufip EM : la Convention collective nationale des industries du pétrole (CCNIP) qui est en vigueur dans toutes les grandes entreprises du secteur.

La CCNIP est complétée par des accords collectifs spécifiques négociés au niveau des sociétés du groupe.

Le groupe North Atlantic Energies souhaite avoir et promouvoir un dialogue social ouvert, transparent, constructif et responsable afin de soutenir efficacement les transformations nécessaires face aux évolutions futures du secteur. Dans cette perspective, le dialogue social se traduit par des échanges et de négociations de qualité entre la direction et les organisations syndicales représentatives des salariés.

Le groupe North Atlantic Energies adhère à plusieurs principes directeurs :

- les salariés sont considérés comme un atout majeur du groupe North Atlantic Energies ;
- l'environnement dans lequel ils évoluent doit favoriser leur engagement afin de relever les défis actuels et à venir ;
- la stratégie du groupe North Atlantic Energies est présentée aux salariés ;
- les pourquoi/quand/comment/où des projets sont expliqués ;
- les différences individuelles et culturelles sont respectées ;
- le développement des salariés est assuré en tenant compte de leur potentiel, de leurs compétences, de leurs souhaits et des besoins de l'entreprise ;
- l'éthique est ancrée dans chacune des actions entreprises ;
- les talents sont attirés et fidélisés ;
- le groupe North Atlantic Energies dispose de plusieurs atouts pour embaucher les meilleurs talents ;
- de nombreux emplois et de nombreux parcours professionnels sont proposés aux salariés (innovation, technologie, environnement, production, approvisionnement, marketing et vente, analyse financière, ressources humaines, etc.) ;
- des salariés peuvent participer à un certain nombre de projets différents qui les aident à se développer ;
- le développement des salariés est essentiel pour fidéliser les jeunes et pour donner au groupe North Atlantic Energies les moyens de faire face aux enjeux d'avenir ;
- participation à la transformation du secteur de l'énergie ;
- le groupe North Atlantic Energies dispose des compétences nécessaires pour jouer un rôle majeur dans :
 - l'approvisionnement en énergie du pays,
 - la réduction de l'impact de son secteur d'activité sur l'environnement.

Le groupe North Atlantic Energies s'appuie sur deux outils majeurs dans le périmètre du dialogue social :

1. Comité social et économique (CSE) : présent au plan local (à Gravenchon et au siège) et central (au niveau national).
2. Réunions de négociation : ces réunions sont mises en place selon un plan et un calendrier décidés à la fin de l'année N pour l'année N+1 lors de la Négociation annuelle obligatoire (NAO) conformément à la loi.

Les syndicats

Les dernières élections professionnelles pour le groupe North Atlantic Energies ont eu lieu fin 2022. Ainsi, il existe quatre syndicats représentatifs au niveau de l'Union économique et sociale (UES), qui inclut également North Atlantic Chemical.

Ces syndicats sont :

1. la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;
2. la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) ;
3. la Confédération générale du travail (CGT) ;
4. Force ouvrière (FO).

Représentativité dans l'UES

Élection de 2022

CFDT	27,80 %
CFE-CGC	26,29 %
CGT	15,79 %
FO	30,12 %

CSE

Il existe trois CSE locaux :

1. le CSE de la raffinerie de Gravenchon (North Atlantic Raffinage) ;
2. le CSE du secteur Chimie de Gravenchon (North Atlantic Chemical) ;
3. le CSE des sièges de Nanterre et territoire.

Les comités d'entreprise du CSE se réunissent régulièrement en session ordinaire.

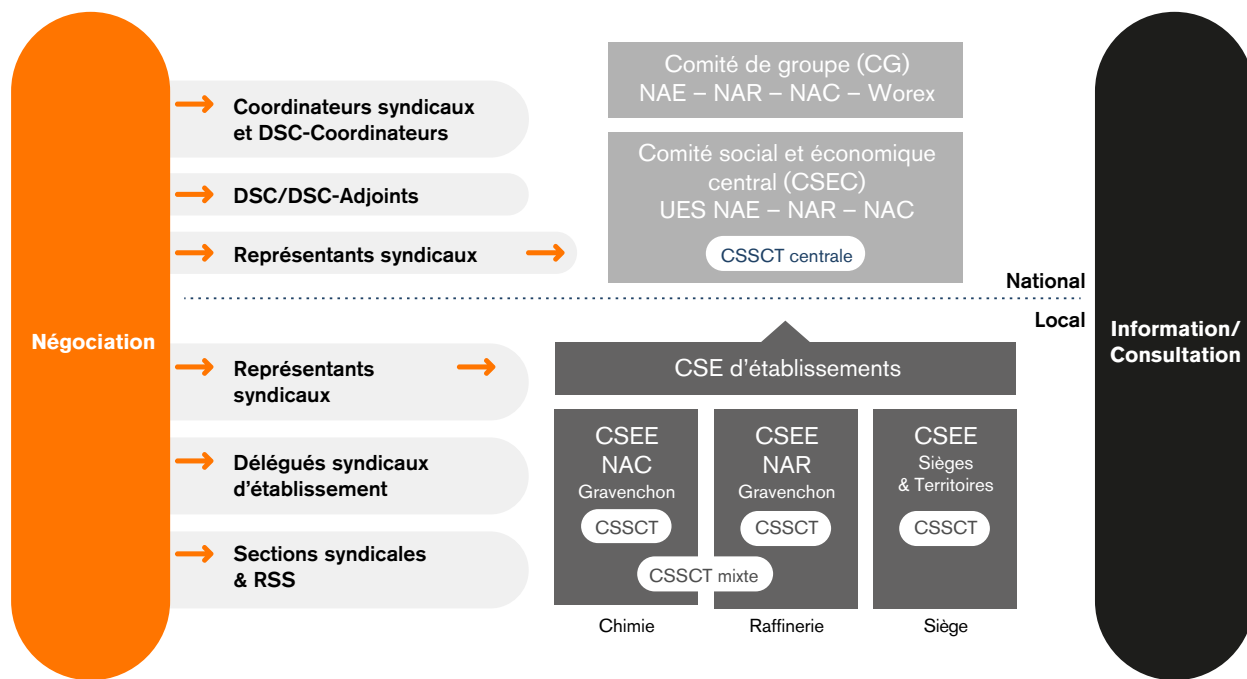
La composition et le fonctionnement des CSE sont définis dans un accord collectif spécifique dit « accord CSE ».

Il existe un comité social et économique central ou CSEC.

Le CSEC se réunit en général deux fois par an pour une durée de deux jours à chaque fois, en mai-juin et en novembre-décembre. Des sessions extraordinaires peuvent être ajoutées sur une base *ad hoc* pour traiter de projets particuliers nécessitant une information et une consultation spécifiques.

En outre, il existe une entité appelée Comité de groupe qui se réunit une fois par an et dont l'objectif est d'ajouter les représentants de la société Worex.

Structure des instances de représentation du personnel à fin 2025



NAE : North Atlantic Energies / NAR : North Atlantic Raffinage / NAC : North Atlantic Chemical

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Social

Négociations

La négociation dans le cadre du dialogue social a pour objet d'informer, de consulter et/ou de négocier les conditions de travail sur plusieurs dimensions :

- dimension financière :
 - salaires,
 - participation et intéressement,
 - retraites (âge, montant des pensions),
 - astreintes ;
- dimension organisationnelle :
 - équilibre vie professionnelle-vie privée (exemple : télétravail),
 - gestion des équipes et organisation ;
- gestion du développement des salariés et des parcours professionnels :
 - congés (compte épargne-temps) ;
- dimension sociale :
 - égalité professionnelle,
 - gestion des situations de handicap,
 - qualité de vie et conditions de travail.

L'engagement des salariés par le dialogue social commence par des réunions de négociation et d'échange de vues pour aborder différents sujets tout au long de l'année souvent axées sur des enjeux tels que les négociations salariales, la participation aux bénéfices, les retraites et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Les négociations peuvent être préparées lors d'une réunion bilatérale au cours de laquelle la direction rencontre individuellement les syndicats afin de déterminer les conditions de réussite de la négociation, c'est-à-dire pour qu'elle aboutisse à la signature d'un accord collectif valable.

Les principales réunions de négociation font l'objet d'un plan de communication dédié via des :

- **publications intranet** : information à tous les salariés avec les résultats les plus importants afin qu'ils soient informés de l'avancement de la négociation ;
- **webinaires** : des webinaires peuvent aussi être organisés suivant le contexte.

Conformément à son engagement en Négociation annuelle obligatoire (NAO) 2024, la direction et les organisations syndicales se sont rencontrées afin de définir un avenant aux accords participation et intéressement pour refléter la cession de la raffinerie de Fos-sur-Mer notamment dans les indicateurs de performance.

Deux autres thèmes majeurs ont fait l'objet d'accords, l'un portant sur la reconnaissance des efforts d'apprentissage liés aux réorganisations et aux projets pour le personnel OETAM et l'autre portant sur la réorganisation des astreintes de la maintenance sur la plateforme de Gravenchon.

Le bilan du plan social lié à l'arrêt du vapocraqueur de Gravenchon et de ses unités aval a abouti le 30 novembre 2025 à 575 départs dont 343 départs volontaires en mesure d'âge, 229 départs volontaires en reclassement externe et 3 départs contraints en reclassement externe au périmètre de l'UES.

Suite au changement d'actionnaire majoritaire et à la consultation des instances associée, la NAO et la négociation salariale 2025 ont été reportées à janvier et février 2026.

Système de gestion de la prévention des accidents du travail

Assurer la sécurité et la santé des travailleurs est une priorité absolue. L'industrie adhère à des réglementations et des normes strictes pour minimiser les risques associés au raffinage et à la distribution du pétrole. Des formations régulières et des exercices de sécurité sont organisés pour maintenir des standards de sécurité élevés. Le groupe North Atlantic Energies exploite le site de Gravenchon classé « Seveso seuil haut ». La nature de ses activités expose potentiellement son personnel et celui de ses sous-traitants à des risques professionnels pouvant affecter leur sécurité et/ou leur santé. Le groupe North Atlantic Energies attache beaucoup d'importance à la santé et à la sécurité.

Il s'appuie sur des outils efficaces de gestion et de prévention des risques contenus dans le système de gestion de la sécurité (*Safe Operations Management System* : SOMS).

Le groupe North Atlantic Energies a depuis longtemps intégré la sécurité dans sa culture. Elle est renforcée par son leadership, ses standards, ses pratiques et son expérience. Le groupe North Atlantic Energies se concentre sur un cadre intégré de systèmes, processus, outils et de comportements visant à éliminer les accidents et les décès. Le groupe North Atlantic Energies aspire à maintenir un environnement de travail où « *Personne n'est blessé* » et son taux d'accident du travail démontre les résultats de ses programmes de sécurité de premier plan.

Le groupe North Atlantic Energies s'engage à protéger la sûreté, la sécurité et la santé de son personnel et autres personnes impliquées dans ses activités, ainsi que de ses clients et du public. Ces engagements sont documentés dans les politiques sécurité, santé, environnement et sécurité des produits intégrées dans les standards de conduite des affaires.

Le travail du groupe North Atlantic Energies dans ce domaine est mis en pratique par le biais du système de gestion de la sécurité (*Safe Operations Management System* : SOMS) qui guide les activités quotidiennes de son personnel en définissant des attentes claires pour la gestion des risques inhérents à l'activité. Le cadre de SOMS va au-delà de son personnel pour inclure les sous-traitants. Le groupe North Atlantic Energies inclut des attentes précises en matière de sécurité et de santé dans ses contrats.

Le groupe North Atlantic Energies met l'accent sur l'amélioration continue par le biais du cadre SOMS et les managers s'engagent avec leurs équipes à en favoriser une application efficace. Chaque unité opérationnelle dispose de systèmes de gestion du leadership et de processus de travail visant à une réalisation homogène des objectifs opérationnels.

La sécurité est une valeur fondamentale pour le groupe North Atlantic Energies. La sécurité est intégrée à toutes les étapes des activités en cours et des projets futurs grâce à la mise en œuvre du système de gestion de la sécurité (SOMS). Le groupe North Atlantic Energies a mis en place un programme de sécurité des procédés qui vise un niveau élevé de contrôle des barrières de prévention contre les accidents majeurs et de limitation de leurs conséquences. Elle s'appuie sur une gestion proactive des différents scénarios d'accidents possibles pour le site de Gravenchon, un ensemble d'outils et la formation des équipes, ainsi qu'un retour d'expérience organisé et formalisé.

L'intervention d'urgence est anticipée, préparée et fréquemment pratiquée par le biais d'exercices. Le groupe North Atlantic

Energies œuvre également en continu au maintien de la conformité aux réglementations liées au risque industriel.

La sécurité est une valeur fondamentale du groupe North Atlantic Energies. Elle est appréhendée de manière globale et s'applique aux :

- salariés ;
- sous-traitants ;
- riverains à proximité des sites ;
- clients ;
- consommateurs.

L'approche du groupe North Atlantic Energies consiste à identifier les risques potentiels, à mettre en place des procédures de prévention des incidents potentiels et à former ses équipes et ses parties prenantes à mieux anticiper les risques. Elle s'appuie sur des outils efficaces de gestion et de prévention des risques contenus dans le système de gestion de la sécurité. Ses procédures de travail sont directement liées à l'outil SOMS pour atteindre et maintenir l'excellence en matière de sûreté, sécurité, santé et environnement dans l'ensemble de l'organisation.

« *Personne n'est blessé* » est l'ambition du groupe North Atlantic Energies qui se traduit par la plus grande attention portée à chaque élément de sécurité dans l'environnement de travail.

Les indicateurs de performance du groupe North Atlantic Energies en matière de sécurité sont communiqués conformément aux directives de l'OSHA (*Occupational Safety and Health Administration*) qui sont établies par le secteur au

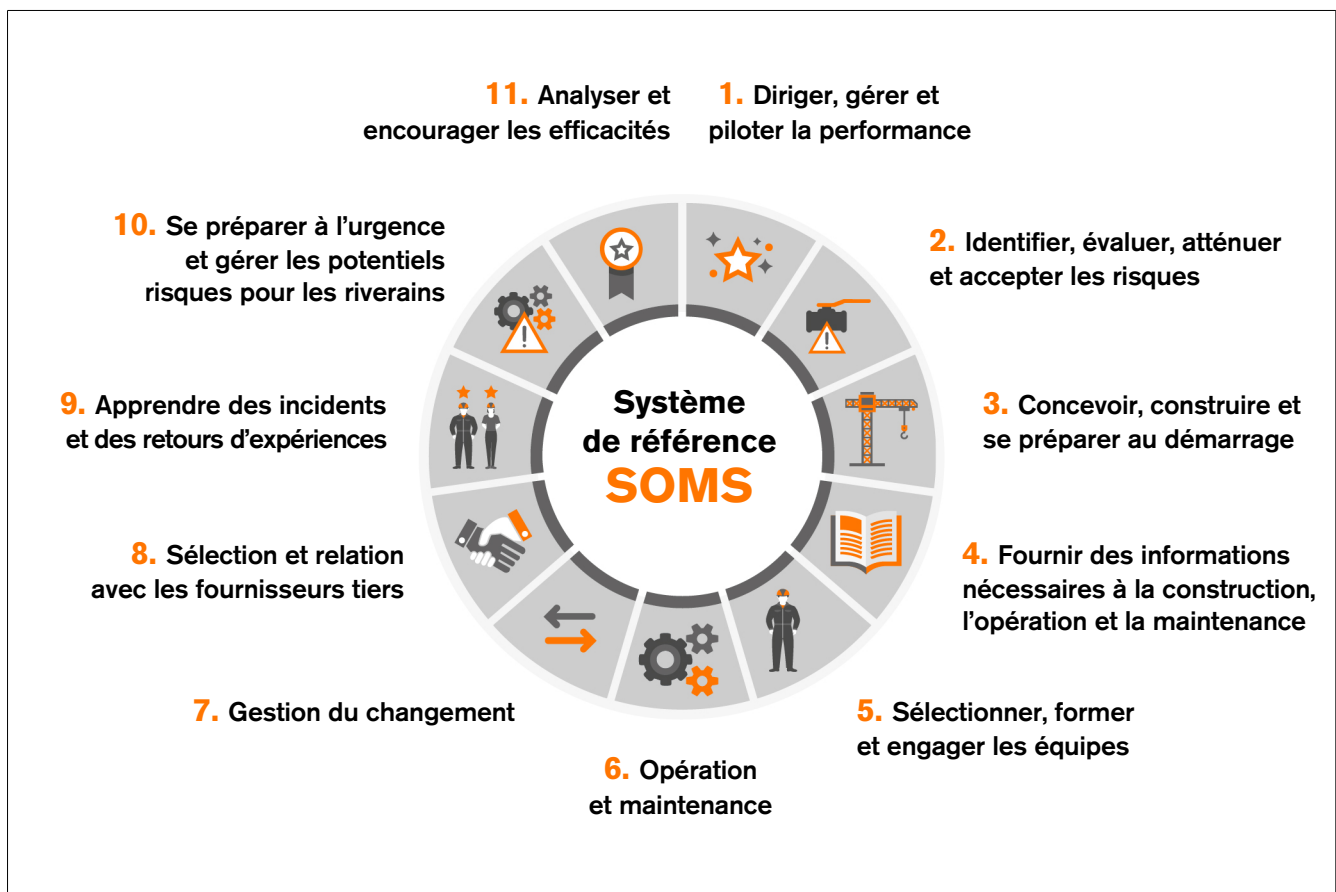
niveau international, ce qui permet une comparaison directe avec d'autres acteurs du secteur.

3.3.1.2.2 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts [S1-2]

Au sein de chaque CSE, la Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) se réunit au moins une fois par an. Chaque entité est responsable de l'animation des comités et de la réunion des représentants syndicaux et des managers traitant des sujets de sécurité. L'organisation des Ressources humaines (RH) apporte son support à l'organisation des CSE correspondants. Le groupe North Atlantic Energies se concentre sur la prévention et la gestion des risques liés à la sécurité et à la santé. La prévention de ces risques est nécessaire pour maintenir la crédibilité du groupe North Atlantic Energies en tant qu'acteur responsable dans le paysage social et pour entretenir une relation de confiance avec les salariés, les clients, les fournisseurs et les communautés.

Par ailleurs, le groupe North Atlantic Energies s'attache à présenter sa stratégie aux salariés et leur expliquer les pourquoi/quand/comment/où des projets.

Le système de gestion de la sécurité des opérations décrit les attentes en matière de protection des personnes, de l'environnement et des actifs. SOMS est composé des onze éléments décrits ci-dessous :



03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Social

Le site de Gravenchon a développé des processus et procédures plus détaillés pour répondre aux attentes de SOMS. L'élément 5 de SOMS concerne non seulement l'application de l'outil en fournissant au personnel les connaissances nécessaires pour conduire des actions de réduction des risques applicables à leurs activités, mais inclut également d'autres mécanismes d'application (par exemple, des programmes d'observation de la sécurité, une autorité pour le démarrage et l'arrêt de l'activité, un comité de sécurité local, etc.). Le personnel dispose ainsi de plusieurs possibilités pour offrir un retour d'information direct ou indirect à l'organisation par rapport au maintien de la sécurité de l'environnement de travail.

La direction veille à l'engagement

Le Président-directeur général du groupe North Atlantic Energies veille à l'engagement des comités d'entreprise et notamment de la Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) par la nomination d'un président pour chacun d'entre eux.

Le directeur du site de Gravenchon soutient la qualité de l'engagement du personnel par le biais de rapports sur la santé et la sécurité (programmes d'observation de la sécurité, autorité pour le démarrage et l'arrêt de l'activité).

Personnel particulièrement vulnérable aux impacts

La politique du groupe North Atlantic Energies est d'assurer à l'ensemble de ses salariés l'égalité des chances en matière d'emploi à niveau de qualifications et compétences comparables, dans le respect des lois et règlements applicables. Toute forme de discrimination est interdite. Par ailleurs, un accord de branche (CCNIP Ufip EM) sur le handicap a été signé fin 2025 et servira de socle à la négociation d'un nouvel accord d'entreprise prévu en 2026 dans le groupe North Atlantic Energies.

L'objectif de l'accord à venir, qui remplacera l'ancien accord signé courant 2022, est de montrer la volonté du groupe North Atlantic Energies de soutenir l'emploi des salariés en situation de handicap et de développer un ensemble d'actions concrètes pour leur permettre d'avoir les mêmes chances de réussite professionnelle que les autres salariés.

D'un point de vue pratique, les salariés en situation de handicap bénéficient, en fonction de leurs besoins, d'une évolution et d'une amélioration des conditions sur leur lieu de travail et d'emploi. Un soutien financier peut également être apporté en vue d'adapter les véhicules et/ou logements des salariés en situation de handicap.

L'accord collectif « Handicap » est également à l'origine de la création d'un réseau de référents qui organise des événements pour sensibiliser les salariés au handicap et à l'insertion professionnelle des salariés en situation de handicap. L'équipe est présidée par le directeur du site de Gravenchon et animée par l'assistante sociale référente « Handicap ».

La transparence des rémunérations sera également abordée en 2026 avec un effet positif attendu sur l'analyse de l'égalité professionnelle.

3.3.1.2.3 Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations [S1-3]

L'élément 2 de SOMS (gestion des risques) traite de l'identification, de l'évaluation et des actions de réduction des risques d'impacts négatifs potentiels à un niveau de risque acceptable. Ces actions de réduction des risques peuvent avoir des ramifications sur les autres éléments de SOMS (par exemple, compétence de la main-d'œuvre, maintien de l'intégrité des équipements avec une réduction de la probabilité de rejets, etc.).

L'élément 10 de SOMS (préparation et intervention en cas d'urgence) fournit les lignes directrices pour l'établissement des plans d'intervention et les compétences du personnel d'intervention en cas d'urgence afin d'atténuer les impacts d'un incident en cours.

L'élément 9 de SOMS (incidents) met l'accent sur la prise en charge des personnes blessées et vise à déterminer la gravité d'un incident ainsi que la remontée des conséquences potentielles pour conduire le bon niveau d'examen de l'incident en phase d'investigation ainsi qu'à mettre en place des mesures de prévention de la récurrence d'un incident à fort potentiel de risque.

Des « Vérifications et Mesures » (V&M) permettent de vérifier sur le terrain la bonne application des standards, et de s'assurer de la bonne compréhension des sujets par les intervenants. Elles se focalisent sur des thèmes définis pouvant engendrer une conséquence significative (décès, accident très grave) et pour lesquels le comportement humain constitue la principale barrière. De plus, un processus d'évaluation permet de mesurer l'efficacité du SOMS et d'améliorer le SOMS en continu en mesurant les performances par rapport aux exigences via un processus d'évaluations internes et externes et de suivi. Le management participe en menant les évaluations et en revoyant les résultats (éléments 1 et 11 du SOMS).

Lorsqu'un accident grave d'un salarié survient, le protocole prévoit la visite à la famille de la victime par un représentant de la Société.

Un dispositif d'alerte professionnelle est disponible. Ce dispositif d'alerte, dont l'utilisation est facultative, est conforme au référentiel relatif aux traitements de données à caractère personnel destinés à la mise en œuvre d'un dispositif d'alertes professionnelles adopté par la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés).

3.3.1.2.4 Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions [S1-4]

Le système de gestion de la sécurité décrit les attentes à l'égard du personnel du groupe North Atlantic Energies, y compris les sous-traitants sur site, qui traitent différents aspects de la sécurité des opérations afin d'atténuer les impacts et les risques associés. Les éléments SOMS sont disponibles pour tout le personnel, et les sous-traitants.

L'élément 9 de SOMS évalue la gravité des incidents réels afin de déterminer le niveau d'investigation approprié et s'assure que des mesures préventives sont mises en place pour éviter que de futurs incidents ne se reproduisent. L'élaboration d'actions correctives intermédiaires et à long terme pour éviter la survenance d'incidents similaires, en mettant l'accent sur la cause profonde de l'incident et sur l'identification de recommandations de réduction des risques à fort impact, sont des éléments clés du cadre SOMS. Les incidents et les causes profondes associées sont périodiquement analysés pour en extraire des tendances et développer des enseignements et des voies d'action plus larges et à plus haut niveau. Des indicateurs avancés ainsi que des indicateurs retardés (tels que les taux de blessures) des impacts effectifs sont utilisés pour évaluer l'efficacité des mesures de sécurité mises en place et prévenir ou atténuer les incidents futurs. Les enseignements tirés font l'objet d'une communication ouverte et sont mis en œuvre de manière proactive à travers les sites opérationnels, organisations et les autres entreprises.

Chaque élément de SOMS est sous-divisé en systèmes dont chacun fait généralement l'objet d'examen périodiques axés sur l'évaluation de son efficacité.

Ces actions corrigent ou permettent de corriger des activités du groupe North Atlantic Energies qui pourraient entraîner une blessure ou une maladie d'intensité modérée (notamment des fractures osseuses, entorses ou lacérations), grave, voire mortelle.

Par ailleurs, le groupe North Atlantic Energies prend en compte les aspects psychologiques, notamment avec :

- un programme d'assistance psychologique proposé par le groupe : plateforme téléphonique vers un professionnel de

l'écoute active pour le salarié et pour les membres de sa famille, la confidentialité étant assurée ;

- la prévention des risques psycho-sociaux (RPS). Des sessions de sensibilisation à la prévention des RPS sont organisées pour les superviseurs dans un contexte de changement. Des consultations avec des psychologues et sociologues du travail, sur orientation du service de prévention et santé au travail, peuvent avoir lieu.

Processus d'identification des actions nécessaires en réponse à un impact négatif réel ou potentiel causé par les activités de l'entreprise

Les actions en réponse à des impacts particuliers réels ou potentiels sur les effectifs du groupe North Atlantic Energies peuvent prendre de nombreuses formes, car les retours d'expérience des salariés sont un mécanisme utilisé dans plusieurs éléments du système de gestion de la sécurité (*Safe Operations Management System* : SOMS), par exemple :

- à l'occasion de l'analyse de la sécurité avant la réalisation d'une tâche (élément 5 de SOMS) ;
- lors des mises à jour des procédures d'exploitation et de maintenance (élément 6 de SOMS) ;
- au vu des conséquences d'un incident même si l'incident s'est produit dans d'autres entreprises (élément 9 de SOMS).

Si l'action peut être traitée rapidement, une solution est mise en œuvre au niveau local. Si la solution est plus complexe, elle est généralement remontée à un niveau supérieur pour une analyse plus détaillée, qui peut inclure une caractérisation détaillée du risque tel que décrit dans l'élément 2 de SOMS, avant de faire l'objet d'un suivi formel jusqu'à la clôture dans la base de données électronique correspondante. L'élément 2 de SOMS met l'accent sur l'identification, l'évaluation et l'atténuation des impacts négatifs potentiels afin d'atteindre un niveau de risque acceptable. Dans le même temps, l'élément 5 de SOMS vise à fournir au personnel les connaissances nécessaires pour mettre en place les mesures de réduction des risques applicables à leurs activités (par exemple : dangers d'ordre général sur le terrain, équipements de protection disponibles, etc.). Les attentes à l'égard du personnel quant à la mise en œuvre active d'actions de réduction des risques, le cas échéant, sont également décrites dans l'élément 5.

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Social

Pratiques de l'entreprise

Les impacts matériels décrits dans les paragraphes précédents sont liés à la santé et à la sécurité :

- activités du groupe North Atlantic Energies qui pourraient entraîner une blessure ou une maladie d'intensité modérée (notamment des fractures osseuses, entorses ou lacerations), grave, voire mortelle.

Le groupe North Atlantic Energies s'engage à protéger la santé et la sécurité de son personnel grâce à une approche globale ancrée dans sa culture. Le groupe North Atlantic Energies utilise un système de gestion de la sécurité (*Safe Operations Management System* : SOMS) qui définit des attentes claires en matière de gestion des risques inhérents à ses opérations. Ce système comprend des protocoles de sécurité, des initiatives d'amélioration continue et un engagement de la direction à piloter son application efficace. En outre, le groupe North Atlantic Energies applique les principes du programme « Actions qui sauvent la vie » qui exige la mise en place de mesures de protection avant et pendant l'exécution d'un travail, dans l'objectif d'instaurer un environnement de travail où « *Personne n'est blessé* ».

La violation des règles de sécurité (par exemple pour le travail en hauteur) pourrait avoir des conséquences sur l'emploi de salariés, dans le respect des règles du droit du travail, ou sur l'accès au site industriel de salariés de sociétés tierces.

Les managers et les superviseurs assument la responsabilité de l'efficacité et de la vérification des barrières et utilisent activement des indicateurs avancés et retardés pour « vérifier et préserver le maintien en bon état des barrières » (élément 1 de SOMS). Parallèlement, la Direction des Ressources humaines assure le suivi des engagements liés au dialogue social. Des dépenses sont engagées pour assurer la mise en œuvre des actions du quotidien qui permettent d'atteindre les résultats attendus, dont les projets relatifs à la sécurité.

3.3.1.3 Indicateurs et cibles

3.3.1.3.1 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels [S1-5]

Le groupe North Atlantic Energies aspire à maintenir un environnement de travail où « *Personne n'est blessé* ».

Le groupe North Atlantic Energies ne s'appuie pas sur des cibles pour gérer les questions de durabilité. Les cibles sont

soumises à de nombreux risques et incertitudes, dont beaucoup sont indépendants de la volonté du groupe North Atlantic Energies, voire inconnus, et pourraient entraîner le non-respect des engagements. Cependant, le groupe North Atlantic Energies a des ambitions. Ces ambitions se reflètent dans les plans actuels et peuvent être revues pour diverses raisons, notamment financières, opérationnelles, réglementaires et juridiques.

3.3.1.3.2 Caractéristiques des salariés de l'entreprise [S1-6]

Dans la méthodologie décrite pour la norme S1, aucune estimation n'a été faite pour développer les méthodes des paragraphes concernés. Toutes les informations détaillées sont compilées dans des documents internes gérés par les équipes compétentes. Par conséquent, les informations détaillées correspondent toutes à des données disponibles et aucune estimation n'a été utilisée dans la méthodologie. Le calcul de ces données n'est pas validé par un organisme externe.

L'effectif total comprend tous les salariés inscrits dans les effectifs au 31 décembre de chaque année, quelle que soit la nature de leur contrat de travail (temps plein et temps partiel). Sont concernés les CDI et CDD, les contrats de professionnalisation, les contrats d'apprentissage, les salariés détachés, les impatriés, les expatriés, les cadres, les salariés en CFC (congrés fin de carrière), congés sans solde, en situation de handicap et en arrêt maladie.

L'effectif total comprend tous les salariés inscrits dans l'effectif au 31 décembre de chaque année.

En raison de la nature de ses activités qui nécessitent un développement des compétences à long terme, la plupart des salariés du groupe North Atlantic Energies sont des salariés permanents. En raison d'un accroissement temporaire d'activité liée au changement d'actionnaire majoritaire qui entraîne un changement d'organisation et de systèmes, un recours transitoire à l'intérim a démarré avant le changement de contrôle du 28 novembre 2025. L'objectif est d'évoluer vers du recrutement en contrats à durée indéterminée une fois les nouveaux systèmes mis en place et la revue des activités finalisée.

Le taux d'accidents du travail déclarables comprend les accidents avec ou sans arrêt de travail.

Le nombre de salariés est également disponible dans la section 1.2 des états financiers.

	Nombre de salariés (effectifs physiques) en 2024	Nombre de salariés (effectifs physiques) en 2025
Genre		
• Hommes	1 031	910
• Femmes	217	202
• Autres	0	0
• Non communiqué	0	0
TOTAL DES EMPLOYÉS	1 248	1 112

	Nombre de salariés (effectifs) en 2024	Nombre de salariés (effectifs) en 2025
Pays		
France	1 248	1 112

	2024				Total
	Femmes	Hommes	Autres	Non déclaré	
Nombre de salariés (effectifs)	217	1 031	0	0	1 248
Nombre de salariés en CDI (effectifs)	213	985	0	0	1 198
Nombre de salariés en CDD (effectifs)	4	46	0	0	50
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti (effectifs)	0	0	0	0	0

	2025				Total
	Femmes	Hommes	Autres	Non déclaré	
Nombre de salariés (effectifs)	202	910	0	0	1 112
Nombre de salariés en CDI (effectifs)	198	858	0	0	1 056
Nombre de salariés en CDD (effectifs)	4	52	0	0	56
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti (effectifs)	0	0	0	0	0

	2024		2025	
	Europe	Total	Europe	Total
Nombre de salariés (effectifs)	1 248	1 248	1 112	1 112
Nombre de salariés en CDI (effectifs)	1 198	1 198	1 056	1 056
Nombre de salariés en CDD (effectifs)	50	56	56	56
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti (effectifs)	0	0	0	0

	Unité	2024	2025
Renouvellement du personnel	Nombre	151	116
Renouvellement du personnel	%	12	10

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Social

3.3.1.3.3 Couverture des négociations collectives et dialogue social [S1-8]

Taux de couverture	Couverture des négociations collectives		Dialogue social
	Salariés – EEE (pour les pays ayant plus de 50 salariés représentant plus de 10 % de l'effectif total)	Salariés – hors EEE (estimation pour les régions de plus de 50 salariés représentant plus de 10 % de l'effectif total)	Représentation sur le lieu de travail (EEE uniquement) (pour les pays de plus de 50 salariés représentant plus de 10 % de l'effectif total)
0-19 %			
20-39 %			
40-59 %			
60-79 %			
80-100 %		France	France

3.3.1.3.4 Indicateurs de diversité [S1-9]

Le personnel dirigeant est défini comme les salariés appartenant à la catégorie professionnelle des cadres-dirigeants. Le tableau suivant résume la répartition par âge et le nombre de cadres.

	Unité	2024	2025
Salariés cadres-dirigeants	Nombre	14	6
Salariés cadres-dirigeants	%	1	1
Salariés de moins de 30 ans	Nombre	117	97
Salariés de moins de 30 ans	%	9	9
Salariés entre 30 et 50 ans	Nombre	690	699
Salariés entre 30 et 50 ans	%	55	63
Salariés de plus de 50 ans	Nombre	441	316
Salariés de plus de 50 ans	%	35	28

3.3.1.3.5 Indicateurs de santé et de sécurité [S1-14]

	Unité	2024	2025
Effectifs de l'entreprise couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité	%	100	100
Décès parmi les effectifs de l'entreprise suite à des accidents du travail et des maladies professionnelles	Nombre	0	0
Décès résultant d'accidents du travail et de maladies professionnelles d'autres travailleurs travaillant sur les sites North Atlantic Energies	Nombre	0	0
Accidents du travail déclarables pour les effectifs de l'entreprise	Nombre	6	4
Taux d'accidents du travail déclarables pour les effectifs de l'entreprise	Nombre divisé par le nombre total d'heures travaillées multiplié par 1 000 000	2,1	1,7
Maladies professionnelles déclarables	Nombre	0	0
Journées perdues en raison d'accidents du travail et de maladies	Nombre	44	53

3.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur [S2]

SOCIAL



Travailleurs de la chaîne de valeur

Chaîne de valeur

Sous-thème	Type	Description
Santé et sécurité	R	Certains risques professionnels peuvent entraîner des blessures, des maladies ou des décès dont peuvent découler des frais judiciaires, des coûts opérationnels et des atteintes à la réputation. L'horizon temporel de ce risque est à court terme.
	I	Les activités du groupe North Atlantic Energies peuvent entraîner des blessures ou maladies modérées (par exemple, des fractures osseuses, entorses ou des lacérations) ou graves, voire mortelles. L'horizon temporel de cet impact est à court terme.
	I	De mauvaises conditions de travail ; le manque d'aide au développement des compétences et à la sécurité de l'emploi.
Égalité de traitement	I	Discrimination, manque d'inclusion, harcèlement au travail, détérioration de la santé mentale, perspectives de carrière limitées et perte d'employabilité. Les transitions industrielles et l'inégalité des chances posent également des défis.
Autres droits liés au travail	I	Le travail forcé et le travail des enfants, les violations des droits définis par l'OIT et l'exploitation dans la chaîne de valeur. Le non-respect des normes de l'entreprise par les partenaires peut porter atteinte aux droits et au bien-être des travailleurs.

I Impact matériel **R** Risque financier matériel

3.3.2.1 Stratégie

3.3.2.1.1 Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique [ESRS 2 SBM-3]

Pour l'analyse de double matérialité de la chaîne de valeur en 2025, le groupe North Atlantic Energies a pris en compte les travailleurs de la chaîne de valeur sur son site de Gravenchon et les travailleurs de la chaîne de valeur par l'analyse des rapports de durabilité 2024 de cinq sociétés internationales *Oil & Gas*.

Les travailleurs de la chaîne de valeur couverts dans le reporting de l'état de durabilité du groupe North Atlantic Energies sont les travailleurs des sous-traitants qui travaillent sur le site de Gravenchon du groupe North Atlantic Energies, mais qui ne font pas partie du personnel du groupe North Atlantic Energies.

Les travailleurs des sous-traitants sur le terrain sont des personnes qui exercent des activités sur ou à proximité d'équipements pétroliers et gaziers à des fins de traitement, de transport et de stockage et qui pourraient être exposés à des risques associés à l'exploitation ou à la maintenance de ces équipements, tels que des incendies, des explosions et des rejets toxiques.

Les opérations pourraient entraîner une blessure ou une maladie d'intensité modérée (notamment des fractures osseuses, entorses, lacérations), grave, voire mortelle. Les accidents et maladies mentionnés sont liés à des incidents sur des personnes. En 2025, un salarié d'une entreprise intervenante sur la plateforme de Gravenchon est décédé des suites de ses blessures après une chute.

La politique du groupe North Atlantic Energies consiste à conduire ses activités de manière à protéger la sécurité des

salariés, des autres personnes impliquées dans ses activités, des clients et du public. Le groupe North Atlantic Energies s'efforce de prévenir tous les accidents, blessures et maladies professionnelles grâce à la participation active de chaque salarié et sous-traitant qui travaille sur son site de production. Le groupe North Atlantic Energies est engagé dans un effort continu pour identifier et éliminer ou gérer les risques de sécurité associés à ses activités.

Le système de gestion de la sécurité (*Safe Operations Management System* : SOMS) décrit les attentes du groupe North Atlantic Energies en matière de protection des personnes, de l'environnement et des actifs, tout en maintenant l'intégrité des opérations de l'entreprise.

Le groupe North Atlantic Energies reporte les accidents du travail de ses salariés et des travailleurs des sous-traitants, y compris les décès, le taux d'incidents entraînant un arrêt de travail et le taux total d'incidents déclarables.

Le groupe North Atlantic Energies reconnaît un degré de dépendance élevé à l'égard des compétences, connaissances et de l'engagement de son personnel, y compris des travailleurs de ses sous-traitants, pour prévenir les risques professionnels susceptibles d'entraîner des blessures, maladies ou décès pouvant occasionner des frais juridiques, des coûts opérationnels et une atteinte à sa réputation.

Le travail sur le terrain peut avoir des impacts potentiels sur la santé et la sécurité liés à la nature de l'industrie pétrolière et gazière (par exemple, des blessures potentielles dues à un processus de rejet ou des maladies dues à une exposition chronique à des produits chimiques).

Le groupe North Atlantic Energies met l'accent sur l'amélioration continue au travers du système de gestion de l'intégrité des opérations afin de protéger son personnel et les travailleurs de ses sous-traitants dans l'ensemble de ses activités.

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Social

Les programmes, processus et procédures sont adaptés pour faciliter la compréhension et l'atténuation des risques spécifiques associés aux activités à risque plus élevé.

Les travailleurs des sous-traitants qui débutent dans l'industrie pétrolière et gazière et/ou sur le site de Gravenchon bénéficient d'un accompagnement supplémentaire pour promouvoir la compréhension des risques et des exigences.

Par ailleurs, le groupe North Atlantic Energies définit les activités à risques élevés, par exemple les travaux en hauteur, telles qu'issues de l'association professionnelle IOGP (*International Oil & Gas Producers*) qui évalue les causes des accidents mortels ou ayant engendré des invalidités permanentes. Sur son site industriel de Gravenchon, ces activités à hauts risques sont gérées au travers des consignes permanentes de sécurité, hygiène et environnement (CPSHE) et notamment une liste intitulée « Actions qui sauvent la vie ».

Grâce à ces approches structurées et proactives, le groupe North Atlantic Energies maintient un environnement de travail sûr et sain pour son personnel, et les travailleurs de ses sous-traitants, en accordant une attention particulière aux personnes les plus exposées au risque. L'engagement du groupe North Atlantic Energies en faveur de l'excellence opérationnelle et de l'amélioration continue des pratiques en matière de sûreté, de sécurité, de santé et d'environnement sous-tend ses efforts pour satisfaire les attentes réglementaires et sociétales en matière de sécurité et d'intégrité de la main-d'œuvre.

Le groupe North Atlantic Energies applique ses politiques de sécurité et de santé à son personnel, et aux travailleurs de ses sous-traitants. En ce qui concerne les travailleurs sur le terrain, l'exposition peut varier en fonction de la tâche et du type de risques impliqués, ce qui peut entraîner des différences dans les exigences (par exemple, équipement de protection individuelle contre les produits chimiques lors de la manipulation de produits chimiques) et le système de gestion de l'intégrité des opérations fixe les responsabilités du personnel à l'égard de l'application de mesures de réduction des risques pour la sécurité et la santé et/ou d'exposition à un niveau acceptable.

En cas d'incident grave en matière de santé et de sécurité, le groupe North Atlantic Energies pourrait faire face à plusieurs conséquences importantes.

- **Répercussions juridiques et financières** : le groupe North Atlantic Energies pourrait encourir des pénalités et/ou des frais de justice et des demandes d'indemnisation de la part des parties concernées.
- **Perturbations opérationnelles** : de tels incidents pourraient entraîner l'arrêt des opérations, des pertes de production et une augmentation des coûts opérationnels. La nécessité d'enquêtes approfondies et de mesures correctives pourrait retarder davantage le retour au fonctionnement normal des opérations.
- **Domages à la réputation** : un incident majeur pourrait affecter la réputation du groupe North Atlantic Energies, ébranler la confiance des parties prenantes et des investisseurs. Il pourrait en découler une baisse des cours des actions et de la performance financière à long terme.
- **Actions réglementaires** : des incidents graves pourraient entraîner des mesures réglementaires et de surveillance supplémentaires, ce qui pourrait augmenter les coûts de mise en conformité et des contraintes opérationnelles.

Ce risque financier dépend de la santé et du bien-être de son personnel, et des travailleurs de ses sous-traitants.

3.3.2.2 Gestion des IRO

3.3.2.2.1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur [S2-1]

Les efforts du groupe North Atlantic Energies en faveur des droits humains s'appuient sur la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998 connue sous le nom de « Déclaration de l'OIT » (*Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi*, Organisation internationale du travail, 2022) :

- liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- abolition effective du travail des enfants ;
- élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ;
- sécurité et sûreté de l'environnement de travail.

Le groupe North Atlantic Energies s'engage à offrir un environnement de travail positif, productif et favorable. De plus, les standards de conduite des affaires fournissent un cadre de responsabilité des opérations et sont conformes à l'esprit et à l'intention de la Déclaration de l'OIT. Le groupe North Atlantic Energies soutient ces principes par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, procédures et pratiques conformes aux lois en vigueur, ainsi qu'aux pratiques et usages locaux, en vue d'atteindre les objectifs de la Déclaration de l'OIT. En font partie la reconnaissance et le respect du droit des salariés à adhérer à des associations et à choisir des organisations représentatives dans le but de s'engager dans des négociations collectives ou de fournir d'autres moyens aux salariés d'exprimer leurs préoccupations.

Ces politiques se rapportent aux IRO matériels décrits au début du chapitre 4.3.2 et s'appliquent au groupe North Atlantic Energies.

Les attentes à l'égard des fournisseurs, contractants et sous-traitants, y compris en matière de respect des droits de l'Homme sont spécialement définis dans un document.

Politique de sécurité

Le groupe North Atlantic Energies a pour politique de mener ses activités de manière à protéger la sécurité des salariés, des travailleurs des sous-traitants et des autres personnes impliquées dans ses activités, des clients et du public. Le groupe North Atlantic Energies s'efforcera de prévenir tous les accidents, blessures et maladies professionnelles grâce à la participation active de chaque salarié. Des efforts continus sont consacrés à identifier et éliminer ou gérer les risques de sécurité liés à ses activités.

Ainsi, le groupe North Atlantic Energies a pour politique de :

- concevoir et entretenir des installations, mettre en place des systèmes de gestion, assurer la formation et conduire des opérations de manière à protéger les personnes et les biens ;

- réagir rapidement, efficacement et avec attention aux situations d'urgence ou aux accidents résultant de ses activités, en coopération avec les organisations industrielles et les autorités ;
- respecter toutes les lois et réglementations en vigueur ;
- contribuer avec les pouvoirs publics et autres à l'élaboration des lois, des réglementations et des normes responsables, fondées sur des données scientifiques solides et la prise en compte des risques ;
- mettre en avant auprès de tous les salariés, travailleurs des sous-traitants et autres personnes travaillant pour son compte leur responsabilité et leur obligation de sécurité dans l'exécution de leur mission et promouvoir un comportement sûr en dehors du travail ; et
- entreprendre des examens et des évaluations appropriés de ses activités afin de mesurer les progrès réalisés et de favoriser le respect de cette politique.

Politique de santé

La politique du groupe North Atlantic Energies consiste à :

- identifier et évaluer les risques sanitaires liés à ses opérations susceptibles d'impacter ses salariés, les travailleurs de ses sous-traitants ou le public ;
- communiquer de manière raisonnable auprès des personnes ou organisations potentiellement concernées et de la communauté scientifique les connaissances sur les risques pour la santé tirées de ses programmes de santé et des études connexes ;
- respecter toutes les lois et réglementations en vigueur ;
- contribuer avec les pouvoirs publics et autres à l'élaboration des lois, des réglementations et des normes responsables, fondées sur des données scientifiques solides et la prise en compte des risques ;
- mener et soutenir des recherches pour approfondir les connaissances sur les effets de ses opérations sur la santé ;
- entreprendre des revues et des évaluations appropriées de ses opérations afin de mesurer les progrès réalisés et favoriser le respect de cette politique.

Il est important de rappeler que l'ESRS S2 ne prescrit pas d'indicateurs chiffrés ni de cibles obligatoires pour les politiques, mais exige que celles-ci soient formalisées, appliquées et suivies par des mesures appropriées (revues, audits, formations).

En ce qui concerne la santé et la sécurité, l'engagement du groupe North Atlantic Energies est structuré comme suit :

Sujets d'intérêt :

- attentes vis-à-vis des fournisseurs ;
- clauses contractuelles et avenants (alcool et stupéfiants, sécurité, sûreté, etc.) ;
- formation des fournisseurs.

Mode d'engagement :

- organisation de réunions de partage d'informations sur les pratiques de sécurité du groupe North Atlantic Energies avec les fournisseurs, y compris des réunions de sécurité régulières avec les travailleurs ;

- cadre de gestion de la relation fournisseur ;
- rencontres régulières (au sein de Cap Entreprise) avec les fournisseurs locaux à Gravenchon ;
- l'évaluation systématique des nouveaux fournisseurs et sous-traitants, pouvant inclure un engagement entre des managers des deux parties concernant les attentes et de la performance en matière de sécurité et de santé (par exemple : programme des *Buddy Managers*).

Prise en compte des résultats de l'engagement des parties prenantes

La gestion de la relation avec les fournisseurs est un cadre mis en place pour travailler avec les fournisseurs et les sous-traitants sur les sites du groupe North Atlantic Energies afin d'améliorer la performance sécurité, l'efficacité, les coûts, la gestion des déchets, etc. La gestion contractuelle inclut des indicateurs communs qui prennent en compte la performance sécurité et la performance opérationnelle.

3.3.2.2 Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts [S2-2]

La gestion de la relation avec les fournisseurs est un cadre mis en place pour travailler avec les fournisseurs et les sous-traitants sur les sites du groupe North Atlantic Energies afin d'améliorer la performance sécurité, l'efficacité, les coûts, la gestion des déchets, etc. La gestion contractuelle inclut des indicateurs communs qui prennent en compte la performance sécurité et la performance opérationnelle.

La santé et la sécurité sont un sujet clé à l'ordre du jour des engagements relatifs à la gestion de la relation avec les fournisseurs avec les représentants du personnel. Il existe trois niveaux de communication :

- communication régulière au niveau des opérations entre les superviseurs de première ligne et les sous-traitants du site industriel du groupe North Atlantic Energies afin de discuter des derniers résultats et plans ainsi que des améliorations potentielles ;
- communication mensuelle entre les responsables des contrats du site industriel du groupe North Atlantic Energies, le responsable du programme *Buddy Manager*, le service des achats, le groupe Gestion des contrats et un responsable HSE (santé et sécurité, environnement) du site industriel du groupe North Atlantic Energies ;
- communication trimestrielle entre les directions des principales entreprises sous-traitantes, le Directeur Maintenance, le responsable du programme *Buddy Manager*, un responsable HSE (santé et sécurité, environnement) du site industriel du groupe North Atlantic Energies.

Des salariés de sociétés tierces qui violent les règles de sécurité (par exemple pour le travail en hauteur) pourraient se voir refuser l'accès du site industriel.

03. ÉTAT DE DURABILITÉ

Social

3.3.2.2.3 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations [S2-3]

L'élément 2 de SOMS met l'accent sur l'identification, l'évaluation et l'atténuation des impacts négatifs potentiels afin d'atteindre un niveau de risque acceptable. Ces actions de réduction des risques peuvent avoir des ramifications sur d'autres éléments de SOMS (par exemple, la gestion des sous-traitants, le maintien de l'intégrité des équipements avec une réduction de la probabilité de rejets, etc.).

L'élément 10 de SOMS fournit des lignes directrices pour l'établissement des plans d'intervention d'urgence et des compétences du personnel afin d'atténuer les impacts d'un incident sur le personnel du groupe North Atlantic Energies, et les travailleurs des sous-traitants.

L'élément 9 de SOMS vise à déterminer la gravité d'un incident, ainsi qu'à identifier les risques d'aggravation des conséquences, le niveau d'investigation approprié. Il garantit aussi la mise en place de mesures pour éviter que de futurs incidents ne se reproduisent.

Des « Vérifications et Mesures » (V&M) permettent de vérifier sur le terrain la bonne application des standards, et de s'assurer de la bonne compréhension des sujets par les intervenants. Elles se focalisent sur des thèmes définis pouvant engendrer une conséquence significative (décès, accident très grave) et pour lesquels le comportement humain constitue la principale barrière. De plus, un processus d'évaluation permet de mesurer l'efficacité du SOMS et d'améliorer le SOMS en continu en mesurant les performances par rapport aux exigences via un processus d'évaluations internes et externes et de suivi. Le management participe en menant les évaluations et en revoyant les résultats (éléments 1 et 11 du SOMS).

3.3.2.2.4 Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions [S2-4]

Le système de gestion de la sécurité (*Safe Operations Management System* : SOMS) décrit les attentes à l'égard du personnel du groupe North Atlantic Energies, et les travailleurs des sous-traitants sur site, qui traitent différents aspects de l'intégrité des opérations afin d'atténuer les impacts et les risques associés. Les éléments SOMS sont disponibles pour tout le personnel, et les travailleurs des sous-traitants.

L'élément 8 de SOMS prévoit les attentes suivantes :

- des attentes concernant la performance des prestataires tiers sont établies et les tiers sont sélectionnés (et soutenus, le cas échéant) de manière à répondre à ces attentes ;
- les prestataires tiers sont suivis et tenus responsables des objectifs de performance ;
- le groupe North Atlantic Energies adapte ses engagements avec des fournisseurs tiers en fonction des services fournis et des conséquences potentielles de ces services.

L'élément 5 de SOMS met l'accent sur la prévention et l'atténuation des impacts négatifs sur le personnel du groupe North Atlantic Energies, et les travailleurs des sous-traitants.

L'élément 9 de SOMS évalue la gravité des incidents réels afin de déterminer le niveau d'investigation approprié et s'assure que des mesures préventives sont mises en place pour éviter que de futurs incidents ne se reproduisent. L'élaboration d'actions correctives intermédiaires et à long terme pour éviter la survenance d'incidents similaires, en mettant l'accent sur la cause profonde de l'incident et sur l'identification de recommandations de réduction des risques à fort impact, est un élément clé du cadre SOMS. Les incidents et les causes profondes associées sont périodiquement analysés pour en extraire des tendances et développer des apprentissages et des voies d'action plus larges et à plus haut niveau. Des indicateurs avancés ainsi que des indicateurs retardés (tels que les taux d'accidents du travail) sont utilisés pour évaluer l'efficacité des mesures de sécurité mises en place et prévenir ou atténuer les incidents futurs. Les enseignements tirés font l'objet d'une communication ouverte et sont mis en œuvre de manière proactive à travers le site industriel et les entreprises intervenantes.

Chaque élément de SOMS est sous-divisé en systèmes dont chacun fait généralement l'objet d'examen périodiques axés sur l'évaluation de son efficacité.

Les sous-traitants sont encouragés à participer au programme d'observation de la sécurité. Lorsqu'une observation est faite, le superviseur concerné détermine la meilleure voie à suivre pour traiter le problème en fonction du risque associé. À l'issue de ce processus, il est chargé de déterminer si la solution mise en œuvre a permis de réduire le risque comme recherché.

Ces actions corrigent ou permettent de corriger des activités du groupe North Atlantic Energies qui pourraient entraîner une blessure ou une maladie d'intensité modérée (notamment des fractures osseuses, entorses ou lacérations), grave, voire mortelle.

Processus d'identification des actions nécessaires en réponse à un impact négatif réel ou potentiel

Les actions en réponse à des impacts particuliers réels ou potentiels sur les travailleurs des sous-traitants peuvent prendre de nombreuses formes, car le retour d'information sur le personnel et les travailleurs des sous-traitants est utilisé dans plusieurs éléments du système de gestion de la sécurité (SOMS), par exemple :

- à l'occasion de l'analyse de la sécurité au travail avant la réalisation d'une tâche (élément 5 de SOMS) ;
- lors des mises à jour des procédures d'exploitation et de maintenance (élément 6 de SOMS) ; et
- au vu des conséquences d'un incident même si l'incident s'est produit dans d'autres entreprises (élément 9 de SOMS).

Si l'action peut être traitée rapidement, une solution est mise en œuvre au niveau local. Si la solution est plus complexe, elle est généralement remontée à un niveau supérieur pour une analyse plus détaillée, qui peut inclure une caractérisation détaillée du risque tel que décrit dans l'élément 2 de SOMS, avant de faire l'objet d'un suivi formel jusqu'à la clôture dans la base de données électronique correspondante. L'élément 2 de SOMS met l'accent sur l'identification, l'évaluation et l'atténuation des impacts négatifs potentiels afin d'atteindre un niveau de risque acceptable. Dans le même temps,

l'élément 5 de SOMS vise à fournir au personnel et aux travailleurs des sous-traitants les connaissances nécessaires pour mettre en place les mesures de réduction des risques applicables à leurs activités (par exemple, dangers d'ordre général sur le terrain, équipements de protection disponibles, etc.). Les attentes à l'égard du personnel quant à la mise en œuvre active d'actions de réduction des risques, le cas échéant, sont également décrites dans l'élément 5.

Le groupe North Atlantic Energies applique des directives strictes en matière de conformité et de sécurité à l'intention de ses sous-traitants afin de maintenir un bon niveau de relation.

Les attentes à l'égard des fournisseurs et sous-traitants s'articulent comme suit :

- respect des lois, règles et règlements applicables à leurs activités ;
- promotion d'un lieu de travail sûr, sécurisé et sain ;
- déploiement d'efforts continus pour améliorer la performance en matière de sûreté, de sécurité, de santé et d'environnement et promouvoir des pratiques et une formation opérationnelles appropriées ; et
- mise en place d'un environnement de travail positif, productif et favorable.

Le groupe North Atlantic Energies attend de ses sous-traitants qu'ils respectent des standards similaires à ses standards de conduite des affaires dans l'exercice de leurs activités et qu'ils se conforment à l'ensemble des lois, règles et réglementations applicables.

Pratiques de l'entreprise

Les impacts matériels décrits dans les paragraphes précédents sont principalement liés à la santé et à la sécurité :

- activités du groupe North Atlantic Energies qui pourraient entraîner une blessure ou une maladie d'intensité modérée (notamment des fractures osseuses, entorses ou lacérations), grave, voire mortelle.

Le groupe North Atlantic Energies s'engage à protéger la santé et la sécurité de son personnel, et des travailleurs de ses sous-traitants, sur ses sites, grâce à une approche globale ancrée dans sa culture. Le groupe North Atlantic Energies utilise un système de gestion de la sécurité (SOMS) qui définit des attentes claires en matière de gestion des risques inhérents à ses opérations. Ce système comprend des protocoles de sécurité, des initiatives d'amélioration continue et un engagement de la direction à piloter son

application efficace. En outre, le groupe North Atlantic Energies applique les principes du programme « Actions qui sauvent la vie » qui exige la mise en place de mesures de protection avant et pendant l'exécution d'un travail, dans l'objectif d'instaurer un environnement de travail où « *Personne n'est blessé* ».

En 2025, l'analyse a été complétée par l'analyse des rapports de durabilité 2024 de cinq sociétés internationales du secteur *Oil & Gas* pour couvrir la production de pétrole brut, ce qui a conduit à l'identification de trois impacts négatifs additionnels bien que les équipes du groupe North Atlantic Energies n'aient relevé aucune observation d'impact concret pour la chaîne de valeur de leur côté :

- de mauvaises conditions de travail ; le manque d'aide au développement des compétences et à la sécurité de l'emploi ;
- discrimination, manque d'inclusion, harcèlement au travail, détérioration de la santé mentale, perspectives de carrière limitées et perte d'employabilité. Les transitions industrielles et l'inégalité des chances posent également des défis ;
- le travail forcé et le travail des enfants, les violations des droits définis par l'OIT et l'exploitation dans la chaîne de valeur. Le non-respect des normes de l'entreprise par les partenaires peut porter atteinte aux droits et au bien-être des travailleurs.

Les efforts du groupe North Atlantic Energies en faveur des droits humains s'appuient sur la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998 connue sous le nom de « Déclaration de l'OIT » (*Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi*, Organisation internationale du travail, 2022). Le groupe North Atlantic Energies s'engage à offrir un environnement de travail positif, productif et favorable. De plus, les standards de conduite des affaires fournissent un cadre de responsabilité des opérations et sont conformes à l'esprit et à l'intention de la Déclaration de l'OIT. Le groupe North Atlantic Energies soutient ces principes par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, procédures et pratiques conformes aux lois en vigueur, ainsi qu'aux pratiques et usages locaux, en vue d'atteindre les objectifs de la Déclaration de l'OIT.

Les managers et les superviseurs assument la responsabilité de l'efficacité et de la vérification des protections et utilisent activement des indicateurs avancés et retardés pour « vérifier et préserver le maintien en bon état des barrières » (élément 1 de SOMS).

3.3.3 Communautés affectées [S3]

SOCIAL



Communautés affectées

Chaîne de valeur

Sous-thème	Type	Description
Droits des communautés	I	Les activités commerciales peuvent nuire à la santé, à la sécurité, aux droits fonciers et à l'accès aux ressources des communautés, notamment en cas d'accidents, de réinstallation ou de dégradation de l'environnement.
	I	Un faible engagement des parties prenantes, des mécanismes de traitement des griefs défectueux ou un non-respect des politiques dans la chaîne de valeur peuvent avoir des répercussions socio-économiques et restreindre l'accès des communautés à la justice et aux recours ouverts.
Droits des peuples autochtones	I	Impacts sur les droits spécifiques des peuples autochtones et tribaux dans la chaîne de valeur.

I Impact matériel R Risque financier matériel

Le système SOMS 10.2 du groupe North Atlantic Energies encadre le dialogue avec les parties prenantes internes et externes, dont les communautés locales, afin de maintenir la confiance du public dans l'intégrité des opérations et d'améliorer en continu les performances en matière de sécurité et d'environnement du site.

Il s'appuie sur un plan définissant les actions de communication, la gestion des préoccupations, les échanges avec les élus et les dispositifs d'information sur les situations d'urgence. L'efficacité du système fait l'objet d'une revue et alimente les actions d'amélioration continue.

Processus d'engagement avec les communautés

La stratégie du groupe North Atlantic Energies intègre la prise en compte des communautés autour de ses activités.

Une enquête de perception est réalisée périodiquement auprès des habitants situés dans la zone du site de Gravenchon. Les résultats de cette enquête sont partagés avec le maire de la commune et permettent de suivre l'évolution des attentes et des préoccupations autour du site de Gravenchon.

La Société soutient activement les associations locales et déploie un plan structuré de contributions et de partenariats, incluant diverses actions menées auprès d'organisations du territoire, afin de renforcer le dialogue local et d'accompagner les initiatives qui bénéficient directement aux communautés autour du site de Gravenchon.

Par ailleurs, elle ouvre les portes de son site aux jeunes, dans le cadre d'initiatives telles que la Semaine de l'Industrie ou le programme « L'industrie, une chance pour moi », afin de leur faire découvrir les métiers industriels et d'encourager l'émergence de nouvelles vocations.

Les discussions avec les commissions locales, notamment la CSS (Commission de suivi des sites), conformément à la réglementation Seveso, constituent un autre canal essentiel.

Dans le cadre de son engagement envers les communautés locales, le site met en œuvre un dispositif de gestion des événements perceptibles et des plaintes.

Dès qu'un événement est détecté ou porté à la connaissance du site, les équipes opérationnelles analysent la situation, identifient la source potentielle et mettent en œuvre sans délai les mesures correctives nécessaires.

Concernant spécifiquement les activités susceptibles de générer des nuisances telles que les émissions de torches ou de bruit, lors des phases d'arrêt ou de redémarrage des unités, le site applique des procédures de mitigation identifiées dans les procédures opérationnelles.

Ces procédures visent à réduire l'intensité, la fréquence et la durée des phénomènes de nuisances, tout en améliorant en continu l'efficacité des équipements et des pratiques opérationnelles.

L'efficacité de ces mesures est évaluée à travers le suivi des plaintes reçues. Chaque plainte fait l'objet d'un enregistrement, d'une analyse et d'une réponse appropriée.

Le site veille à corriger rapidement toute situation perceptible, afin de limiter son impact sur les riverains et de renforcer la relation de confiance avec les communautés locales.

Un dispositif de remontée des plaintes de riverains est en place pour recueillir les signalements et répondre aux sollicitations des communautés. Ce mécanisme peut également s'appuyer sur les remontées de la plateforme « Allo Industrie » et le site internet ATMO Normandie, qui permet aux habitants de déclarer des nuisances et d'être informés en cas d'événements susceptibles d'impacter leur environnement. Les signalements reçus via cette plateforme ou directement par les numéros dédiés sont pris en compte par l'équipe Sécurité, Hygiène et Environnement, qui y apporte une réponse adaptée.

Le plan de réponse à l'urgence est testé tous les mois dans le cadre des exercices du plan d'opération interne (POI) afin d'assurer une préparation optimale. Le plan particulier d'intervention (PPI) et le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) complètent cette approche. Ils analysent les risques dans des zones géographiques précises. Les habitants et les écoles environnantes sont formés et informés des consignes à suivre en cas d'urgence.

Pour cela, un travail est mené en collaboration avec l'association INCASE de Caux Seine aggro qui œuvre à la promotion de la culture du risque industriel sur le territoire. Cette coopération permet de développer des actions pédagogiques, d'organiser des sessions d'information et de renforcer la capacité des riverains à comprendre et anticiper les situations à risque.

Les retours des communautés sont pris en compte pour limiter le bruit et les nuisances olfactives. L'information est régulièrement partagée avec les habitants concernés. La transparence est au cœur de la relation avec les communautés autour de notre site de Gravenchon.

Actions

Dans le cadre de son engagement envers les communautés locales, le groupe North Atlantic Energies développe des actions éducatives et préventives. Des formations régulières à la sécurité sont organisées pour les employés et parfois ouvertes aux partenaires locaux, afin de renforcer la culture de prévention des risques. Des représentants de la police nationale et municipale sont régulièrement invités sur le site de Gravenchon dans le but d'aborder ensemble des points de sûreté. Par ailleurs, des programmes sont menés en collaboration avec les écoles pour sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux et industriels. Enfin, des programmes ou visites sont organisés pour encourager les jeunes générations à découvrir les métiers scientifiques et techniques, et à envisager des carrières dans l'industrie.

Le système SOMS 10.2 encadre le dialogue avec les parties prenantes internes et externes et permet d'améliorer en continu les performances en matière d'engagement avec les communautés. L'efficacité du système fait l'objet d'une revue et alimente les actions d'amélioration continue.

L'entreprise s'engage aux côtés d'associations locales telles qu'INCASE, qui œuvrent à faire mieux connaître l'industrie, ses métiers et ses enjeux. Lorsqu'un impact négatif est identifié, un processus de remédiation est immédiatement activé. Le mécanisme de réclamation constitue alors un outil essentiel pour recueillir les signalements et orienter les actions correctives.

Les commissions de suivi ainsi que les associations industrielles apportent leur expertise tout au long de ce processus. Cette démarche collaborative permet d'élaborer des solutions adaptées et efficaces, tout en garantissant que les préoccupations des communautés locales sont pleinement prises en compte et traitées avec transparence.

La Société est également historiquement engagée au sein du réseau MASE, un référentiel de management de la sécurité auquel North Atlantic Energies participe activement afin de promouvoir l'amélioration continue des pratiques de sécurité auprès de ses partenaires et entreprises intervenantes.

Ainsi, la stratégie et le modèle d'affaires s'ancrent dans une logique de responsabilité. La prise en compte des communautés concernées devient un pilier de la durabilité. Elle renforce la confiance et la légitimité de l'entreprise dans son environnement.



RÉSULTATS FINANCIERS

4.1	Résultats et données financières du groupe North Atlantic Energies	132	4.2	Chiffres clés	135
4.1.1	Résultat net	132	4.3	Résultats et données financières de la société North Atlantic Energies	136
4.1.2	Résultat global consolidé	133			
4.1.3	Principaux postes du résultat opérationnel et de l'EBITDA	133			
4.1.4	Ratio endettement net sur capitaux propres	134			

04. RÉSULTATS FINANCIERS

Résultats et données financières du groupe North Atlantic Energies

4.1 Résultats et données financières du groupe North Atlantic Energies

4.1.1 Résultat net

Résultat net

(millions d'euros)

	Année 2025	Année 2024	
Résultat opérationnel	(209)	74	
Produits et charges financiers	81	64	
Impôts courants et différés	35	(31)	
Résultat net des activités poursuivies	(93)	107	
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	0	0	
Résultat net part du groupe	(93)	107	
EBITDA ⁽¹⁾	72	140	
<i>Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)</i>	9,2	12,6	
<i>Chiffre d'affaires (millions d'euros, incluant la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)</i>	11 368	17 944	
<i>Ventes de produits raffinés (milliers de m³)</i>	16 059	22 206	
<i>Ventes en France de produits raffinés (milliers de m³)</i>	12 098	17 187	
(1) EBITDA	(A)	72	140
Effets stocks (i)	(B)	(107)	11
Autres éléments d'ajustement (ii)	(C)	0	71
EBITDA AJUSTÉ	(A)-(B)-(C)	179	58

(1) L'EBITDA (ou *Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation and Amortization*) est un acronyme anglo-saxon qui se traduit par « Bénéfices avant intérêts, impôts et dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations ». L'EBITDA mesure la rentabilité d'une entreprise indépendamment de sa structure financière, de ses investissements et du paiement de l'impôt sur les sociétés en France.

Le résultat opérationnel du groupe est une perte de 209 millions d'euros incluant des effets stocks négatifs pour 107 millions d'euros et des autres éléments d'ajustement négatifs provenant d'une dépréciation des actifs corporels pour 206 millions d'euros.

Hors effets stocks et autres éléments d'ajustement, l'EBITDA ajusté de l'exercice est un gain de 179 millions d'euros. Il reflète la bonne tenue des marges de raffinage au second semestre. Le résultat financier est positif de 81 millions d'euros et comprend 28 millions d'euros de dividendes de sociétés non consolidées.

Après prise en compte des impôts courants et différés, le résultat net du groupe est une perte de 93 millions d'euros contre un profit de 107 millions d'euros en 2024.

(i) Effets stocks

La variation des stocks est valorisée dans le résultat consolidé suivant la méthode FIFO (*First In, First Out*) étroitement liée à la variation des prix des produits pétroliers sur le marché international. Pour évaluer la performance économique et

financière du groupe, la Société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stocks à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période. Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'inventaire. La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

(ii) Autres éléments d'ajustement

Ils concernent des transactions inhabituelles qui sont significatives et peu fréquentes. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale de la Société bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que les coûts de remise en état des sites industriels inactifs, cessions d'actifs, dépréciation des actifs ou autres éléments non récurrents.

4.1.2 Résultat global consolidé

Résultat global consolidé

(millions d'euros)	Année 2025	Année 2024
Résultat net	(93)	107
Éléments non recyclables en résultat net (revalorisation titres de participation)	(6)	(5)
Éléments non recyclables en résultat net (gains/pertes actuariels sur les avantages au personnel)	50	(6)
Effets d'impôt	(12)	2
Résultat global consolidé	(61)	98

Le résultat global consolidé du groupe tient compte des éléments suivants constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres. Il s'agit de :

- la variation de la valorisation des titres de participation à leur juste valeur pour un montant négatif de 6 millions d'euros ;
- la variation des écarts actuariels sur les avantages au personnel pour un montant positif de 50 millions d'euros.

Après prise en compte de l'impôt différé correspondant, le résultat global est une perte de 61 millions d'euros en 2025 contre un profit de 98 millions d'euros en 2024.

4.1.3 Principaux postes du résultat opérationnel et de l'EBITDA

Principaux postes du résultat opérationnel

(millions d'euros)	Année 2025	Année 2024
Chiffre d'affaires	11 368	17 944
Achats consommés	(10 127)	(16 491)
Variation de la valeur brute des stocks de matières premières et produits finis	(466)	(441)
Dotations & reprise aux provisions pour dépréciation des stocks de matières premières et produits finis	6	69
Variation des autres stocks et des comptes d'échanges	28	(14)
Effets de change opérationnels	31	(17)
MARGE BRUTE	840	1 050
Charges externes	(556)	(609)
Charges de personnel	(192)	(227)
Impôts et taxes	(29)	(65)
Dotations aux amortissements	(75)	(67)
Dotations aux provisions	(3)	(15)
Autres produits de l'activité	54	4
Autres produits et charges d'exploitation	(42)	(68)
CHARGES D'EXPLOITATION	(843)	(1 047)
Autres charges opérationnelles	(231)	(7)
Autres produits opérationnels	25	78
Résultat opérationnel	(209)	74

Résultat opérationnel ajusté

(millions d'euros)	Année 2025	Année 2024
Marge brute	840	1 050
dont effets stocks	(107)	11
MARGE BRUTE AJUSTÉE DES EFFETS STOCKS	947	1 039
CHARGES D'EXPLOITATION	(843)	(1 047)
Résultat opérationnel ajusté	104	(7)
Ventes de produits raffinés (milliers de m ³)	16 059	22 206
Marge brute ajustée unitaire du groupe (€/m³)	59	47

04. RÉSULTATS FINANCIERS

Résultats et données financières du groupe North Atlantic Energies

La marge brute 2025 ajustée des effets stocks, en baisse par rapport à 2024, s'établit à 947 millions d'euros. Rapportée au volume de produits raffinés vendus, elle ressort à 59 euros par mètre cube contre 47 euros par mètre cube en 2024.

Les charges d'exploitation s'établissent à 843 millions d'euros en 2025 et sont en baisse de 204 millions d'euros par rapport à 2024. Cette variation s'explique notamment par :

- une baisse des charges externes faisant suite à la cession de la raffinerie de Fos-sur-Mer ;
- une baisse des impôts et taxes ;
- une baisse des charges de personnel.

EBITDA

(millions d'euros)

	Année 2025	Année 2024
Chiffre d'affaires	11 368	17 944
Autres produits de l'activité	54	4
Sous-total produits des activités ordinaires	11 422	17 948
Achats consommés et charges externes	(11 090)	(17 572)
Dotation & reprise aux provisions pour dépréciation des stocks	6	69
Autres charges et produits d'exploitation	(266)	(305)
EBITDA	72	140
Effets stocks	107	(11)
Autres éléments d'ajustement	—	(71)
EBITDA ajusté⁽¹⁾	179	58
Moins : dotation aux amortissements	(75)	(67)
Plus : produits financiers nets	81	64
Moins/plus : impôts courants et différés	35	(31)
Moins/plus : éléments d'ajustement	(107)	82
Moins/plus : éléments d'ajustement - dépréciation d'actifs	(206)	—
Résultat net	(93)	107

(1) L'EBITDA ajusté (hors effets stocks et autres éléments d'ajustement) ressort à 179 millions d'euros contre 58 millions d'euros en 2024. La progression reflète les bonnes performances opérationnelles dans un contexte de remonté des marges sur le marché.

4.1.4 Ratio endettement net sur capitaux propres

Endettement net et capitaux propres

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Endettement court terme hors banque créditrice	(824)	(8)
Endettement « contrats de location »	(5)	(8)
Créances financières court terme	6	14
Trésorerie nette	200	1 495
(Endettement)/Excédent net	(623)	1 493
Montant des capitaux propres	746	2 251
Ratio endettement net sur capitaux propres*	84 %	(66 %)

* Un ratio négatif reflète une position financière nette excédentaire.

Au 31 décembre 2025, le montant des capitaux propres du groupe ressort à 746 millions d'euros contre 2 251 millions d'euros fin 2024, et la position financière nette est négative pour 623 millions d'euros contre une position financière nette positive de 1 493 millions d'euros fin 2024.

La baisse des capitaux propres pour un montant de 1 505 millions d'euros provient essentiellement :

- de la perte nette de l'exercice pour 93 millions d'euros ;
- des éléments du résultat global pour un montant positif de 32 millions d'euros ;
- du versement du dividende de l'exercice 2024 pour un montant de 681 millions d'euros ;

- d'une distribution exceptionnelle de réserves pour un montant de 774 millions d'euros.

Le groupe a effectué en 2025 un versement de 4 millions d'euros auprès d'un organisme d'assurance afin d'augmenter le montant des retraites sécurisées au titre des régimes à prestations définies de l'ensemble des retraités. Au 31 décembre 2025, le montant des engagements de retraite du groupe consolidé non préfinancés s'établit à 277 millions d'euros (voir note annexe 5.1.3 aux comptes consolidés).

4.2 Chiffres clés

Éléments relatifs au compte de résultat consolidé

<i>(millions d'euros)</i>	Année 2025	Année 2024
Chiffre d'affaires	11 368	17 944
Résultat net part du groupe	(93)	107
Effets stocks	(107)	11
Autres éléments d'ajustement	—	71
EBITDA ajusté	179	58
Capacité d'autofinancement	123	51

Éléments relatifs au bilan consolidé

<i>(millions d'euros)</i>	Année 2025	Année 2024
Capital	98	98
Capitaux propres	746	2 251
Dettes financières	829	16
Engagements de retraite non préfinancés	277	336
Actifs non courants	591	650
Créances financières et disponibilités	206	1 509
Position financière nette (Endettement)/Excédent	(623)	1 493

Dividende par action

<i>(euros)</i>	Année 2025	Année 2024
Dividende versé dans l'année par action	53	15
Résultat net consolidé par action	(7,22)	8,28

Investissements

<i>(millions d'euros)</i>	Année 2025	Année 2024
Investissements	46	55
Capitalisation de dépenses de gros entretien et grandes visites	86	45
Montant total des investissements	132	100

Données opérationnelles

	Année 2025	Année 2024
Prix moyen du brent (\$/baril)	69	81
Parité moyenne (\$/€)	1,13	1,08
Marge brute ajustée unitaire du groupe (€/m ³)	59	47
Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)	9,20	12,60
Ventes de produits raffinés (milliers de m ³)	16 059	22 206
<i>dont volumes ventes en France de produits raffinés (milliers de m³)</i>	<i>12 098</i>	<i>17 187</i>

4.3 Résultats et données financières de la société North Atlantic Energies

Le chiffre d'affaires de l'année 2025 s'élève à 12 916 millions d'euros en baisse de 26 % par rapport à 2024 reflétant à la fois la baisse des quantités vendues suite à la cession de la raffinerie de Fos-sur-Mer le 1^{er} novembre 2024 et la baisse des prix de marché des produits pétroliers par rapport à l'année 2024.

Le résultat d'exploitation en 2025 est une perte de 94 millions d'euros incluant l'impact de la baisse des prix sur nos stocks vendus sur la période. Le résultat d'exploitation en 2024 était une perte de 82 millions d'euros et comprenait des effets stocks positifs de 11 millions d'euros.

Le résultat financier est un gain de 248 millions d'euros et comprend des dividendes reçus pour 239 millions d'euros et des produits d'intérêts nets de 9 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel est un gain de 18 millions d'euros et comprend :

- la cession au groupe ExxonMobil de certaines marques et autres droits de propriété intellectuelle d'Esso S.A.F. pour un montant de 20 millions d'euros ainsi que de l'activité de commercialisation des lubrifiants et spécialités d'Esso S.A.F. pour un montant de 5 millions d'euros.

Après prise en compte de la participation et intéressement des salariés pour 1 million d'euros, d'un produit net d'impôt pour 10 millions d'euros, le résultat net comptable est un profit de 181 millions d'euros en 2025.

Montant des distributions de dividendes des trois derniers exercices :

Exercice	Nombre d'actions à rémunérer	Dividendes nets
2022	12 854 578	2
2023	12 854 578	15
2024	12 854 578	53

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 font apparaître un bénéfice de 180 502 247,53 euros auquel est ajouté le report à nouveau soit :

Bénéfice de l'exercice	180 502 247,53	euros
Report à nouveau avant affectation	57 604 540,18	euros
Soit un total de :	238 106 787,71	euros

dont l'affectation suivante est proposée à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée le 24 juin 2026 :

Dotations aux autres réserves facultatives	180 499 141,38	euros
Report à nouveau après affectation	57 607 646,33	euros
Soit un total de :	238 106 787,71	euros

a) Résumé des résultats de la société North Atlantic Energies

(millions d'euros)	2025		2024	
Chiffre d'affaires hors taxe intérieure	11 544		15 736	
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 372		1 818	
Chiffre d'affaires taxe intérieure comprise		12 916		17 554
Production stockée/(déstockée) et divers		(128)		81
Total des produits d'exploitation	—	12 788	—	17 635
Charges d'exploitation hors amortissements	(12 879)		(17 712)	
Amortissements	(3)		(5)	
Total des charges d'exploitation		(12 882)		(17 717)
Résultat d'exploitation	—	(94)	—	(82)
Résultat financier	—	248	—	79
Résultat courant	—	154	—	(3)
Amortissements dérogatoires	—	—	—	14
Provision pour hausse des prix	—	—	—	28
Dotations/Reprises sur provisions pour risques	—	(6)	—	13
Préfinancement des retraites	—	—	—	(62)
Autres éléments exceptionnels	—	24	—	(29)
Résultat exceptionnel	—	18	—	(36)
Participation et intéressement des salariés	—	(1)	—	(2)
Impôts sur les bénéfices	—	10	—	40
Résultat net	—	181	—	(1)

04. RÉSULTATS FINANCIERS

Résultats et données financières de la société North Atlantic Energies

b) Résultats financiers des cinq dernières années

	2021	2022	2023	2024	2025
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (<i>millions d'euros</i>)	98	98	98	98	98
Nombre d'actions ordinaires existantes ⁽¹⁾	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578
Nombre d'obligations convertibles en actions	—	—	—	—	—
Nombre de parts bénéficiaires	—	—	—	—	—
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors TVA	14 923,3	24 069,5	18 785,3	17 553,8	12 915,7
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions (reprises et provisions déduites)	639,5	816,4	410,1	(167,9)	153,8
Impôts sur les bénéfices	39,9	184,6	(73,4)	(40,6)	(8,9)
Participation et intéressement des salariés	2,0	1,9	2,4	2,1	0,8
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	546,0	617,6	575,9	(1,1)	180,5
Résultat distribué ⁽²⁾	—	25,7	192,8	681,3	—
III. RÉSULTAT PAR ACTION (euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions (reprises de provisions déduites)	46,5	49,0	37,4	(10,1)	12,6
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	42,5	48,0	44,8	(0,1)	14,0
Dividende attribué à chaque action	—	2,0	15,0	53,0	—
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice ⁽³⁾	272	220	216	200	171
Montant de la masse salariale (<i>millions d'euros</i>)	42	40	34	30	28
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale et prévoyance, congés de fin de carrière, œuvres sociales) (<i>millions d'euros</i>)	49	52	47	35	30

(1) Actions détenues pour 82,89 % par North Atlantic France.

(2) Montant dont la distribution est proposée par le Conseil d'administration.

(3) La définition de l'effectif moyen des salariés figure en note 4.21 des comptes sociaux de la société North Atlantic Energies.

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ().



01

02

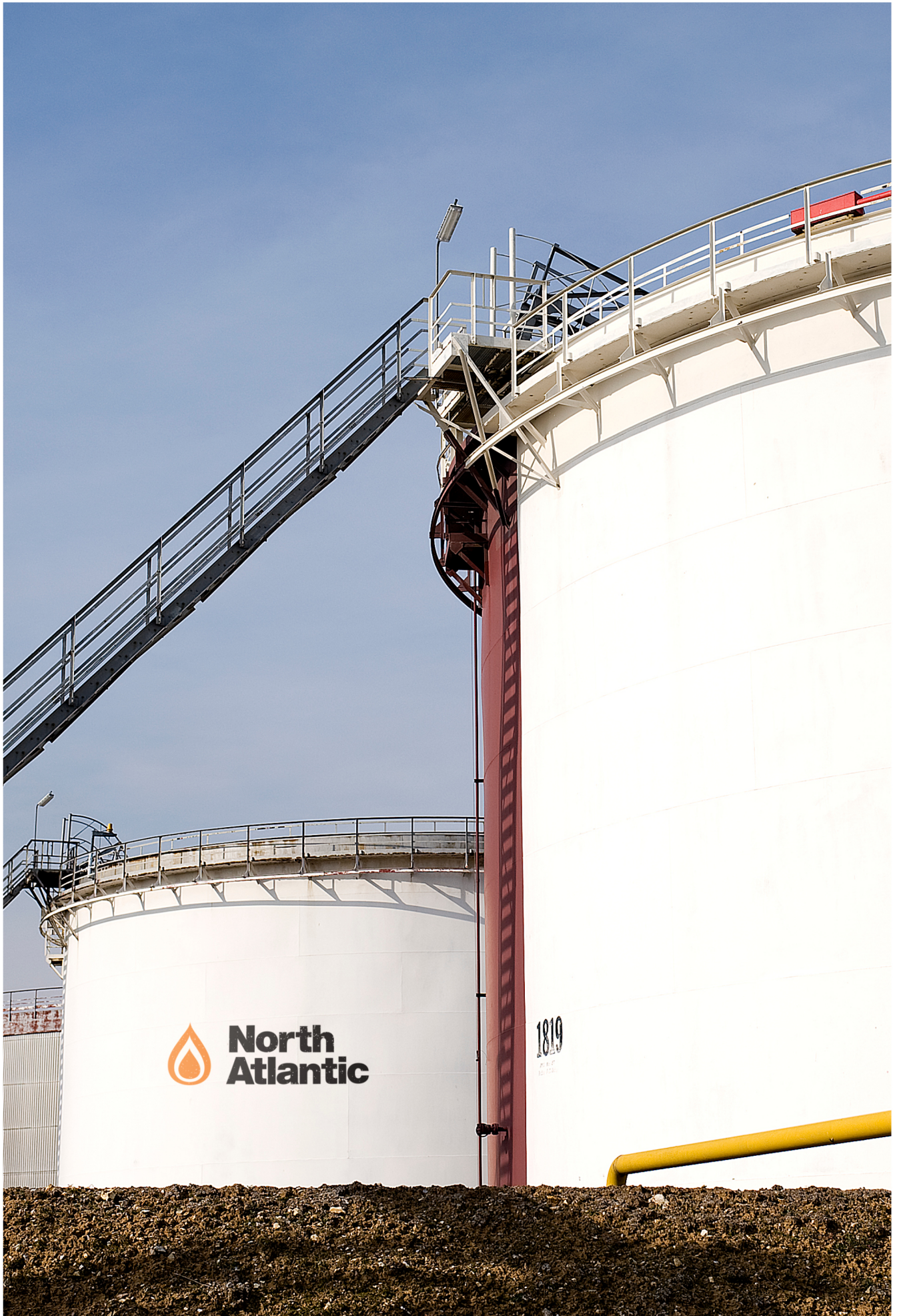
03

04

05

06

07



COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES

5.1	Compte de résultat consolidé	142	5.4	Tableau des flux de trésorerie	145
5.2	Bilan consolidé	143	5.5	Notes annexes aux comptes consolidés	146
5.3	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	144			

5.1 Compte de résultat consolidé

<i>(millions d'euros)</i>	Exercice 2025	Exercice 2024	Note
Chiffre d'affaires	11 368,0	17 944,3	2
Autres produits de l'activité	53,7	3,6	
Sous-total produits des activités ordinaires	11 421,7	17 947,9	
Achats consommés et charges externes	(11 090,2)	(17 571,7)	2
Dotations et reprise aux provisions pour dépréciation des stocks	6,0	68,8	2
Charges de personnel	(192,0)	(227,2)	
Impôts et taxes	(29,4)	(65,1)	
Dotations aux amortissements	(74,5)	(67,4)	4
Dotations aux provisions	(3,1)	(15,0)	8
Autres produits et charges d'exploitation	(41,7)	(68,4)	
Résultat opérationnel courant	(3,2)	1,9	
Autres produits opérationnels	25,0	77,9	2
Autres charges opérationnelles	(230,6)	(6,8)	2
Résultat opérationnel	(208,8)	73,0	
Coût de l'endettement financier net	(48,5)	—	7
Autres produits financiers	129,6	64,3	7
Autres charges financières	—	—	7
Impôts courants et différés	34,9	(30,8)	6
Résultat net des activités poursuivies	(92,8)	106,5	
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	—	—	
RÉSULTAT NET	(92,8)	106,5	
Part du groupe	(92,8)	106,5	
Intérêts minoritaires	—	—	
Résultat par action (résultat net/nombre d'actions part du groupe)	(7,22)	8,28	
Résultat dilué par action (résultat net/nombre d'actions part du groupe)	(7,22)	8,28	
Nombre d'actions part du groupe	12 854 578	12 854 578	11

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(millions d'euros)</i>	Exercice 2025	Exercice 2024	Note
Résultat net	(92,8)	106,5	
Éléments non recyclables en résultat net			
Variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres	(6,1)	(5,1)	7
Gains/pertes actuariels de la période sur les avantages au personnel	50,3	(6,1)	5
Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables	(12,8)	1,8	
Résultat global consolidé	(61,4)	97,1	
Part du groupe	(61,4)	97,1	
Intérêts minoritaires	—	—	

5.2 Bilan consolidé

ACTIF

(millions d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Note
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	12,8	22,1	4
Immobilisations corporelles	312,4	453,6	4
Actifs financiers	236,0	168,0	7
Impôts différés actifs	29,7	6,3	6
Total Actifs non courants	590,9	650,0	
Actifs courants			
Stocks et encours	731,6	1 192,5	2
Créances clients et comptes rattachés	1 034,6	851,2	2
Créances financières court terme	6,2	13,5	7
Autres créances	400,9	275,5	2
Impôts courants actifs	24,6	46,3	
Disponibilités	200,0	1 495,6	7
Total Actifs courants	2 397,9	3 874,6	
TOTAL ACTIF	2 988,8	4 524,6	

PASSIF

(millions d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Note
Capitaux propres			
Capital social	98,4	98,4	11
Primes d'émission et de fusion	10,1	10,1	
Réserves consolidées groupe	730,2	2 035,9	
Résultat de l'exercice groupe	(92,8)	106,5	
Total Capitaux propres	745,9	2 250,9	
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières	4,1	6,2	7
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	266,0	310,5	5
Provisions non courantes	96,5	95,3	8
Total Passifs non courants	366,6	412,0	
Passifs courants			
Endettement court terme	825,5	9,7	7
Banques créditrices	0,0	0,6	7
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	13,2	27,9	5
Provisions courantes	28,4	39,0	8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	444,2	1 286,3	2
Autres dettes	565,0	498,2	2
Total Passifs courants	1 876,3	1 861,7	
TOTAL PASSIF	2 988,8	4 524,6	

5.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(millions d'euros)</i>	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserves de juste valeur	Réserves des écarts actuariels	Réserves consolidées	Total groupe	Total minoritaires
Au 31 décembre 2023	98,4	10,1	153,2	(436,6)	2 518,9	2 344,0	—
Dividende 2023 payé en 2024	—	—			(192,8)	(192,8)	—
Autres éléments du résultat global			(4,9)			(4,9)	—
Écarts actuariels de la période				(4,5)		(4,5)	—
Paiements fondés sur des actions					2,7	2,7	—
Autres variations					(0,1)	(0,1)	—
Résultat année 2024					106,5	106,5	—
Au 31 décembre 2024	98,4	10,1	148,3	(441,1)	2 435,2	2 250,9	—
Dividende 2024 payé en 2025					(1 455,3)	(1 455,3)	—
Autres éléments du résultat global			(5,9)			(5,9)	—
Écarts actuariels de la période				37,3		37,3	—
Paiements fondés sur des actions					11,8	11,8	—
Autres variations					(0,1)	(0,1)	—
Résultat année 2025					(92,8)	(92,8)	—
Au 31 décembre 2025	98,4	10,1	142,4	(403,8)	898,8	745,9	—

5.4 Tableau des flux de trésorerie

(millions d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Flux de trésorerie d'exploitation		
Résultat net	(92,8)	106,5
Plus ou moins-values sur cessions/retraits d'actifs	(10,0)	(84,2)
Amortissements et provisions	262,1	5,1
Variation des impôts différés	(36,1)	23,6
Capacité d'autofinancement	123,2	51,0
Variation du besoin en fonds de roulement	(675,6)	598,1
Flux net de trésorerie d'exploitation (A)	(552,4)	649,1
Flux de trésorerie d'investissement		
Investissements Raffinage/Distribution ⁽¹⁾	(132,1)	(100,2)
Produit brut des cessions	25,2	121,3
Flux de trésorerie d'investissement (B)	(106,9)	21,1
Flux de trésorerie de financement		
Dividendes mis en paiement par North Atlantic Energies	(1 455,3)	(192,8)
Augmentation de l'endettement	819,6	—
Diminution de l'endettement ⁽²⁾	—	(19,6)
Flux de trésorerie de financement (C)	(635,7)	(212,4)
Variation de trésorerie (A+B+C)	(1 295,0)	457,8
Trésorerie d'ouverture	1 495,0	1 037,2
Trésorerie de clôture	200,0	1 495,0
Disponibilités	200,0	1 495,6
Banques créditrices	—	(0,6)
Trésorerie nette	200,0	1 495,0

(1) Cette ligne comprend les nouveaux investissements ainsi que la capitalisation des coûts liés aux grands arrêts pour entretien planifié de la raffinerie. Les transactions d'investissement et de financement liées aux contrats de location dans le cadre de la norme IFRS 16 sont exclues du tableau de flux de trésorerie car elles ne requièrent pas de trésorerie.

(2) Des tableaux détaillés de la variation de l'endettement figurent dans la note « Endettement financier » (note annexe 7.6).

5.5 Notes annexes aux comptes consolidés

Généralités

North Atlantic Energies est une société anonyme de droit français cotée à la Bourse de Paris (Euronext, compartiment B) ayant son siège social à Nanterre, Immeuble Spring, 20 rue Paul Hérault – 92000 Nanterre, France.

L'activité principale du groupe North Atlantic Energies est un acteur du secteur aval pétrolier français opérant principalement dans la branche raffinage-distribution.

Les comptes consolidés du groupe North Atlantic Energies ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 22 avril 2026.

Note 1	Principes comptables	147
Note 2	Éléments courants de l'activité opérationnelle	148
Note 3	Faits marquants de l'exercice	156
Note 4	Immobilisations incorporelles et corporelles	157
Note 5	Charges et avantages au personnel	161
Note 6	Impôts	164
Note 7	Actifs et passifs financiers, financement et endettement net	166
Note 8	Autres provisions et passifs éventuels	172
Note 9	Procédures et litiges en cours	174
Note 10	Risques financiers	175
Note 11	Gestion du capital et versement de dividendes	177
Note 12	Transactions avec les parties liées	178
Note 13	Prise en compte du risque climatique	179
Note 14	Engagements hors bilan	181
Note 15	Événements postérieurs à la clôture	182
Note 16	Honoraires des Commissaires aux comptes	182

Note 1 Principes comptables

Note 1.1 Base de préparation des états financiers

Les comptes annuels consolidés du groupe North Atlantic Energies (le groupe) sont établis au 31 décembre 2025 conformément aux normes comptables internationales (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne en application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et adoptées par l'Union européenne. Elles comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêté.

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2025 et mentionnés ci-après n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés :

- Amendements à IAS 21 « absence de convertibilité ».

Note 1.2 Périmètre et principes de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe North Atlantic Energies est composé de la société mère North Atlantic Energies ainsi que des deux sociétés suivantes :

Filiale	Numéro SIREN	Siège Social	%
North Atlantic Raffinage	379 914 237	Immeuble Spring 20 rue Paul Héroult 92000 Nanterre	100
Activité : raffinage d'hydrocarbures			
Worex	780 094 983	Parc des Érables 66, route de Sartrouville 78230 Le Pecq	100
Activité : distribution de combustibles liquides et solides			

Ces sociétés étant contrôlées exclusivement, la méthode retenue est celle de l'intégration globale. Les informations financières concernant ces deux filiales sont détaillées dans la note annexe 7.3 aux comptes consolidés et sont établies à partir des comptes consolidés IFRS avant élimination des comptes et opérations réciproques.

Les autres filiales et participations détenues à plus de 20 % qui ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation sont évaluées à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres.

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2025 ou qui n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne.

L'application des normes internationales publiées par l'IASB non encore en vigueur au 31 décembre 2025 est en cours d'analyse par le groupe. Aucun impact financier n'est attendu. À noter que la norme IFRS 18, publiée en avril 2024 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2027 modifiera la présentation du compte de résultat consolidé et du tableau de flux de trésorerie consolidé.

Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés

La consolidation a été effectuée sur la base des comptes individuels au 31 décembre 2025. Ces comptes ont fait l'objet de retraitements afin d'être mis en conformité avec les normes IFRS en application des principes décrits dans les notes suivantes.

Ils sont établis dans une perspective de continuité d'exploitation.

Résultat

Les résultats internes (dividendes, cessions intragroupe) sont intégralement éliminés.

Note 1.3 Principes et méthodes comptables retenus

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes établis par les IFRS, implique que la direction procède à un certain nombre de jugements et d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations majeures faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour :

- les engagements de retraite et autres avantages assimilés (note 5.1) ;
- les impôts différés (note 6.2) ;
- la valorisation des actifs financiers évalués à la juste valeur (note 7.3) ;
- la valorisation des actifs corporels et incorporels (note 4) ;
- le montant des provisions retenues pour les litiges (note 9).

Note 2 Éléments courants de l'activité opérationnelle

Note 2.1 Segmentation et secteur opérationnel

L'information sectorielle est présentée suivant la norme IFRS 8 qui requiert la présentation par une entité d'informations financières par segment opérationnel telles que revues régulièrement par le principal décideur opérationnel et pouvant être regroupées par activités présentant des caractéristiques similaires qui permettent d'évaluer la nature et les effets financiers des activités auxquelles cette entité se livre et des environnements économiques dans lesquels elle opère. Le Président-directeur général de North Atlantic Energies est le principal décideur opérationnel au sens de la norme.

Les activités opérationnelles du groupe North Atlantic Energies concernent la production et la distribution de « produits énergétiques » d'une part et de « produits de

spécialités » d'autre part, qui utilisent les ressources en fonction des opportunités d'optimisations internes, des perspectives de marché ou encore des évolutions réglementaires. Ces deux activités sont soumises à des risques et incertitudes semblables et sont opérées dans des environnements de production et de marché comparables. Elles présentent des caractéristiques économiques similaires qui conduisent à une présentation de l'information financière regroupée au sein d'un même secteur opérationnel raffinage-distribution, permettant d'en apprécier la nature et d'évaluer les effets financiers de l'environnement dans lequel le groupe North Atlantic Energies opère.

Note 2.2 Stocks

Stocks de produits pétroliers

Les produits pétroliers sous le contrôle du groupe sont stockés en sous-douane dans la raffinerie, en sous-douane ou en acquitté dans les dépôts pétroliers opérés par le groupe ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut et de biocarburants sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'inventaire.

Compte tenu de l'importance de la valeur de ses stocks et des fluctuations des coûts d'approvisionnement, le groupe calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires de la société. L'EBITDA ajusté et le résultat opérationnel ajusté, entre autres, des effets stocks permettent ainsi de fournir une approche économique du résultat de l'exercice.

Quotas d'émission de CO₂

Compte tenu de son activité, le groupe North Atlantic Energies est concerné par les dispositions prises par l'Union européenne visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des quotas d'émission de CO₂, le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- les quotas d'émission étant liés aux activités de production, ils sont comptabilisés dans les comptes de stocks ;
- les quotas attribués gratuitement sont comptabilisés à une valeur nulle ;
- les quotas achetés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- les quotas sont évalués en stock selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) ;
- les quotas sont sortis des stocks pour être soit consommés par les émissions de gaz à effet de serre et être restitués à l'État soit vendus ;
- à la clôture :
 - une provision d'achat de quotas évaluée à la valeur de marché en date de clôture est constatée si les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures aux quotas d'émission détenus par le groupe,
 - un actif (stock) est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas d'émission disponibles ;
- les achats de quotas sont enregistrés en « achats consommés et charges externes ».

Certificats d'économie d'énergie

Par son activité de mise à la consommation de produits pétroliers, le groupe North Atlantic Energies est concerné par les dispositions prises par le gouvernement français en réponse aux directives européennes 2006/32/CE, 2012/27/UE et 2018/2002/UE. Ces dispositions obligent les fournisseurs d'énergie (les « obligés ») à promouvoir des économies d'énergie auprès d'autres acteurs (les « bénéficiaires »). Des certificats d'économies d'énergie (CEE) sont émis par l'État en échange des preuves de réalisation

des actions d'économies d'énergie. Les obligés peuvent soit obtenir ces certificats en finançant eux-mêmes les mesures d'économies d'énergie des bénéficiaires, soit acheter directement des certificats déjà émis sur le marché.

Le dispositif a été mis en place en 2006 et s'appuie sur des obligations pluriannuelles. Chaque période voit son obligation augmenter par rapport à la période précédente et élargit son champ d'application. La cinquième période avait débuté au 1^{er} janvier 2022 et s'est achevée le 31 décembre 2025, conformément au décret n° 2021-712 promulgué le 3 juin 2021.

Pour répondre à son obligation, le groupe North Atlantic Energies contribue directement à des opérations de production de certificats d'économies d'énergie ou achète des certificats sur le marché d'échange de certificats d'économies d'énergie (CEE).

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des CEE, le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- un passif est comptabilisé pour matérialiser l'obligation liée aux quantités mises à la consommation, si l'obligation est supérieure aux CEE détenus. Ce passif est valorisé sur la base du prix des dernières transactions ;
- un stock de CEE est comptabilisé lorsque les CEE détenus à la clôture excèdent l'obligation. Une provision est comptabilisée dans le cas contraire ;
- les CEE sont valorisés au coût unitaire pondéré (coût d'acquisition pour les CEE acquis ou coût de revient pour les CEE générés par des actions propres).

Si la valeur comptable des stocks de certificats à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Détail des stocks au 31 décembre 2025

Les stocks se décomposent comme suit :

Stocks

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Produits pétroliers		
Pétrole brut		
Valeur brute	227,7	571,0
Dépréciation	(7,0)	(12,0)
Valeur nette	220,7	559,0
Produits intermédiaires et finis		
Valeur brute	498,6	621,7
Dépréciation	(1,5)	(2,5)
Valeur nette	497,1	619,2
Valeur brute	726,3	1 192,7
Dépréciation	(8,5)	(14,5)
Valeur nette des produits pétroliers	717,8	1 178,2
Autres stocks		
Valeur brute	15,7	38,6
Dépréciation	(1,9)	(24,3)
Valeur nette des autres stocks	13,8	14,3
TOTAL (NET)	731,6	1 192,5

05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES

Notes annexes aux comptes consolidés

(quantités en stocks en KT)	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Pétrole brut	553,0	1 091,7
Produits intermédiaires et finis	800,2	922,1
TOTAL (KT)	1 353,2	2 013,8

Impact de la variation des stocks de produits pétroliers sur le résultat de l'exercice 2025

La valeur brute des produits pétroliers en stock au 31 décembre 2025 de 726,3 millions d'euros est en baisse de 466,4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024.

Après prise en compte d'une dépréciation comptable des stocks, déterminée sur la base des cours au 31 décembre 2025, pour le montant de 8,5 millions d'euros et de la reprise de la dépréciation 2024 pour 14,5 millions d'euros (soit une reprise de dotation nette de 6,0 millions d'euros pour l'exercice 2025), l'impact sur le résultat de la variation de la valeur nette des stocks de produits pétroliers est une baisse de 460,4 millions d'euros.

Impact des effets stocks sur le résultat de l'année 2025

Effets stocks

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Effet prix sur stocks	(113,4)	(57,6)
Provision pour dépréciation		
Dotation	(8,5)	(14,5)
Reprise	14,5	83,3
Valeur nette	6,0	68,8
TOTAL EFFETS STOCKS	(107,4)	11,2

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks (calculée sur la base des cours à la date de clôture de l'exercice) et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks. L'effet prix sur stocks mesure l'impact estimé des fluctuations des coûts de matières premières et des produits finis.

L'effet prix sur stock inclus dans la valeur brute des produits pétroliers en stock au 31 décembre 2025 est négatif de 113,4 millions d'euros. Après prise en compte de la reprise nette de dépréciation au 31 décembre 2025 pour le montant de 6,0 millions d'euros, l'impact total des effets stocks sur le résultat au 31 décembre 2025 est négatif de 107,4 millions d'euros.

Sur la base du stock de produits pétroliers valorisé au 31 décembre 2025 et toutes choses égales par ailleurs, une hausse/baisse du coût de remplacement du pétrole brut de +/- 10 dollars américains par baril entraînerait une variation de l'effet prix sur stock estimé à environ +/- 116 millions d'euros.

À titre de référence de marché indicative, le coût de remplacement moyen d'un baril de Brent est passé d'environ 74 US dollars (70 euros) par baril en novembre 2024 puis à 74 US dollars (71 euros) par baril en décembre 2024, à 64 US dollars (55 euros) par baril en novembre 2025 puis à 63 US dollars (54 euros) par baril en décembre 2025. Le cours moyen à la clôture est passé de 74 US dollars (71 euros) par baril au 31 décembre 2024 à 63 US dollars (54 euros) au 31 décembre 2025.

Impact de l'obligation de stockage stratégique

En tant qu'opérateur pétrolier, le groupe North Atlantic Energies est soumis à l'obligation de stockage stratégique. Le coût des stocks détenus par le Comité professionnel des stocks stratégiques pétroliers (CPSSP) est couvert par une redevance payée par tous les opérateurs pétroliers. Le montant de la charge comptabilisée en 2025 s'élève à 25 millions d'euros.

Suivi des quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Depuis la mise en place du Système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (SEQE) au 1^{er} janvier 2005, l'État attribue gratuitement des quotas d'émission de CO₂ aux sociétés exploitantes d'installations concernées par le SEQE. Une quatrième phase du SEQE a commencé en 2021. Elle durera jusqu'en 2030, avec une étape intermédiaire en 2025. Les quotas alloués pour chaque installation ont été publiés par la Commission européenne en juillet 2021, à partir des soumissions des raffineurs européens faites en 2019 de leurs émissions réelles en 2016/2017/2018.

Les quotas alloués à compter de 2021 ont été réduits d'environ 10 %. Dans le cadre de la nouvelle feuille de route climatique de la Commission européenne, le projet de révision de la directive ETS publié fin 2022 comprend une proposition d'accélérer cette réduction, le Pacte vert européen ayant pour ambition une réduction des émissions de 55 % en 2030 au lieu de 40 % (objectif *Fit for 55*).

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

(milliers de tonnes)	Quotas alloués	Quotas restitués
Année 2021	1 690	2 585
Année 2022	1 690	2 407
Année 2023	1 690	2 610
Année 2024	1 694	2 249
Année 2025	1 149	1 709
TOTAL ANNÉES 2021-2025	7 913	11 560

Note 2.3 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe North Atlantic Energies est établi en conformité avec la norme IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients ». L'IFRS 15 requiert l'identification des obligations de prestation pour le transfert des biens et services envers le client pour chaque contrat. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les obligations de prestation sont satisfaites sur la base du montant de rémunération que le groupe s'attend à recevoir en échange du transfert des biens et services au client.

Vente de biens

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur du contrôle des biens et que le montant peut être raisonnablement estimé. Ainsi les ventes de produits pétroliers sont enregistrées lors du transfert de propriété selon les termes du contrat. En revanche, il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges de produits pétroliers qui font l'objet d'une inscription pour leur valeur nette au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

Chiffre d'affaires : information sur la répartition entre produits et services

La répartition du chiffre d'affaires s'établit comme suit :

(millions d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Ventes de biens	9 784	15 863
Prestations de services	212	263
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 372	1 818
TOTAL	11 368	17 944

Vente de prestations de services

Le revenu lié aux prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus.

Droits d'accises

Les accises sont des droits ou taxes dont le montant est calculé sur la quantité de produits pétroliers mis à la consommation. Le montant des accises est fixé par l'État français et est payé directement par North Atlantic Energies aux autorités douanières et fiscales. Les accises sont ensuite facturées aux clients finaux en étant incluses dans le prix de vente. L'analyse des critères de la norme IFRS 15 a conduit le groupe à déterminer qu'il agit en tant que principal dans ces transactions de ventes. Le chiffre d'affaires comprend ainsi les droits d'accises collectés par le groupe sur la distribution de produits pétroliers. Pour le groupe North Atlantic Energies, il s'agit principalement de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) présentée sur une ligne séparée dans la présentation détaillée de son chiffre d'affaires.

05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES

Notes annexes aux comptes consolidés

La répartition du chiffre d'affaires par produit s'établit comme suit :

	Année 2025		Année 2024	
	milliers m ³	millions d'euros	milliers m ³	millions d'euros
Carburants aviation	1 197	667	1 229	769
Supercarburants automobile	3 773	1 984	5 257	3 162
Gazole et fioul domestique	6 963	4 626	9 401	6 761
Fuels lourds	9	4	962	416
Gaz de pétrole liquéfié	326	75	555	150
Produits semi-finis	2 622	988	3 631	1 603
Ventes de carburants et combustibles	14 890	8 344	21 035	12 861
Ventes lubrifiants et spécialités	1 169	992	1 171	1 089
TOTAL VENTES DE PRODUITS RAFFINÉS HORS TAXES	16 059	9 336	22 206	13 950
Ventes de pétrole brut	1 151	448	3 963	1 914
TOTAL VENTES DE PRODUITS PÉTROLIERS HORS TAXES	17 210	9 784	26 169	15 864
Ventes de services		212		263
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 372		1 817
CHIFFRE D'AFFAIRES (HORS TVA)		11 368		17 944
<i>dont volumes de ventes en France de produits raffinés</i>	<i>12 098</i>		<i>17 187</i>	

Note 2.3.1 Chiffre d'affaires : information sur les clients

Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients

(millions d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Groupe ExxonMobil	2 646	4 913
Autres sociétés pétrolières	551	716
Autres clients ⁽¹⁾	6 799	10 497
Ventes de produits et services hors taxes	9 996	16 126
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 372	1 818
CHIFFRE D'AFFAIRES (HORS TVA)	11 368	17 944

(1) Un client représente plus de 10 % du chiffre d'affaires en 2024.

Note 2.3.2 Chiffre d'affaires : information sur les secteurs géographiques

(millions d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
France	9 148	15 601
Exportations	2 220	2 343
TOTAL	11 368	17 944

Note 2.4 Achats consommés et charges externes

Les achats consommés correspondent principalement aux achats de pétrole brut et de produits pétroliers.

(millions d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Achats consommés	(10 127,3)	(16 490,7)
Variation de la valeur brute des stocks matières premières et produits finis	(466,4)	(440,9)
Variation des autres stocks et comptes d'échanges	28,8	(13,8)
Effets de change opérationnels	30,6	(17,3)
Charges externes	(555,9)	(609,0)
TOTAL	(11 090,2)	(17 571,7)

Note 2.5 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent aux transactions inhabituelles qui sont significatives. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale du groupe bien que des transactions similaires aient pu se

produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que les coûts de remise en état des sites industriels inactifs, cessions d'actifs, dépréciation d'actifs, litiges majeurs ou d'autres éléments non récurrents.

<i>(millions d'euros)</i>	Exercice 2025	Exercice 2024
Cession de la raffinerie de Fos-sur-Mer	—	77,9
Produits liés au changement d'actionnaire majoritaire	25,0	
Total autres produits opérationnels	25,0	77,9
Provision pour dépréciation des actifs corporels	(206,0)	—
Provision remise en état de sites industriels inactifs	(22,4)	(6,8)
Autres charges	(2,2)	
Total autres charges opérationnelles	(230,6)	(6,8)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(205,6)	71,1

Les autres produits opérationnels comprennent la cession au groupe ExxonMobil de certaines marques et autres droits de propriété intellectuelle d'Esso S.A.F. pour un montant de 20 millions d'euros ainsi que de l'activité de commercialisation des lubrifiants et spécialités d'Esso S.A.F. pour un montant de 5 millions d'euros.

Les autres charges opérationnelles comprennent :

- une dotation pour dépréciation des actifs corporels pour un montant de 206 millions d'euros au 31 décembre 2025, à

la suite du test de dépréciation effectué conformément à la norme IAS 36.12. Aucune dotation pour dépréciation des actifs corporels n'avait été constatée au 31 décembre 2024 ;

- une dotation nette à la provision pour remise en état des sites industriels inactifs de 22,4 millions d'euros en 2025 contre 6,8 millions d'euros en 2024.

Note 2.6 Créances clients et autres créances

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité au coût amorti. L'incidence de l'actualisation est prise en compte lorsqu'elle est significative. Les créances sont dépréciées à hauteur des pertes attendues dès lors qu'une preuve objective de défaillance existe à la date de la clôture. Les risques de non-recouvrement sont évalués sur la durée de vie de la

créance. Par exception, les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au compte de résultat.

Créances clients et comptes rattachés

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025
Créances clients et comptes rattachés hors groupe North Atlantic	1 009,2
Créances clients et comptes rattachés groupe North Atlantic	25,4
TOTAL	1 034,6

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	639,2
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	212,0
TOTAL	851,2

05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES

Notes annexes aux comptes consolidés

Ventilation des créances clients et comptes rattachés par ancienneté

Au 31 décembre 2025

(millions d'euros)	Montant brut des créances	Montant des dépréciations	Montant net des créances non échues	Montant net des créances non échues			
				0-1 mois	1 mois-2 mois	2 mois-3 mois	> 3 mois
Créances clients et comptes rattachés hors groupe North Atlantic	1 009,2	—	926,5	23,5	9,8	10,7	38,7
Créances clients et comptes rattachés groupe North Atlantic	25,4	—	25,4				
TOTAL	1 034,6	—	951,9	23,5	9,8	10,7	38,7

Au 31 décembre 2024

(millions d'euros)	Montant brut des créances	Montant des dépréciations	Montant net des créances non échues	Montant net des créances non échues			
				0-1 mois	1 mois-2 mois	2 mois-3 mois	> 3 mois
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	639,2	—	586,6	19,6	17,7	—	15,3
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	212,0	—	212,0				
TOTAL	851,2	—	798,6	19,6	17,7	—	15,3

Autres créances courantes

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Personnel		2,0
État et collectivités ⁽¹⁾		127,7
Débiteurs divers		222,3
Charges constatées d'avance		48,9
TOTAL	400,9	275,5

(1) Hors impôts courants actifs.

Note 2.7 Fournisseurs et autres dettes

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2025
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe North Atlantic	430,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe North Atlantic	13,8
TOTAL	444,2

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2024
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	513,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	772,8
TOTAL	1 286,3

Autres dettes courantes

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	306,4	315,8
Subventions	0,1	0,2
Créditeurs divers	258,4	182,1
Produits constatés d'avance	0,1	0,1
TOTAL	565,0	498,2

(1) Hors impôts courants passifs.

Note 2.8 Tableau de variation du besoin en fonds de roulement

Variation du besoin en fonds de roulement

<i>(millions d'euros)</i>	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Besoins	Dégagements	Besoins	Dégagements
Variations des actifs	—	—	—	—
Actifs financiers	(74,0)	—	—	5,1
Stocks	—	460,9	—	385,9
Créances clients et comptes rattachés	(183,4)	—	—	171,2
Autres créances	(125,4)	—	(7,5)	—
Impôts courants actifs	—	21,6	—	51,7
Variations des passifs				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(842,1)	—	—	37,5
Autres dettes	—	66,8	(45,8)	—
TOTAL	(1 224,9)	549,3	(53,3)	651,4
Variation du besoin en fonds de roulement	(675,6)		598,1	

En 2025, l'augmentation du besoin en fonds de roulement (BFR) de 675,6 millions d'euros, provient principalement de la baisse des dettes fournisseurs pour l'achat du pétrole brut. Le groupe achète désormais son pétrole brut à la banque dans le cadre du contrat de portage des inventaires, avec la possibilité d'un paiement comptant ou d'un paiement différé dans le cadre d'une facilité de paiement avec cessions de créances à titre de garantie.

Pour rappel, en 2024, la baisse du BFR de 598,1 millions d'euros provenait principalement de la cession de la raffinerie de Fos-sur-Mer et des inventaires associés à cette cession et de la baisse des ventes.

Le groupe North Atlantic Energies est exposé à des variations occasionnelles importantes de son BFR et dispose de lignes de financement pour y faire face (cf. note annexe 7.7).

Note 3 Faits marquants de l'exercice

Cession par ExxonMobil du groupe Esso S.A.F. à North Atlantic

À l'issue du processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel entamé le 28 mai 2025 et après obtention des autorisations d'usage pour ce type de transaction, North Atlantic a pris le contrôle d'Esso S.A.F. le 28 novembre 2025, date à laquelle la société a pris le nom de North Atlantic Energies. Cette prise de contrôle s'est matérialisée par l'acquisition de la part du capital détenue par ExxonMobil, soit 82,89 %.

Cette cession entraînait nécessairement une déconnexion des sociétés du groupe North Atlantic Energies de l'écosystème applicatif intégré du groupe ExxonMobil et le remplacement des services fournis par les centres de services partagés du groupe ExxonMobil. Ces opérations ont nécessité le recours temporaire à des processus manuels pour maintenir la continuité des opérations.

L'opération de cession a été précédée par la distribution de dividendes, de dividendes exceptionnels et de distribution de réserves. Le premier versement, constitué d'un dividende de 3,00 euros par action et d'un dividende exceptionnel de 50,00 euros par action, a été décidé le 4 juin 2025 et mis en paiement le 10 juillet 2025 pour un montant de 681 millions d'euros. Le second versement, constitué d'une distribution exceptionnelle de réserves de 60,21 euros par action, a été décidé le 4 novembre et mis en paiement le 14 novembre pour un montant de 774 millions d'euros.

Mise en place d'un contrat de financement adossé aux inventaires

Le groupe North Atlantic Energies a mis en place, en date du 1^{er} octobre 2025, un contrat de financement avec un établissement bancaire adossé à ses inventaires de pétrole brut et une partie de ses inventaires de produits pétroliers (le contrat de portage des inventaires).

Ce contrat permet au groupe de financer la majorité de ses inventaires au moyen d'un mécanisme de portage des stocks qui comprend un transfert de propriété juridique.

En application des normes IFRS, le groupe conservant le contrôle des inventaires, ces derniers continuent à être comptabilisés à l'actif du bilan, avec, en contrepartie, un passif financier qui reflète à la clôture le montant du financement reçu au titre des inventaires. Ce passif financier est évalué à la clôture à sa juste valeur correspondant à la valeur de rachat des inventaires *in fine* fixée contractuellement. Le différentiel de valeur est comptabilisé en résultat financier.

L'établissement bancaire facture au groupe le coût de portage des inventaires, et le résultat de la couverture contre les fluctuations des prix des stocks propriété de la banque.

À l'échéance du contrat en septembre 2028, une clause prévoit une obligation de rachat des inventaires par le groupe.

Arrêt pour maintenance planifiée de la raffinerie

Du 3 mars au 12 mai 2025, North Atlantic Raffinage a procédé à l'arrêt de certaines unités de sa raffinerie de Gravenchon située à Port-Jérôme-sur-Seine dans le cadre d'un grand arrêt planifié.

Cet arrêt technique programmé a permis de procéder à des inspections détaillées d'équipements habituellement en service continu et d'améliorer notamment la performance environnementale et la compétitivité du site. Ce grand arrêt a permis également la réalisation de nombreux projets dont des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO₂.

Ce chantier de plusieurs semaines réalisé par le personnel North Atlantic Raffinage et par des entreprises intervenantes a représenté environ 750 000 heures de travail réalisées, avec 1 000 personnes en moyenne sur le site.

Effets stocks

Les variations de prix du pétrole brut et des produits pétroliers ont un impact sur le résultat opérationnel du groupe North Atlantic Energies par la variation qui résulte de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (*First In, First Out*). Toutefois depuis la mise en place le 1^{er} octobre 2025 du contrat de portage des inventaires l'exposition aux variations des cours est limitée par des opérations de couverture de l'établissement bancaire dont les résultats sont refacturés au groupe.

Le groupe calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires.

En 2025, les effets stocks sont négatifs de 107 millions d'euros contre des effets stocks positifs de 11 millions d'euros en 2024.

Dépréciation des actifs

Suite au rachat par North Atlantic du bloc majoritaire de 82,89 % détenu par le groupe ExxonMobil, le groupe North Atlantic Energies est désormais un raffineur indépendant qui n'est plus affilié à un groupe pétrolier multinational. Sa taille de bilan se trouve réduite après les distributions de dividendes et de réserves ayant précédé la cession, et son coût de financement est plus élevé.

En application de la norme IAS 36, le groupe a constaté une dépréciation d'actifs de 206 millions d'euros, principalement après une révision à la hausse de ses hypothèses de coût du capital reflétant sa nouvelle situation de raffineur indépendant.

Note 4 Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 4.1 Principes comptables

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels et par d'autres actifs amortis sur la durée d'utilité des actifs concernés. Le groupe North Atlantic Energies dispose également d'actifs incorporels non amortis, mais ne détient aucun actif de survaleur (*goodwill*).

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le groupe North Atlantic Energies applique la méthode des composants.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement du groupe North Atlantic Energies sont les suivantes :

• Constructions	de 20 à 50 ans
• Installations industrielles	de 10 à 30 ans
• Autres immobilisations corporelles	de 5 à 25 ans

Dépréciation des actifs

Les valeurs nettes comptables des actifs immobilisés du groupe North Atlantic Energies font l'objet d'une revue afin d'identifier le risque de perte de valeur, conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Lorsqu'une telle indication existe, leur valeur recouvrable doit être déterminée. Les facteurs considérés comme importants et pouvant conduire à une revue de perte de valeur sont notamment les événements et circonstances suivantes :

- une sous-performance significative par rapport aux résultats d'exploitation attendus fondés sur des données historiques et/ou estimées ;
- des changements significatifs relatifs à l'utilisation des actifs testés ou à la stratégie menée pour l'ensemble des activités ;
- des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique.

Si de tels événements ou circonstances existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur nette comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat, par une dépréciation enregistrée dans le résultat opérationnel.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une estimation des flux futurs de trésorerie actualisés sur la base d'un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital déterminé annuellement par le groupe (*Weighted Average Cost of Capital – WACC*). Lorsque la valeur recouvrable retenue correspond à la juste valeur diminuée des coûts de vente estimés, la juste valeur est déterminée par référence au prix qui serait reçu pour vendre l'actif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les immobilisations du groupe North Atlantic Energies sont inscrites au bilan consolidé à leur prix d'acquisition conformément à la norme IAS 16, diminué des amortissements à l'exception de celles issues de la fusion d'Esso S.A.F. avec Mobil Oil Française qui ont été estimées à leur juste valeur comme nouveau coût historique à la date de l'apport.

Les coûts liés aux arrêts de la raffinerie sont immobilisés comme des nouveaux composants au moment où ils sont encourus, amortis sur la période séparant deux grands arrêts et remplacés lors du nouvel arrêt.

Les tests de dépréciation sont réalisés *a minima* une fois par an sur les immobilisations à durée indéfinie ou non amortissables et dès qu'un indice de perte de valeur apparaît, que ce soit pour un actif amortissable ou non.

Les actifs immobilisés sont affectés à des unités génératrices de trésorerie (UGT). Le groupe North Atlantic Energies considère une UGT unique correspondant à l'activité de raffinage-distribution qui depuis la vente de la raffinerie de Fos-sur-Mer en 2024, ne comprend plus qu'un seul groupe d'actifs correspondant à la raffinerie de Gravenchon incluant les actifs logistiques, commerciaux et de support qui en dépendent. Le groupe North Atlantic Energies n'a pas de survaleur (*goodwill*) comptabilisée dans ses livres.

Lorsqu'un test sur les actifs d'une UGT fait ressortir une perte de valeur, après vérification de la valeur recouvrable des actifs pris isolément, la perte de valeur est affectée en premier lieu au *goodwill* (si existant) puis aux actifs de l'UGT au *pro rata* de leurs valeurs comptables respectives, à la condition que la valeur comptable d'un actif particulier ne tombe pas en deçà de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de cession.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un *goodwill* doit être reprise si, et seulement si, il existe des changements favorables dans les estimations qui avaient conduit précédemment à une dépréciation.

La valeur comptable d'un actif, autre qu'un *goodwill*, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs.

Une perte de valeur relative à un *goodwill* (si existant) ne peut pas être reprise.

Une information sur les tests de dépréciation effectués est donnée dans la note 4.3 ci-après.

05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 4.2 Contrats de location

La norme IFRS 16 supprime la distinction entre la location simple et la location de financement établie par la norme IAS 17 et prévoit un principe unique de comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec la constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'usage de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- d'une dette au titre de l'obligation de paiements des loyers.

Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par :

- l'amortissement du droit d'usage ;
- les intérêts de la dette de loyer.

Par ailleurs, le groupe a choisi de ne pas appliquer l'IFRS 16 :

- à des contrats de location de douze mois ou moins ;
- à des contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur (~4 500 euros).

Dans le cadre de son activité, le groupe prend en location les principaux actifs suivants :

- terrains, bâtiments et bureaux ;
- matériels de transport, notamment pour les activités de distribution de produits pétroliers.

Les taux d'actualisation appliqués à ces contrats de location sont basés sur le taux d'emprunt marginal de la société preneuse.

Note 4.3 Tests de dépréciation au 31 décembre 2025

Conformément à la norme IAS 36.12, le groupe a procédé à un test de dépréciation de ses actifs. Ce test a été réalisé par comparaison de la valeur recouvrable estimée du groupe d'actifs de la raffinerie de Gravenchon avec sa valeur nette comptable.

Depuis l'acquisition le 28 novembre 2025 par North Atlantic France du bloc majoritaire de 82,89 % détenu par le groupe ExxonMobil, le groupe North Atlantic Energies opère désormais comme un raffineur indépendant et n'est plus intégré à un groupe pétrolier de dimension mondiale. La taille de son bilan a également été significativement réduite après des distributions de dividendes et de réserves ayant précédé cette acquisition. Cela induit un coût de financement plus élevé, et cette nouvelle structure financière a été reflétée dans les hypothèses de coût de capital.

Pour déterminer la valeur recouvrable estimée des actifs testés sur la base de leur valeur d'utilité, la direction du groupe North Atlantic Energies est amenée à effectuer certains jugements, à retenir certaines estimations et hypothèses au regard d'éléments porteurs d'incertitude. Les hypothèses sous-tendant l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés reposent sur des prévisions internes tenant compte des conditions d'exploitation prévisionnelles de la raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par le management au 31 décembre 2025. Ces hypothèses intègrent notamment :

- des flux de trésorerie prévus pour 2026 et prévisions estimées sur la période 2026–2032 tenant compte de la baisse structurelle de la demande associée à la transition énergétique ;
- une valeur terminale actualisée calculée sur la base d'un flux normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini négatif de 5 % ;
- du prix moyen du pétrole brut projeté à horizon 2030+ à 70 US dollars par baril ;
- une conversion en euros des flux de trésorerie futurs après impôts établis en dollar à 1,17 \$/€ et actualisés à un taux d'actualisation de 11 % correspondant au coût moyen pondéré du capital de North Atlantic Energies et qui reflète la nouvelle structure financière du groupe avec un coût de financement plus élevé.

Le résultat de ce test a conduit à la constatation d'une dépréciation des actifs corporels de 206 millions d'euros au 31 décembre 2025. Pour rappel, aucune dépréciation n'avait été constatée au 31 décembre 2024. Cette dépréciation ne tient pas compte des impacts résultant de la situation internationale actuelle sans précédent sur les marchés et de la volatilité extrême qui en découle s'agissant d'événements intervenus postérieurement à la clôture.

En ligne avec les exigences normatives, le groupe North Atlantic Energies effectue ses tests de dépréciation sur la base de la configuration de son outil industriel tel qu'il existe au moment du test et intègre dans ses prévisions la baisse de la demande en produits pétroliers découlant de la transition énergétique et ses conséquences en termes de marges. Le pétrole continuera à jouer un rôle essentiel bien que réduit dans le mix énergétique des prochaines décennies. Les tests de dépréciation ne prennent pas en compte de futurs projets de transformation de l'outil industriel existant. Pour rappel, comme évoqué dans la partie perspective, la transformation de l'outil industriel qui en découle devrait s'articuler autour :

- d'un remplacement progressif du pétrole brut par des matières premières issues de la biomasse ou des déchets ;
- de l'amélioration de l'efficacité énergétique, de l'électrification de certains équipements, de l'utilisation d'hydrogène renouvelable et du captage et stockage ou utilisation du CO₂ ;
- de l'augmentation progressive de la fabrication de produits moins carbonés.

Sensibilité aux changements dans les hypothèses retenues

Dans le contexte géopolitique tel que décrit dans les événements postérieurs à la clôture (note annexe 15 des comptes consolidés), le groupe North Atlantic Energies anticipe pour les prochains mois de 2026 le maintien de conditions d'approvisionnement en pétrole brut plus contraignantes pour les raffineurs indépendants de nature à entraîner des conséquences économiques défavorables. Dans les conditions actuelles de marché, avec un prix moyen du pétrole brut supérieur à 100 US dollars par baril, une réduction des volumes de pétrole brut traités de 20 % jusqu'à la fin de l'année 2026 conduirait à un complément de dépréciation de 109 millions d'euros.

Par ailleurs, la modification de certaines hypothèses, notamment le taux d'actualisation, la parité euro/dollar ainsi que le taux de croissance à l'infini pourrait significativement affecter l'évaluation de la valeur d'utilité de l'UGT, et donc les résultats du test de dépréciation.

Les hypothèses structurantes du test de dépréciation au 31 décembre 2025 sont le taux d'actualisation de 11 %, le taux de change à 1,17 \$/€ et un taux de croissance à l'infini négatif de 5%. L'effet sur la valeur d'utilité des variations

raisonnablement possibles, liées à des scénarios différents de celui attendu selon nos meilleures estimations, est présenté dans les tableaux ci-dessous.

Les hypothèses retenues pour l'analyse de sensibilité sont :

- variation du coût moyen pondéré du capital de ± 1 % autour de la valeur retenue de 11 % ;
- modification de la parité dollar/euro à 1,10 \$/€ et 1,25 \$/€ autour de la valeur retenue de 1,17 \$/€.

taux d'actualisation 11 %	parité \$/€		
	1,10	1,17	1,25
-1,00 %	72	52	32
inchangé	17	*	(17)
1,00 %	(31)	(46)	(61)

* Correspond au cas central retenu qui conduit à la reconnaissance d'une dépréciation de 206 millions d'euros au 31 décembre 2025. Un montant positif correspond à une diminution de la dépréciation ; un montant négatif correspond à une augmentation de la dépréciation.

Ainsi, une hausse du taux d'actualisation de 1 % conduirait à la constatation d'une dépréciation complémentaire de 46 millions d'euros. Une baisse du taux d'actualisation de 1 % conduirait à une diminution du montant de la dépréciation de 52 millions d'euros.

Un taux de change à 1,25 \$/€ amènerait à la constatation d'une dépréciation complémentaire de 17 millions d'euros. Un taux de change à 1,10 \$/€ amènerait à une diminution de la dépréciation de 17 millions d'euros.

En complément des analyses de sensibilité basées sur la variation du coût moyen pondéré du capital et du taux de change, un cas théorique de sensibilité prenant en compte une baisse générale de 10 % de l'ensemble des flux de trésorerie futurs est détaillé ci-dessous. Ce cas est décliné selon les mêmes hypothèses de variation du coût moyen pondéré du capital et de variation du taux de change.

taux d'actualisation 11 %	parité \$/€		
	1,10	1,17	1,25
-1,00 %	(23)	(38)	(53)
inchangé	(72)	(85)	(97)
1,00 %	(115)	(126)	(136)

Ainsi une variation à la baisse de 10 % de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, avec les hypothèses structurantes de taux d'actualisation de 11 % et de parité \$/€ de 1,17 conduirait à la constatation d'une dépréciation complémentaire de 85 millions d'euros.

En outre, une sensibilité complémentaire théorique prenant en compte un taux de croissance à l'infini de la valeur terminale négatif de 3,5 % est déclinée ci-après selon les mêmes hypothèses de variation du coût moyen pondéré du capital et de variation du taux de change.

taux d'actualisation 11 %	parité \$/€		
	1,10	1,17	1,25
-1,00 %	115	93	71
inchangé	53	34	15
1,00 %	(1)	(17)	(34)

Dans ce cas de figure, avec les hypothèses structurantes de taux d'actualisation de 11 % et de parité \$/€ de 1,17 le montant de la dépréciation aurait été réduit de 34 millions d'euros.

Une autre sensibilité théorique prenant en compte un taux de croissance à l'infini de la valeur terminale négatif de 6,5 % est déclinée ci-après selon les mêmes hypothèses de variation du coût moyen pondéré du capital et de variation du taux de change.

taux d'actualisation 11 %	parité \$/€		
	1,10	1,17	1,25
-1,00 %	36	18	—
inchangé	(12)	(28)	(44)
1,00 %	(56)	(70)	(83)

Dans ce dernier cas de figure, avec les hypothèses structurantes de taux d'actualisation de 11 % et de parité \$/€ de 1,17 une dépréciation complémentaire de 28 millions d'euros aurait été constatée.

05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 4.4 Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

La situation au 31 décembre 2025 est la suivante :

Immobilisations incorporelles et corporelles

(millions d'euros)	Valeur en début de période	Acquisitions/ Dotations de la période	Cessions Mises hors service	Transferts	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute ⁽¹⁾	160,7	—	(62,2)	0	98,5
Amortissements ⁽¹⁾	(120,7)	(9,3)	62,1	0	(67,9)
Dépréciation	(17,9)				(17,9)
VALEUR NETTE	22,1	(9,3)	(0,1)	0	12,7
Immobilisations corporelles					
Valeur brute	2 019,0	133,5	(158,2)	0	1 994,3
Raffinage	1 927,8	131,8	(137,6)	0	1 922,0
Distribution	78,7	0,3	(16,8)	0	62,2
Droits d'utilisation des contrats de location	12,5	1,4	(3,8)	0	10,1
Amortissements	(1 565,4)	(271,2)	154,8	—	(1 681,8)
Raffinage	(1 504,3)	(267,5)	136,0	—	(1 635,8)
Distribution	(56,3)	(2,0)	16,7	0	(41,6)
Droits d'utilisation des contrats de location	(4,8)	(1,7)	2,1	0	(4,4)
VALEUR NETTE	453,6	(137,7)	(3,4)	0	312,5

(1) Dont valeur de l'actif incorporel correspondant à un contrat d'approvisionnement exclusif en carburants intégralement amorti en 2025 et sorti au 31 décembre 2025.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2024 était la suivante et comprenait les mouvements correspondants à la cession de la raffinerie de Fos-sur-Mer et des dépôts pétroliers Esso de Toulouse et Vilette-de-Vienne.

(millions d'euros)	Valeur en début de période	Acquisitions/ Dotations de la période	Cessions Mises hors service	Transferts	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute ⁽¹⁾	164,5	0,1	(3,9)	0	160,7
Amortissements ⁽¹⁾	(115,0)	(9,6)	3,9	0	(120,7)
Dépréciation	(17,9)				(17,9)
VALEUR NETTE	31,6	(9,5)	0	0	22,1
Immobilisations corporelles					
Valeur brute	2 545,5	100,3	(626,8)	0	2 019,0
Raffinage	2 413,5	98,0	(583,7)	0	1 927,8
Distribution	116,3	2,1	(39,7)	0	78,7
Droits d'utilisation des contrats de location	15,7	0,2	(3,4)	0	12,5
Amortissements	(2 058,1)	(97,1)	589,8	—	(1 565,4)
Raffinage	(1 980,6)	(88,4)	564,7	—	(1 504,3)
Distribution	(72,2)	(6,8)	22,7	0	(56,3)
Droits d'utilisation des contrats de location	(5,3)	(1,9)	2,4	0	(4,8)
VALEUR NETTE	487,4	3,2	(37,0)	0	453,6

(1) Dont valeur de l'actif incorporel correspondant à un contrat d'approvisionnement exclusif en carburants pour une valeur nette en fin de période de 7,9 millions d'euros.

Note 5 Charges et avantages au personnel

Note 5.1 Engagements de retraite et autres avantages assimilés

Les salariés de North Atlantic Energies et North Atlantic Raffinage perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraite versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux.

Ces avantages sont offerts à travers un régime à cotisations définies assurantiel, un plan d'épargne retraite d'entreprise unique (PERU) et des régimes à prestations définies dont la gestion s'effectue dans le cadre d'une institution de gestion de retraite supplémentaire (IGRS North Atlantic). Par ailleurs, les plans de retraite en vigueur prévoient le bénéfice d'une couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'industrie du pétrole.

Dans le cadre du régime à cotisations définies, le groupe North Atlantic Energies n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Les régimes à prestations définies ont été fermés aux nouveaux embauchés en 2019 et ne génèrent plus de nouveaux droits pour le personnel actif depuis le 1^{er} janvier 2020. Les droits à prestations correspondant aux services accumulés par le personnel actif au 31 décembre 2019 ont été arrêtés à cette date et l'engagement correspondant est réévalué à chaque clôture.

Ainsi, les engagements de retraite et assimilés non externalisés correspondant aux régimes à prestations définies sont inscrits au passif du bilan, et évalués conformément à la norme IAS 19 « avantages du personnel », suivant la méthode

des unités de crédit projetées en fonction des hypothèses suivantes :

- une hypothèse de date de départ en retraite ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation appliqué pour déterminer les salaires futurs ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel (courbe d'évolution) ;
- des hypothèses de mortalité ;
- des hypothèses de charges sociales ;
- l'engagement de retraite est réévalué au moins une fois par an.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont comptabilisés en variation des capitaux propres pour un montant net de l'impôt différé correspondant avec en contrepartie une provision inscrite au passif du bilan. La variation des écarts actuariels de l'exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

Par ailleurs, les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail font l'objet d'une provision également inscrite au passif du bilan par contrepartie au résultat.

Les hypothèses retenues par le groupe pour le calcul des engagements font l'objet d'une revue annuelle par l'actuaire externe en charge du calcul des obligations d'engagements de retraite.

Note 5.1.1 Hypothèses retenues

Le calcul des provisions pour retraite et avantages assimilés intègre :

- un taux d'actualisation financière de 3,9 % (taux de référence utilisé : obligations d'entreprises cotées « AA ») ;
- un taux d'inflation à long terme de 2 % pour déterminer les salaires futurs ;
- un taux d'augmentation des salaires basé sur l'inflation intégrant des hypothèses d'augmentations individuelles ;
- des hypothèses de mortalité basées sur les tables générationnelles hommes/femmes publiées par l'INSEE (TGHF 2005).

Note 5.1.2 Préfinancement des retraites

Le groupe a effectué en 2025 un versement de 4 millions d'euros auprès d'un organisme d'assurance afin d'augmenter le montant des retraites sécurisées au titre des régimes à prestations définies de l'ensemble des retraités. Cette sécurisation permet de répondre à l'obligation qui est faite aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite à prestations définies

Sensibilité des hypothèses :

- une variation de -0,50/+0,50 point de l'écart actuariel (taux d'actualisation) entraînerait une variation des engagements de retraite de l'ordre de +6 %/-6 %. Une variation de -2/+2 points de l'écart actuariel entraînerait une variation des engagements de l'ordre de +22 %/-23 % ;
- une variation de -1/+1 point de l'augmentation des salaires par rapport aux hypothèses d'évolution des salaires retenues entraînerait une variation des engagements de retraite de l'ordre de -2 %/+2 %.

par l'article L.137-11 selon un calendrier étalé jusqu'en 2030. Ce préfinancement est comptabilisé comme un actif du régime à la juste valeur en déduction du montant de la provision pour les engagements de retraite.

Au 31 décembre 2025, le montant des engagements de retraite du groupe consolidé non préfinancés s'établit à 277 millions d'euros.

05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 5.1.3 Évolution sur l'exercice

Les engagements de retraite au 31 décembre 2025 sont ventilés comme suit :

Engagements de retraite

(millions d'euros)

	Total
Engagements au 1^{er} janvier 2025	803,2
- Coût des services rendus	4,0
- Charge d'intérêts	27,0
- Autres	18,9
Charge/(produit) de l'exercice	49,9
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	(66,2)
Prestations versées	(52,1)
Taxes versées	(3,8)
Engagements de retraite au 31 décembre 2025	731,0
Variation de la valeur des placements	
Valeur actuelle des placements au 1^{er} janvier 2025	(467,0)
Cotisations versées	(4,0)
Prestations versées	20,3
Produits financiers attendus des placements	(18,8)
Gains ou pertes réels sur produits financiers des placements	15,8
Valeur des placements au 31 décembre 2025	(453,7)
PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE	277,3

(1) Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

La situation des engagements de retraite au 31 décembre 2024 était la suivante :

(millions d'euros)

	Total
Engagements au 1^{er} janvier 2024	854,2
- Coût des services rendus	9,9
- Charge d'intérêts	34,4
- Autres (dont cession raffinerie de Fos-sur-Mer...)	(49,9)
Charge/(produit) de l'exercice	(5,6)
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	13,4
Prestations versées	(43,8)
Taxes versées	(15,0)
Engagements de retraite au 31 décembre 2024	803,2
Variation de la valeur des placements	
Valeur actuelle des placements au 1^{er} janvier 2024	(404,1)
Cotisations versées	(50,0)
Prestations versées	19,1
Produits financiers attendus des placements	(24,9)
Gains ou pertes réels sur produits financiers des placements	(7,1)
Valeur des placements au 31 décembre 2024	(467,0)
PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE	336,2

(1) Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

Note 5.1.4 Paiements des retraites effectués en 2025 et montants prévisionnels 2026

Les paiements effectués au titre des prestations définies se sont élevés en 2025 à 31,8 millions d'euros. Les versements à effectuer en 2026 sont estimés à 13 millions d'euros.

Les montants versés pour le régime à cotisations définies ainsi que pour l'abondement prévu dans le cadre du plan d'épargne pour la retraite d'entreprise unique (PERU) se sont élevés en 2025 à 5,4 millions d'euros. Pour 2026, les versements à effectuer sont évalués à un montant de 5 millions d'euros.

Note 5.1.5 Nature des placements effectués par l'organisme de fonds d'assurance

Composition du portefeuille des placements

	Au 31 décembre 2025
Support en euros	70 %
Actions internationales	6 %
Diversifiés	12 %
Actions pays Union européenne	12 %

	Au 31 décembre 2024
Actions	27 %
Obligations	63 %
Disponibilités	10 %

Note 5.1.6 Nature des provisions de retraite et autres avantages assimilés inscrites au bilan

Provisions pour retraite et autres avantages assimilés

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Provisions pour retraite	277,3	336,2
Provisions pour les médailles du travail	1,9	2,2
TOTAL	279,2	338,4

Note 5.2 Paiements fondés sur des actions

Des paiements sous forme d'actions ou unités d'actions d'Exxon Mobil Corporation sont effectués à certains employés des sociétés du groupe North Atlantic Energies, au titre de leur appartenance au groupe ExxonMobil avant la cession à North Atlantic le 28 novembre 2025.

Jusqu'à la date de cession, ces attributions d'actions ou unités d'actions par ExxonMobil étaient prises en compte par le groupe Esso S.A.F. conformément à la norme IFRS 2 « paiements fondés sur des actions ». La charge correspondante était déterminée à partir du montant des attributions valorisées au prix de marché de l'action ExxonMobil converti en euros le jour de l'attribution et étalée sur la période d'acquisition des actions.

Le groupe Esso S.A.F. ne supportait pas la charge réelle de ces paiements en actions par ExxonMobil qui étaient

comptabilisés comme une contribution en capital. L'application de l'IFRS 2 était sans impact sur les capitaux propres du groupe après prise en compte du résultat de l'exercice comme cela est détaillé dans le tableau d'analyse de variations des capitaux propres.

Au 31 décembre 2025, le groupe North Atlantic Energies a constaté une charge de 11,8 millions d'euros dans les charges de personnel du groupe North Atlantic Energies, correspondant au montant des attributions d'actions ExxonMobil restant à étaler (2,7 millions d'euros en 2024).

À compter du 31 décembre 2025, ces attributions n'auront plus d'impact sur les comptes du groupe North Atlantic Energies. Le groupe North Atlantic Energies n'a pas mis en place au 31 décembre 2025 de paiements fondés sur des actions.

Note 5.3 Opérations avec les dirigeants

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versé par North Atlantic Energies à ses mandataires sociaux dirigeants au cours de l'exercice 2025 s'élève à 256 milliers d'euros (254 milliers d'euros en 2024). Au

31 décembre 2025, l'engagement du groupe North Atlantic Energies au titre des retraites des mandataires sociaux dirigeants salariés est de 809 milliers d'euros (814 milliers d'euros au 31 décembre 2024).

05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 5.4 Effectif moyen du groupe

L'effectif moyen du groupe au 31 décembre 2025 se décompose comme suit :

(millions d'euros)	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	Année 2025	Année 2024	Année 2025	Année 2024
Cadres	310	403	4	10
Agents de maîtrise, employés et techniciens	765	929	15	13
Ouvriers	112	149	—	6
TOTAL	1 187	1 481	19	29

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors du groupe North Atlantic Energies. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif « détaché » par d'autres sociétés du groupe North Atlantic Energies. La baisse de l'effectif en 2025 provient principalement de la cession de la raffinerie de Fos-sur-Mer en octobre 2024.

Note 6 Impôts

Note 6.1 Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global par capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les impôts courants correspondants aux créances et dettes d'impôts sur les sociétés sont présentés sur une ligne spécifique du bilan.

Le montant de l'impôt constaté au titre de l'exercice 2025 est un crédit d'impôt pour un montant de 34,9 millions d'euros contre une charge d'impôt de 30,8 millions d'euros en 2024.

Le résultat avant impôts des activités poursuivies est une perte de 127,7 millions d'euros contre un profit de 137,3 millions d'euros en 2024.

Le crédit d'impôt 2025 s'analyse comme suit :

Impôts courants et différés

(millions d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Bénéfice net ou perte nette avant impôt	(127,7)	137,3
Taux d'imposition	25,83 %	25,83 %
Impôt théorique	33,0	(35,5)
Incidence		
- des charges et produits non taxables	3,4	6,2
- déficit fiscal activé	—	—
- contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises	(1,4)	—
- divers	(0,1)	(1,5)
Impôt réel des activités poursuivies	34,9	(30,8)
Dont :		
Impôt courant	(1,2)	(7,1)
Impôt différé	36,1	(23,7)

Note 6.2 Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur le déficit fiscal du groupe. En application de l'IAS 12.74, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés et présentés pour un montant net dans l'état de la situation financière du groupe. La somme des actifs (passifs) d'impôts différés ainsi compensée est classée en actifs (passifs) non courants.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés à la date de la clôture.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable.

Le montant des impôts différés par catégorie de différences temporaires se répartit comme suit :

Impôts différés <i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Impôts différés sur les provisions réglementées		(87,9)		(89,9)
Impôts différés sur les décalages temporaires	10,9		14,0	
Impôts différés sur les immobilisations corporelles et incorporelles	32,5		5,7	
Impôts différés sur les participations		(4,4)		(4,6)
Impôts différés sur les provisions pour retraite	71,6		86,8	
Impôts différés sur les provisions pour inspections métal (annulation)		(19,9)		(43,4)
Impôts différés sur le contrat de portage des inventaires		(17,8)		
Impôts différés sur déficits reportables	44,7		37,7	
TOTAL	159,7	(130,0)	144,2	(137,9)
Compensation des impôts différés actifs/passifs	29,7	—	6,3	—

Au 31 décembre 2025, la perte fiscale reportable du groupe North Atlantic Energies s'établit à 173 millions d'euros en hausse de 27 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024 et est intégralement activée à fin décembre 2025.

Ainsi, le montant du déficit fiscal activé au 31 décembre 2025 s'établit à 173 millions d'euros contre un montant de 146 millions d'euros au 31 décembre 2024. Ce déficit donne lieu à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés s'élevant à 44,7 millions d'euros au 31 décembre 2025 (37,7 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Le groupe considère que la période probable de consommation des pertes fiscales reportables donnant lieu à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés, alignée sur celle du test de dépréciation IAS 36, ne peut excéder sept ans compte tenu de la nature de son activité industrielle et de la durée des cycles des marchés sur lesquels il opère. Les déficits non consommés au-delà de sept ans ne donnent donc pas lieu à reconnaissance d'un actif d'impôts différés en raison de l'incertitude pesant sur leur utilisation.

Cette probabilité tient compte de perspectives de résultat opérationnel établies à partir de prévisions de marges de raffinage à partir de 2026 intégrant des projections de marges tenant compte de la baisse structurelle de la demande associée à la transition énergétique d'une part et par une offre concurrentielle accrue en provenance de nouvelles capacités de production hors d'Europe d'autre part. Ces perspectives intègrent également un prix du pétrole brut à 70 dollars par baril ⁽¹⁾, une parité euro/dollar à 1,17, et tiennent compte du plafonnement de l'utilisation de nouvelles pertes fiscales potentielles pouvant en résulter.

Sensibilité : une baisse uniforme de 10 % du résultat opérationnel sur les sept prochaines années (période servant de référence à la consommation des pertes fiscales reportables) n'aurait pas de conséquence sur le montant du déficit activé à fin décembre 2025.

Les prévisions de résultats taxables estimés par le groupe s'appuient sur celles utilisées pour la réalisation du test de dépréciation des actifs corporels.

⁽¹⁾ Niveau moyen projeté à horizon 2030+ par des experts des marchés pétroliers extérieurs au groupe North Atlantic Energies.

Note 7 Actifs et passifs financiers, financement et endettement net

Note 7.1 Principes comptables

Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 :

- les actifs et passifs financiers non courants du groupe North Atlantic Energies comprennent les participations non consolidées évaluées à leur juste valeur par les autres éléments du résultat global avec recyclage ultérieur en résultat ainsi que des prêts évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti ;
- les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et les dettes financières courantes avec les autres sociétés affiliées au groupe North Atlantic, la dette financière liée au contrat de portage des inventaires évaluée à la juste valeur par le compte de résultat ainsi que la facilité de paiement avec cessions de créances à titre de garantie évalué à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.

Comme précisé dans la section portant sur les principaux facteurs de risques relative aux fluctuations des marchés de l'aval pétrolier, North Atlantic Energies réalise des transactions d'achat et de vente de matières premières et de produits pétroliers suivant les besoins opérationnels de sa raffinerie et l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Le groupe North Atlantic Energies a retenu la classification *own use* prévue par l'IFRS 9 pour l'ensemble de ses contrats d'achats/ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO₂ ou de certificats d'économie d'énergie.

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par l'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les écarts résultant de la conversion aux cours de clôture des soldes des transactions concernées sont constatés en résultat.

Les effets de change opérationnels liés aux transactions commerciales sont enregistrés dans la rubrique « Achats consommés et charges externes ». Les effets de change liés aux transactions financières sont enregistrés dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

Disponibilités

La trésorerie excédentaire du groupe est en dépôt auprès d'établissements bancaires.

Note 7.2 Produits et charges financières

(millions d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	26,4	44,2
Évaluation à la juste valeur de la dette liée au contrat de portage des inventaires	75,0	0,0
Dividendes versés par les filiales non consolidées	28,2	21,5
Total produits financiers	129,6	65,7
Coût de l'endettement financier brut ⁽¹⁾	(48,5)	0,0
Autres charges financières	—	(1,4)
Total charges financières	(48,5)	(1,4)
Résultat financier	81,1	64,3

(1) Dont 48,5 millions d'euros correspondant aux contrats de portage des inventaires et de facilité de paiement avec cessions de créances à titre de garantie.

Note 7.3 Actifs financiers non courants et courants

Note 7.3.1 Actifs financiers non courants

La situation au 31 décembre 2025 est la suivante :

Actifs financiers

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024		Augmentations	Diminutions	Variation de la juste valeur ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2025
Actifs financiers évalués au coût amorti	0,5			—		0,5
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres ⁽¹⁾	167,4			(0,4)	(6,0)	161,0
Autres immobilisations financières ⁽²⁾	0,1		74,4			74,5
TOTAL	168,0		74,4	(0,4)	(6,0)	236,0

(1) Titres de participation non consolidés évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres recyclables en résultat net.

(2) L'augmentation des autres immobilisations financières s'explique par la constitution de dépôts de garantie pour le contrat de portage des inventaires et pour la sécurisation de certains passifs sociaux.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2024 était la suivante :

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2023		Augmentations	Diminutions	Variation de la juste valeur ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2024
Actifs financiers évalués au coût amorti	0,5			—		0,5
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres ⁽¹⁾	173,9			(1,4)	(5,1)	167,4
Autres immobilisations financières	0,1					0,1
TOTAL	174,5		0	(1,4)	(5,1)	168,0

(1) Titres de participation non consolidés évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres recyclables en résultat net.

05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 7.3.2 Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur

Sociétés ou groupe de sociétés

(milliers d'euros)	Montant des capitaux propres hors résultat de l'exercice ⁽¹⁾	Chiffre d'affaires de l'exercice ⁽¹⁾	Bénéfice ou (perte) de l'exercice ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur des titres dans les comptes sociaux ⁽¹⁾	Méthode de revalorisation	Hierarchisation de la juste valeur	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
1- Filiales (supérieures à 50 % du capital détenu par le groupe North Atlantic Energies)								
Société des Stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	6 700	3 586	(7 393)	50,01	—	B	niveau 3	0
Sous-total filiales	6 700	3 586	(7 393)		—			0
2- Participations (comprises entre 20 % et 50 % du capital détenu par le groupe North Atlantic Energies)								
- Société Pétrolière du Val de Marne (SPVM)	6 117	4 537	481	48,00	4	B	niveau 3	96
- Société du Pipeline de la Raffinerie de Lorraine (SPLRL)	5 409	2 477	(296)	43,00	—	B	niveau 3	0
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEPPE)	14 879	7 311	802	37,00	4 978	B	niveau 3	281
- Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	17 947	14 888	2 767	34,00	2 592	B	niveau 3	940
- Raffinerie du Midi (RM)	19 597	24 629	7 601	33,33	2 790	B	niveau 3	2 534
- Société de Manutention de Carburants Aviation (SMCA)	60 383	62 790	22 174	33,33	554	B	niveau 3	3 333
- Dépôts de Pétrole Côtiers (DPC)	17 780	14 798	2 374	25,85	426	B	niveau 3	307
Sous-total participations comprises entre 20 % et 50 %	142 112	131 430	35 903		11 344			7 491
3- Participations (inférieures à 20 % du capital détenu par le groupe North Atlantic Energies)								
- Autres participations évaluées à la juste valeur	116 200	359 035	94 433		10 828	M (A,B,C,D)	niveau 3	14 032
Sous-total participations inférieures à 20 %	116 200	359 035	94 433		10 828			14 032
TOTAL	265 012	494 051	122 943		22 172			21 523

Sociétés ou groupe de sociétés

(milliers d'euros)	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024	Variation
Juste valeur des titres (2)	161 400	167 500	(6 100)
Valeur des titres dans les comptes sociaux	(22 200)	(22 600)	400
Revalorisation à la juste valeur comptabilisée en résultat global	139 200	144 900	(5 700)

Les données relatives aux filiales et participations détenues à plus de 20 % par le groupe North Atlantic Energies ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation du groupe North Atlantic Energies. Sur la base des données 2024, ces filiales et participations représentent seulement 2,8 % de l'actif total du groupe North Atlantic Energies, 2,5 % du passif hors capitaux propres et 0,8 % du chiffre d'affaires.

Le pourcentage d'intérêt ou quote-part du capital détenu est égal au pourcentage de contrôle pour les participations détenues.

(1) Données de l'exercice 2024.

(2) Conformément à la norme IFRS 7, la revalorisation de certaines participations non consolidées a été classée selon les trois niveaux de hiérarchisation de la juste valeur définis par la norme en fonction de la méthode utilisée :

- niveau 1 : valorisation basée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- niveau 2 : valorisation fondée sur des données autres que des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (telles qu'un prix) ou indirectement (calculées à partir d'un autre prix) ;
- niveau 3 : valorisation estimée d'après des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les revalorisations à la juste valeur effectuées sont toutes classées en niveau 3 et ont été évaluées suivant les méthodes détaillées ci-dessous. Ce mode de valorisation est considéré par le groupe comme répondant le mieux à sa stratégie d'investissement industriel :

- méthode A : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini du dividende historique ou des dividendes prévus sur les trois années à venir (en fonction des données disponibles) ;
- méthode B : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie prévus sur quatre à cinq années à venir (en fonction des données disponibles) ;
- méthode C : valorisation sur la base d'un multiple d'EBITDA ;
- méthode D : valorisation par référence à des transactions réelles ;
- méthode (M) : valorisation par une combinaison des méthodes A/B/C/D telles que détaillées ci-dessus.

La méthode (A) est utilisée pour les participations présentant un résultat et un dividende stable ou en progression régulière. Le choix d'une période de trois ans minimum pour le dividende historique moyen est guidé par le caractère représentatif du dividende moyen qui en découle.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie de la méthode (B) est réalisée d'après une prévision à quatre-cinq ans (en fonction des données disponibles) puis extrapolée pour la valeur terminale.

Au 31 décembre 2025, le taux d'actualisation retenu est de 11 % (contre 8 % au 31 décembre 2024). Le taux de croissance à l'infini retenu est de -5 %, pour tenir compte d'une baisse de la demande européenne en carburants et combustibles liquides sur le long terme liée à la transition énergétique.

Sensibilité des hypothèses : une variation du taux d'actualisation après impôt de +1 % entraînerait une baisse de 4,7 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2025. Une variation des hypothèses projetées d'excédent brut d'exploitation de -10 % aurait un impact négatif de 10,8 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2025.

La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

Note 7.3.3 Tableau des filiales consolidées

En application de la norme IFRS 12, les informations financières concernant les filiales consolidées comprises dans le périmètre d'intégration du groupe North Atlantic Energies et consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont détaillées ci-dessous :

(millions d'euros)

Année 2025	North Atlantic Raffinage	Worex
Pourcentage de détention	100 %	100 %
INFORMATIONS FINANCIÈRES		
- Actifs non courants	140,4	0,4
- Actifs courants	154,0	104,6
TOTAL ACTIF	294,4	105,0
- Capitaux propres part de l'entité	97,7	3,1
- Passifs non courants	195,3	1,5
- Passifs courants	1,4	100,4
TOTAL PASSIF	294,4	105,0
RÉSULTAT NET	(133,6)	6,2

05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 7.4 Créances financières court terme

Ce poste, dont le solde s'élève à 6,2 millions d'euros au 31 décembre 2025 correspond aux créances financières courantes du groupe North Atlantic Energies sur d'autres sociétés affiliées au groupe North Atlantic Energies. Au 31 décembre 2024, le solde de 13,5 millions d'euros correspondait aux créances financières du groupe Esso S.A.F. sur d'autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil.

Elles sont évaluées selon la méthode du coût amorti et résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou de prêt à court terme en euros. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux variables sur une référence €STER (*Euros Short Term Rate*).

Note 7.5 Passifs financiers

Note 7.5.1 Endettement long terme

Endettement long terme

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Contrats de location ⁽¹⁾	4,1	6,2
TOTAL	4,1	6,2

(1) Contrats de location-simple constitués principalement de baux commerciaux.

La société n'a pas recours à des emprunts obligataires.

Note 7.5.2 Endettement court terme

Endettement court terme

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Compte groupe passif financier ⁽¹⁾	5,8	8,3
Contrats de location	1,3	1,4
Financement court terme ⁽²⁾	818,4	
Banque créditrice	—	0,6
TOTAL	825,5	10,3

(1) Le compte courant financier correspond à des dettes en euros liées à des conventions de trésorerie ou d'emprunt avec les sociétés affiliées. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence €STER (*Euros Short Term Rate*) et le risque de taux n'est pas couvert par des instruments dérivés.

(2) Contrat de portage des inventaires. Il représente la juste valeur de l'obligation de rachat des inventaires et des coûts associés au terme du contrat pour un montant de 556,7 millions d'euros. Les intérêts sont calculés sur la base de taux de marché sur une référence SOFR (*Secured Overnight Financing Rate*) et le risque de taux n'est pas couvert par des instruments dérivés. Au contrat de portage des inventaires est associé une facilité de paiement avec cessions de créances à titre de garantie pour un montant de 261,7 millions d'euros. Les intérêts sont calculés sur la base de taux de marché sur une référence SOFR (*Secured Overnight Financing Rate*) et le risque de taux n'est pas couvert par des instruments dérivés.

Note 7.6 Variation de l'endettement financier net du groupe

Calcul de l'endettement net du groupe

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Endettement long terme	(4,1)	(6,2)
Endettement court terme	(825,5)	(10,3)
Créances financières court terme	6,2	13,5
Disponibilités	200,0	1 495,6
MONTANT DE L'ENDETTEMENT NET	(623,4)	1 492,6

Variation de l'endettement financier net

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024	Variation
Endettement long terme	(4,1)	(6,2)	2,1
Endettement court terme hors banque créditrice	(825,5)	(9,7)	(815,8)
Créances financières court terme	6,2	13,5	(7,3)
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER	(823,4)	(2,4)	(821,0)
Banque créditrice	—	(0,6)	0,6
Disponibilités	200,0	1 495,6	(1 295,6)
TOTAL TRÉSORERIE NETTE	200,0	1 495,0	(1 295,0)
TOTAL ENDETTEMENT NET	(623,4)	1 492,6	(2 116,0)

Analyse de la variation de l'endettement financier net

(millions d'euros)	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Variation
Endettement financier net au début de la période	1 492,6	1 015,4	477,2
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation	(552,4)	649,1	(1 201,5)
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement	(106,9)	21,1	(128,0)
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement avant variation de l'endettement (dividendes mis en paiement)	(1 455,3)	(192,8)	(1 262,5)
Hausse de l'endettement liée aux nouvelles conditions contractuelles du contrat de location-simple	(1,4)	(0,2)	(1,2)
Endettement financier net à la fin de la période	(623,4)	1 492,6	(2 116,0)

Note :

- le détail de chacun des flux mentionnés figure dans le tableau des flux de trésorerie ;
- un montant positif reflète une position financière nette excédentaire ;
- un montant négatif reflète une position financière nette négative.

Note 7.7 Financement du groupe

Au 31 décembre 2025, le groupe dispose de lignes de financement comme détaillé ci-dessous :

(montants excédentaires entre parenthèses)

Principales lignes de financement disponibles	Contrepartie	Limites de crédit	Montant d'utilisation de crédit au 31/12/2025	Échéance	Existence ou non de couvertures/taux fixe ou variable
Contrat de portage des inventaires ⁽¹⁾	Établissement bancaire	1 000 millions d'USD/ 7 millions de barils	626 millions d'USD	Septembre 2028	Non/taux variable
Facilité de paiement avec cessions de créances à titre de garantie ⁽²⁾	Établissement bancaire	600 millions d'euros	262 millions d'euros	Septembre 2028	Non/taux variable

(1) La limite de crédit du contrat de portage des inventaires est déterminée sur la base du montant le plus élevé entre 1 000 millions d'US dollars et la valeur de marché de 7 millions de barils de pétrole brut.

(2) La limite de crédit de la facilité de paiement avec cessions de créances à titre de garantie est déterminée sur la base du montant des créances cédées sans pouvoir excéder 600 millions d'euros.

Contrat de portage des inventaires

Au 1^{er} octobre 2025, le groupe North Atlantic Energies a conclu un contrat de financement avec un établissement bancaire adossé à ses inventaires de pétrole brut et une partie de ses inventaires de produits pétroliers.

Ce contrat permet au groupe de financer la majorité de ses inventaires au moyen d'un mécanisme de portage des stocks qui comprend un transfert de propriété juridique. A l'échéance du contrat en septembre 2028, une clause prévoit une obligation de rachat des inventaires par le groupe.

En application des normes IFRS, le groupe conservant le contrôle des inventaires, ces derniers continuent à être comptabilisés à l'actif du bilan, avec, en contrepartie, un passif financier qui reflète à la clôture le montant du financement reçu au titre des inventaires. Ce passif financier est évalué à la clôture à sa juste valeur correspondant à la valeur de rachat des inventaires *in fine* fixée contractuellement. Le différentiel de valeur est comptabilisé en résultat financier.

05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES

Notes annexes aux comptes consolidés

Au 31 décembre 2025, le contrat de portage des inventaires impacte les postes du bilan et du compte de résultat suivant :

- charges financières (note 7.2) ;
- passifs financiers (note 7.5) ;
- engagements donnés (note 14.1).

Facilité de paiement avec cessions de créances à titre de garantie

Le contrat de financement adossé aux inventaires est assorti d'une facilité de paiement. Cette dernière est sécurisée par des sûretés sur certains actifs, incluant notamment :

- des créances commerciales cédées à titre de garanties, dispositif considéré comme non déconsolidant (note 14.1 Engagements donnés) ;
- des comptes bancaires nantis au bénéfice de l'établissement bancaire (note 14.1 Engagement donnés).

Engagements financiers

Le contrat de financement adossé aux inventaires comporte des engagements auxquels le groupe North Atlantic Energies est tenu, dont les principaux sont les suivants :

- l'absence de changement de contrôle du groupe North Atlantic Energies ;
- le maintien en permanence d'un niveau de liquidité minimum de 125 millions d'euros ;
- l'absence de cession des actifs de stockage concernés et leur maintien en état de fonctionnement ;
- l'absence de montage financier du type *lease-back* sur les actifs du groupe ;
- l'absence de souscription d'engagements financiers significatifs auprès de filiales à participation minoritaire sans accord préalable de l'établissement bancaire.

Note 8 Autres provisions et passifs éventuels

Note 8.1 Tableau de variation des autres provisions

Une provision est constituée lorsque :

- a) le groupe a une obligation juridique, contractuelle ou implicite résultant d'un événement passé ;
- b) il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- c) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées en application de la norme IAS 37 en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour retraite et autres engagements assimilés sont détaillés dans la note 4 Charges et avantages au personnel.

Concernant les installations qu'elles exploitent, la société North Atlantic Energies et ses filiales constituent des provisions pour remise en état des sites, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter d'une décision d'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles, qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement de l'IAS 37-14.

La situation au 31 décembre 2025 est la suivante :

Provisions courantes et non courantes

<i>(millions d'euros)</i>	Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2025	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2025
Provisions non courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés ⁽¹⁾	310,5	20,0	(64,4)	—	266,1
Provisions pour restructurations	22,8	1,9	(5,5)	—	19,2
Provisions pour remise en état des sites	68,0	8,9	(0,5)	(0,1)	76,3
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	—	—	—	—	—
Autres provisions non courantes ⁽²⁾	4,5	0,7	(4,2)	—	1,0
TOTAL PROVISIONS NON COURANTES	405,8	31,5	(74,6)	(0,1)	362,6
Provisions courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés ⁽¹⁾	27,9	13,3	(9,8)	(18,2)	13,2
Provisions pour restructurations	16,5	—	5,0	(5,9)	15,6
Provisions pour remise en état des sites	20,5	13,6	—	(22,4)	11,7
Autres provisions courantes ⁽²⁾	2,0	0,1	(0,1)	(1,0)	1,0
TOTAL PROVISIONS COURANTES	66,9	27,0	(4,9)	(47,5)	41,5
TOTAL PROVISIONS	472,7	58,5	(79,5)	(47,6)	404,1

(1) Le détail du poste figure en note 5.1.

(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2024 était la suivante :

Provisions courantes et non courantes

<i>(millions d'euros)</i>	Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2024	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2024
Provisions non courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés ⁽¹⁾	423,6	—	(113,1)	—	310,5
Provisions pour restructurations	—	22,8	—	—	22,8
Provisions pour remise en état des sites	79,6	6,8	(18,4)	—	68,0
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	0,6	—	(0,6)	—	—
Autres provisions non courantes ⁽²⁾	9,0	0,9	(5,4)	—	4,5
TOTAL PROVISIONS NON COURANTES	512,8	30,5	(137,5)	—	405,8
Provisions courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés ⁽¹⁾	29,1	62,0	—	(63,2)	27,9
Provisions pour restructurations	2,2	16,8	(0,1)	(2,4)	16,5
Provisions pour remise en état des sites	20,9	18,0	—	(18,4)	20,5
Autres provisions courantes ⁽²⁾	2,0	—	—	—	2,0
TOTAL PROVISIONS COURANTES	54,2	96,8	(0,1)	(84,0)	66,9
Total provisions	567,0	127,3	(137,6)	(84,0)	472,7

(1) Le détail du poste figure en note 5.1.

(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 8.2 Passifs éventuels

Lorsqu'une obligation à la date de clôture n'est que potentielle c'est-à-dire ni probable ni certaine, ou lorsque l'échéance d'une obligation et la fiabilité de son évaluation sont imprécises, il s'agit alors d'un passif éventuel non comptabilisé mais dont il est fait mention en annexe lorsque son évaluation s'avère matériellement significative.

Le groupe North Atlantic Energies est exposé à plusieurs situations de passif éventuel pour un montant estimé à environ 49 millions d'euros. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

Note 9 Procédures et litiges en cours

Note 9.1 Procédures et litiges matériellement significatifs

Au 31 décembre 2025, le groupe North Atlantic Energies n'était engagé dans aucune procédure ou litige matériellement significatif.

Note 9.2 Autres

En octobre 2021, quatre actionnaires minoritaires avaient engagé une action en justice afin d'obtenir l'examen des conditions auxquelles étaient conclues les conventions entre le groupe North Atlantic Energies (alors nommé Esso S.A.F.) et le groupe ExxonMobil. Ils furent déboutés de l'ensemble de leurs demandes en première instance en décembre 2021. En appel, une décision de justice d'octobre 2022 autorisa la nomination d'un expert indépendant chargé d'examiner certaines de ces conventions, dans un périmètre considérablement réduit par rapport à la demande initiale des requérants. North Atlantic Energies (alors Esso S.A.F.) forma un pourvoi en cassation contre cette décision tout en fournissant à l'expert les documents demandés. En septembre 2024, la cour de cassation cassa la décision de la cour d'appel qui avait ordonné l'expertise en indiquant que l'article

du Code de procédure civile qui fondait ces expertises ne permettait pas d'ordonner une expertise dans un domaine qui relevait davantage de décisions de gestion de l'entreprise, renvoyant ainsi la décision devant une autre cour d'appel.

En mai 2025, les quatre actionnaires et North Atlantic Energies (alors Esso S.A.F.) ont mis définitivement fin au litige d'un commun accord.

Le groupe North Atlantic Energies veille au respect de l'ensemble de ses obligations légales et rappelle qu'il s'assure que les conventions conclues avec l'ensemble de ses parties liées sont revues rigoureusement par les diverses directions compétentes qui s'attachent à ce que leurs termes et conditions fassent prévaloir l'intérêt du groupe North Atlantic Energies.

Note 10 Risques financiers

Note 10.1 Fluctuations des marchés de l'aval pétrolier

Le secteur aval pétrolier est un secteur industriel soumis à une concurrence globale. Le groupe North Atlantic Energies est ainsi exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Ces fluctuations sont dictées par l'évolution de l'offre et de la demande des marchés, qui peuvent être affectés par de nombreux facteurs (environnement économique, situation géopolitique et conflits, météorologie, pandémies, etc.). Cette situation se traduit par des fluctuations difficilement prévisibles et souvent erratiques des marges brutes.

Les variations de cours du pétrole jouent fortement sur la valeur de marché des inventaires et affectent directement, à la hausse comme à la baisse la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (*First In, First Out* – premier entré, premier sorti). Ces variations ont un impact important sur les résultats et la structure du bilan comptable du groupe. La variation du passif financier représentant la juste valeur de l'obligation de rachat des inventaires dans le cadre du contrat de portage des inventaires permet d'atténuer cet impact.

L'établissement bancaire portant les inventaires facture au groupe des frais financiers déterminés en fonction du taux d'intérêt appliqué ainsi que de l'évolution en prix et en volume des inventaires financés. Ainsi, une augmentation du cours du pétrole brut de 40 dollars par baril sur l'année se traduirait par une augmentation des frais financiers d'environ 12 millions d'euros.

Les mutations structurelles des marchés de produits pétroliers liées à la transition énergétique vont peser sur la demande en produits raffinés en Europe dans un contexte de surcapacité de production chronique et dans un environnement de volatilité accrue découlant de l'instabilité géopolitique.

Le groupe North Atlantic Energies réalise ses transactions d'achat et de vente, à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de sa raffinerie et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Afin de minimiser son exposition aux fluctuations des cours du pétrole brut, le groupe North Atlantic Energies s'efforce de réduire le délai

entre la période de cotation des cours d'achat du pétrole brut et la période durant laquelle le pétrole brut acheté sera raffiné en produits disponibles à la vente.

Toutes les opérations d'approvisionnement à l'achat ou à la vente rentrent dans la classification *own use* prévue par l'IFRS 9 et sont conclues dans un cadre autorisé bien défini ; par exemple, en ce qui concerne le pétrole brut, elles sont traitées dans le cadre d'un seul contrat d'approvisionnement tripartite passé avec une *major* de l'industrie pétrolière et avec la banque en charge du portage des inventaires.

Le groupe North Atlantic Energies n'intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers ni utilise de produit dérivé dans ce domaine que ce soit pour couvrir ses transactions d'achat ou de vente ou encore des produits en stock. L'établissement bancaire en charge du portage des inventaires facture au groupe le résultat de la couverture contre les fluctuations des prix des stocks propriété de la banque. Ces coûts de couverture peuvent fluctuer fortement dans un marché actuellement en rétrogradation (*backwardation*) avec une forte volatilité. Ainsi une augmentation des coûts de couverture de 1,5 dollar par baril augmenterait les coûts annuels de couverture facturés par l'établissement bancaire d'environ 125 millions d'euros.

Les contrats d'approvisionnement passés par North Atlantic Energies ne sont pas des contrats optionnels. Ils ne comportent pas de clause particulière permettant un règlement net en trésorerie ou en un autre instrument financier ou par échange d'instruments financiers et North Atlantic Energies n'a pas de pratique historique de tels contrats. Enfin, le groupe North Atlantic Energies ne revend ni ne rachète le produit objet d'un contrat d'achat ou de vente de produits pétroliers sauf raison liée aux opérations de sa raffinerie ou de nature exceptionnelle.

La réserve pour fluctuation des cours a été intégralement distribuée au cours de l'exercice 2025 suite à la mise en place du contrat de portage des inventaires.

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours

(millions d'euros)	Année 2025	Année 2024	Année 2023	Année 2022	Année 2021
Montant de la réserve début de période	590	760	450	—	240
Affectation à la réserve ⁽¹⁾	—	0	310	450	—
Prélèvement sur la réserve ⁽¹⁾	(590)	(170)	0	—	(240)
Montant de la réserve fin de période	—	590	760	450	—

(1) Affectation du résultat de l'exercice précédent.

05. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE NORTH ATLANTIC ENERGIES

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 10.2 Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêt

Le groupe North Atlantic Energies est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars et au risque de taux d'intérêt pour ses placements et emprunts à taux variable.

Taux de change

Le groupe North Atlantic Energies est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars.

Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers de couverture, mais s'efforce d'une part d'amortir les variations de cours en étalant ses achats de dollars dans le temps et d'autre part de répercuter le plus rapidement possible, à la hausse comme à la baisse, les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix.

Note 10.3 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'un client face au règlement de ses créances ou d'un fournisseur face à ses engagements contractuels.

Le groupe est exposé au risque de crédit client dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ce risque est évalué périodiquement et individuellement à partir de la situation financière de chaque client. L'évaluation du risque crédit s'appuie, si elles sont disponibles, sur les notations fournies par les agences de notation financière et permet entre autres de déterminer les termes de paiement qui seront appliqués et l'encours maximum au-delà duquel les commandes ultérieures du client seront refusées jusqu'à régularisation. Les contrats et conditions générales de vente comportent des clauses

Note 10.4 Risque de liquidités

Le risque de liquidité se rapporte à une situation dans laquelle la société manquerait de liquidités disponibles pour faire face à ses engagements immédiats.

Pour faire face à ses besoins de liquidités, le groupe a mis en place auprès d'un établissement bancaire un contrat de financement de portage des inventaires plafonné à 1 milliard

Taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers du groupe consolidé donnant lieu à versement ou perception d'intérêts sont essentiellement des prêts et/ou emprunts à court terme et à taux variable, pour l'essentiel liés aux contrats bancaires de portage des inventaires et de la facilité de paiement avec cessions de créances à titre de garantie pour les passifs, et aux placements de trésorerie pour les actifs. Les contrats de prêts et d'emprunts auprès du groupe ExxonMobil se sont achevés avec l'acquisition du bloc majoritaire par North Atlantic France le 28 novembre 2025.

Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso S.A.F. et à ses filiales par le groupe ExxonMobil étaient revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à Esso S.A.F.

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de taux d'intérêt.

protectrices pour le groupe North Atlantic Energies qui couvre en outre sélectivement une partie de ses encours clients, par des garanties auprès de tiers ou par des garanties bancaires.

En ce qui concerne le risque qu'un fournisseur n'honore pas ses engagements contractuels, North Atlantic Energies sélectionne rigoureusement ses fournisseurs de produits, matériels et services en garantissant le cas échéant, certains risques spécifiques liés aux produits ou aux biens et prestations fournis.

En 2025, le groupe North Atlantic Energies a réalisé 26 % de son chiffre d'affaires avec le groupe ExxonMobil, 6 % avec d'autres *majors* pétrolières et 68 % avec d'autres sociétés.

de dollars américains ou sept millions de barils ainsi qu'une facilité de paiement, pour les autres besoins en fonds de roulement, avec cessions de créances à titre de garantie plafonné à 600 millions d'euros.

Le détail du financement est donné dans la note annexe 7.

Note 11 Gestion du capital et versement de dividendes

Au 31 décembre 2025, le capital social de North Atlantic Energies est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, de nominal 7,65 euros. Ces actions à droit de vote simple ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière.

Au 31 décembre 2025, ces actions étaient détenues par le groupe North Atlantic à hauteur de 82,89 %. L'ensemble de la participation du groupe ExxonMobil a été cédée à North Atlantic France le 28 novembre 2025, date à laquelle Esso S.A.F. est devenue North Atlantic Energies. L'actionnariat du groupe ExxonMobil dans Esso S.A.F. était resté inchangé à 82,89 % depuis la fusion entre Esso S.A.F. et Mobil Oil Française en 2003.

Au 31 décembre 2025, les fonds communs de placement d'entreprise réservés aux salariés détenaient 0,08 % du capital social de North Atlantic Energies, soit 10 000 actions.

North Atlantic Energies n'est pas soumise à des contraintes spécifiques concernant son capital.

Le groupe North Atlantic Energies a une position financière nette négative de 623 millions d'euros à fin 2025 contre une position financière nette positive de 1 493 millions d'euros à fin 2024.

Le groupe a effectué en 2025 un versement de 4 millions d'euros auprès d'un organisme de fonds de pension afin d'augmenter le montant des retraites sécurisées au titre des régimes à prestations définies de l'ensemble des retraités. Au 31 décembre 2025, le montant des engagements de retraite du groupe consolidé non préfinancés s'établit à 277 millions d'euros.

North Atlantic Energies n'a aucun programme de rachat de ses propres actions.

La société n'émet pas de titres à caractéristiques particulières type titre subordonné, obligation convertible ou plus généralement d'instrument dilutif. Elle n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

L'assemblée générale des actionnaires de North Atlantic Energies n'a pas accordé de délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Le bénéfice réalisé en 2023 a été utilisé à la consolidation des réserves de la société et a donné lieu au versement d'un dividende ordinaire de 3,00 euros par action. Il a également donné lieu au versement d'un dividende exceptionnel de 12,00 euros par action.

En 2025, l'opération de cession de la participation du groupe ExxonMobil à North Atlantic France a été précédée par la distribution de dividendes et la distribution de réserves. Pour l'exercice 2024, un dividende de 3,00 euros par action et un dividende exceptionnel de 50,00 euros par actions ont été décidés le 4 juin 2025 et mis en paiement le 10 juillet 2025. En outre, une distribution exceptionnelle par prélèvement sur les réserves de 60,21 euros par action a été décidée le 4 novembre et mise en paiement le 14 novembre 2025.

Pour l'exercice 2025, le Conseil d'administration de la société North Atlantic Energies proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas verser de dividende.

Note 12 Transactions avec les parties liées

Information sur les transactions avec les parties liées

Compte tenu du changement d'actionnaire majoritaire intervenu le 28 novembre 2025, l'information concerne les opérations correspondant aux transactions conclues entre :

- a) le groupe North Atlantic Energies et les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil ;
- b) le groupe North Atlantic Energies et les sociétés consolidés par le groupe North Atlantic à partir du 28 novembre 2025 ;
- c) le groupe North Atlantic Energies et ses principales filiales non consolidées.

Note 12.1 Transactions avec les sociétés affiliées

Le groupe North Atlantic Energies effectue de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe North Atlantic dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. La majorité de ces transactions se rapportent à des opérations courantes conclues à des conditions normales : achat ou vente de produits pétroliers, prestations de services partagés, ou encore avances ou emprunts financiers à des conditions de marché.

Antérieurement au 28 novembre 2025, le groupe North Atlantic Energies (nommé alors Esso S.A.F) effectuait de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. La majorité de ces transactions se rapportaient à des opérations courantes conclues à des conditions normales : achat ou vente de produits pétroliers, prestations de services partagés, ou encore avances ou emprunts financiers à des conditions de marché.

Les montants comptabilisés en 2025 sont les suivants :

Produits/(charges) année 2025

<i>(millions d'euros)</i>	Total	Société du groupe North Atlantic ⁽¹⁾	Exxon Mobil Corporation ⁽²⁾	Sociétés du groupe ExxonMobil ⁽²⁾	Filiales/ participations du groupe ⁽³⁾
Achats de produits pétroliers	(4 897)	—		(4 897)	—
Achats de services	(155)	(4)		(144)	—
Achats de fournitures et utilités	(158)	—		(42)	(116)
Ventes de produits pétroliers	2 488	—		2 386	102
Prestations de services	158	6		105	47
Ventes de fournitures et utilités	0	0		0	0
Autres produits et charges	20	—	20	5	—
Charges financières	(1)	—		(1)	—
Produits financiers	27	0		27	—

Bilan au 31 décembre 2025

<i>(millions d'euros)</i>	Total	Société du groupe North Atlantic ⁽¹⁾	Sociétés du groupe ExxonMobil ⁽²⁾	Filiales/ participations du groupe ⁽³⁾
Dettes commerciales	(14)	(4)	—	(10)
Créances commerciales	25	12	—	13
Dettes financières	(6)	—	—	(6)
Créances financières	6	4	—	2
Équivalents de trésorerie	—	—	—	—
Trésorerie	—	0	—	—

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe North Atlantic Energies et affiliées au groupe North Atlantic.

(2) Les sociétés du groupe ExxonMobil ne sont plus des parties liées au 31 décembre 2025.

(3) Principales filiales non consolidées du groupe North Atlantic Energies.

À titre de comparaison, les montants comptabilisés en 2024 étaient les suivants :

Produits/(charges) année 2024

<i>(millions d'euros)</i>	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil ⁽¹⁾	Filiales/ participations du groupe ⁽²⁾
Achats de produits pétroliers	(12 062)	(12 062)	
Achats de services	(184)	(182)	(2)
Achats de fournitures et utilités	(146)	(45)	(101)
Ventes de produits pétroliers	4 737	4 638	99
Prestations de services	176	111	65
Ventes de fournitures et utilités	0	0	0
Charges financières	(1)	(1)	—
Produits financiers	45	45	—

Bilan au 31 décembre 2024

<i>(millions d'euros)</i>	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil ⁽¹⁾	Filiales/ participations du groupe ⁽²⁾
Dettes commerciales	(773)	(765)	(8)
Créances commerciales	212	212	0
Dettes financières	(8)	—	(8)
Créances financières	14	1	13
Équivalents de trésorerie	1 050	1 050	—
Trésorerie	446	446	—

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil.

(2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

Note 12.2 Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées

Les engagements donnés par le groupe North Atlantic Energies à des filiales et participations non consolidées s'élevaient à 16 millions d'euros au 31 décembre 2025 (19 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Note 13 Prise en compte du risque climatique

Stratégie climat

La stratégie climat du groupe North Atlantic Energies s'articule autour de quatre priorités :

- l'atténuation des émissions provenant de ses propres activités grâce à la fiabilité des opérations et à l'efficacité énergétique ;
- le déploiement de solutions technologiques bas carbone ;
- la prise en compte des attentes des clients pour la réduction de leurs émissions ;
- l'implication dans le débat sur le climat et les politiques énergétiques.

Cette stratégie vise à développer des solutions à l'échelle afin d'assurer l'approvisionnement nécessaire au bon fonctionnement de l'économie en énergies fiables et abordables, tout en menant activement la transformation pour accompagner la transition énergétique et fournir des solutions bas carbone. Le groupe North Atlantic Energies s'appuie sur l'ambition zéro émission nette en 2050 de l'Union européenne (UE) et de la France, promulguée dans le Pacte vert et la loi Énergie-Climat de 2019. Il soutient l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 sous réserve des avancées technologiques et d'un cadre politique favorables pour la mise

en œuvre d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses propres opérations.

Actifs du groupe

L'activité industrielle qui sous-tend le modèle d'affaire du groupe consiste à raffiner du pétrole brut pour pouvoir ensuite mettre sur le marché les produits transformés. L'activité de raffinage du pétrole brut requiert d'importantes quantités d'énergie sous forme de chaleur et de pression qui sont principalement obtenues par combustion d'hydrocarbures. En conséquence, les actifs du groupe impactant le bilan CO₂ sont la raffinerie de Gravenchon, pour les émissions directes (scope 1). En parallèle, une partie de l'énergie nécessaire provient également d'achat d'électricité, ce qui engendre donc potentiellement des émissions de CO₂ chez les fournisseurs de cette électricité (émissions indirectes : scope 2).

Le groupe North Atlantic Energies réalise un inventaire complet de ses émissions de gaz à effet de serre qui sont reportées selon les différentes catégories préconisées par des standards reconnus comme le *Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol)*.

Ainsi, en 2025, les émissions directes reportées (scope 1) et les émissions indirectes reportées (scope 2 fondées sur la

localisation) du groupe s'élèvent respectivement à 1 716 milliers de tonnes et à 42 milliers de tonnes en équivalent CO₂. Des informations plus complètes sont disponibles dans l'état de durabilité du présent rapport (section 3.2.2.4.3 « Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES [E1-6] »).

Les principaux risques auxquels sont exposés les actifs du groupe North Atlantic Energies sont d'une part des risques de transition (les changements induits dans les marchés par les réglementations en réponse au dérèglement climatique) et d'autre part les risques physiques (les impacts directs que le dérèglement climatique pourrait avoir sur la bonne opération des actifs du groupe). Les risques physiques ne sont pas considérés comme matériels, comme indiqué dans l'état de durabilité.

Risques de transition

Évolution du cadre réglementaire sur la politique énergétique, le changement climatique ou les produits

La compétitivité des activités du groupe North Atlantic Energies pourrait être affectée par une accélération de la législation et de la réglementation européenne, ou française, dans le cadre des politiques énergétiques et de la transition vers des sources d'énergie moins carbonées.

L'objectif de neutralité carbone en France et dans l'Union européenne d'ici 2050 étant fixé, la transition va connaître un rythme accéléré d'ici 2030 avec le paquet *Fit for 55* européen. Son application française va se matérialiser à travers plusieurs textes : la loi sur la souveraineté énergétique, la Programmation pluriannuelle de l'énergie, la Stratégie nationale bas carbone. Ces documents de référence sont renseignés par des stratégies nationales (CCUS Hydrogène), ou des groupes de travail (Carburants d'aviation durable) auxquels nos associations professionnelles contribuent. Cette transition va s'appuyer sur une évolution importante du mix énergétique visant une baisse drastique de la part des énergies fossiles.

Engagé dans la transition énergétique, North Atlantic Energies étudie de façon continue et approfondie l'évolution de la demande en produits énergétiques et en autres produits issus de ses activités (matières premières pour la chimie, bitumes et lubrifiants) ainsi que la capacité d'adaptation de son outil industriel vers des carburants liquides et des procédés moins carbonés.

North Atlantic Energies s'implique activement dans un dialogue constructif sur l'ambition de neutralité carbone à l'horizon 2050 et continue à plaider pour des solutions fiables et économiquement abordables permettant de faire face au changement climatique.

Comme il l'a toujours fait, le groupe North Atlantic Energies continuera de s'adapter, si les conditions économiques et réglementaires le permettent, aux changements éventuels de ses marchés qui résulteraient des objectifs climatiques et de la transition énergétique.

Pour les prochaines années, la raffinerie du groupe va continuer à se préparer pour satisfaire aux réglementations de plus en plus contraignantes et poursuivre ses projets d'amélioration d'efficacité énergétique et de maîtrise des émissions : tout nouveau projet de raffinage est systématiquement conçu avec une attention particulière à la dépense d'énergie supplémentaire requise. Pour les unités existantes, des projets d'économie d'énergie sont aussi étudiés.

Identification comme émetteur important de gaz à effet de serre

Le groupe North Atlantic Energies exploite la raffinerie de Gravenchon, un site industriel émetteur significatif de CO₂. Le renchérissement du coût du CO₂ émis ainsi que la diminution des quotas gratuits peuvent diminuer la compétitivité du site.

Le groupe North Atlantic Energies investit dans les technologies et l'innovation pour renforcer son efficacité énergétique (la raffinerie de Gravenchon est certifiée ISO 50001) et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses installations dans l'atmosphère. Le groupe collabore avec les industriels des bassins où il opère afin de développer des zones industrielles bas carbone (ZIBaC).

La transition énergétique telle qu'envisagée par la Stratégie nationale bas carbone, la Programmation pluriannuelle de l'énergie et par le Pacte vert européen avec l'objectif de neutralité carbone en 2050, vont conduire à une baisse de la consommation d'énergies fossiles et à une évolution significative des marchés de produits pétroliers, dont l'ampleur et le rythme de transition sont encore incertains. À ce titre, les risques de transition mentionnés plus haut sont soumis à une volatilité significative. Leurs impacts potentiels sur la configuration actuelle des actifs ont été pris en compte dans le cadre de la clôture des états financiers 2025 du groupe sur la base des hypothèses retenues à la clôture (en particulier sur les tendances futures des marges de raffinage et de l'évolution de la demande) dans le cadre des tests de dépréciation. Aucun autre impact significatif n'a été identifié, que ce soit sur la durée d'utilité ou sur la valeur des actifs, sur le portefeuille clients ou sur les flux de trésorerie générés par les activités existantes ou sur les provisions pour risques et charges.

Risques physiques

Les risques physiques découlant du dérèglement climatique auxquels sont exposés les actifs du groupe sont les suivants (N.B. Ces risques ne sont pas considérés comme matériels selon l'état de durabilité) :

Événements naturels aigus

Des événements naturels aigus (forte vague de chaleur, inondation, sécheresse...) pourraient entraîner une interruption d'activité en cas de dommages ou de dysfonctionnement des infrastructures. Il est admis que la fréquence et l'intensité de ces épisodes naturels va augmenter sous l'effet du changement climatique.

Les phénomènes naturels exceptionnels sont anticipés dans les plans de réponse à l'urgence et les plans de continuité des activités. Une surveillance permanente des conditions météorologiques est mise en œuvre sur les sites de North Atlantic Energies. Le groupe progresse également dans la planification de son adaptation au changement climatique.

Disponibilité de l'eau

La baisse de disponibilité ou de la qualité de l'eau de surface ou de nappes souterraines pourrait avoir des conséquences sur l'opérabilité des unités de production.

Le groupe North Atlantic Energies s'inscrit dans une démarche rigoureuse de suivi et de contrôle de l'utilisation de l'eau, en se conformant aux exigences réglementaires notamment en période de sécheresse, en planifiant sur plusieurs années des initiatives et des projets permettant une réduction de prélèvement d'eau dans le milieu.

Note 14 Engagements hors bilan**Note 14.1 Engagements donnés****Engagements opérationnels donnés**

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Contrat Air Liquide ⁽¹⁾	30	39
Engagements d'achats d'immobilisations ⁽²⁾	45	54
Cession de créances à titre de garantie ⁽³⁾	262	—
Comptes bancaires nantis à titre de garantie ⁽³⁾	138	—
Autres engagements donnés ⁽⁴⁾	23	25
Engagements de garantie de passif ⁽⁴⁾	34	48
TOTAL	532	166

- (1) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour la raffinerie.
Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans étendue en 2016 à 25 ans, et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée 10 ans renouvelés en 2016 pour une durée de 10 ans.
- (2) Ces engagements correspondent à des obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.
- (3) Dans le cadre de la facilité de paiement avec cessions de créances à titre de garantie associée au contrat de portage des inventaires, le groupe North Atlantic Energies a consenti des sûretés portant sur les actifs suivants :
- des créances commerciales cédées à titre de garanties. Ces cessions sont consenties conformément aux dispositions des articles 2373 et suivants du Code civil. Ces cessions constituent des garanties et non des transferts de propriété au sens économique. Le groupe conserve l'intégralité des risques et bénéfices attachés à ces créances. En conséquence, les créances ainsi cédées demeurent comptabilisées en créances clients ;
 - des comptes bancaires nantis, affectés en garantie de la facilité de paiement et qui peuvent faire l'objet de restrictions d'utilisation, notamment en cas de survenance de certains événements de défaut définis contractuellement.
- (4) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte du groupe North Atlantic Energies, l'engagement implicite du groupe sur des emprunts contractés par des participations non consolidées de type GIE ou SNC et d'autres engagements contractuels.

Note 14.2 Engagements reçus**Engagements opérationnels reçus**

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Crédits d'enlèvement en douane	203	250
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients, pour la fourniture de certificats d'économie d'énergie et obligation contractuelle	58	116
TOTAL	261	366

D'autres engagements reçus par le groupe, fermes ou conditionnels, dans le cadre d'exécution contractuelle ou de cession d'actifs, ne sont pas jugés matériellement significatifs par la direction.

Note 15 Événements postérieurs à la clôture

Conflit au Moyen-Orient

Le conflit qui s'est ouvert au Moyen-Orient le 28 février 2026 a un impact majeur sur les chaînes d'approvisionnement mondiales en pétrole et en gaz, avec une hausse rapide et une forte volatilité des cours du pétrole, passés de 71 dollars par baril en moyenne en février à plus de 100 dollars par baril fin mars, et des produits pétroliers, notamment le carburéacteur et le gazole, deux produits largement importés en France. L'Iran répond aux frappes des États-Unis et d'Israël par des frappes vers Israël et plusieurs pays du Golfe, parfois sur des infrastructures énergétiques avec des impacts sur la production d'hydrocarbures et des raffineries de la région. Ce conflit conduit également au blocage du détroit d'Ormuz, par où transite habituellement environ un cinquième du commerce mondial de pétrole et une part significative du gaz naturel liquéfié (GNL). Il s'ensuit une baisse de production de la région, qui impacte l'équilibre mondial entre l'offre et la demande de pétrole et de distillats moyens (carburéacteur, gazole). La tension sur le marché et la volatilité qui résultent de cette situation se traduisent par des primes d'achat sur les cargaisons physiques de pétrole brut et par des coûts de couverture des prix sans précédent. De plus, les routes maritimes s'en trouvent bouleversées et contribuent à une forte hausse des prix du fret et des assurances. Le groupe North Atlantic Energies anticipe pour les prochains mois de 2026 le maintien de conditions d'approvisionnement en pétrole brut plus contraignantes pour les raffineurs indépendants de nature à entraîner des conséquences économiques défavorables. Des sensibilités sur le test de dépréciation au 31 décembre 2025 sont mentionnées dans la note annexe aux comptes consolidés 4.3 « Tests de dépréciation ».

Note 16 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de certification des comptes sociaux et consolidés pour le Commissaire aux comptes BM&A de la société North Atlantic Energies s'est élevé à 336,2 milliers d'euros auxquels s'ajoutent 3,5 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes pour l'année 2025.

Le montant des honoraires de certification des comptes sociaux des filiales intégrées globalement pour le Commissaire aux comptes BM&A s'est élevé à 38 milliers d'euros auxquels s'ajoutent 3,5 milliers d'euros au titre des

Arrêt pour maintenance programmée de certaines unités de la raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine

À partir du 3 mars 2026, North Atlantic Raffinage a procédé à l'arrêt séquentiel de certaines unités de sa raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine dans le cadre d'opérations de maintenance planifiées.

Cet arrêt technique programmé permet de répondre aux exigences réglementaires qui garantissent la sécurité, la conformité et la performance durable des installations. Il permet de réaliser des inspections approfondies d'équipements fonctionnant habituellement en continu, ainsi que des interventions visant à renforcer l'efficacité énergétique, la performance environnementale et la compétitivité du site.

North Atlantic Raffinage, en coordination étroite avec les entreprises intervenantes mobilisées, a mis en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires pour assurer la sécurité des opérations et limiter au maximum les nuisances potentielles pour les riverains.

North Atlantic Energies a mis en place les dispositions nécessaires pour assurer la continuité d'approvisionnement de ses clients pendant ce grand arrêt programmé.

Les unités concernées ont été progressivement remises en service à compter du 11 avril 2026.

services autres que la certification des comptes pour l'année 2025.

Le montant des honoraires de certification des comptes sociaux et consolidés pour le Commissaire aux comptes Forvis Mazars de la société North Atlantic Energies s'est élevé à 405,3 milliers d'euros auxquels s'ajoutent 87 milliers d'euros pour la certification en matière de durabilité et 14,4 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes.



COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

6.1	Bilan au 31 décembre 2025	186	6.4	Annexe au bilan et au compte de résultat	190
6.2	Compte de résultat de l'exercice 2025	188	6.4.1	Règles et méthodes comptables	190
6.3	Tableau de financement de l'exercice 2025	189	6.4.2	Faits marquants de l'exercice	192
			6.4.3	Procédures et litiges	193
			6.4.4	Événements postérieurs à la clôture	194
			6.4.5	Notes sur le bilan et le compte de résultat	195

6.1 Bilan au 31 décembre 2025

ACTIF	2025			2024
	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
<i>(milliers d'euros)</i>				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	45 534	39 974	5 560	6 480
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				35
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 210	122	3 088	3 257
Constructions	11 713	6 772	4 941	3 006
Installations techniques, matériel et outillage industriels	19 944	11 673	8 271	8 073
Autres immobilisations corporelles	16 889	12 244	4 645	5 378
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				3 169
Immobilisations financières				
Participations	175 891	2 591	173 300	173 681
Créances rattachées aux participations	0		0	0
Prêts	0		0	0
Autres immobilisations financières	74 414		74 414	0
Total I	347 595	73 376	274 219	203 079
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Matières premières et autres approvisionnements	10 444	117	10 327	558 968
Encours de production - produits finis	104 294	1 537	102 757	619 930
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	985 550	11	985 539	825 208
Autres créances	392 593	7 517	385 076	1 679 183
Charges constatées d'avance	13 191		13 191	13 292
Disponibilités	146 667		146 667	
Total II	1 652 739	9 182	1 643 557	3 696 581
Charges à répartir				
Primes remboursement des obligations				
Écart de conversion actif	2 074		2 074	4 046
TOTAL GÉNÉRAL	2 002 408	82 558	1 919 850	3 903 706

PASSIF

<i>(milliers d'euros)</i>		2025	2024
CAPITAUX PROPRES	Capital social entièrement versé	98 338	98 338
	Prime d'émission et fusion	10 117	10 117
	Écart de réévaluation 1976	5 773	5 773
	Réserves		
	Réserve légale	9 834	9 834
	Réserves réglementées		
	Réserve générale	26	1 390 000
	Report à nouveau	57 605	123 971
	Résultat de l'exercice	180 502	(1 074)
	Subventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	Amortissements dérogatoires	9 380	9 526
	Provisions pour hausse des prix	113 256	113 256
	Autres	27	195
	Total I	484 858	1 759 936
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour perte de change	2 074	4 046
	Autres	964	552
	Provisions pour charges		
	Pensions et obligations similaires	13 322	17 040
	Autres	89 796	92 776
	Total II	106 156	114 414
DETTES	Emprunts obligataires non convertibles		
	Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit		481
	Emprunts et dettes financières divers	35 746	244 030
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	812 856	1 339 820
	Dettes fiscales et sociales	267 481	264 042
	Autres dettes	212 656	180 897
	Produits constatés d'avance	97	86
	Total III	1 328 836	2 029 356
	Écart de conversion passif		
	TOTAL GÉNÉRAL	1 919 850	3 903 706

06. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

Compte de résultat de l'exercice 2025

6.2 Compte de résultat de l'exercice 2025

(milliers d'euros)	2025	2024
Produits d'exploitation		
Production vendue - produits pétroliers et services	12 915 691	17 553 782
Montant net du chiffre d'affaires ⁽¹⁾	12 915 691	17 553 782
(dont à l'exportation = 2 219 858 milliers d'euros)		
Production stockée/(déstockée) - produits pétroliers	(517 502)	(220 731)
Solde net des échanges inter-confrères - produits pétroliers	51 664	(12 018)
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et amortissements ⁽²⁾	52 881	119 158
Autres produits ⁽³⁾	284 870	194 325
TOTAL	12 787 604	17 634 516
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements ⁽⁴⁾	9 660 569	14 113 511
Variation de stock	560 555	220 339
Autres achats et charges externes	917 725	1 212 124
Impôts, taxes et versements assimilés	1 380 828	1 828 891
Salaires et traitements	27 845	30 156
Charges sociales	29 455	34 697
(dont charges de retraite = 11 815 milliers d'euros)		
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 839	4 587
- sur immobilisations : dotations aux provisions	0	0
- sur actif circulant : dotations aux provisions	1 654	14 504
- pour risques et charges : dotations aux provisions	24 644	11 336
Autres charges ⁽³⁾	275 821	246 712
TOTAL	12 881 935	17 716 857
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(94 331)	(82 341)
Opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
De participations	239 068	46 326
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	27 294	37 651
Reprises sur provisions		
Autres produits financiers	467	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
TOTAL	266 829	83 977
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		1 372
Intérêts et charges assimilées	18 065	3 395
Autres charges financières	381	
TOTAL	18 446	4 767

(milliers d'euros)	2025	2024
2- RÉSULTAT FINANCIER	248 383	79 210
3- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	154 052	(3 131)
Produits exceptionnels	29 180	115 183
Charges exceptionnelles	10 747	151 615
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	18 433	(36 432)
Participation et intéressement	(842)	(2 105)
Impôts sur les bénéfices	8 859	40 594
5- RÉSULTAT NET	180 502	(1 074)

- (1) Dont 1 805 millions d'euros relatifs aux ventes à l'établissement bancaire dans le cadre du contrat de portage des inventaires.
- (2) Ce poste incluait les transferts de charges comptabilisés jusqu'en 2024. À partir de 2025, le poste de transfert de charges est supprimé, les éléments concernés sont directement comptabilisés dans les comptes de produits et charges concernés, conformément au nouveau règlement ANC 2022-06.
- (3) À partir de 2025, les autres produits et charges incluent les produits de cessions et la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles cédées, conformément au nouveau règlement ANC 2022-06.
- (4) Dont 1 142 millions d'euros relatifs aux achats de produits finis à l'établissement bancaire dans le cadre du contrat de portage des inventaires avant la vente au client final.

6.3 Tableau de financement de l'exercice 2025

Ressources

(milliers d'euros)	2025	2024
Capacité d'autofinancement de l'exercice	174 939	(72 286)
Produits de cessions d'immobilisations	509	24 772
Diminution du besoin en fonds de roulement et autres	260 945	662 550
Augmentation des capitaux propres	0	0
Diminution des créances financières	1 019 200	0
TOTAL	1 455 593	615 036

Emplois

	2025	2024
Acquisitions d'immobilisations	326	2 217
Dividendes mis en paiement	1 455 267	192 819
Augmentation du besoin en fonds de roulement et autres	—	—
Diminution de l'endettement net	0	420 000
TOTAL	1 455 593	615 036

6.4 Annexe au bilan et au compte de résultat

6.4.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux méthodes admises en France. Les comptes ont été arrêtés suivant les dispositions du règlement de l'ANC n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables homologuées par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatifs au plan comptable général et aux règlements en vigueur ainsi qu'en fonction des normes spécifiques de la profession.

Ce règlement a été complété et actualisé par le règlement ANC 2022-06, applicable à compter des exercices clos au 31 décembre 2025 redéfinissant le résultat exceptionnel et supprimant les transferts de charges. Les impacts de ce

nouveau règlement sont décrits dans les différentes notes concernées, lorsque cela est jugé nécessaire.

La société North Atlantic Energies est incluse dans les comptes consolidés d'un ensemble plus grand dont la tête de groupe est la société North Atlantic Luxembourg.

Les informations chiffrées détaillées fournies sont exprimées en milliers d'euros.

6.4.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement constituées par des logiciels et des fonds de commerce, sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les logiciels sont

généralement amortis en un an. Les fonds commerciaux sont dépréciés dans la mesure où leur valeur actuelle s'avère inférieure à leur valeur comptable.

6.4.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises au 31 décembre 1976, qui sont inscrites au bilan pour un montant réévalué.

La Société applique le règlement CRC 2002-10, relatif à l'approche par composants. L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque catégorie d'immobilisations. La différence entre l'amortissement économique et l'amortissement dégressif est constatée par voie d'amortissements dérogatoires.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Constructions	20 à 50 ans
Dépôts	25 à 30 ans
Installations matériel et outillage	15 à 25 ans
Matériel de transport	10 à 25 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans

6.4.1.3 Immobilisations financières

La valeur des participations est constituée du prix d'acquisition hors frais accessoires, éventuellement augmentée de l'effet de la dernière réévaluation légale.

À chaque clôture, la valeur d'utilité des titres est comparée à la valeur comptable. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment

de la quote-part des capitaux propres de la filiale, des perspectives de rentabilité de la participation détenue et de données de marché observées. Lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

6.4.1.4 Stocks

Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés en sous-douane sur le site de la raffinerie de la filiale North Atlantic Raffinage, en sous-douane ou en acquitté dans les dépôts pétroliers opérés par North Atlantic Energies ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti

(FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour

les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

6.4.1.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

6.4.1.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées notamment de provisions pour litiges, de provisions pour restructuration et de provisions pour retraite. Celles-ci comprennent :

- a) la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite de la Société, pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite ;
- b) le coût des plans de congés de fin de carrière (CFC) et de restructuration mis en place par la Société.

Les engagements de retraite concernant le personnel en activité ou le personnel ayant cessé son activité dans le cadre du plan de retraite ou des plans de CFC sont constatés dans les « Engagements hors bilan ».

6.4.1.7 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur.

Il comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers. En revanche, il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le

6.4.1.8 Accord d'intéressement

L'accord sur la participation, l'intéressement en cours a été signé en juin 2023 pour une durée de trois ans entre les sociétés North Atlantic Energies, North Atlantic Raffinage et North Atlantic Chemical qui ont des relations économiques sur le site de Port-Jérôme-Gravenchon. Il a fait l'objet d'un avenant en 2025.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'inventaire.

Les facturations réciproques entre confrères dans le cadre d'échanges de produits ne sont pas comprises dans le chiffre d'affaires mais sont comptabilisées, conformément aux pratiques de la profession, en variation des stocks.

Par exception, les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au bilan en « Écarts de conversion Actif ou Passif ».

Les écarts de conversion Actif donnent lieu à constitution d'une provision pour risque de change.

Cependant à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003, une provision pour retraite a été reprise et maintenue dans les comptes de la société North Atlantic Energies (anciennement Esso S.A.F.).

Les activités de North Atlantic Energies et de ses filiales se situent dans la perspective de la continuité d'exploitation de leurs différentes installations. Aussi la société ne constitue-t-elle des provisions pour remise en état des sites que soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles relatives à la dépollution ou remise en état de sites qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement.

solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

Dans le cadre du contrat de portage des inventaires, les ventes à l'établissement bancaire sont incluses dans le chiffre d'affaires.

La répartition de l'enveloppe de l'intéressement-participation s'effectue au *pro rata* des effectifs et des masses salariales de chacune des trois sociétés.

06. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

Annexe au bilan et au compte de résultat

6.4.1.9 Groupe d'intégration fiscale

La société North Atlantic Energies est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de quatre sociétés (North Atlantic Energies, North Atlantic Raffinage, Worex, et North Atlantic Retail). Aux termes des conventions en vigueur, il est prévu que la société « tête de groupe » et les filiales feront en sorte que les filiales se trouvent dans une situation identique en actif, passif, en trésorerie, en charges, en produits, en risques et en prérogatives à celle qui aurait été la leur si elles étaient restées imposées séparément.

6.4.1.10 Contrat de portage des inventaires

North Atlantic Energies a mis en place en date du 1^{er} octobre 2025 un contrat de cession et de portage de ses inventaires de pétrole brut et de certains produits pétroliers avec un établissement bancaire. Ce contrat permet à North Atlantic Energies le financement de la majorité de ses inventaires. Il s'accompagne du transfert de propriété des inventaires à l'établissement bancaire, ce qui constitue une garantie pour celui-ci. North Atlantic Energies a une obligation de rachat des inventaires à l'échéance du contrat, en septembre 2028.

Conformément aux termes de ce financement, l'établissement bancaire facture à North Atlantic Energies le coût de portage des inventaires et le résultat de la couverture contre les fluctuations de prix des stocks propriété de la banque.

En application du référentiel comptable français et compte tenu du transfert de propriété juridique, la cession initiale des stocks a été comptabilisée comme une vente et s'est traduite par une diminution significative des stocks.

Au titre du contrat de portage, North Atlantic Energies achète à l'établissement bancaire les quantités de pétrole brut traitées, lui vend ses productions et lui rachète les produits

Par ailleurs, la société « tête de groupe » North Atlantic Energies enregistre les résultats de l'intégration fiscale en constatant le gain ou la perte d'impôt provenant des filiales immédiatement en résultat. Le montant des déficits propres aux filiales utilisé par la société « tête de groupe » North Atlantic Energies dans le cadre de l'intégration fiscale est mentionné dans la note annexe aux comptes sociaux 6.4.5.17.

finis avant la vente au client final. Ces flux sont comptabilisés dans le chiffre d'affaires et dans le coût d'achat des produits finis.

L'obligation contractuelle de rachat des inventaires à l'échéance du contrat est mentionnée en engagement hors bilan.

Par ailleurs, une facilité de paiement est associée au contrat de portage des inventaires assortie de sûretés mentionnées dans les engagements hors bilan.

Le contrat de portage des inventaires comporte des engagements auxquels North Atlantic Energies est tenu, dont les principaux sont les suivants : l'absence de changement de contrôle du groupe North Atlantic Energies, le maintien en permanence d'un niveau de liquidité minimum de 125 millions d'euros, l'absence de cession des actifs de stockage concernés et leur maintien en état de fonctionnement, l'absence de montage financier du type *lease-back* sur les actifs du groupe, l'absence de souscription d'engagements financiers significatifs auprès de filiales à participation minoritaires sans accord préalable de l'établissement bancaire.

6.4.2 Faits marquants de l'exercice

Cession par ExxonMobil du groupe Esso S.A.F. à North Atlantic

À l'issue du processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel entamé le 28 mai 2025 et après obtention des autorisations d'usage pour ce type de transaction, North Atlantic a pris le contrôle d'Esso S.A.F. le 28 novembre 2025, date à laquelle la société a pris le nom de North Atlantic Energies. Cette prise de contrôle s'est matérialisée par l'acquisition de la part du capital détenue par ExxonMobil, soit 82,89 %.

Cette cession entraînait nécessairement une déconnexion des sociétés du groupe North Atlantic Energies de l'écosystème applicatif intégré du groupe ExxonMobil et le remplacement des services fournis par les centres de services partagés du groupe ExxonMobil. Ces opérations ont nécessité le recours temporaire à des processus manuels pour maintenir la continuité des opérations.

L'opération de cession a été précédée par la distribution de dividendes, de dividendes exceptionnels et de distribution de réserves. Le premier versement, constitué d'un dividende de 3,00 euros par action et d'un dividende exceptionnel de

50,00 euros par action, a été décidé le 4 juin 2025 et mis en paiement le 10 juillet 2025 pour un montant de 681 millions d'euros. Le second versement, constitué d'une distribution exceptionnelle de réserves de 60,21 euros par action, a été décidé le 4 novembre et mis en paiement le 14 novembre pour un montant de 774 millions d'euros.

Mise en place d'un contrat de financement adossé aux inventaires

North Atlantic Energies a mis en place en date du 1^{er} octobre 2025 un contrat de cession et de portage de ses inventaires de pétrole brut et de certains produits pétroliers avec un établissement bancaire. Ce contrat permet à North Atlantic Energies le financement de la majorité de ses inventaires. Il s'accompagne du transfert de propriété des inventaires à l'établissement bancaire, ce qui constitue une garantie pour celui-ci. North Atlantic Energies a une obligation de rachat des inventaires à l'échéance du contrat, en septembre 2028.

Conformément aux termes de ce financement, l'établissement bancaire facture à North Atlantic Energies le coût de portage des inventaires et le résultat de la couverture contre les fluctuations de prix des stocks propriété de la banque.

En application du référentiel comptable français et compte tenu du transfert de propriété juridique, la cession initiale des stocks a été comptabilisée comme une vente et s'est traduite par une diminution significative des stocks.

Au titre du contrat de portage, North Atlantic Energies achète à l'établissement bancaire les quantités de pétrole brut traitées, lui vend ses productions et lui rachète les produits finis avant la vente au client final. Ces flux sont comptabilisés dans le chiffre d'affaires et dans le coût d'achat des produits finis.

L'obligation contractuelle de rachat des inventaires à l'échéance du contrat est mentionnée en engagement hors bilan.

Par ailleurs, une facilité de paiement est associée au contrat de portage des inventaires assortie de sûretés mentionnées dans les engagements hors bilan.

Arrêt pour maintenance planifiée de la raffinerie

Du 3 mars au 12 mai 2025, North Atlantic Raffinage a procédé à l'arrêt de certaines unités de sa raffinerie de Gravenchon située à Port-Jérôme-sur-Seine dans le cadre d'un grand arrêt planifié.

Cet arrêt technique programmé a permis de procéder à des inspections détaillées d'équipements habituellement en service continu et d'améliorer notamment la performance environnementale et la compétitivité du site. Ce grand arrêt a permis également la réalisation de nombreux projets dont des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO₂.

Ce chantier de plusieurs semaines réalisé par le personnel North Atlantic Raffinage et par des entreprises intervenantes a représenté environ 750 000 heures de travail réalisées, avec 1 000 personnes en moyenne sur le site.

6.4.3 Procédures et litiges

6.4.3.1 Procédures et litiges matériellement significatifs

Au 31 décembre 2025, la société North Atlantic Energies n'était engagée dans aucune procédure ou litige matériellement significatif.

6.4.3.2 Autres litiges

En octobre 2021, quatre actionnaires minoritaires avaient engagé une action en justice afin d'obtenir l'examen des conditions auxquelles étaient conclues les conventions entre le groupe North Atlantic Energies (alors nommé Esso S.A.F.) et le groupe ExxonMobil. Ils furent déboutés de l'ensemble de leurs demandes en première instance en décembre 2021. En appel, une décision de justice d'octobre 2022 autorisa la nomination d'un expert indépendant chargé d'examiner certaines de ces conventions, dans un périmètre considérablement réduit par rapport à la demande initiale des requérants. North Atlantic Energies (alors Esso S.A.F.) forma un pourvoi en cassation contre cette décision tout en fournissant à l'expert les documents demandés. En septembre 2024, la cour de cassation cassa la décision de la cour d'appel qui avait ordonné l'expertise en indiquant que l'article

du Code de procédure civile qui fondait ces expertises ne permettait pas d'ordonner une expertise dans un domaine qui relevait davantage de décisions de gestion de l'entreprise, renvoyant ainsi la décision devant une autre cour d'appel.

En mai 2025, les quatre actionnaires et North Atlantic Energies (alors Esso S.A.F.) ont mis définitivement fin au litige d'un commun accord.

Le groupe North Atlantic Energies veille au respect de l'ensemble de ses obligations légales et rappelle qu'il s'assure que les conventions conclues avec l'ensemble de ses parties liées sont revues rigoureusement par les diverses directions compétentes qui s'attachent à ce que leurs termes et conditions fassent prévaloir l'intérêt du groupe North Atlantic Energies.

6.4.3.3 Passifs éventuels

La société North Atlantic Energies est exposée à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du plan comptable général. Le montant estimé au 31 décembre 2025 de ces obligations qui ne sont ni probables ni certaines,

s'élève à environ 48 800 milliers d'euros. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

6.4.4 Événements postérieurs à la clôture

Conflit au Moyen-Orient

Le conflit qui s'est ouvert au Moyen-Orient le 28 février 2026 a un impact majeur sur les chaînes d'approvisionnement mondiales en pétrole et en gaz, avec une hausse rapide et une forte volatilité des cours du pétrole, passés de 71 dollars par baril en moyenne en février à plus de 100 dollars par baril fin mars, et des produits pétroliers, notamment le carburéacteur et le gazole, deux produits largement importés en France. L'Iran répond aux frappes des États-Unis et d'Israël par des frappes vers Israël et plusieurs pays du Golfe, parfois sur des infrastructures énergétiques avec des impacts sur la production d'hydrocarbures et des raffineries de la région. Ce conflit conduit également au blocage du détroit d'Ormuz, par où transitent habituellement environ un cinquième du commerce mondial de pétrole et une part significative du gaz naturel liquéfié (GNL). Il s'ensuit une baisse de production de la région qui impacte l'équilibre mondial entre l'offre et la demande de pétrole et de distillats moyens (carburéacteur, gazole). La tension sur le marché et la volatilité qui résultent de cette situation se traduisent par des primes d'achat sur les cargaisons physiques de pétrole brut et par des coûts de couverture des prix sans précédent. De plus, les routes maritimes s'en trouvent bouleversées et contribuent à une forte hausse des prix du fret et des assurances. Le groupe North Atlantic Energies anticipe pour les prochains mois de 2026 le maintien de conditions d'approvisionnement en pétrole brut plus contraignantes pour les raffineurs indépendants de nature à entraîner des conséquences économiques défavorables.

Arrêt pour maintenance programmée de certaines unités de la raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine

À partir du 3 mars 2026, North Atlantic Raffinage a procédé à l'arrêt séquentiel de certaines unités de sa raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine dans le cadre d'opérations de maintenance planifiées.

Cet arrêt technique programmé permet de répondre aux exigences réglementaires qui garantissent la sécurité, la conformité et la performance durable des installations. Il permet de réaliser des inspections approfondies d'équipements fonctionnant habituellement en continu, ainsi que des interventions visant à renforcer l'efficacité énergétique, la performance environnementale et la compétitivité du site.

North Atlantic Raffinage, en coordination étroite avec les entreprises intervenantes mobilisées, a mis en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires pour assurer la sécurité des opérations et limiter au maximum les nuisances potentielles pour les riverains.

North Atlantic Energies a mis en place les dispositions nécessaires pour assurer la continuité d'approvisionnement de ses clients pendant ce grand arrêt programmé.

Les unités concernées ont été progressivement remises en service à compter du 11 avril 2026.

6.4.5 Notes sur le bilan et le compte de résultat

6.4.5.1 État de l'actif immobilisé

(milliers d'euros)

2025	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions nouveaux prêts	Virements de poste à poste	Cessions mises hors service	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	45 617		35	(118)	45 534
Immobilisations incorporelles en cours	35		(35)		—
TOTAL I	45 652	—	0	(118)	45 534
Immobilisations corporelles					
Terrains	7 135			(3 925)	3 210
Constructions	20 539	50	2 168	(11 044)	11 713
Installations techniques, matériels et outillages industriels	25 313	276	618	(6 263)	19 944
Autres immobilisations corporelles	17 261		383	(755)	16 889
Encours et autres	3 169		(3 169)		—
TOTAL II	73 417	326	0	(21 987)	51 756
Immobilisations financières					
Participations	176 272			(381)	175 891
Créances rattachées à des participations	0			0	0
Prêts	0			0	0
Autres immobilisations financières ⁽¹⁾	0	74 414		0	74 414
TOTAL III	176 272	74 414	0	(381)	250 305
TOTAL GÉNÉRAL	295 341	74 740	0	(22 486)	347 595

(1) L'augmentation des autres immobilisations financières s'explique par la constitution de dépôts de garantie pour le contrat de portage des inventaires et pour la sécurisation de certains passifs sociaux.

6.4.5.2 Variation des amortissements

(milliers d'euros)

2025	Amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions, amortissements, cessions, mises hors service	Amortissements en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	39 137	863	(26)	39 974
Immobilisations corporelles	50 534	1 976	(21 699)	30 811
Immobilisations financières				
TOTAL	89 671	2 839	(21 725)	70 785

6.4.5.3 Réévaluation

Variation de l'écart de réévaluation

(milliers d'euros)

	Solde en début d'exercice	Variation de l'exercice	Solde en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	1 175	—	1 175
Immobilisations financières	4 598	—	4 598
TOTAL	5 773	—	5 773

06. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

Annexe au bilan et au compte de résultat

6.4.5.4 Filiales et participations

Sociétés ou groupe de sociétés

(milliers d'euros)	Capital social	Autres capitaux propres hors résultat de l'exercice	Bénéfice ou (perte) de l'exercice	Chiffre d'affaires de l'exercice	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
A/ Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de North Atlantic Energies									
1- Filiales (+ de 50 % du capital détenu par North Atlantic Energies)									
- Worex	1 797	5 489	6 122	868 873	100	9 299		18 673	9 693
- North Atlantic Raffinage	34 466	405 625	(81 541)	688 420	100	141 214	—	20 500	201 146
- Société des Stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	1 372	5 324 ⁽¹⁾	-7 393 ⁽¹⁾	3 586 ⁽¹⁾	50	—			0
2- Participations (10 % à 50 % du capital)									
- Raffinerie du Midi	3 432	19 597 ⁽¹⁾	7 601 ⁽¹⁾	24 629 ⁽¹⁾	33	2 790			2 534
- Société des transports Pétroliers par Pipelines (TRAPIL)	13 241	30 480 ⁽¹⁾	55 558 ⁽¹⁾	207 353 ⁽¹⁾	17	8 760			10 141
- Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	167	17 780 ⁽¹⁾	2 767 ⁽¹⁾	14 888 ⁽¹⁾	34	2 592			940
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEP)	12 443	2 435 ⁽¹⁾	802 ⁽¹⁾	7 311 ⁽¹⁾	37	4 978			281
B/ Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations									
1- Filiales françaises						40			221
2- Participations dans des sociétés françaises						3 627	0	12 622	14 113

(1) Chiffres de 2024.

6.4.5.5 Détail des stocks

Stocks

(milliers d'euros)	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Pétrole brut	10 444	(117)	10 327
Produits intermédiaires et finis	104 194	(1 537)	102 657
Autres	100		100
TOTAL	114 738	(1 654)	113 084

6.4.5.6 Variation des capitaux propres

Rubriques

(milliers d'euros)	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Capital social et primes	108 455			108 455
Écart de réévaluation 1976	5 773			5 773
Réserve légale	9 834			9 834
Réserve facultative fluctuation des cours	590 000		(590 000)	—
Autres réserves facultatives	800 000		(799 974)	26
Report à nouveau	123 971		(66 366)	57 605
Résultat 2024	(1 074)	1 074		0
RÉSULTAT 2025			180 502	180 502
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
- pour investissement	0			0
- pour hausse des prix	113 256			113 256
- pour plus-values réinvesties	195		(168)	27
- pour amortissements dérogatoires	9 526		(146)	9 380
TOTAL	1 759 936	1 074	(1 276 152)	484 858

Notes :

- Le capital social de la Société est composé de 12 854 578 actions d'une valeur nominale de 7,65 euros.
- North Atlantic France détient 82,89 % du capital.

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours

(milliers d'euros)	Année 2025	Année 2024	Année 2023	Année 2022	Année 2021
Montant de la réserve début de période	590 000	760 000	450 000	—	240 000
Affectation à la réserve	—		310 000	450 000	—
Prélèvement sur la réserve	(590 000)	(170 000)	0	—	(240 000)
MONTANT DE LA RÉSERVE FIN DE PÉRIODE	—	590 000	760 000	450 000	—

6.4.5.7 Variation des provisions pour risques et charges

Catégories des provisions

(milliers d'euros)	Montants début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Montants fin d'exercice
Provisions pour retraite et obligations similaires ⁽¹⁾	17 040	6 548	(10 266)	—	13 322
Autres provisions					
Pour perte de change	4 046	2 074	(4 046)	—	2 074
Pour risques exceptionnels	547	500		(89)	958
Pour charges exceptionnelles ⁽²⁾	92 781	22 480	(25 460)	—	89 801
TOTAL	114 414	31 602	(39 772)	(89)	106 156

(1) Cette ligne correspond à une provision retraite reprise et maintenue dans les comptes de la société North Atlantic Energies (anciennement Esso S.A.F.) à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003.

En matière de pensions et obligations similaires, se référer aux engagements hors bilan dans la présente annexe.

(2) Les charges exceptionnelles comprennent des coûts des restructurations ainsi que des provisions pour remises en état de sites industriels inactifs.

06. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

Annexe au bilan et au compte de résultat

6.4.5.8 Variation des autres dépréciations

Catégories des dépréciations

(milliers d'euros)	Montants début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montants fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	—	—	—	—
Sur immobilisations corporelles	—	—	—	—
Sur immobilisations financières	2 590	—	—	2 590
Sur actif circulant ⁽¹⁾	22 017	1 671	(14 505)	9 183
TOTAL	24 607	1 671	(14 505)	11 773

(1) Au 31 décembre 2025, une dépréciation pour un montant de 1 654 milliers d'euros a été comptabilisée pour tenir compte de la valeur nette de réalisation des stocks au 31 décembre 2025.

6.4.5.9 État des échéances des créances et des dettes

Créances

(milliers d'euros)	Montants de liquidité de l'actif brut	Montants de liquidité de l'actif à 1 an au plus	Montants de liquidité de l'actif à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	—	—	—
Prêts	—	—	—
Autres immobilisations financières	74 414	—	74 414
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	985 539	985 539	—
Autres créances	385 076	385 076	—
Charges constatées d'avance	13 191	13 191	—
TOTAL GÉNÉRAL	1 458 220	1 383 806	74 414

Dettes : la totalité des dettes est à moins d'un an.

6.4.5.10 État des produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir

(milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Factures à établir	200 458	39 934
Avoirs à recevoir	78 852	59 809
Impôts sur les sociétés à recevoir	24 353	45 984
Autres produits à recevoir	64 430	33 042
TOTAL	368 093	178 769

Charges à payer

(milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Factures non parvenues	377 430	346 585
Dettes fiscales et sociales	13 513	21 117
Impôts sur les sociétés à payer	—	—
Avoirs à établir	5 587	6 869
Autres charges à payer	244 940	174 027
TOTAL	641 470	548 598

6.4.5.11 Charges constatées d'avance – Produits constatés d'avance

Le poste « Charges constatées d'avance » contient essentiellement des loyers, des factures d'assurance et des ristournes payées d'avance.

Le poste « Produits constatés d'avance » contient essentiellement des loyers reçus d'avance.

6.4.5.12 Informations sur les entreprises liées

Postes concernés

<i>(milliers d'euros)</i>	Entreprises liées au groupe North Atlantic	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Créances/dettes représentées par des effets de commerce
À l'actif			
Participations	150 553	22 747	
Créances rattachées à des participations	0	0	
Créances clients et comptes rattachés	67 288	57 930	
Autres créances	32 576	28 106	
Au passif			
Emprunts et dettes financières diverses	35 746	35 746	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	166 260	166 260	
Au résultat			
Charges financières	4 044	3 952	
Produits financiers	1 004	1 004	

06. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

Annexe au bilan et au compte de résultat

6.4.5.13 Analyse du chiffre d'affaires hors TVA

	2025		2024	
	Quantité <i>milliers m³</i>	Valeur <i>millions d'euros</i>	Quantité <i>milliers m³</i>	Valeur <i>millions d'euros</i>
Carburants aviation	1 197	667	1 229	769
Supercarburants automobile	3 773	1 984	5 257	3 162
Gazole et fioul domestique	6 803	4 495	9 166	6 524
Fiouls lourds	8	3	962	416
Gaz de pétrole liquéfié	326	75	554	150
Produits semi-finis et autres produits	2 622	988	3 631	1 603
Ventes de carburants et combustibles	14 729	8 212	20 799	12 624
Ventes de lubrifiants et spécialités	1 169	992	1 171	1 089
TOTAL VENTES DE PRODUITS RAFFINÉS HORS TAXES	15 898	9 204	21 970	13 713
Ventes de pétrole brut	1 151	448	3 963	1 914
TOTAL VENTES DE PRODUITS PÉTROLIERS HORS TAXES	17 049	9 652	25 933	15 627
dont volumes de ventes en France de produits raffinés	11 938	7 296	17 437	11 296
Ventes de produits pétroliers hors taxes		9 652		15 627
Ventes produits pétroliers à l'établissement bancaire du contrat de portage des inventaires hors taxes		1 805		—
Ventes de services hors taxes		87		109
SOUS-TOTAL		11 544		15 736
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 372		1 818
CHIFFRE D'AFFAIRES*		12 916		17 554
Répartition géographique du chiffre d'affaires				
France		10 696		15 211
Export		2 220		2 343
TOTAL		12 916		17 554

* Les facturations réciproques entre confrères dans le cadre d'échanges de produits ne font pas partie du chiffre d'affaires.

6.4.5.14 Résultat financier

Le résultat financier pour l'année 2025 est un profit de 248 383 milliers d'euros. Il comprend des dividendes reçus pour 239 068 milliers d'euros.

Les charges et produits financiers avec les entreprises liées sont les suivants :

(milliers d'euros)

Éléments concernant les entreprises liées et les participations	Entreprises liées au groupe North Atlantic	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
Charges financières			
Intérêts payés	92	1 669	3 952
Produits financiers			
Intérêts reçus	—	25 097	1 004
Dividendes reçus	—	—	239 068

6.4.5.15 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est un produit de 18 433 milliers d'euros et comprend les éléments suivants :

Résultat exceptionnel

(milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Cessions d'actifs immobilisés ⁽¹⁾		(15 701)
Coûts de restructuration	452	(6 479)
Dotation aux provisions pour remise en état de sites industriels inactifs ⁽²⁾		(6 785)
Autres charges et produits exceptionnels ⁽³⁾	17 667	(49 692)
Dotation et reprise aux provisions réglementées (y compris amortissements dérogatoires)	314	42 225
TOTAL RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	18 433	(36 432)

(1) À partir de 2025 conformément au nouveau règlement ANC 2022-06 le résultat des cessions d'actifs immobilisés est comptabilisé en exploitation. Le montant au titre de 2025 est négatif de 240 milliers d'euros.

(2) À partir de 2025, conformément au nouveau règlement ANC 2022-06 les dotations aux provisions pour remise en état de sites industriels inactifs est comptabilisé en exploitation.

(3) En 2025, ce poste comprend principalement la cession au groupe ExxonMobil de certaines marques et autres droits de propriété intellectuelle d'Esso S.A.F. pour un montant de 20 millions d'euros ainsi que de l'activité de commercialisation des lubrifiants et spécialités d'Esso S.A.F. pour un montant de 5 millions d'euros.

6.4.5.16 Effets stocks

La Société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stock à la clôture à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période.

Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks de fin d'exercice est inférieure à leur valeur d'inventaire.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

Avec la mise en place du contrat de portage des inventaires, les stocks propriété de l'établissement bancaire ne figurent plus au bilan de la Société.

En 2025, la variation des stocks calculés en FIFO tient compte d'effets stocks négatifs évalués à 436 milliers d'euros.

6.4.5.17 Commentaires sur la situation fiscale

6.4.5.17.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(milliers d'euros)

Exercice 2025	Avant impôt	Impôt sur les sociétés	Après impôt
Résultat courant	154 052	10 272	164 324
Résultat exceptionnel (et participation, intéressement)	17 591	—	17 591
Contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises	0	(1 413)	(1 413)
Résultat comptable	171 643	8 859	180 502

6.4.5.17.2 Détail de la charge ou produit d'impôt de l'exercice

(milliers d'euros)

Exercice 2025	(Charge)/ Produit
Charge d'impôt au titre du groupe fiscal	—
Profit d'intégration fiscale provenant des filiales	10 270
Ajustement impôt de l'exercice antérieur	2
Contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises	(1 413)
Total (charge)/produit d'impôt de l'exercice	8 859

06. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

Annexe au bilan et au compte de résultat

6.4.5.17.3 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt de la société North Atlantic Energies

Variation des impôts différés ou latents

(milliers d'euros)	Montant en début d'exercice Actif/(Passif)	Montant en fin d'exercice Actif/(Passif)	Variation sur l'exercice (Accroissement) /Allègement
Provisions réglementées			
Plus-values réinvesties	(50)	(50)	0
Provisions pour hausse des prix	(29 254)	(29 254)	—
Amortissements dérogatoires	(2 460)	(2 423)	37
Autres	0	0	0
TOTAL PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	(31 764)	(31 727)	37
Charges non déductibles temporairement			
Dettes sociales provisionnées	7 115	5 346	(1 769)
Autres	826	1 434	608
TOTAL CHARGES NON DÉDUCTIBLES TEMPORAIREMENT	7 941	6 780	(1 161)
Déficits reportables	37 665	44 698	7 033
TOTAL	13 842	19 751	5 909

Les impôts latents sont calculés au taux de 25,83 %.

Compte tenu d'une perte fiscale du groupe intégrée au titre de l'exercice 2025 de 27 121 milliers d'euros, le déficit reportable du groupe ressort à 173 047 milliers d'euros au 31 décembre 2025. Le crédit d'impôt différé correspondant s'établit à 44 698 milliers d'euros.

Conformément à la réglementation fiscale en vigueur, l'imputation des déficits sur les profits futurs est limitée pour chaque exercice à 1 million d'euros, majoré de 50 % du résultat fiscal de l'année au-delà de ce seuil.

6.4.5.18 Rémunérations allouées aux dirigeants mandataires sociaux salariés

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par North Atlantic Energies à ses mandataires sociaux dirigeants au cours de l'exercice 2025 s'élève à 256 milliers d'euros (254 milliers d'euros en 2024). Au

31 décembre 2025, l'engagement de la société North Atlantic Energies au titre des retraites des mandataires sociaux dirigeants salariés est de 809 milliers d'euros (814 milliers d'euros au 31 décembre 2024).

6.4.5.19 Engagements hors bilan

6.4.5.19.1 Engagements donnés

Engagements donnés

(milliers d'euros)	2025	2024
Engagements pour retraite du personnel ⁽¹⁾	81 429	117 303
Cautions données sur les paiements de filiales au titre des crédits d'enlèvements en douane, de crédits de droits et des licences de raffinage et de distribution	39 173	39 173
Contrat Air Liquide ⁽²⁾	30 444	39 072
Engagements d'achats d'immobilisations ⁽³⁾	—	71
Engagements locations diverses ⁽⁴⁾	176	209
Autres engagements donnés ⁽⁵⁾	58 483	76 558
Cession de créances à titre de garantie ⁽⁶⁾	261 666	—
Comptes bancaires nantis à titre de garantie ⁽⁶⁾	120 057	—
Obligation de rachat des inventaires ⁽⁷⁾	535 963	—
TOTAL	1 127 391	272 386

(1) Estimation sur une base actualisée au taux de 3,9 % des charges potentielles futures envers :

- les membres du personnel ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite de la Société ou des plans de congé de fin de carrière ;
- le personnel en activité.

Le montant des charges de retraite payées par la société North Atlantic Energies en 2025 s'établit à 15 820 milliers d'euros.

(2) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour la raffinerie de Gravenchon. Les contrats ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans étendue en 2016 à 25 ans, et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée 10 ans renouvelés en 2016 pour une durée de 10 ans.

(3) Ces engagements correspondent aux obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(4) Ce montant comprend l'engagement pris pour les locations de moyens logistiques utilisés pour la distribution des produits pétroliers sur le territoire français ainsi que pour les locations de véhicules incluant ceux utilisés à la raffinerie.

(5) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte de la société North Atlantic Energies, l'engagement implicite de North Atlantic Energies sur les emprunts et dettes des participations de type GIE ou SNC, le bail du siège social Immeuble Spring situé à Nanterre et d'autres engagements contractuels.

(6) Dans le cadre de la facilité de paiement avec cessions de créances à titre de garantie associée au contrat de portage des inventaires, la société North Atlantic Energies a consenti des sûretés portant sur les actifs suivants :

- des créances commerciales cédées à titre de garanties. Ces cessions sont consenties conformément aux dispositions des articles 2373 et suivants du Code civil. Ces cessions constituent des garanties et non des transferts de propriété au sens économique. Le groupe conserve l'intégralité des risques et bénéfices attachés à ces créances. En conséquence, les créances ainsi cédées demeurent comptabilisées en créances clients ;
- des comptes bancaires nantis, affectés en garantie de la facilité de paiement et qui peuvent faire l'objet de restrictions d'utilisation, notamment en cas de survenance de certains événements de défaut définis contractuellement.

(7) Le contrat de portage des inventaires inclut une obligation de rachat des stocks à l'établissement bancaire à l'échéance du contrat, évalué sur la base des cours de clôture.

6.4.5.19.2 Engagements reçus

Engagements reçus

(milliers d'euros)	2025	2024
Garanties sur crédits d'enlèvement en douane reçues de North Atlantic France	203 499	0
Garanties sur crédits d'enlèvement en douane reçues d'ExxonMobil France Holding	—	250 239
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients et pour la fourniture de certificats d'économie d'énergie et obligation contractuelle	41 900	97 704
TOTAL	245 399	347 943

06. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

Annexe au bilan et au compte de résultat

6.4.5.20 Effectifs

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	2025	2024	2025	2024
Cadres	133	154	4	5
Agents de maîtrise, employés et techniciens	36	44	15	2
Ouvriers	2	2	—	3
TOTAL	171	200	19	10

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors de la société North Atlantic Energies. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif détaché par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

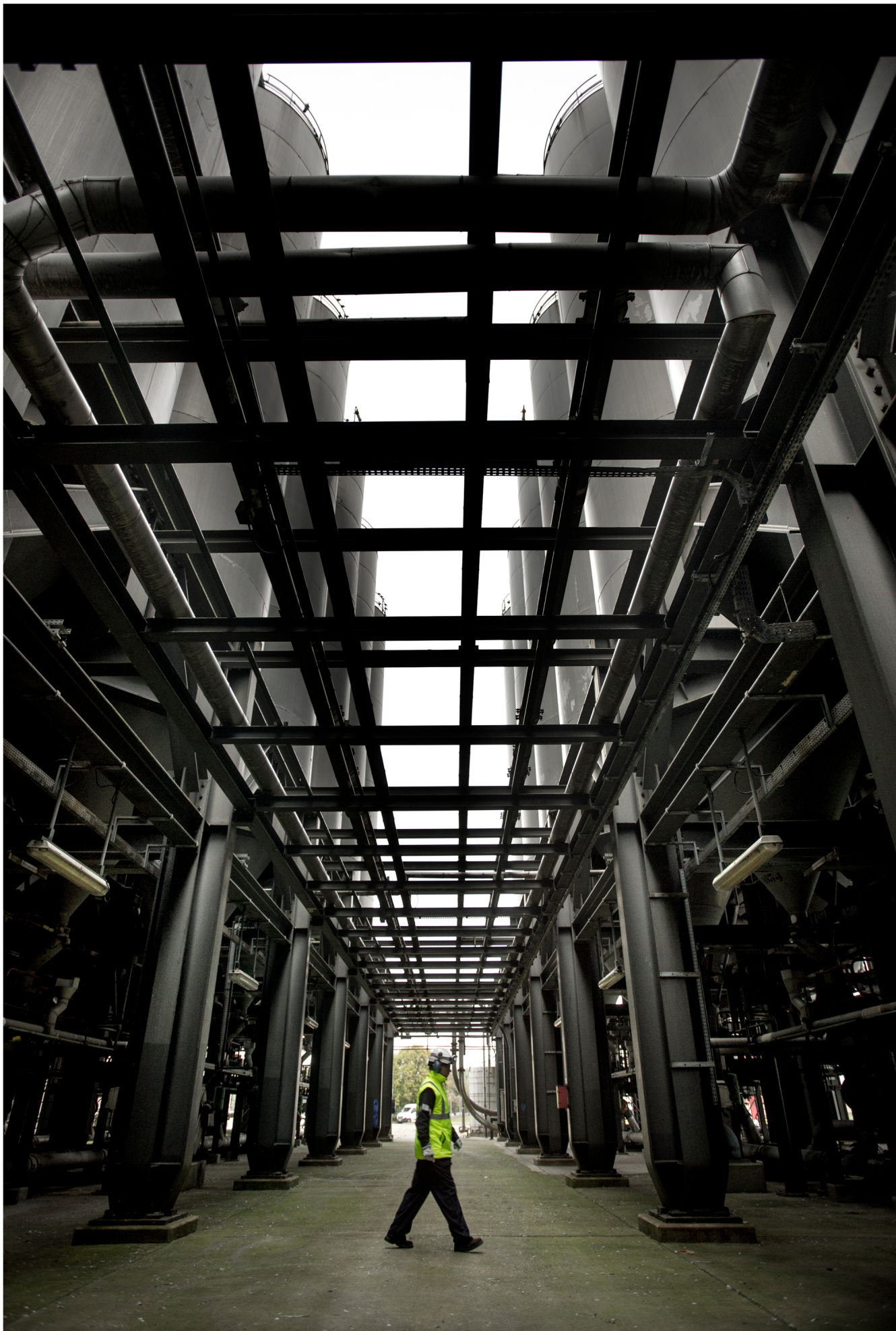
Déclaration des personnes responsables de l'établissement des comptes

Nous attestons qu'à notre connaissance, les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et du résultat de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle du développement et des performances de l'activité et de la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et qu'il est établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité visées par la directive 2013/34/UE (CSRD).

Nanterre, le 28 avril 2026

Jean-Claude Marcelin
Directeur financier

Charles Amyot
Président-directeur général



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	208
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	212
Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 d u règlement (UE) 2020/852	216

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société North Atlantic Energies,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société North Atlantic Energies relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des actifs corporels

(Notes 3, 4.1 et 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés)

Point clé de l'audit

Au 31 décembre 2025, les actifs corporels figurant au bilan du groupe s'élèvent à 517 millions d'euros (avant dépréciation comptabilisée en 2025) et comprennent des actifs amortis et non amortis.

Les immobilisations du groupe sont inscrites au bilan consolidé au prix d'acquisition, diminué des amortissements et le cas échéant des dépréciations.

La Direction s'assure, au moins une fois par an grâce à un test de dépréciation, que la valeur comptable de ces actifs n'est pas supérieure à leur valeur. Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre et les hypothèses retenues sont décrites dans l'annexe des comptes consolidés (note 4.3 Tests de dépréciation au 31 décembre 2025).

La valeur recouvrable des actifs testés est déterminée sur la base de leur valeur d'utilité calculée à partir de l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Ces flux reposent sur des prévisions intégrant les conditions d'exploitation de la raffinerie ainsi que des hypothèses économiques sectorielles au 31 décembre 2025 représentant la meilleure estimation retenue par la Direction.

L'évaluation de la valeur recouvrable des actifs testés fait appel à des estimations et à des jugements de la part de la Direction concernant notamment :

- Les projections d'activité, de chiffre d'affaires et de marge ;
- Les taux d'actualisation, la parité euro-dollar appliqués aux flux de trésorerie ainsi que le taux de croissance à l'infini retenus.

Nous considérons que l'évaluation des actifs corporels constitue un point clé de notre audit compte tenu du montant significatif des actifs corporels dans les états financiers, de la présence d'indice de perte de valeur, des estimations et jugements de la Direction rendus nécessaires dans le contexte de transition énergétique et de sortie du groupe intégré ExxonMobil.

Réponses apportées lors de notre audit

Notre approche d'audit a notamment consisté à :

- Prendre connaissance du modèle de test de dépréciation utilisé ainsi que du processus mis en place par la Direction pour sa la réalisation ;
- S'assurer de l'intégrité du modèle de test de dépréciation utilisé et analyser la pertinence des modifications apportées, le cas échéant, par rapport au modèle de l'année précédente ;
- Réaliser avec la Direction des entretiens pour identifier les principaux jugements, estimations et hypothèses utilisés dans le modèle de test de dépréciation et obtenir des explications associées ;
- S'assurer que l'horizon de projection des flux futurs de trésorerie est cohérent avec la durée du cycle industriel ;
- Corroborer les données clés du modèle de test de dépréciation avec des sources internes de la direction ;
- Analyser les méthodologies de détermination et la documentation des paramètres utilisés pour le choix d'hypothèses clés concernant en particulier la parité euro-dollar, le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini, comparer ces paramètres avec des données de marché ou des sources externes et recalculer ces taux avec nos propres sources de données avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation ;
- Apprécier la cohérence des sensibilités présentées dans les comptes consolidés au regard du contexte de marché décrit dans les annexes aux comptes consolidés, ainsi que la cohérence des scénarii au regard des anticipations de marché. Nous avons également vérifié l'exactitude arithmétique de celles-ci ;
- Examiner le caractère approprié des informations qui sont présentées dans les annexes aux comptes consolidés, en particulier dans les Notes 3 et 4.3 des comptes consolidés.

Existence et valorisation des stocks de produits pétroliers

(Notes 2.2 et 7.7 de l'annexe aux comptes consolidés)

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers s'élèvent à 726 millions d'euros au 31 décembre 2025. Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés sous douane ou en acquitté dans la raffinerie de la filiale North Atlantic Raffinage et dans des lieux de stockages opérés par North Atlantic Energies ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Dans le cadre du contrat de portage des inventaires, le groupe a considéré qu'en application des normes IFRS, North Atlantic Energies gardant le contrôle des inventaires, ces derniers continuent à être reconnus à l'actif du bilan dans les comptes consolidés avec en contrepartie un passif financier (note 7.7 Financement du groupe). Nous avons considéré la comptabilisation et l'existence des stocks de produits pétroliers comme un point clé de l'audit du fait de l'importance dans les comptes annuels et consolidés et de leur localisation dans des lieux de stockage opérés dans certains cas par des tiers. Nous avons également considéré la valorisation à la clôture des stocks de produits pétroliers comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

- Concernant la comptabilisation des stocks de produits pétroliers objets du contrat d'intermédiation, nous avons :
 - Pris connaissance des contrats structurants liés à l'intermédiation et nous sommes entretenus avec la Direction et leurs experts concernant le traitement comptable envisagé ;
 - Analysé la position de traduction comptable proposée avec l'aide de nos experts en normes IFRS et fiscaux ;
 - Apprécier le caractère approprié des informations présentées en annexe.
- Concernant l'existence des stocks de produits pétroliers, nous avons :
 - Analysé les procédures d'inventaire physique et identifié les contrôles pertinents mis en place par la société pour prévenir les risques d'anomalies significatives ;
 - Pris connaissance du processus d'achat ;

07. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

- Assisté à une journée inventaire physique dans la raffinerie réalisé par une société tierce pour le compte de la société, ceci afin de tester l'efficacité des procédures d'inventaires physiques (inventaire permanent) ;
- Rapproché les résultats de l'inventaire physique ci-dessus avec les données de l'inventaire permanent ;
- Examiné, avec l'aide de nos Experts en systèmes informatiques, les systèmes informatiques de suivi des stocks en quantité ;
- Rapproché les états de stocks en comptabilité avec les rapports transmis par la banque CITI et la CIM Le Havre.
- Concernant la valorisation des stocks de produits pétroliers, nous avons :
 - Procédé à une évaluation des contrôles pertinents portant sur ce processus et nous avons réalisé des tests sur des transactions ;
 - Procédé à une revue du processus de valorisation et procédé à des tests par retour aux pièces justificatives et nous sommes assurés de la correcte mise en œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur-général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société North Atlantic Energies par votre Assemblée générale du 14 juin 2007 pour le cabinet Forvis Mazars et du 4 juin 2025 pour le cabinet BM&A.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars était dans la 19^e année de sa mission sans interruption et le cabinet BM&A dans la 1^{re} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et à Levallois-Perret, le 28 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 28 avril 2026

Mathieu Mougard

Associé

Cabinet BM&A

Paris, le 28 avril 2026

Marie-Cécile Moinier

Associée

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société North Atlantic Energies,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société North Atlantic Energies relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6.4.1 relative aux incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

(Notes 6.4.1.3, 6.4.5.4 et 6.4.5.8 de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de l'audit

Au 31 décembre 2025, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 173 millions d'euros. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Comme indiqué dans la note 6.4.1.3 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale, des perspectives de rentabilité de la participation détenue et de données de marché observées.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction, nous avons ainsi considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Pour les évaluations reposant sur des quotes-parts de situation nette réévaluées des engagements de retraite, vérifier que les informations comptables concordent avec les comptes des entités et les engagements hors bilan intégrés dans la valorisation ;
- Pour les évaluations reposant sur des données de marché observées, corroborer les données avec des éléments sources externes ;
- Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
 - Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la direction ;
 - S'assurer de l'intégrité du modèle utilisé ;
 - Réaliser avec la Direction des entretiens pour identifier les principales estimations, jugements et hypothèses utilisées dans le modèle obtenir des explications les supportant ;
 - Corroborer les données clés du modèle avec des éléments sources internes ;
 - Analyser les méthodologies de détermination ou la documentation supportant les paramètres utilisés – taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini, comparer ces paramètres avec des données de marché ou des sources externes et recalculer ces taux avec nos propres sources de données.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur-général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

07. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société North Atlantic Energies par votre Assemblée générale du 14 juin 2007 pour le cabinet Forvis Mazars et du 4 juin 2025 pour le cabinet BM&A.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars était dans la 19^e année de sa mission sans interruption et le cabinet BM&A dans la 1^{re} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et à Levallois-Perret, le 28 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 28 avril 2026

Mathieu Mougard

Associé

Cabinet BM&A

Paris, le 28 avril 2026

Marie-Cécile Moinier

Associée

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société North Atlantic Energies,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaire aux comptes de North Atlantic Energies. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans le chapitre 3 (ci-après l'« État de durabilité ») du rapport sur la gestion du groupe (le « Rapport financier annuel 2025 »).

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, North Atlantic Energies est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport sur la gestion du groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité de North Atlantic Energies sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du Groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L.821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par North Atlantic Energies pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du Code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par North Atlantic Energies dans l'État de durabilité, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de North Atlantic Energies, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par North Atlantic Energies en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du groupe.

Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par North Atlantic Energies pour déterminer les informations publiées, qui incluent l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du Code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par North Atlantic Energies incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans l'Etat de durabilité, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par North Atlantic Energies avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par North Atlantic Energies pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à la manière dont North Atlantic Energies a mis à jour son analyse de double matérialité sont mentionnées à la section 3.1.4 « Gestion des impacts, risques et opportunités » du Rapport de durabilité.

Nous avons, par entretien avec la direction et les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance :

- des analyses menées par North Atlantic Energies pour identifier et évaluer les facteurs internes et externes ayant conduit à la mise à jour du processus d'analyse de double matérialité. Ceux-ci incluent notamment la prise en compte de la chaîne de valeur et des évolutions de gouvernance;
- des changements apportés, par rapport à l'exercice précédent, à la liste des impacts, risques et opportunités (« IRO ») matériels déterminés par North Atlantic Energies ;

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par l'entité ainsi que sur la démarche mise en œuvre par cette dernière pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs considérés par North Atlantic Energies avec notre connaissance du groupe ;
- apprécier la pertinence des changements matériels réalisés par North Atlantic Energies sur l'appréciation des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés au regard de notre connaissance de l'entité et des analyses sectorielles et benchmark concurrentiels disponibles que nous avons jugés pertinents ;

07. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

- apprécier, pour les changements matériels affectant les impacts, risques et opportunités réels et potentiels, la conformité du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par le groupe au regard des critères définis par ESRS 1 ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans la section 3.1.4 « Gestion des impacts, risques et opportunités » de l'État de durabilité.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par North Atlantic Energies relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par la société North Atlantic Energies pour déterminer les informations publiées.

Informations fournies en application des normes environnementales ESRS E1

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées au chapitre 3, section 3.2.2 « Changement climatique » du Rapport de durabilité.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier, sur la base des entretiens menés avec la direction développement durable ou les personnes concernées, l'existence de politiques et d'actions et apprécié si celles-ci couvrent les domaines suivants : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, efficacité énergétique, énergies renouvelables ; apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans ce chapitre et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance du groupe, notamment pour les éléments qui suivent.
- En ce qui concerne les informations publiées au titre des consommations d'énergies et du bilan d'émissions de gaz à effet de serre : nous avons pris connaissance des procédures de reporting et de contrôle mises en place par le Groupe sur les données utilisées pour les scopes 1 et 2, et sur une sélection de données utilisées pour le scope 3 visant à la conformité des informations publiées ;
- nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par le Groupe pour établir son bilan et apprécié ses modalités d'application ;
- concernant les scopes 1 et 2, nous avons contrôlé les modalités d'application des procédures de reporting, et nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec des pièces justificatives ;
- concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié :
 - la justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre,
 - le processus de collecte d'informations, ainsi que les choix méthodologiques opérés.
- Nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes, ainsi que les hypothèses de calcul, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées.

- Nous avons pris connaissance des principaux changements dans les activités, intervenus dans l'exercice, et susceptibles d'avoir une incidence sur le bilan d'émissions de gaz à effet de serre.
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques.
- Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des principaux calculs servant à établir ces informations consolidées.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par North Atlantic Energies pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier que les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Le Commissaire aux comptes
Levallois-Perret, le 27 avril 2026

Forvis Mazars SA
Mathieu Mougard
Associé

Crédits photos :
Sipa-Press

**Retrouvez toute notre actualité
sur notre site internet northatlantic.fr**

Suivez-nous sur LinkedIn :

 North Atlantic France

North Atlantic Energies
au capital de 98 337 521,70 euros
20 rue Paul Héroult – 92000 Nanterre
Code APE 4730Z
R.C.S. Nanterre 307 207 472

Documents présentés à l'assemblée
générale des actionnaires le 24 juin 2026
et communiqués au Comité social et économique central
de l'unité économique et sociale de North Atlantic Energies

